الجامعة التونسية

مركز الدراسات والأبحاث
الاقتصادية والاجتماعية
تونس

أشغال ملتقى

العلاقات البشرية داخل الأسرة المغربية

تونس 27 - 30 أكتوبر 1988

سلسلة علم النفس -6-
تونس 1988

23 نهج اسبانيا 1000 تونس

المطبعة العصرية . تونس

علاقات الطفل الوجدانية في رحاب الخلية العائلية :

نزوعه الى الإستقلالية عن أبو يه، وتجاوز الغيرة من اخوته

حسناء الحمزاوي

توطئة :

من المعلوم أن الأطفال يخبرون أهم علاقاتهم الإنفعالية و يشعرون بذواتهم في رحاب العائلة بوصفها الخلية الأساسية للمجتمع، فهي التي تسهر على تنشئتهم.

و يرى بعض الاختصاصيين، في علم نفس الطفل أن دراسة العلاقات العائلية، ضرب من ضروب دراسة شخصية الطفل لما للخلية العائلية من تشابك، وترابط بين أفرادها في نسيج معقد التركيب.

هذا و يعتبر بالس و بييرسون (1) أن صيغ التفاعل القائمة بين أعضاء الأسرة الواحدة، هي التي تكوّن أنماطا سلوكية يسير على منوالها الطفل في معاملاته مع الآخرين فيا بعد، سواء كان ذلك في المجتمع الواسع أو في الخلية العائلية التي سيكوّنها بدوره.

وتجزم الأدبيات العلمية أن كل فرد من العائلة لا يؤثر بوصفه عنصرا منفردا بسلوكه الإيجابي أو السلبي، ولكنه يؤثر بوصفه عنصرا فعالا في حركية العائلة. فيتطبع بطابع اللين والوئام، والمحبة، إذا ما تمتع بجو عائلي يسوده التفاهم،

والعلاقات الإيجابية، و يكون فصا غليظا مشاكسا، إذا ما عاش تمزّقات وجدانية زعزعت كيانه.

هذا ومن المتوقع أن يؤثر المستوى الثقافي والإجتماعي للأبو ين في نظرتها للطفل، وفي نوع التربية التي يربّيانه بها، وفي نوعية العلاقات التي تسود العائلة بوجه عام.

ومما لا شكّ فهي أن الأطفال يتفاعلون مع اجو العائلي، لذا حاولت بهذا الإسهام الميداني استشفاف تشابكات واقع الطفل المعاش من خلال تعابيره الصريحة والضمنية حول تصوراته، وأحاسيسه تجاه أهم القضايا التي تسكنه في رحاب عائلته، لا سيا فيا يتعلق بمقدرته على الإستقلال عن أبو يه، وقدرته على ربط علاقات سليمة وديّة مع إخوته بفضل إمكانية تجاوز الغيرة.

وقد تبرهن هاتين الظاهرتين على مستوى النضج الذي يكون قد بلغه الطفل، وهنا تكمن بغية كل تربية سليمة. لا شك ان سن الأطفال الذين أجريت معهم المقاربة النفسانية لا يخوّل لي أن أتكلم عن النضج الوجداني بصفة مطلقة، ولكن المقارنة بين أطفال مجموعتين مختلفتين من حيث الجنس ومن حيث الإنتماء الإجتماعي والثقافي، من شأنه أن يعينني على استنتاج بعض مميزات كل مجموعة، قد تفسر فيا بعد بتقديم فرضيات يكون من المفيد اختبار مدى وجاهتها في بحث لاحق.

واعتقادي أن الإصغاء لمشاكل الطفل النفسانية لمّا يردّ اليه الاعتبار ويمكّن من الإطلاع على أبعاد التربية التي يتلقاها، والصراعات التي تدور رحاها في العائلة بين الأم والأب، لا سيا بعد أن أصبحت الأم تعمل داخل المنزل وخارجه، دون أن يحدث تغيير جوهري في تنظيم الحياة العائلية.

فهذه الأم ممزّقة بين أدوار مختلفة ترزح تحت كلكلها نفسانيا، وجسمانيا، فلا هي تحقّق حريتها الذاتية، ولا هي تجد الوقت لإقرار علاقات سليمة دافئة مع

أبـنـائـها وزوجها. و يتسع البّون بين تطلعاتها كإنسان، ومواطنة،وواقعها كزوجة، وأم، وربّة مـنزل. فالسؤال الذي يطرح نفسه هو: هل أن ارتفاع المستوى الثقافي بـالـنسبة للأم، الذي خوَّل لها العمل خارج المنزل في المصالح الحكومية والخاصة يمكّنها بـالـتـالـي من التفتح، والشعور بالسعادة، إلى درجة تحملها على مز يد من العطاء وتغيير علاقاتها بزوجها وأبنائها، فتزداد منهمْ اقترابا، وللطفلة والطفل ـ على حـد سـواء ـ إصـغـاء مـن حـيث هما شحنة توتر، وكتلة مشاعر، يحتاجان الى تفجير مكـنـونـاتها، وتحـقـيق توازنها، فتضمن لهما تطورا وجدانيا سليما. هذا مع العلم أن الهـيـاكـل الإجـتـمـاعـيـة الـكفيلة بالإعتناء بالأطفال زمن يكون فيه الأم والأب منهمكين في العمل، قليلة جدا، بحيث لا تفي بالحاجة في مرحلة ما قبل الدراسة، وتنعدم تماما فيما بعد.

تـتـمحور الإشكالية إذن حول نضج الأطفال الوجداني الذي نتبيّنه من خلال ردود أفـعـالهم في مقار بة اسقاطية حول علاقة الأطفال بأبويهم من جهة و باخوتهم من جهة أخرى.

ومـن المـعـلـوم أن لمـسـتوى الأبو ين الإقتصادي والإجتماعي، والثقافي أبعاد عـميقة ومتنوعة على الأسلوب التر بوي الذي ينشّئان به أبناءهما من حيث المكانة الـتـي يمـنـحانها لهم والعلاقات التي ير بطانها معهم. فتتفاوت تحررا وصرامة ولينا وقـسـوة، وتسامحا وتـسـلطا، بتفاوت ما لقياه من عناية أو إهمال حسب التر بية التي طبـعـتهما ـ ما من هـذا شكّ ـ ولكن مع تعديل لها، بحكم مستوى الأبو ين الثقافي الذي بلغاه.

وتـصـبـح الـفرضية الجزئية هي أن المستوى الجامعي للأبو ين من أهم العوامل الـتـي تـطور فيهم الوعي بضرورة تجاوز المعاملات التباينية في علاقاتهما مع البنات والبنين.

وفـضّـلـت الـتـحـدث مـع الأطفال، أول المنتفعين بالتر بية، لاستشفاف كنه

العلاقات الوجدانية التي حاكها الأبوان مع الأبناء، في نسيج من الألفة والمحبة أو النفور والشعور بالغربة، كل طفل وطفلة وما خصّ به من عناية ورعاية أو تقصير وإقصاء، في رحاب اسرته.

استشفاف واقع الطفل والطفلة المعاش من خلال وضعيات إسقاطية

إنه لمن نافلة القول لأنّ جو المبادلات العميقة الدافئة ترسي دعائم الشخصية، وتطور لدى الطفلة والطفل القدرة على الإستقلال بالذات، وفرض الشخصية بإعمال الفكر الحرّ الناقد، مع مراعاة الغير وذلك ليقين الطفل والطفلة ـ على حدّ سوى ـ بأنّه محبوب لذاته.

ولاختبار مدى ما وصله أطفال سن ما بين الخامسة والسادسة من العمر من نضج وجداني فيما يتعلق بعلاقاتهم بأبويهم وإخوتهم إقترحت عليهم المعدات الآتية :

1 ـ صورة العائلة :

طلبت منهم أن يصوروا لي صورة عائلتهم بعد أن تأكدت من مدى معرفتهم لهذا المفهوم وأردفت «صور لي الناس الّي تعيش معاهم في داركم».

نعلم أن صورة العائلة تمثل فرصة تمنح للطفل ليقدم لنا تصوره الوجداني لمختلف العناصر التي يعيش معها. وما يكنّه لكل واحد منهم من محبة تبرز من خلال تثمين صورته بوضعها في المرتبة الأولى والإعتناء بها عناية متزايدة، أو الإنتقام منه بتشويه صورته، أو حذفها تماما.

ولمزيد التعرف على جوانب من الشعور الذي يكنه الطفل والطفلة لمختلف أفراد العائلة ومدى ثقته بنفسه وقدرته على ربط علاقات سيمة مع مختلف عناصر الخلية العائلية اقترحت عليه أقصوصتين مستمدتين من رائز «لو يزي داس» صغتها بكيفية تتلاءم وسنّ أطفال العيّنة التجريبية.

2 ـ أقصوصة العصفور

يقال للطفل : «فمّة بو، عصفور، وأم، عصفورة، و ولدهم، عصفور صغير (أو بنتهم عصفورة صغيرة) هوما راقدين في الليل في العش متاعهم (معناها في دارهم) نفخت الريح بقوة طيرت العش. آش قال إلبو، عصفور؟ آش قالت الأم عصفورة؟ آش قال العصفور الصغير؟ (آش قالت العصفورة الصغيرة).

تساق هذه الأقصوصة للتعرف على مدى ما بلغه الطفل ـ والطفلة ـ من نضج يخوّل له الإستغناء عن الأبوين والتعويل على نفسه في إيجاد الحلول الملائمة للخروج من وضعيات إجتماعية حرجة تعترضه.

3 ـ أقصوصة الخروف

قدّمت الأقصوصة، كالآتي : «فمّة نعجة (مرة الكبش) عندها ولدها علوش صغير (بنتها علوشة صغيرة) يمشيوو هي ولدها (هي و بنتها) في الصباح يسرحو، ياكلو حشيش بنين طري، و يلعبو، وفي الليل وقت الّي إروحو، تعطي النعجة إلولدها (البنتها) حليب دافي بنين إحبّو برشة. وفي نهار من النهارات قالت النعجة إلولدها (البنتها)، انت يا وليدي (يا بنتي) كبرت توة، برّ، كُول الحشيش على خاطر أنا باش نعطي لحليب للعليلش الصغير الآخر (للعليلشة الصغيرة) آش قال العلوش ؟ (أش قالت العلوشة) ؟

تعين هذه الأقصوصة على استجلاء نوع العلاقات التي يربطها الطفل بإخوته، والّتي يتمكّن من إقامتها بفضل مقدرته على تجاوز الشّعور بالغيرة.

عرضت هذه المقاربة على مجموعة من الأطفال من الجنسين.

تتركّب المجموعة التجريبية من 55 طفلا منها (26 بنتا و29 ولدا) تتراوح أعمارهم بين 5 و6 سنوات، ينتمون إلى وسطين إجتماعيين إصطلح على تسمية الأول بالوسط المتوسط، به الآباء والأمهات موظفون من الدرجة الأولى أو الثانية

بالقطاع العمومي أو الخاص، أغلبية الأمهات به كاتبات على الراقنة، ولا توجد إلا حالتان فقط، فيها الأم بالمنزل، بينما 21٪ من أمهات المجموعة الجزئية المتفرهة يلازمن المنزل. أما بقية أمهات هذه العينة المترفهة فيشغلن - مثل أزواجهن - خططا سامية في المصالح الحكومية أو الخاصة، والتي تستوجب تعليما جامعيا.

من المفروض إذن أن يكون سلوك هذه العينة الجزئية مغايرا لما هو عليه في المجموعة المقابلة.

فالأمهات المترفهات - وحتى اللائي لا تعملن خارج الدار - يتمتّعن بإعانة أجيرة، تسهر عى العناية بكل شيء - بما في ذلك راحة لكبار والصبيان - فمن المنتظر أن يكون لهذه الأمهات حساسية خاصة تحملهن على الإعتناء بالعلاقات التي تربطهن بأبنائهن، فيحاولن إقرار مزيد من العدل بين البنات والأولاد.

فيكون من المتوقع إذن أن نلمس تقاربا بين سلوك البنات والأولاد ومزيدا من الطمأنينة، وراحة البال وروح المرح، بفضل ما - أتصور أنهما - يحضيان به من عناية وإصغاء، الأمر الذي يساعد كلا منهما على تجاوز مراحل نموه الوجداني بسلام، فيبلغ مستوى من النضج - وإن كان نسبيا بالنسبة لأطفال ما بين الخامسة والسادسة من العمر - لم يبلغه غيره من الأطفال الذين لا يحظون بنفس العناية والرعاية.

ولكن قبل الشروع في مطالبة الطفل برسم العائلة سعيت للتعرف على مستوى إدراكه لهذا المفهوم من الناحية اللّغوية.

مدى إدراك الأطفال لمفهوم العائلة :

من البديهي أن إدراك مفهوم العائلة من طرف الطفل رهين تطوره الذهني، كما أنه يعكس جانبا من الشعور الذي يكنه الطفل للمجموعة العائلية التي يعيش في رحابها والتي توعز اليه بقسط كبير من هذه المشاعر، لما يلاقيه من طرف أبويه خاصة من إحباط أو محبة وتشجيع.

لذا اجتهدت لحوصلة أهم ردود فعل الأطفال التي أحدثها فيهم مفهوم العائلة وهذا لغرضين :

- من جهة أولى للتأكد من مدى فهم الأطفال لهذا المفهوم حتى يسهل عليهم، فيا بعد، رسم صورة العائلة، وهذا أهم شيء ترمي إليه هذه المقاربة النفسانية.

- ومن جهة ثانية لاختبار مدى ما يثيره هذا المفهوم من مشاعر في نفس الطفل قد يكشف عن بعض ما يعتمل في نفسه من أحاسيس تجاه هذه المجموعة البشرية التي تساهم، الى حد بعيد - في إرساء معالم شخصيته.

تبيّن قراءة الأجوبة أنّ أغلبية الأطفال (62٪) لا يحسنون شرح مفهوم العائلة، وهذا أمر مقبول نظرا لصغر سن أطفال المجموعة.

ولكن الأهم من هذا ما لاحظته من فوارق بين المجموعين فيا يتعلق بالأجوبة الصحيحة أو الأجوبة التقريبية.

إهتدى 20٪ من الأطفال الى التحديد الصائب بينا ركن 18٪ من الباقون الى تحديد تقريبي لمفهوم العائلة. واتضح أن الفوارق شاسعة بين الذكور والإيناث. ومن ذلك أن فتيات المجموعة المتفرهة أقدر العناصر - إطلاقا - على تحديد مفهوم العائلة. فقرابة ربع مجموعة البنات المترفهات يحسن شرح كلمة «عائلة» وتدعّم هذه النتيجة - على تواضعها - ما أظهره، بحث ميداني سابق قمت به، أبرز أسبقية البنات المترفهات، على ذكور مجموعتهن، فيا يتعلّق بتطور نظامهن اللغوي (2)، الأمر الذي لا ينطبق على فتاة الأوساط الإجتماعية المتوسّطة الحال أو المعوزة.

هذا ومـمّا يذكر أيضا أن 11٪ من أطفال العيّنة المتوسطة الحال حددُّوا مفهوم «العائلة» بأنها «الأم» بينا لم يلجأ الى مثل هذا الشرح إلا 4٪ فقط من أطفال العيّنة المترفهة.

وإن دلّ هذا التحديد من طرف الأطفال على شيء، فإنما يدلّ على تجذّر العادات والتقاليد، واستمرار يتها في مجتمعنا الحالي، في شرائح متفاوتة المستويات الإقتصادية والثقافية والإنتماءات الجغرافية. فالكل يعرف رجالا عديدين ينادون لزوجاتهم «ياالعيلة» أو يقول لصديق له : «آش نية أحوال العيلة؟ وهكذا من شخص مستقل بذاته له إسم، هو جزء من هو يته تصبح المرأة «العائلة».

وما هذا التثمين اللفظي للزوجة من طرف الزوج، في نطاق المبادلات الكلامية، إلا تبرير لتحميل الزوج زوجته أوزار العائلة برمتها، بدعوى أنها العائلة بأسرها. فكيف يجوز لها بعد أن منحت هذا «الشرف» - في مستوى اللفظ طبعا - أن تثور أو تطالب بحقوقها في الراحة ؟ أليس المتفق عليه - ضمنيا - أن «العائلة = الأم» أي رمز الوفاء والتضحية لإسعاد الغير؟ وإن من البيان لسحرًا وما تسمية المرأة بالعائلة من طرف الرجل إلا من هذا القبيل.

ونرى كيف إن الخطاب - من هذا المنظور - من أعظم أدوات ترسيخ الأيديولوجيا في مستوى المبادلات الكلامية، التي تتحكم - الى حد بعيد - في التركيبة الذهنية ما دامت تترجم في صورة سلوك الشخص المثمن - أي الأم - بتبنّي دور الشخص المسؤول الوحيد على راحة العائلة. ومن حيث هي مرادف العائلة، تصبح قطب الدائرة التي تحبك أليافها الوجدانية حولها في نسيج متداخل، معقّد التركيب. وعسى أن تمكّننا صورة العائلة - حسبما يتصورها و يرسمها الطفل والطفلة - من إستشفاف ما يجيش بنفسهما من مشاعر تجاه كل فرد من أفراد العائلة.

روعيت عند قراءة صورة العائلة : الرتبة التي احتلها الشخص في الرسم، وتثمين رسمه أو فقدانه تماما. ووقع الحفاظ على الرتب الأربع الأولى فقط بوصفها مؤشرا يفصح عن اقتراب الشخص من نفس الطفل أو ابتعاده، كما وقع

الإبقاء على ثمانية أشخاص فقط أي الأب، الأم، الأخ، الأخت، الطفل (أو الطفلة) شخص من عائلة الأب، شخص من عائلة الأم، شخص أجنبي (كالأجيرة، أو أحد الجيران).

المقاربــة النفسانيــة

أ ـ قراءات في صورة العائلة.

جمعت الرتب التي ورد عليها الأشخاص في العائلة مثنى لإبراز الأولو ية المطلقة فاتضح ما يلي :

تحتل الأم المرتبة الأولى بدون منازع إذ أحرزت على 20 اختيارا من بين 55 في المرتبة الأولى، وهي أكبر نسبة إجماع، بينما لم يحصل الأب إلا على 8 إختيارات فقط في هذه المرتبة.

وتفاديا لتشتيت الأصوات على مختلف الرتب وقعت مراعاة مجموع الإختيارات التي يتحصل عليها كل شخص. فوردت الأم الأولى ب38 اختيارا من 55، والأب الثاني بـ33 صوتا، والأخت والأخ ـ الثالث كل بـ27 صوتا. والطفل أو الطفلة في المرتبة الخامسة بـ26 صوتا أما الأشخاص الأجانب عن العائلة فقد احتلوا المرتبة السادسة.

تبدو الأم أكثر شعبية من الأب إذ رسمها الأولى، قرابة 72٪ من أطفال العينة التجر يبية. وقد يعزى هذا التثمين للأم من طرف الأبناء الى :

ـ أنه وقع الإبقاء في العائلة التونسية الحالية على تقسيم الأدوار المعهودة بحيث بقيت الأم «حارسة العائلة» بحكم ملازمتها للمنزل، أكثر بكثير من الأب، وهذا حتى متى كانت تعمل خارج المنزل.

ـ بأنها التي تعتني مباشرة بالأبناء، وتسهر على راحتهم من حيث التغذية،

والتنظيف، والتربية بصمة أشمل. وما هذا التقسيم لأدوار الأبوين داخل الخلية العائلية إلا امتداد وتواصل. وإعادة إنتاج النمط المعهود داخل العائلات التي تعمل فيها الأم داخل المنزل والأب خارجه.

أما وقد أصبحت الأم تعمل داخل المنزل وخارجه فإنها لم تحقق تغييرا جوهريا في نمط عيشه داخل العائلة. وتمكن المحادثة النفسانية مع الأمهات الموظفات من إستنتاج أنهن أضفن إلى عملهن الذي تتقاضين من أجله أجرا، الى العمل الذي تقمن به داخل المنزل مجانا.

غير أن تركم الأدوار التي تقوم بها الأم ضمن لها شعبية مطلقة انفردت بها دون سائر أفراد العائلة. أما تحليل سلوك الأطفال حسب انتماءاتهم الإجتماعية وحسب الجنس فيبرز ما يلي:

- إن اختيار أغلب الأولاد المترفهين (10 من 14) للأم لما يبرهن على أن الحبل الصري عسير القطع بين ذكور هذه المجموعة الجزئية وأمهاتهم.

وقد يعزى هذا الى السلوك الذي تعامل به الأم ابنها بحيث تعتني به مباشرة في المنزل، وتوفر له كل ما يحتاج إليه بفضل الدخل المادي الذي تتمتع به. حتى بدا الولد - في الحالات القصوى - «زوجا تعويضيا»، بالنسبة لبعض الأمهات المترفهات. واللائي صرحن بأن لهن «مشاكل كثيرة مع الزوج لأنه لا يقبل اقتسام الأعمال المنزلية مع زوجة تشغل منصبا مماثلا لمنصبه، إن لم يكن أكثر تعبا وأعظم مسؤولية» على حد تعبير بعض الأمهات المترفهات.

وقد يبلغ وعي بعض الأمهات المترفهات بحقوقهن الى المطالبة الملحة لحمل الزوج على المشاركة في الأعباء المنزلية، والإعتناء بالأطفال بصفة عادلة ولو أدّى هذا الى مشادات وتوترات قد تؤدي ببعض الأمهات المتطرفات الى تثمين الولد على حساب الزوج، فيزداد الولد من أمه اقترابا بفضل ما توفره له نفسانيا وماديا.

أما ذكور المجموعة الجزئية المتوسطة الدخل فلم يرسم الأم الأولى من بينهم إلا

نصف المجموعة فقط (8 من 15).

واتّفق البنات مع أولاد هذه المجموعة الجزئية، إذ رسمت 6 بنات (من بين 13) الأم في المرتبة الأولى، بينما لم يصدر مثل هذا السلوك إلا على 4 بنات فقط من بين 13، من المجموعة الجزئية المتفرهة، وقد يفسّر بعضهم هذا التثمين للأم من طرف الولد بما يسمّى «بعقدة أوديب» التي لم تنفصم بعد، نظرا الى صغر سن أطفال هذه المجموعة.

غير أن معاينة سلوك الأمّهات تجاه أبنائهن، من الجنسين، والإصغاء الى الصيغ الكلامية المستعملة من طرف معظم أمهات العيّنة، والأمهات ـ بصفة عامة ـ يفصحان عن تفضيل الولد على البنت من طرف الأم، من منطلق أن «الطفل وحدو!»، حسب عبارة إحداهن.

وفي هذه الحالة قد يتبادر الى الذهن أن «نبذ» الأمّ للبنت وإيثار الولد عليها قد يحملها على مز يد من الإقتراب من أبيها، حسب ما تنص عليه أدبيات التحليل النفسي من أن «عقدة إلكترا» لم تنفصم بعد، بالنسبة إليها.

إلا أنَّ الواقع يفنّد هذا. إذ إن فتاة واحدة من الوسط المترفه و3 بنات من الوسط المتوسط وضعن الأب بالمرتبة الأولى، في صورة العائلة. و يلاحظ المتأمل في الإختيارات الوجدانية لبنات الوسط المترفه أنهن وزّعن المرتبة الأولى بين الأم، التي نالت ثلث المراتب، والأخت وأشخاص خارجين عن العائلة بالتساوي. ونلمس من هذه المواقف مدى أهمية الدور الذي تلعبه الأجيرات بالنسبة لأطفال الوسط المترفه حيث تعوض الأجيرة الأم، فتكتسب بالتالي عطف الأطفال واقتراب البنات خاصة، منها الى درجة أنها تزاحم الأم في إختيارات الأطفال التلقائية لما يلقونه منها من عناية ورعاية وعطف قد لا توفره الأم المنهمكة في عملها خارج المنزل، والتي ربما لا تحسن تعويض ما فقده أولادها من عطف وحب وعناية لأنها تعود منهوكة القوى، لتنهمك في الأعمال المنزلية ظنا منها أنّها أهم ما

تقدمه لأطفالها، كبرهان على مدى عنايتها بهم. وقد ترهق الأعمال المتراكمة قوى الأم فتتشنّج أعصابُها. وتنجم عن هذا توترات شديدة تألّم لها، ثلث مجموعة البنات المترفهات وعبّر عنها بإقصاء الأم والأب في المراتب الخامسة والسادسة ـ في صورة العائلة ـ أي خارج دائرة الاختيارات التي اعتبرت دليلا على شعور الطمأنينة والقرب من أشخاص دون آخرين.

هذا وقد طالبت من الأطفال تمثيل دور الأم والأب في مستوى المبادلات الكلامية فاتضح أن ما يتصوره لأطفال من خطاب موجه لكل منهما من طرف كل من الأم والأب، لأقوى برهان على ما يشعرون به من ضيق وغبن من جراء، المشادات التي تدور رحاها بين الأم والأب.

واتضح أن بنات المجموعة المترفهة (ثلثها) أبعد العناصر عن أبويهن وأقربهن من الأجيرات.

هذا وبدت أمهات المجموعة المتوسطة الحال أقرب من أولادهن رغم تحملهن أعباء العمل خارج المنزل وداخله، وبدون أية إعانة لا من طرف الزوج ولا من طرف أجيرة، اللهم من طرف بناتهن الصغيرات أنفسهم. وأقوى برهان على هذا ما بدا من التساق الفتاة المتوسطة الحال بأمّها، واختيارها لها في المرتبة الأولى بصفة مكثّفة، وهذا من طرف معظم فتيات المجموعة الجزئية. فيبدو أن الثقافة التي ما زالت سائدة في الوسط المتوسّط الدّخل، تخول للأب أن يتغيّب عن المنزل وأن يبتعد عن الأبناء ـ بتعلّة أن تربيتهم تعدّ من مشمولات أنظار الأم، الأمر الذي يدفع بالأبناء جميعا في هذه المجموعة الجزئية في أحضان الأم. وبدت البنت في المجموعة المتوسطة الدخل أكثر اطمئنانا بجانب أمها، التي تقاسمها أعباء الشؤون المنزلية، وتسمع شكواها وربما تسلّيها وتهون عنها.

أما الآباء فقد احتلوا المرتبة الثانية بالنسبة لمختلف عناصر المجموعة التجريبية.

هذا ولاحظت أن بعض الآباء ـ وإن كانوا قلائل جدا ـ في الوسط المترفه قد

غيّروا سلوكهم تجاه زوجتهم وأولادهم ذكورا وإيناثا. فسلموا بوجوب مشاطرة المسؤوليات داخل الأسرة وضرورة تخصيص وقت كاف للعناية بالأبناء والإصغاء الى مشاكلهم والأخذ بيدهم في جميع الأمور. وما أروع عبارة أحد الآباء، في المحادثة النفسانية التي تمت معه لما حدّثني عن ابنته بكل رقة، وختم حديثه قائلا: «تعرف ! أنا وأشياء حبيبات» واعتبرت هذا السلوك الجديد ـ على قلته ـ من طرف بعض الآباء، سلوكا طلائعيا.

أما إذا حاولنا استشفاف العلاقات الوجدانية التي تربط البنت والولد باخوتهم من خلال صورة العائلة فنلاحظ أن الإخوة والأخوات احتلوا المرتبة الثالثة بعد الأم والأب، وهذا بالنسبة لنصف المجموعة التجريبية. أما النصف الثاني فتوزّعت مواقفه بين الإخوة والأخوات.

ممّا يلاحظ أن الإخوة الذكور قد استقطبوا نقمة إخوتهم. بحيث فقدت صورتهم في 23٪ من مجموع ردود فعل العيّنة، بينما لم تغب صورة الأخت إلا بنسبة 6٪ فقط. وبدا الذكور أشد عداء لاخوتهم وهذا في المجموعتين الجزئتين على حد سوى. يمكن تعليل نبذ الذكور لاخوتهم بأنه بدافع الأنانية المفرطة، والرغبة في الإنفراد بمحبة الأبوين لانعدام النضج الوجداني لديه فما أن تتاح له فرصة التصرف التلقائي ـ ولو في وضعية خيالية ـ الا «ويقضي» على اخته وخاصة أخيه، الذي يعتبره عدوا لدودا. لأنه يقتسم معه ما يحظى به من امتيازات من طرف الأم والأب بوصفه ذكرا. بينما لا يرى الولد في اخته منافسا خطيرا جدا وهذا لما يلمسه في سلوك امه وأبيه، وجميع الكبار المحيطين به، من تبخيس لجنس الفتاة كان ذلك بصفة واضحة أو ضمنية.

ولهذه التربية التفاضلية لجنس الذكور على حساب البنات تبعتان :

إنّها تنمي في الذكور الأنانية، والغرورَ وتعرقل بالتالي تطور نضجهم الوجداني.

كما تطوّر في البنات القناعة، والخضوع والتفريط في حقّها المشروع في محبّة أبويها وتثمينها لشخصها، مثلما يفعلانه إزاء الذكور. وتتعوّد الفتاة على الإكتفاء بالنزر اليسير الذي تحصل عليه من محبة والديها، ورعايتها لها. كما تألف إيثار إخوتها على نفسها لتحصل على استحسان والديها لسلوكها، ومحبتها ومحبة اخوتها لها. كما أن تكليف الفتيات - على صغر سنهن - بالمسؤوليات المنزلية يضخّم لديهن النزوع الى التشبه بسلوك الكهول - فتكبرن وهن في عمر الزّهور - وتتغلبن على أنانيتهن الصبيانية. بصفة اصطناعية. وممّا لوحظ في هذا الصدد أن الفتيات إخترن إخوتهن ولم يبدين إزاءهم النبذ الذي بدا في سلوك الذكور تجاههن. وما اختيار البنات لاخوتهن وأخواتهن إلا دليل على حرصهن على تمتين العلاقة معهم، مما يقوّي اللّحمة بين شقّ الصغار، الذي يقابله شق الكبار في التركيبة الأسرية التقليدية.

وقد يعتبر اقتراب الفتات من اخوتها أمرا إيجابيا لأنه يعينها على تحمّل الحرمان الذي تكابده من جرّاء معاملات الكبار لها، بصفة تباينية، والتي تبقي في نفس الذكر والأنثى - على حد سواء - آثارا لا تمحى. فتقوي في الولد العجب، والنزوع الى الإستعلاء، وتنمي في البنت الإحباط فتشعر بالعُزلة في رحاب عائلتها.

وإذا حاولنا الإطلاع على المعاناة التي يشعر بها الطفل والطفلة في عائلتها، من خلال الوضعية التي يمنحها كل منها لنفسه في صورة العائلة لاحظنا أن الأطفال «حاضرون» في صورة العائلة، ولكن في المرتبة الخامسة وقد اعتبرت مرتبة بعيدة وجدانيا. فيمكنني أن أستخلص من هذا أن الأطفال وإن كانوا يشعرون بأنهم جزء من عائلتهم إلا أنهم رسموا في المراتب الأخيرة. وربما كان هذا انعكاسا للأهمية التي تعطى للصبيان في العائلة. إذ ليس لهم كبير أهمية بصفة مجملة أو إن الأبوين لا يفصحان لهما عن المكانة التي يحتلونها. كما يمكن أن يفهم اختيار الأطفال للمرتبة التي وضعوا أنفسهم فيها - من بين أفراد العائلة - على أنها تترجم عن «الإنعزالية» والغربة التي يشعر بها الطفل والطفلة.

وقد يتبلور شعور الغربة هذا بصفة جلية عندما يعدل الطفل والطفلة عن رسم صورتهما ضمن عائلتهما ـ كان ذلك مقصودا أو عن غير وعي منهما.

وممّا يذكر في هذا الشأن أن فقدان صورة الولد والبنت وردت بصفة متفاوتة الأهمية حسب الإنتماءات الإجتماعية. فإذا فقدت صورة الطفل بنسبة 13٪ في الوسط المترفّه فقد بلغت هذه النسبة 19٪ في الوسط المتوسط.

هذا و بدت الفتاة أشد انعزالية من غيرها إذ فقدت صورتها بنسبة 17٪ من مجموع بنات العيّنة التجريبية، و يترجم هذا الموقف عن الضيق الذي تشعر به البنات أكثر من الأولاد.

وقد صحبت هذه الظاهرة لدى بعض الفتيات إقصاء صورة الأبوين في العائلة ـ الى المراتب الأخيرة (الخامسة والسادسة) ـ وقد برهنت المحادثة النفسانية مع آبائهن أو أمهاتهن على مدى ما يسود علائلاتهم من توتر، عبّرت عنه فتيات هذه العائلات بطرح صورتهن من العائلة و«الإلقاء» بالأبوين في آخر المراتب. وتقول فتيات هذه العائلات لما تتقمّص دور الأم والأب «هوما ديمة يتعاركوا» بابا إقول لأمي الكلومنك» وأمي ! تقلّو «الكلومنك».

واعتبرت صورة العائلة مؤشرا لما يشعر به الطفل والطفلة من طمأنينة أو ضيق داخل العائلة يسهم في تنشيط أو عرقلة تطورهما الوجداني.

ولمزيد التعرف، على مستوى التطور الوجداني لدى المجموعة التجريبية اقترحت عليهم جزأين من الرائز الإسقاطي للويزي دوس.

ردود فعل الأطفال الكلامية تجاه اقصوصة العصفور واقصوصة الخروف

1 ـ أقصوصة العصفور

تهدف هذه الأقصوصة الى حمل الأطفال على تصور أنفسهم في وضعية تستوجب منهم الحزم والتعويل على النفس، والإستقلال بأنفسهم والإستغناء عن

الوالدين. هذا طبعا في صورة ما إذا بلغ الطفل والطفلة مستوى النضج الكافي. أما الطفل الذي لم ينضج بعد فإنه يلتجيء الى السلوك الإنهزامي.

صنفت ردود فعل أطفال العينة التجريبية الى ثلاثة أصناف سلوك انهزامي عدواني، سلوك تبعية للأبوين والتشبث بهما، سلوك استقلالي.

وتبرز نظرة عامة لسلوك الأطفال أن العدوانية والسلبية، والإنهزامية ● تحتل 58٪ من ردود الفعل الواردة في مجموع العيّنة. فنسمع الطفلة والطفل يقولان : «مانحبش عشي» و يضيف آخر «عمل (أي العصفور الصغير) نقبة كبيرة في الشجرة، دخل فيها، رقد، قام الصباح القى الشتاء تصب أعليه. هوخرج إلقى عصفورة قالت لو أدخل للدار. ما حبش صبت عليه الشتاء مات». وفضّل غيره تجاهل وجود عصفور صغير في لعائلة فقال : «هوما عندهمش عصفور صغير معاهم» ولم يقتصر موقفه العدائي على نفسه، بل شمل اخوته كما لو كان يريد الإنتقام من أبويه فقال : «أخواتو ماتو».

أما الموقف الإيجابي فاحتل 36٪ من ردود الفعل و يتمثل في الإستقلالية التامة عن الأبوين كأن يقول البنت أو الولد : «هوما خرجوا. سكروا عليه الباب. هو تفجع، و بعد طار جاء الفوق» فإن حالة الفزع التي انتابته لما وجد نفسه بمفرده لم تدم، وقد تمكن الطفل من التغلب عليها والتسامي عنها.

هذا ومن أهم ما برز لدى بعضهم، حرصهم على إصلاح العش والإبقاء على الخلية العائلية حيث يحس بعضهم بالطمأنينة. ولئن كان هذا موقفا معبرا عن الخوف من المجهول وربما العجز عن الإستغناء التام عن العائلة إلا أنني أرى فيه جانبا من الإيجابية لا يستهان به، لا سيا إذا قارنته بالسلوك العدواني الإنتقامي من النفس الذي اتخذه بعضهم في هذه الوضعية.

● الرجوع الى نص الأقصوصة كما قدمت للطفل والطفلة. ص 9 من هذا النص.

ومن الملاحظ أن الفتيات ـ بصفة عامة ـ أشدّ حرصا من الذّكور ـ على إصلاح ما أفسدته العاصفة، وأقوى شكيمة في حفظ شمل العائلة. فقد بدت هذه الظاهرة بنسبة 46٪ من مجموعة البنات المترفهات و38٪ من الفتيات المتوسطات الحال. ونسمعهن تقلن : «هيا نعملو شجرة أخرى» أو «باهي العش لو كان انقدوه جديد!» معربة بهذا عن مدى حنوها على الوكر الذي ضمهم جميعا.

أما المواقف المعبرة عن الإستقلالية الواضحة فامتاز بها الذكور عامة. بنسبة 33٪ من بين ذكور الوسط المتوسط، و21٪ من بين ذكور الوسط المترفه.

لئن أظهر أكثر من ثلث مجموعة الذكور المتوسطي الحال أعلى مستوى من النضج الوجداني، لأنهم أعربوا بوضوح عن قدرتهم على الإستغناء عن الأبوين، إلا أن قسما أكبر من نفس المجموعة (40٪) إتسم سلوكه «بالتقهقر» الواضح، إذ دفعت به صعوبة الموقف الى الركون الى ما أسميته بالمشاغل الفمّية عساها تعينه على الإبقاء على حياته، وتمكنه كذلك من تجاهل ما حلّ به فيعفى نفسه من مجابهة هول الموقف بما يستوجبه من حزم. بينما لم يرد مثل هذا الموقف في مجموعة البنات إلا بنسبة ضئيلة جدا.

يمكنني أن أستنتج أن الوسط المتوسط ـ في هذه الحالة على الأقل ـ يقوى في بعض الأطفال النزوع الى الإستقلالية بصفة مبكرة، إذ بدا أولاد هذه المجموعة الجزئية أقدر أطفال المجموعة التجريبية على الإستقلال عن أبويهم. كما يقوى في البعض الآخر التعلق بالمرحلة الفمية التي تجعل الطفل أشد التساقا بأمه. وتعتبر هذه أولى المراحل في التطور النفساني بالنسبة للطفل. وإذا حاولنا تعليل هذه الظاهرة بالرجوع الى التربية التي يتلقاها الأطفال في العائلة التونسية الحالية لاحظنا أن الذكر ما زال يتمتع بالرضاع من ثدي أمه مدة طويلة من الزمن تبلغ أحيانا خمس وحتى ست سنوات، الأمر الذي يشدّهم الى أمهاتهم فيما بعد، فيؤول الأمر ببعضهم إلى أن تطول به رجلاه ولكنه يبقى صبيا في جبّة كهل.

غير ان هذا الوسط المتوسط الدخل قد يوفر لبعض الذكور أيضا فرصة النضج المبكر بفضل ما يمنحه إياهم من فرص لقضاء بعض المآرب من الباعة القريبين من المنزل. كما يسمح للذكور باللعب في فناء الدار ومخالطة أبناء الحي من أعمار مختلفة، الأمر الذي يكسبهم مناعة تحسدهم عليها البنات اللائي يحكم عليهن بالبقاء في المنزل. وهذا بالنسبة لمختلف الأوساط الإجتماعية.

نرى مرة أخرى كيف أن المعاملات الأبوية التباينية تعمّق في النفس الهوية. كما أنها تعين الأطفال على تقبل اخوتهم والتقرب أو النفور منهم ونبذهم. وهذا ما حاولت الإطلاع عليه من خلال اقصوصة الخروف.

2 ـ أقصوصة الخروف (*)

من المعلوم أن العلاقات التي يحبكها الطفل مع إخوته مؤشر من أهم المؤشرات لما بلغه من نضج وجداني إذا اتسمت بالمودة وسلمت من الغيرة المفرطة.

هذا وبرهنت التجربة على أن الأطفال يجابهون الغيرة من إخوتهم بمواقف مختلفة. قررت الإحتفاظ بنوعين من السلوك لأتمكن من إبراز النضج الوجداني الحقيقي.

ـ أما السلوك السلبي فيتمثل في الرفض الواضح لاقتسام حنان الأم، والجهر بالحفاظ على الأم ولو أدى الحال الى الإنتقام من الأم والإخوة أو من النفس قال أحدهم : «مشى ياكل في الحشيش، هو ياكل، وفمه ذيب متعدي، شم الريحة، هو جيعان خلاتو وحدو أمو، ومشات للبلفيدير هي وولادها. جاء الذيب كلاه».

ولكن سلوك الرفض لا يقتصر على العنف. من الأطفال من يرى أنه بوسعه الحفاظ على لبن الأم وحنانها بالحسنى. فيقبل أن يتناول قسطه من رعاية الأم. واعتبرت هذا السلوك خطوة نحو الإستقلال بالذات ما دام يعترف للإخوة بحقهم هم أيضا في حنان الأم مثله تماما.

(*) أنظر ص 9 داخل النص.

أما المتأمل في مختلف ردود الفعل الصادرة عن العينة التجريبية فإنه يرى أن 58٪ منهم جابهوا الموقف بسلبية تامة. بينا أظهر 40٪ فقط آخرون نضجا وجدانيا حقيقيا رغم صغر سن المجموعة فلم يعد سن الأطفال معيارا لتبرير السلبية التي طغت على سلوك أطفال العينتين الجزئتين.

هذا ونلاحظ أن المواقف السلبية أرفع في الوسط المترفه. وقد يعزى هذا الى أن إمكانات أطفال الفريق المقابل تحملهم عادة على اقتسام ما لديهم، سواء كان ذلك في مستوى الغذاء أو الكسوة أو الألعاب، أو المرافق المتنوعة. لذا تراه يجد صعوبة حقيقية في الإقرار بحق غيره في حنان أمه، هو الذي اعتاد الأنانية وتعود الحفاظ على ما تحصل عليه من امتيازات ولو أدى الأمر الى الدخول في جدال مع الأبوين دفاعا عن حقه. من ذلك أنني لاحظت أن أطفال المجموعة المترفهة انفردوا بسلوك نوعي يقضي بمحاولة اقناع الأم بضرورة الإعتراف بحقه في لبنها وحنانها مع الإعتراف للآخرين بحقهم هم أيضا.

وإن ظهر هذا السلوك بنسبة 17٪ في المجموعة المترفهة فإنه لم يرد ولو مرة واحد على لسان أطفال المجموعة المتوسطة. ولعل هذا عائد الى ركون الأولياء المترفهين الى محاولة إقناع الطفل أكثر من إرغامه قصرا على ما يكره.

أما أطفال المجموعة المتوسطة الحال فكأنهم مقتنعون بحق الأم المطلق فيا تتخذه من قرارات أحبوا أم كرهوا، حتى لو كان ذلك على حسابهم وقد لجأوا الى التهديد، والوعيد معرضين أمهم أو أنفسهم أو الإثنين معا، إلى هلاك محتم.

من ذلك أن نسبة السلوك العدواني الإنتقامي أقوى في المجموعة المتوسطة منها في المجموعة المقابلة. قال أحدهم : «كي كمّلت أمو الحليب من أولادها. امشات معاه (أي الخروف) قالت لوما تخافش. قعدت بحذاه. كي هي كملت كل شيء، قعدت وحدها جاء الذيب قصها، وقطعها، عملها كعبرات، كعبرات واكلاها) وفضّل غيره الإنتقام من الأم بطريقة أخرى قال لها. «توه نمشي ناكل

الحشيش. وبعد انجيك وبعد نهرب أعليك». وقال غيره «قعد (أي الخروف) صغير وهو صايم صايم». معربا بهذا عن غضبه. وانتقامه يتمثل في تحميل أمه مسؤولية بقائه صغيرا لأنها تكون قد تسببت في توقف تطوره لما حرمته من لبنها.

وان مواقفا من هذا القبيل لتؤيد الفرضية القائلة بأن الفطام المؤخر بالنسبة للذكر لما يعرقل نموّهم، ولاحظت باحثة في علم نفس الطفل أن الأطفال الذين يفطمون مؤخرا، لما يكبرون لا يحسنون التحكم في العنف الذي يصدر عنهم، الى درجة أنهم يوجهونه نحو أنفسهم. كما إتضح لي في بحث سابق حول ردود أفعال أطفال الرابعة من العمر تجاه وضعيات حرمان من الدرجة الثانية (3) إنهم يسلطون العنف الشديد على الصغار الذين يتسببون لهم في الحرمان، بينما يكبتون نقمتهم لما يسلط الحرمان من طرف أبويهم.

وبدا لي أن التربية السلطوية التي يتلقاها الطفل والطفلة في العائلة لا تمكنه من تصريف العنف حتى في وضعيات خيالية فتراه يصبّ وابل سخطه على الصغار الذين من حوله وكأنه ينتقم لنفسه من الغبن الذي يشعر به من جراء تسلّط الكبار عليه.

أما غضب الولد المترفه فيتمثل في تهديد الأم كأن يقول لها : «والله لعات انكلمك» أو يقول : «ياكل لعلوش لحشيش إلّي في البقعة الكل».

هذا وتمتاز البنات بالنضج الواضح وتقبل الإعتراف بحق الإخوة في 50٪ من الحالات.

على أن بنات الوسط المتوسط أقدر، من غيرهن، على تقبل مقترح الأم القاضي بالتخلي عن لبنها لصالح الأخ أو الأخت وهذا بنسبة 61،53٪ بينما بدت فتاة الوسط المترفه أقل نضجا إلا أنها امتازت عن غيرها بتقديم الإقتراحات التي تخول لها التمتع بحقها في لبن الأم مثل غيرها. ومما يذكر في هذا الشأن أن ذكور

المجموعة المترفهة ركنوا هم أيضا الى هذه الحيلة : لا يرفضون طلب الأم رفضا قطعيا بل يحاولون إقناعها بان تسهمهم نصيبا مثل غيرهم.

هذا ولئن اعتبر سلوك نصف المجموعة المتوسطة الحال سلوكا ينمّ عن النضج في مستوى أطفال الخامسة والسادسة من العمر إلا أنه يخفي في طياته ما دأبت عليه البنت في هذه الأوساط المسحوقة اقتصاديا من تقبّل مطلق لسلطة الأمّ منذ نعومة أظفارها من منطلق تبايني يقضي على الفتاة بالخضوع والطاعة والزّهد في حقها لأنها «بنية باهية تسمع كلام أمها».

ومعلوم أن فتاة الوسط الشعبي تعوّض الأم في المنزل فتدرّب على دور الأمومة الذي تعمقه بلعبة الدمية.

فالظاهر أن العلاقات التي تربط الإخوة بعضهم ببعض يمليها هي الأخرى الأبوان، و يدعمها التنظيم الأسري، إمّا بالإعتراف للطفل بحقه كاملا وتعويده على الفهم والإقتناع والإقناع، الأمر الذي اتضح في سلوك أطفال المجموعة المترفهة، أو بالشعور بالإحباط وتقبل كل ما يعرض عليه من وضعيات بموجب الطاعة العمياء للأبوين.

الخلاصـــــة :

تتفق الأدبيات العلمية على إبراز مدى أهمية العلاقات الفردية في كنف العائلة، وأبعادها في تكوين شخصية الطفل بالإضافة الى إعادة الأنماط السلوكية التي يكون الأبوان قد تطبعا بها.

إلا أن المستوى الثقافي للأبوين قد يحملهما ـ الى حد ما ـ على إعادة النظر في فلسفتها التربوية الأمر الذي يدفعهما الى تعديل طرقهما التربوية على ضوء المعلومات التي يكونان قد تحصلا عليها.

وانطلاقا من هذه المعطيات من المفيد محاولة الجواب على السؤالين التاليين.

هل أن ارتفاع المستوى الثقافي للأبوين كفيل بإعانة الطفلة والطفل على الحصول على مستوى من النضج الوجداني يجعل كلا منها قادرا على الإستقلال عن أبويه لما يشعر به من قدرة على الإعتماد على نفسه، وما ينسجه من علاقات سليمة تمليها عليه قدرته على تجاوز شعور الغيرة من إخوته ؟

وهل أن الأولياء المثقفين قادرون على إقرار علاقات عادلة ومتساوية بين أطفال الجنسين ينجر عنها تطور وجداني سليم وسريع يبرز خاصة في العلاقات السليمة التي يربطها الطفل والطفلة مع الأب والأم من جهة ومع الإخوة من جهة أخرى ؟

ولاستشفاف هذه الجوانب من حياة الطفل الوجدانية اقترحت عليهم إنجاز صورة العائلة ورد الفعل على اقصوصتي العصفور والخروف. قدمت المعدات لمجموعة تتألف من 55 طفلا تتراوح أعمارهم بين 5 و6 سنوت.

اتضح من صورة العائلة أن الأم تحتل الصدارة إذ رسمت صورتها الأولى من طرف 72٪ من أفراد العيّنة التجريبية.

ووردت صورة الأب الثانية واحتل الإخوة والأخوات ـ على حد سواء ـ المرتبة الثالثة وخصصت المرتبة الرابعة لأشخاص أجانب عن العائلة، : كالأجيرات والأجداد والجدات والخالات والأعمام وأبنائهم.

أما الطفلة والطفل فقد وجدت صورة كل منها في المرتبة الخامسة.

ولئن دلّ هذا على شيء فإنّما يدل على أن الأطفال يشعرون بانتمائهم لعائلتهم ـ ما من هذا شكّ ـ ولكنهم لم يجرؤوا على أن يبوّبوا أنفسهم الصدارة. وقد يعود الأمر الى عاملين أما عدم الثقة التامة في النفس أو الشعور بالإنعزال.

وقد اتضح شعور الطفل والطفلة بالغربة في رحاب العائلة بنسبة 13٪ من أطفال المجموعة المترفهة وبنسبة بلغت 19٪ من أطفال الوسط المتوسط الدخل.

الأمر الذي جعلنا نلمس أن قرابة ثلث المجموعة التجريبية تشعر بالضيق وعدم الرضا في عائلتها.

وتلمس شعور الطفل والطفلة بالغربة حقا في طرحه صورته من العائلة وقد اتفق الأولاد والبنات في الوسط المتوسط فتساوى عدد الذين طرحوا صورتهم من رسم العائلة، بينما فاقت البنات المترفهات ذكور مجموعتهن في التعبير عن الوحشة التي يشعرن بها في عائلتهن وقد يعود هذا الى المشادات التي أقضّت مضجع بعض البنات المترفهات من بين عناصر العيّنة التجريبية، وقد نددن بصفة واضحة بهذا مباشرة لما مثّلن دور الأم والأب وقد يعزّز شعور الفتاة بالغربة في هذه المجموعة انشغال أمها عنها وتوديعها عند الأجيرة وإيثار أخيها عليها أحيانا.

ومن هذه الناحية يبدو أن الإجابة عن السؤال المطروح لا تكون إلا بالنفي. فإن ارتفاع المستوى الثقافي للأب وخاصة للأم لم يعجّل بإكساب الأطفال مزيدا من النضج الوجداني، كما لم يبد عامل تعديل في علاقة الأبوين بالبنت والولد بصفة متساوية. على أن الظاهرة الجديدة التي برزت هي أن أطفال هذه المجموعة الجزئية قادرون على الحصول على ما يرغبون فيه عن طريق الإقناع الأمر الذي يجعلني استنتج أن معاملات الأبوين للأطفال أقل حدة وقسوة. وتعترف جهرا أو بصفة ظمنية بحق الطفل في فهم ما يتعلق بمصيره. وهذه خطوة هامة وخطوة لم ينعم بها طفل وطفلة الوسط المتوسط. هذا الوسط الذي ينشط - أكثر من سواه - التطور الوجداني لدى الذكر على حساب البنت. فيصل بعض الأولاد في هذه المجموعة الجزئية الى مرحلة من النضج لم يبلغها غيرهم من الأطفال الذين هم في مثل سنهم ولكن بالنسبة لنصف مجموعة أطفال الفريق المتوسط الحال فقط. أما النصف الآخر من هذه العينة فقد امتاز بسلوك تقهقري مكّن الأطفال من الرجوع الى المرحلة الفمية التي تعدّ من المراحل الأولى إن لم تكن المرحلة الأولى - على الإطلاق - بالنسبة للتطور النفساني للطفلة والطفل - أما علاقة الطفل والطفلة بإخوته فإنها تختلف باختلاف جنس الإخوة. من ذلك أنه اتضح أن الذكور أشد

عداء لإخوتهم الذكور، خاصة، أما لبنات فلايرون فيهن عدوا خطيرا. أما البنات عموما - وخاصة بنات الوسط المتوسط - فامتاز سلوكهن بتسامح شديد وتقبل كبير لاخوتهن ذكورا وإيناثا.

وقد يفهم من هذا أن الذكور يتمتعون في العائلة التونسية الحالية بحضوة كبيرة بينما البنت مازالت تعامل بالقهر فيتسبب لها هذا في الشعور بالإحباط وتراها تضغط على مشاعرها - رغم صغر سنها - وتظهر المحبة والتبجيل لاخوتها. و يكون هذا ناجما عن المسؤوليات التي تكبل بها البنت رغم صغر سنها في الأوساط المتوسطة والمسحوقة اقتصاديا، فتعوض الأم بجانب الإخوة لما تكون الأم في العمل خارج المنزل كما يبدو أن المعاملة التي تلقاها فتاة الوسط المتوسط تهيئها أكثر من سواها لتقبل اخوتها وإقرار علاقات سليمة معهم.

المراجع

1) باليس، و بيرسون : ذكرهما الكين في كتابه : «الطفل والمجتمع» عملية التنشئة الإجتماعية - ترجمة : محمد سمير حسانين - الطبعة الأولى - مؤسسة سعيد للطباعة بطنطا 1976.

3) حسناء الحمزاوي : النضج الوجداني لدى طفل مرحلة ما قبل الدراسة : مقاربة تباينية لردود فعل الأطفال على وضعيات حرمان - مداخلة في ملتقى «التباين النفسي والجنسي» الذي انعقد بتونس من 16 الى 20 أكتوبر 1984.

منشورات : مركز الدراسات والأبحاث الإقتصادية والإجتماعية - 1986 - سلسلة علم النفس عدد3

Références

2) Hasna Hamzaoui : «Retard scolaire, langage et classes sociales. Etude du retard scolaire en 1ère année de l'enseignement primaire. Thèse de 3° cycle soutenue en 1979.

UNIVERSITE DE TUNIS
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES
ECONOMIQUES ET SOCIALES
TUNIS

Les relations interpersonnelles dans la famille maghrébine

TUNIS

Table des Matières

ALLOCUTION D'OUVERTURE

Pr. Amor CHADLI

Honorable invités,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de participer avec vous à l'ouverture de cette rencontre par laquelle le Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales (C.E.R.E.S.) inaugure ses activités pour la présente année universitaire.

Les collègues tunisiens, les spécialistes français, les universitaires maghrébins ainsi que les chercheurs du C.E.R.E.S. ont su réunir, à cette occasion, une équipe interdisciplinaire tunisienne et internationale pour traiter des « relations interpersonnelles dans la famille maghrébine ».

Ce thème qui intéresse l'unité fondamentale de toute société, revêt, au Maghreb et plus spécialement en Tunisie, une importance particulière, étant donné les transformations radicales de l'assise économique, sociale et culturelle des dernières décennies et leurs répercussions certaines sur la structure de la famille dans nos pays.

Il ne suffit pas, comme nous avons souvent tendance à le faire, de se contenter d'appréhender la famille comme la cellule de base de la société, il conviendrait d'identifier la nature même de

cette cellule, de préciser ses fonctions, d'analyser les relations complexes existant entre ses membres et celles entretenues avec le milieu ambiant.

En effet, le type de relations au sein de la famille conditionne, d'abord et avant tout, son statut social. De même l'aptitude de la société à satisfaire les besoins de ses membres et partant, d'assurer leur équilibre physique et mental, revêt sans conteste une influence primordiale.

En Tunisie - on l'a souvent souligné - le passage de la famille aux dimensions étendues à celle réduite au couple, s'il constitue un fait évident, n'implique nullement la dissolution pure et simple des structures de la grande famille et ne consacre pas le caractère mythique du couple.

Les multiples formes - transitoires ou non - revêtues part la famille tunisienne rendent l'analyse plus ardue. C'est dire que vos travaux viennent à point nommé pour approfondir la connaissance de nos sociétés, connaissance que nous voulons toujours plus lucide, plus précise, plus fine et plus rigoureuse.

Ce colloque a l'avantage de réunir des psychologues, des sociologues, des éducateurs, des économistes, des historiens et d'autres spécialistes. Il présente l'occasion de rassembler la grande famille des sciences sociales et humaines afin d'aborder le thème qui nous préoccupe sous des angles divers et des aspects complémentaires.

Je ne saurais, à cet égard, omettre de souligner que le caractère interdisciplinaire de votre démarche constitue un facteur d'enrichissement.

De même, votre initiative d'élargir au Maghreb et aux populations émigrés en Europe, le champ de vos investigations,

est judicieuse car elle permettra de pousser plus loin vos analyses et de retirer de cette approche comparée un surcroît d'éclairage.

La prise en compte de la dimension maghrébine n'est pas l'effet du hasard. Elle montre, une fois de plus, que le concept maghrébin est une réalité qui ne peut que s'orienter vers le sens d'une concrétisation. Bien entendu, si la problèmatique est souvent semblable, des contextes différents peuvent émerger ici ou là. A cet égard, il serait intéressant de préciser le poids des options politiques et l'influence des modèles de société sur nos structures familiales respectives.

Pour notre part nous nous flattons d'avoir su, au cours de notre histoire récente, engager notre devenir sur la voie du progrès. En matière familiale nous avons délibérément choisi la modernité, c'est-à-dire l'émancipation des êtres et tout particulièrement celle de la femme et des jeunes. Cette émancipation vise notamment à stimuler le sens des responsabilités afin de favoriser l'émergence d'un esprit de solidarité collective. Ce choix rejette toute idée dogmatique détachée du réel et dispensant de l'effort d'adaptation, pour s'attacher à un pragmatisme générateur de progrès social et d'épanouissement individuel et collectif.

C'est ainsi qu'au lendemain de l'indépendance, grâce au Code du Statut Personnel nous avons assuré à la femme les conditions de son intégration sociale, de la revalorisation de son rôle au sein de la famille et de ce fait, son épanouissement dans la société.

Il est évident que l'émancipation d'une société en voie de développement n'est ni une œuvre facile, ni une entreprise aisée. Elle exige des efforts continus d'éducation, de transformation des mentalités, un long apprentissage de la liberté et un sens aigu du devoir et des responsabilités.

Dans ce contexte, l'adaptation des méthodes éducatives et des programmes scolaires permettra à l'école d'apporter sa contribution à un meilleur équilibre de la famille et au développement harmonieux de la société. Un effort soutenu doit être entrepris, dans cette voie, pour que la société entière, par le respect des valeurs morales, puisse garantir sa pérennité en faisant bon usage de l'émancipation de ses membres.

Est-ce à dire que l'émancipation de la femme est à même d'apporter la solution à tous les problèmes ?

Je livre à votre réflexion la remarque du grand philosophe français, Henri BERGSON, recueillie dans son ouvrage « les deux sources de la morale et de la religion ».

« La tendance de la femme à devenir sincèrement l'égale de l'homme au lieu de rester l'instrument qu'elle est encore, attendant de vibrer sous l'archet du musicien, rendra notre vie plus sérieuse, en même temps que plus simple. Ce que la femme exige de luxe pour plaire à l'homme et par ricochet pour se plaire à elle-même deviendra en grande partie inutile. Il y aura moins de gaspillage et aussi moins d'envie ».

Entre cette conception déjà ancienne et la thèse défendue par certains maximalistes, n'est-il pas essentiel de trouver le juste équilibre qui permet à la femme de jouer pleinement son rôle dans le progrès économique et socio-culturel de la société?

Mesdames, Messieurs,

Nous formulons le vœu que ce colloque retienne l'attention, non seulement des éducateurs mais aussi des responsables politiques qui ne manqueront certainement pas de se pencher sur vos approches et d'analyser vos conclusions.

Le temps ne me permettra, malheureusement pas, de suivre vos travaux mais je puis vous affirmer que je reste attentif à toute proposition constructive résultant de vos débats.

Pour terminer, je voudrais féliciter notre collègue le Professeur Abdelwahab BOUHDIBA, qui ne cesse de déployer à la tête du C.E.R.E.S. des efforts méritoires pour stimuler les recherches socio-économiques et pour le soin qu'il a apporté à l'organisation de cette rencontre.

Que tous ceux qui ont contribué à la bonne préparation de ce colloque soient, également, vivement remerciés.

A tous, je voudrais enfin vous faire part, au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, de notre intérêt et de notre soutien.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux et vous remercie de votre attention.

VIOLENCE ET CONTRE VIOLENCE DANS LE COUPLE

Mme Emna BEN MILED (*)

1 - Le but de cet exposé est d'essayer d'articuler le phénomène de la violence masculine (sur deux exemples) et celui de la contre violence féminine (sur un exemple) et d'analyser les sentiments psychologiques profonds et cachés qui déterminent les conduites de violence, leur articulation, leur réciprocité, contrairement à ce qui est fait d'habitude et qui consiste à analyser séparement tantôt la violence de l'homme, ses formes, et tantôt celle de la femme, mais sans les lier l'une à l'autre et sans souligner leur inter-dépendance intime. L'idée directrice de tout l'exposé est d'essayer de dire que «quand il y a violence d'un côté il va y avoir contre violence de l'autre côté» et donc une inter-action dynamique incessante.

2 - Le deuxième but est de montrer que sous les conduites observables de violence se cachent des sentiments de peur, d'insécurité, de frustrations sexuelles et émotionnelles, d'hostilité, de mal être et de souffrance qui se développent en réaction aux agressions subies par la personnalité d'un sujet humain.

3 - En conséquence j'explore la gamme des sentiments humains de type négatif qui provoquent le mal-être et la souffrance et non pas les sentiments de type positif qui procurent le bien-être au psychisme (sentiments de sécurité, de tendresse, de chaleur, de respect de plaisir, d'amour...). La réalité du psychisme humain est très riche en sentiments harmoniaux et cohérents comme en sentiments ambivalents et contradictoires. J'opère pour ma part un découpage qui n'est que méthodologique, mais qui est délibéré, parce qu'il me permet d'analyser les sentiments psychologiques cachés qui déterminent les conduites observables de violence.

4 - Je suis psychologue et j'ai appliqué une démarche psychologique d'inspiration psychanalytique et anthropologique. Elle consiste à étudier au sein des personnalités les sentiments conscients, subconscients ou refoulés dans l'inconscient mais qui déterminent les conduites visibles (ici de violence mais ailleurs d'autre chose) en même temps qu'elle en révèle les formes culturelles (bigamie, pratiques magiques...) variables selon les sociétés.

5 - En conséquence, j'analyse la montée des sentiments de violence chez l'être humain, homme ou femme, leur réciprocité et leur dynamisme ainsi que leurs formes externes et non pas la fréquence de ce type de comportements au sein de la société tunisienne. Je donne seulement la fréquence du taux de répudiation dans l'ancienne société (un tiers des mariages étaient rompus) parce qu'il avait été calculé par les juristes et que donc il est connu. Mais la fréquence des taux de monogamie (1 homme + 1 femme) de bigamie (1 homme + 2 femmes) de trigamie (1 homme + 3 femmes) et de polygamie (1 homme + 4 femmes) n'ont pas été à ma connaissance calculés par les juristes, sociologues, démographes. J'ignore ainsi la fréquence réelle des comportements masculins, de violence physique ou

celle des pratiques féminines de magie. La démarche psychologique d'inspiration psychanalytique demeure incomplète et a besoin du concours des autres sciences humaines pour resituer, bien comme il faut, l'étude des personnalités humaines au sein de la société globale, avec cette précision qu'on ne peut cependant pas chiffrer les sentiments humains mais seulement apporter une appréciation de leur intensité.

5 - En ce qui concerne l'échantillon d'enquête : je n'ai pas travaillé sur une population anormale, pathologique traitée à partir de l'hôpital Razi de Tunis ou des cabinets de psychothérapeutes. J'ai enquêté auprès d'un échantillon tout venant (100 femmes : 50 femmes citadines + 50 femmes paysannes) en prenant soin de faire varier les âges (sur 3 générations) et en essayant de respecter la proportion rural/urbain qui existe au sein de la population nationale. Parmi les femmes paysannes, certaines vivent au Cap Bon (Menzel Bou Zelfa) et cultivent les agrumes et d'autres ont émigré sur Tunis (Mellassine) Mais elles sont nées, ont grandi et parfois même elles ont atteint le troisième âge dans le monde paysan avant de venir sur Tunis.

Il s'agit de femmes déracinées sur le plan géographique mais non pas sur le plan psychique (la plupart de leurs expériences affectives, les étapes de leur vie, la période de l'enfance et de la maturité adulte s'est effectuée dans le monde paysan. Elles sont riches de leur mémoire culturelle et psychologique qu'elles savent faire revivre au cours d'un entretien. Une courte période passée à Tunis ne s'accompagne pas de dépersonnalisation affective.

6 - Enfin, la méthode du psychologue clincien se base sur l'écoute du sujet sans questionnaire standardisé ni temps d'entretien fixé à l'avance. Le questionnaire pré-établi avec

rigidité, s'il révèle les opinions conventionnelles des sujets, risque de bloquer l'expression des sentiments profonds qui sont parfois en contradiction avec les discours apparents des sujets. La méthode de l'entretien psychologique tient compte des axes d'une recherche mais aussi du désir du sujet à protéger son intimité, de ses peurs, de ses blocages et de ses résistances à la parole. Chaque entretien étant une rencontre avec un sujet humain désirant et non pas avec un objet d'enquête.

Introduction

C'est une communication sur les rapports d'agression et de violence à l'intérieur du couple conjugal.

Je n'observe pas les manifestations de la violence d'un seul sexe mais des deux. Je me pose deux questions :

1 - Quelles sont les formes traditionnelles de la violence masculine ?
2 - Quelles sont les formes de la violence féminine ?

Autrement dit : que se passe t-il entre deux partenaires lorsqu'ils se trouvent dans une situation de conflit banal, ou bien, de divorce émotionnel et de souffrance ?, quelles sont les formes possibles d'hostilité que chaque partenaire peut développer en direction de l'autre ?

Je vous proposerai trois idées que je cite avant de vous les développer :

- La première, c'est que, dans le passé du pays la principale forme de violence masculine sur la femme c'est la polygamie du conjoint. La polygamie, qui est une institution d'origine méditerranéenne, sur le plan culturel, on la retrouve dans

l'Europe antique avant la naissance de la chrétienneté, a été reprise par le monde musulman jusqu'à aujourd'hui, et en Tunisie, elle a disparu des lois du pays, seulement, dans la deuxième moitié du 20ème siècle, en 1956, mais elle avait sévi jusque là.

La deuxième idée : c'est que, même si la polygamie du conjoint a disparu des lois depuis 30 ans, il existe une autre forme de violence masculine : c'est la violence physique. Les femmes sont fréquemment battues dans le cadre de la conjugalité. Aucune loi d'ordre juridique ne l'interdit. Là aussi, c'est une phénomène d'origine méditerranéenne, lié à l'idéologie patriarcale, et, que l'on retrouve dans tous les pays du bassin méditerranéen. Il se vérifie dans le passé comme dans l'actualité, avec la différence que les femmes européennes modernes s'organisent pour lutter contre lui (en créant des lieux d'accueil pour femmes battues etc...) tandis que les femmes arabes apparaissent comme plus démunies sur le plan institutionnel.

- La troisième idée : c'est que, du côté des femmes, cette fois, celles-ci ont développé une contre violence dans la sorcellerie. Agressées et opprimées, mais obéissantes en surface, et privées de moyens objectifs de lutte, les femmes ont pris l'habitude de réagir et de contre agresser par des moyens qui sont détournés.

On observe un usage fréquent de la sorcellerie, aussi bien, dans l'histoire des pays euro-arabes, que, dans le maghreb actuel.

- Ma méthode de travail est longitudinale : je n'observe pas, seulement, ce qui se passe dans le couple tunisien moderne, celui des années 80, mais j'observe, aussi, l'évolution du couple sur plusieurs générations, plus précisément depuis le début du siècle à maintenant.

Cette perspective méthodologique longitudinale, qui analyse l'évolution d'un phénomène dans le temps offre deux avantages:

1°) - Elle apporte une meilleure connaissance à la question. Certains théoriciens, notamment ceux de l'école anglo-Saxonne d'anti-psychiatrie, proposent de remonter l'histoire de la famille sur trois générations d'âges pour mieux comprendre l'origine et la signification des inter-relations qui se nouent dans le couple actuel.

2°) - Le deuxième avantage qu'offre cette méthode, c'est qu'elle permet aussi, de voir, ce qui est entrain de changer au niveau des relations conjugales, qui se remodèle et se restructure avec la montée des nouvelles générations, mais, aussi, ce qui reste figé et statique, autrement dit quelles sont les zones de conservatisme dans les relations intra-familiales ?

J'ai enquêté auprès d'un échantillon d'une centaine de femmes. Pourquoi le choix d'une population féminine? En réalité, il s'agit d'une recherche, de longue haleine, dont l'objectif est d'étudier l'identité, et la personnalité des femmes tunisiennes. Son objectif déborde le cadre de cette communication, mais, j'ai extrait des matériaux qui permettent d'analyser le thème que je vous propose.

L'âge des femmes est intentionnellement très variable ; il réunit celles qui sont nées tout à fait en début de siècle, jusqu'à celles qui sont nées, au cours des années 60, c'est-à-dire une décennie après l'indépendance. J'ai même enquêté auprès d'une personne qui est née à la fin du 19e siècle, quelques années seulement après l'entrée des Français au pays, et qui conserve sa lucidité. Elle avait 94 ans au moment de l'enquête. Par contre, la plus jeune de l'échantillon a 21 ans, et tous les âges intermédiaires sont représentés.

L'origine géographique est elle aussi très diverse. Elle fait figurer des femmes provenant des régions du nord, du centre ou du sud du pays, et, appartenant à une origine rurale, citadine et quelquesfois semi-nomade. Je n'entre pas dans les détails de la méthodologie pour ne pas perdre de temps et je passe aux résultats :

Dans la Tunisie de la première moitié du 20eme siècle, ce que l'on observe c'est le phénomène de la polygamie familiale. Il s'agit d'un mode d'organisation, au niveau du couple, qui ne conçoit pas l'égalité et la réciprocité entre les partenaires : l'époux est polygame, infidèle, le fait est institutionnalisé. En retour, l'épouse n'a pas droit à la polyandrie, et, elle est fidèle, sinon elle risque l'assassinat. On est dans l'observation d'un phénomène d'inégalité et donc de violence sur la femme.

En réalité, il ne s'agit pas tellement de polygamie, mais, surtout de bigamie. Les témoignages des femmes, qui ont connu et baigné dans la Tunisie de la première moitié du 20eme siècle, donnent quelquefois des cas de trigamie (1 conjoint + 3 co-épouses) et de polygamie (4 épouses), mais, ils décrivent surtout des situations de bigamie. Ce fait est-il confirmé dans l'histoire du maghreb ?. Les historiens tunisiens nous donnent encore trop peu d'informations sur l'histoire de la famille, en dehors de quelques recherches de pointe. Mais, quelquefois, ils nous livrent des flashs qu'il nous importe de saisir, et là, on peut remarquer, à propos des princes Mouradites du 17eme siècle et des beys Husseinites, à partir du 18eme siècle, qu'ils étaient officiellement bigames : ils avaient deux épouses plus des concubines. C'est le concubinage qui était plus important à l'intérieur du harem.

En dehors des dynasties régnantes, comment cela se passait-il au sein de la famille tunisienne et plus précisément, celle de la

première moitié du 20ème siècle? Il était facile à un époux de type monogame de se transformer en époux de type bigame.

Ceci, au niveau de la réalité des faits familiaux. Maintenant, au niveau du vécu émotionnel des femmes, elles vivent tous les époux, même monogames, (car certains hommes conservaient ce statut toute leur vie) comme des polygames en puissance.

L'angoisse sur ce point est forte, elles y pensent même quand cela n'arrive pas, et leur peur de l'instabilité affective, réelle ou fantasmée du conjoint est intense. Aussi, développaient-elles, dans leurs immense majorité, des stratégies de défense pour éviter l'entrée éventuelle des co-épouses. Le principal mode de défense, hérité de mère en fille, est constitué par l'obéissance et la soumission apparente aux idées et aux ordres du conjoint dans les situations de face à face. Les différents conjugaux simples et les conflits plus graves ne sont pas analysés ouvertement en face à face. Ils sont masqués, tus, annulés dans les silences, déformés, inversés, détournés de leur voie naturelle d'expression et exprimés sinon même, soulagés auprès des autres femmes de la famille (il s'agit d'un type de famille élargie où ascendants et collatéraux co-habitent dans un foyer unique). Ils sont exprimés, aussi, avec les voisines et les enfants, sauf avec le partenaire.

Avec lui, la femme évite d'ouvrir le conflit d'autant que, si le conjoint décide d'introduire une deuxième épouse, en guise de représailles, la première, a peu d'issue pour s'en sortir. Comment réagit-elle dans un tel cas?. On observe deux phases qui sont toujours les mêmes : une phase de révolte suivie d'une phase d'apaisement.

1 - Dans un premier temps, c'est-à-dire au moment du choc émotionnel, elle demande la protection de sa famille d'origine.

seul recours après les invocations de Dieu, du prophète, des saints marabouts et de l'emploi de quelques pratiques de sorcellerie. Sa famille d'origine l'encourage à quitter le foyer pour ne pas avoir à affronter brutalement la présence d'une deuxième épouse. Elle est accueillie avec chaleur et solidarité. Là, elle exprime sa révolte, ses sentiments d'hostilité et de haine réactionnels à la blessure narcissique et déclare son désir de divorcer. Elle est soutenue par les femmes de la famille qui lui disent «ne retourne plus chez lui», «tu trouveras mieux que lui» etc. Elle est soutenue par les hommes, aussi, qui, même s'ils possèdent des pratiques semblables à celles du conjoint, sont quand même touchés dans leur sensibilité dès que cela arrive à une femme de leur famille. Ils expriment, dans un premier temps, un mouvement de solidarité.

Et parfois, si l'épouse est plus vulnérable sur le plan psychique, la colère n'apparaît même pas, elle réagit en faisant une dépression : elle ne mange plus, maigrit, s'alite et pleure. Elle est entourée des autres femmes de la famille et chacune de ses dernières a déjà été touchée, directement ou indirectement, par une drame identique. Ou la réconforte, on se donne pour exemple, on la nourrit, on la soigne, on met un baume avec des mots sur sa plaie narcissique. C'est une phase de défoulement émotionnel, et de psychodrame individuel et collectif.

2°) - Dans un deuxième temps, les choses vont s'inverser : on commence à lui conseiller le retour par des pressions morales régulières : «il faut calmer ton cœur», «le fortifier», «méprise ta rivale». On lui rappelle le cas des autres femmes de la famille qui ont subi des chocs semblables, et on fait pression sur elle, pour qu'elle apprenne à faire l'apprentissage d'une vie avec un conjoint bigame. On la nourrit aussi de rêves et d'illusions : «tu verras il sera lassé, il finira par divorcer, et puis, si tu l'ensorcelles, tu obtiendras de meilleurs résultats».

Enfin, on la culpabilise à propos de l'avenir de ses enfants et, bien souvent d'ailleurs elle est mère d'une famille nombreuse, tout comme on la fait douter aussi de l'avenir qui l'attend après un divorce. Elle a peur, elle retourne.

C'est une femme coincée des deux côtés: côté conjoint et côté famille d'origine. Elle baigne dans un double réseau institutionnel qui dirige sa vie sentimentale à sa place et la manipule du dehors. Elle est dénudée, sans armes objectives pour modifier la nature de sa vie conjugale.

Pourtant, dans l'histoire d'un pays comme la Tunisie, on remarque pour le moyen âge, entre le 10è et la 14è siècle, sous les dynasties Zirides et Hafsides : c'est à dire au moment, où, Kairouan puis Tunis furent à tour de rôle les capitales, un droit favorable à la femme. Celle ci pouvait au moment du contrat de noces exiger la monogamie du conjoint, sinon, elle s'accordait le droit de le répudier. Il existe des contrats de mariage qui ont été conservés jusqu'à aujourd'hui et qui comportent une clause supplémentaire exigeant la monogamie comme, par exemple, pour ce qui se pratique actuellement au Sénégal, où, l'épouse peut exiger la monogamie sur le contrat de mariage. Les femmes tunisiennes du moyen âge avaient mis cela en pratique. Les siècles suivants ont-ils été marqués par une regression du statut juridique de l'épouse?. Il faut attendre que des recherches appropriées y répondent.

Il n'en reste pas moins que l'observation des coutumes familiales de la première moitié du 20ème siècle va dans le sens d'une régression, où, à la polygamie s'ajoutait la répudiation qui a été supprimée en 1956. Celle-ci se pratiquait sans consentement mutuel prealable, de façon unilatérale et par main d'homme. Sur le plan judiridique, elle se faisait très vite : l'époux se rend chez le «cadhi» et signe, seul, un papier de rupture

comme cela est encore appliqué en Arabie Saoudite. Ensuite, l'acte de répudiation est envoyé à l'épouse et quelquefois, celle-ci n'est mise au courant qu'après coup, lorsque la rupture juridique est déjà consommée.

Les hommes pratiquaient la répudiation dans le but de changer d'épouse et de contracter un nouveau mariage, et non pas, dans celui de rester célibataire, même provisoirement. L'angoisse du célibat est forte et les hommes sont enserrés dans un réseau de mariage et de remariage ininterrompu jusqu'à l'extrême vieillesse. Dans les cas extrêmes, ils pouvaient faire permuter jusqu'à une dizaine d'épouses par le biais d'une série de répudiations suivies de remariages incessants.

Souvent ils préfèrent répudier une épouse plutôt que d'additionner des épouses dans le même foyer, pour des raisons d'ordre psychique et économique.

L'acte de répudiation qui est générateur de culpabilité pour l'inconscient masculin, devient plus supportable à vivre, sur le plan émotionnel, si la première épouse quitte la maison et disparaît une fois pour toute du champ visuel. Les sentiments de malaise intérieur sont oubliés dans l'inconscient et n'ont pas l'occasion de refaire surface. De même, les conflits qui risquent d'eclater entre co-épouses vivant sous le même toit, et générateurs pour lui d'une deuxième forme de culpabilité sont évités.

Deuxièmement, si la polygamie est absente, les dépenses matérielles sont tout de suite plus légères aussi car l'époux est tenu par le droit musulman de dépenser de la même façon pour toutes les épouses, tandis que ces dernières, même si elles ont des biens ne sont pas tenues aux dépenses du ménage. L'époux est seul pourvoyeur économique d'une famille à structure

polygame. Au contraire, s'il répudie l'épouse, il lui verse une pension en cas d'allaitement uniquement, et passé cette période, il ne s'en occupe plus.

Les raisons d'ordre pyschologiques, économiques et juridiques interferaient entre elles pour faire monter le taux de répudiation au sein de la société globale. A l'époque coloniale, on notait un divorce pour trois mariages. Un tiers des mariages avortent, ce qui distingue nettement l'histoire et la structure de la famille musulmane, par rapport, à la famille chrétienne, où, toute forme de divorce a été interdite sur 2000 ans.

Les femmes avaient peur d'être répudiées au moment des récoltes, ou bien après la vente d'un troupeau de bêtes, ou encore, après l'accession de l'époux à un héritage. De telles rentrées d'argent supplémentaires permettaient de financer la constitution des nouvelles dots, sinon la main de la future épouse n'est pas accordée.

Les épouses pouvaient être répudiées :

- en cours de grossesse
- après l'accouchement
- en cours d'allaitement
- ou malade.

Tout ceci en cas de répudiation, mais dans les situations de bigamie, lorsque l'époux ne divorce pas mais ajoute une autre femme, on observe deux types possibles de réaction masculine à l'égard de la première épouse :

- Première possibilité : il y a ceux qui informent l'épouse de leur désir de remariage. Ils ajoutent des menaces en cas de refus, soit celle de répudier, soit par exemple, d'extradier les enfants du premier lit de l'héritage paternel si leur mère continue à

s'opposer à l'entrée d'une co-épouse. Et, ils fêtent le second mariage à l'intérieur du foyer. Dans les cas où la prèmière épouse ne se refugie pas dans sa famille d'origine, parce qu'il arrive que ce type de protection provisoire soit déficient, l'époux peut exiger d'elle de participer aux préparatifs de la fête nuptiale (grand nettoyage, tissage de tapis, pose de rideaux, décoration du lit nuptial, préparations alimentaires : conscous à l'agneau; «baklawa», reception d'invités etc.).

Avant la fête, la première épouse quitte la chambre conjugale et démenage dans un autre lieu de la maison. Le lieu qu'elle occupera désormais, varie suivant le niveau économique du conjoint. En milieu citadin aisé, chaque épouse peut occuper une aile de la maison et se protéger de l'autre femme à l'aide de la distance géographique. En milieu citadin populaire, les pièces sont face à face. Le soir, la préférée dort avec le conjoint et l'autre, avec la belle mère, les enfants ou une belle sœur, et dans la journée, les co-épouses préparent la nourriture ensemble et élèvent en commun les enfants des deux lits. Si la famille dispose d'une pièce unique, ce qui était fréquent, les co-épouses dorment ensemble avec le conjoint dans des lits séparés. On aligne trois lits à une place et le soir un des deux lits est rapproché à celui du co-mari. En milieu plus démuni, les femmes dorment avec co-conjoint et enfants des deux lits sur une natte commune. Au cours des périodes de transhumance elles tissent ensemble la tente, l'installent (ce sont des activités féminines) et la partagent.

Les conflits entre co-épouses sont très fréquents. Empêchée d'exprimer une révolte ouverte contre l'objet réel qui a produit la souffrance intérieure, c'est à dire le polygame lui-même, la haine ressentie à son égard est déplacée sur les rivales. En langue arabe, le mot qui qualifie la rivale : «dha -rra», signifie littéralement «celle qui est nuisible». En réalité, ce sont les conséquences du comportement du conjoint qui sont nuisibles,

mais il y a déplacement d'une révolte, d'une colère, qui demeure masquée en face à face avec lui sur la rivale et donc un déplacement des sentiments d'hostilité sur elle.

Surtout s'il en préfère une, ce qui était fréquent, car lui-même, à vouloir morceler son cœur et son sexe d'homme, risquait de perdre quelque chose de son identité et de gagner en déséquilibre psychique. Il a besoin de se constituer une identité sentimentale, même provisoire, mais unitaire et non pas éclatée. Il en aime une. L'autre attend le levée du jour et sa disparition à lui du champ familial pour libérer son agressivité sous diverses formes : les blessures sont d'ordre narcissiques et physiques. On blesse l'amour propre comme on peut arracher un vêtement ou tirer avec rage sur une boucle d'oreille et déchirer le lobe. Sauf dans le cas ou le mari commun sadise de la même façon les femmes, à ce momment là, elle lui répondent en devenant solidaires et complices.

Deuxième possibilité : elle concerne les situations où l'homme fait habiter les femmes dans deux maisons séparées et non pas ensemble, à ce moment là, on observe encore deux genres de réactions masculines :

1 - Il cache à la première épouse son remariage, et s'absente de temps en temps du foyer en invoquant des prétextes Puis au bout de quelques mois à quelques années, il peut le dire, soit, parce que la première a vent de l'affaire par quelqu'un d'autre et lui pose des questions, soit parce que lui-même se heurte à trop de dépenses matérielles et a besoin de les réunir sous le même toit pour comprimer le budget.

2 - Il y a ceux qui ne revèlent jamais la vérité, et c'est après leur mort que les enfants du deuxième lit font leur apparition avec leur mère pour assister aux funérailles et réclamer l'héritage paternel.

Si la polygamie et la répudiation ont disparu, la violence physique, comme moyen pathogène d'expression, survit au sein du couple moderne. La tunisienne des années 80 est battue par le conjoint en cas d'insoumission à l'autorité. On observe la punition physique à travers tous les milieux géographiques : dans les campagnes et les villes, ainsi qu'à travers la diversité des niveaux socio-économiques et culturels.

Même si la nature des conflits conjugaux n'est pas identique selon le niveau d'instruction des partenaires, la manière de répondre au conflit peut, elle, devenir physique au lieu de passer par l'échange verbal qui constitue le moyen le plus sain pour la résolution des problèmes. Il est vrai aussi, que l'intensité des réactions de type physique faiblit avec l'élévation du niveau d'instruction mais, il s'agit quand même, d'une condition masculine générale qui unit l'analphabète et l'universitaire sous le même toit.

Car, cet homme est privé de ses armes anciennes qui étaient la polygamie et la répudiation. Il est enserré au contraire dans un nouveau code de la famille qui lui lie les bras en cas de rupture, bien plus sévèrement que par le passé. Il reste intérieurement convaincu qu'il est le chef et demeure prisonnier de son idéologie patriarcale et de toute cette forme de paranoïa culturelle (et non pas individuelle) de prétendue supériorité de l'homme sur la femme. Il n'est pas, non plus, en train de faire l'apprentissage d'un échange démocratique basé sur l'expression d'une parole logique et réciproque. Il risque alors de surinvestir le seul mode d'autorité abusif qui lui reste et de parler avec ses muscles.

En Tunisie, les lois sur la famille ont évolué plus vite que les mentalités qui soutiennent la quotidienneté du couple, et les réformes ne sont pas accompagnées d'une conscientisation

populaire sur les principes d'égalité et de respect entre les sexess. Au contraire, les rapports de violence intra-familiaux correspondent de façon identique, aux modèles qui existent dans le reste de la société et de toutes les autres sociétés arabes, où, les échanges inter-humains de type démocratiques sont freinés par les principes généraux d'autorité, de hiérarchie, de soumission à l'arbitraire qui prévalaient aux siècles passés.

Comment le couple conjugal arabe pourrait-il être aidé dans la progression vers une nouvelle forme d'échange si la société qui le secrète baigne dans l'absence d'échanges, la soumission, et, où l'expression d'une parole basée sur la vérité et sans conséquence de punition n'existe pas?. Le ciotyen se comporte comme l'épouse au foyer, et, le psychologue qui observe les personnalités, les comportements et les rapports humains au niveau micro-social, a besoin de dégager, non seulement les facteurs psychiques internes qui sont le produit de l'inconscient, et dont le contenu est de fruit de l'histoire personnelle mais aussi, les raisons socio-politiques externes.

Dans une société de répression, le conjoint répond en donnant des coups à sa femme. Il peut se mettre à frapper dans n'importe quelle situation de la vie du couple :

- Si le thé n'est pas cuit assez vite
- Si elle oublie le lait sur le feu
- Si la facture d'eau est élevée
- Si elle donne à manger à quelqu'un sans sà permission.
- Si elle participe à la conversation
- S'il apprend par un voisin qu'elle a été vue dans la rue.
- Si elle met une robe décolettée pour assister à une fête.
- Si elle tarde chez l'épicier, au hammam, au marabout, à l'hôpital, au cimetière.

Une femme de l'échantillon que le mari accusait de l'ensorceller lui a répondu :

- «si j'avais pu le faire»
  «tes bras seraient retombés»
  «ils seraient devenus mous»
  «tu ne pourrais plus frapper».

L'autre raison qui explique la fréquence des coups est liée à la mésentente sexuelle. L'épouse est battue lorsqu'elle refuse de faire l'amour. L'une des femmes rurales, originaire du gouvernorat de Siliana témoigne: «toutes les femmes de mon entourage sont battues à cause du «frach», du lit». une autre citadine, elle, originaire de Tunis, ajoute: «dans le passé, le conjoint pouvait ligoter son épouse au lit».

Consentantes en apparence, les femmes se donnent sans désir, sans plaisir, pour éviter la punition, dans un état de frigidité réactionnelle à une condition conjugale si misérable. La jouissance naît de la réciprocité du désir. Comment le désir peut-il naître dans un corps blessé? Le rejet remplace l'attraction positive et la haine prend la place de la tendresse.

Elle est soumise et passive en surface, mais profondement hostile, en vérité. Elle garde le corps froid. Une femme battue ne donne pas à un partenaire du plaisir. Par contre, elle peut provoquer l'impuissance dont les hommes ont si peur, en même temps qu'elle devient frigide.

Lorsque les rapports dans le couple sont de type négatifs, chaque partenaire devient nuisible pour sa propre personnalité et celle de l'autre. L'analyse des blocages sexuels illustre cette idée de l'inter-dynamisme émotionnel, incessant, qui structure la trame profonde des rapports conjugaux, où, le désir inassouvi

se transforme en violence, ouverte chez l'homme, masquée chez la femme.

- Si l'épouse refuse totalement l'acte sexuel, le conjoint vit la frustration comme intolérable. Il ne sait pas exprimer avec ces mots les sentiments de frustration qu'elle lui fait goûter à ce moment là.

Il est pris par une fièvre et parle avec ses muscles. Il lui signifie, alors, toute la puissance virile, mais frustrée que renferme son corps d'homme, en lui agressant son corps à elle, n'importe où : tête, visage, cou, nuque, seins, épaules, bras, ventre, bas ventre, cuisses, dos, jambes, chevilles. Il assomme jusqu'à faire rouler par terre. Il frappe à l'aide d'un istrument : ceinture, branche d'olivier arraché au tronc de l'arbre, sinon, à l'aide de ses mains nues. Les caresses sont particulières : larges gifles, coups de poings et de pieds, le rapport est charnel mais le lieu de la jouissance s'est déplacé. Il se sadise. L'homme donne de la douleur puisqu'il est si maladroit à donner du plaisir. la jouissance cède la place au sadisme jouisseur.

Et quant il frappe, il blesse, il provoque des déchirures dans la peau, les artères, des marques bleues le long du corps, des hémorragies. Et il casse : une dent, deux dents, la moitié d'une machoire, un bras..., il lui dit qu'il désire la tuer. Et quant lui, est en action, elle, elle ne frappe pas, elle s'occupe à hurler, elle hurle qu'elle va mourir, en éclairant sa voix, pour la faire parvenir dans la maison des voisins qui répondent à son appel et interviennent pour arrêter le furibond.

Après, lui, il retourne manger, dormir, ou il quitte la maison. Ce sont les voisins et les enfants qui donnent les premiers soins et font appel à la médecine traditionnelle (massages à base d'huile, de vinaigre, d'eau de fleur d'oranger...). Ils accompagnent aussi au dispensaire et à l'hôpital pour les points de suture, les

pansements, les radios, sinon encore, au poste de police pour le dépot d'une plainte. Quelquefois, le mari interdit les hospitalisations afin que l'épouse continue a exécuter ses travaux ménagers, et quelquefois aussi, les frères par solidarité avec leur sœur, viennent rendre les coups au beau-frère et le menacer s'il recommence. Et souvent, c'est un éternel recommencement.

Le vécu émotionnel des femmes à propos de la violence masculine est le suivant. Elles nous disent :

> «Un homme peut frapper jusqu'à ce que le sang coule» (ou voit ici, comment l'angoisse de mort est directement sous-jacente).
> «Il peut fracasser la tête et réduire les os en morceaux» (ici, des angoisses plus archaiques, de fragmentation et de morcellement du corps apparaîssent).
> «Il possède aussi la puissance imaginaire de : «moudre son corps» («i-ar-hi-ha», comme on peut moudre du blé pour extraire la farine).
> Ou, celui de : «la broyer comme dans un pilon» «(«i-i-ha-res- ha, en langage féminin, ça signifie : comme on broie du gros sel ou des épices pour faire la cuisine). Ou encore : «de la réduire en miettes de pain «(«i-fet-fet -ha»). «l'anéantir» («i-a-m-hak-ha», «i-a-m-hiha»).

Cet ensemble d'images fantasmatiques qui peuplent l'imaginaire féminin exprime deux types d'angoisses :

- Des angoisses de mort au sens de la mort du corps, celle qui est familière, et, où le corps reste entier
- et des angoisses de morcellement et d'éclatement du corps («i - deg - deg; i-fet - fet», «i -ha-ress;» «i-am-hak»; «i - ar-hi), à l'image des conséquences d'un bombardement nucléaire moderne, où, après la mort, les corps sont atomisés.

Ces formules indiquent jusqu'à quel point l'époux peut être intérieurement vécu comme super agressif. D'où alors, et c'est la troisième et dernière idée de l'exposé, la fréquence des pratiques féminines de sorcellerie pour conjurer ce mal, intérieur, et externe qui la persécute.

L'entrée de la femme dans le monde symbolique de la sorcellerie est en même temps guidée par des sentiments qui font partie de la psychologie de l'opprimé, où l'ordre du symbolique, de l'imaginaire et du fantasme court le risque de devenir plus puissant que l'ordre de la réalité. Lorsque les moyens de lutte manquent et qu'une personne se sente impuissante à changer la réalité externe, cette impuissance, au plan du réel se transforme en toute puissance au plan de l'imaginaire. Il y a fuite du premier plan et déplacement, compensation, ou surinvestissement du second plan.

Dans le monde de la sorcellerie, la femme se vit psychiquement comme toute puissante sur le sexe masculin : «hi-a el koul», ou, «ma-houkm - lla» houkm-ha» : («c'est elle qui detient le pouvoir») : au sens d'un pouvoir non partageable, unique et centralisé.

Deuxièment, elle se vit comme pouvant parfaitement manipuler le fonctionnement de la sexualité de l'homme, «hi-ya-elli t-hel ou hi-ya elli - tour-bet». La formule est employée pour signifier qu'elle est capable de faire : «bander et débander les hommes».

Elle ensorcelle le partenaire dans le but, dit-elle encore, de : «vaincre ses irruptions de fureur (-bech the-dou»).

«ou bien : «tra-j-ou kad i-di-ha», ici, au sens de «mettre un homme dans le creux de la main», à l'image d'une petite boule.

Les désirs exprimés dénotent des sentiments de rejet, de destruction et de chosification d'autrui.

Elle procède systématiquement en cachette du mari et de sa belle famille aidée par sa famille à elle, les amies, les voisines. Une femme nous dit : «dans le passé, si une femme désobeit au mari, il fait entrér une rivale, maintenant, il ne peut plus le faire mais il bat. Si par exemple elle refuse de lui laver ses doigts de pied, il peut la frapper; alors elle se tait et lui obéit. Mais dans son dos, elle utilise des moyens pour lui abimer la face. «bech - tfess-ed-louklik-tou»). Une telle attitude révèle une logique interne parce que si l'ennemi est vécu comme trop fort, on ne peut plus se défendre contre lui en face à face, on emploie l'astuce et le détour. Le principe est connu par toutes les armées du monde et il est familier aux foyers maghrébins.

On peut classer les procédés utilisés en deux types :

1 - Il y a les méthodes douces à base d'encens, d'odeurs, de paroles, d'écriture.

2 - Et les méthodes plus dangereuses d'empoisonnements alimentaires.

Les méthodes douces sont très fréquentes notamment dans le domaine amoureux. En général, ou les emploie pour négocier - indirectement - avec le conjoint, la réalisation d'une vie sentimentale plus heureuse.

a - l'encens.

On ajoute à l'encens «fi bkhour el ka-noun») des herbes et des poudres supplémentaires. Il y a plusieurs variétés que les femmes se recommandent entre elles. On les achète dans les souks, on se les passe, on les jette dans le feu. La plante surnommée' «chata ou-el-mach-tou-ta» (apprécier la présence de concept «cha-ta-ta» qui signifie séparer») était très à la mode

dans le passé pour écarter une co-épouse. On en met quelques graines sous le lit nuptial, à l'intérieur du matelas, de l'édredon, des coussins, que l'on recoud soigneusement avant l'entrée de la rivale.

On peut employer «irk -la-had» en y ajoutant une formule pour écarter les amants : «irk -la-had ou ma had i-ouk -id ba-tha-had». On lave les vêtements du conjoint dans un liquide où baignent les graines. On emploie avec l'encens les épices de cuisine (cumin, coriandre...) pour ramener à soi un cœur volage. Comment ?

«par tous les chemins»
«pliant ses genous à terre»
«et devenu comme fou»

«ta-bal ya ta-bal ji-bou ha-bel»
«ka-rouï-a ya ka-rouï-a ji-bou a-la koul th-nai-ya»
«cheb ya cheb ji-bou i-a-m—chi ou i-at-kab»

b - L'écriture :

Son rôle est très fréquent. On utilise le «kteb» qui est un papier sur lequel un spécialiste traditionnel» «quatteb», «azzam» inscrit des paroles coraniques et/ou des signes géométriques à l'aide d'encre noire ou de liquide jaune coloré par du safran. On s'en sert de deux façons : on le glisse dans un coin de la maison, on le donne à manger, à boire plutôt. C'est l'écriture qui possède le rôle espéré, ce n'est pas le papier. Alors la technique consiste à le tremper dans le thé ou le café jusqu'à faire fondre les signes, on retire, on sert à boire.

- Le deuxième groupe de méthodes est constitué par les empoisonnements alimentaires. On piège en donnant du caméléon sous la forme de boulettes de viande pétries au pilon,

épicées et arrosées d'une sauce tomate piquante pour neutraliser l'arrière goût de l'animal. Le caméléon est considéré comme ayant une vertu de désensorcellement, et un homme amoureux est considéré comme ensorcellé, alors, dans le passé la mère comme les épouses, pouvaient lui en donner à manger à tour de rôle pour «le tirer», chacune, vers elle. Et son emploi persiste.

On peut aussi lui servir à manger des morceaux d'âne (le cœur de l'âne...) de chien (le pénis d'un chien...), de lézard, de crapaud, de cafard, le sang des règles, l'urine, les rognures d'ongles, les becqs de coqs, les cheveux. On prépare «os-ba-net ma-ï-ou», à base de batraciens et d'insectes qui sont mélangés à une farce et servis pour décorer le couscous.

On conseille de servir les autres préparations dans les sauces de couleur foncées. On donne à boire des gouttes d'urine, le sang des règles. Les liquides clairs sont rejettés.

Il y a systématiquement des paroles qui s'ajoutent :

Je te donne à manger le cœur de l'âne... le sang des règles... mon urine... pour que je puisse te guider... que tu n'entends plus que ma parole... que tu retournes sous le pouvoir de ma matrice...

Les rognures d'ongles, becqs de coqs et les cheveux sont parfaitement indigestes. Non assimilable par le tube digestif, ils se fixent à l'intérieur de l'abdomen et provoquent des adhérences intestinales, des infections et des douleurs digestives répétées qui nécessitent parfois une intervention chirurcicale. Au maghreb, on a pris l'habitude d'enterer ce type de déchets pour éviter les emplois dangereux, et, dans les campagnes tunisiennes on a recours aux soins d'une «ouagaa» qui est une «therapeuthe traditionnelle». Elle soigne les maladies

physiques, psychiques, et désensorcelle. Elle est habituée à retirer le corps indigestes en introduisant dans le tube digestif des victimes un long fil auquel est attaché un raisin sec et retire les cheveux ou les ongles qui rendent malades.

On emploie trois types de procédés pour tenter de rendre l'époux impuissant. La première technique utilise la clé, le cadenas ou les ciseaux dont la fermeture symbolique, dans le dos du conjoint, permettrait de la rendre «impuissant avec toues les femmes sauf avec l'utilisatrice de la technique».

Le deuxième procédé emploie le sperme du conjoint que l'épouse s'arrange pour recueillir sur une étoffe au cours de l'acte sexuel. Elle l'achemine discrètement chez le «katteb» qui prononce des invocations magiques «(a-a-k-ra-a-lih») pour rendre le mari: «impuissant avec toutes les femmes sauf avec l'épouse». «taa-k-dou», «tssed a-lih».

Le dernier type de procédé est à base de plante. C'est le plus redouté on donne à manger une plante avec des grains rouges et noires surnommée: «el ha-ī-a ouel me-ī-ta» (littéralement : celle qui donne vie et mort).

Elle fait maigrir, rend triste, dépressif et provoque l'impuissance. Les citadines l'achètent dans les souks et les rurales savent l'identifier et la cueillent en montagne ou dans les cimetières.

Première observation (recueillie en 1985)

Le couple est en mésentente conjugale, l'homme perd l'appétit, dans sa famille on remarque combien il a maigri. Lui se plaint à ses sœurs: «je suis devenu impuissant». Ces sœurs soupçonnent leur belle sœur de donner à manger au frère «el ha-ī-a ouel me-ī-ta». Elle l'accusent directement et l'injurient. Celle-ci jure par le prophète qu'elle sert au mari des aliments

ordinaires. Lui, menace : «si je vérifie cette histoire, je la bats jusqu'à ce qu'elle meure». Il ne goûte plus aux aliments qu'elle prépare.

Deuxième observation parue dans un quotidien, (décembre 1985).

Le couple est marié depuis une année. L'épouse place sous le lit un couffin avec des plantes et des «ktebs» remplis d'écriture que le mari découvre. Un soir, il rentre, la lumière est tamisée, elle lui présente un couscous dont le goût est bizarre, il approche le plat de la lumière et trouve des petits grains noirs et une pellicule jaunâtre. Il réclame le divorce, l'affaire passe au tribunal.

Troisième type d'observation ou l'ensorcellé devient criminel (recueillie dans un quotidien en 1984).

Le mari a une maîtresse, sa femme lui fait ingérer l'herbe, il maigrit, se laisse aller, devient impuissant et se confie à un ami qui lui souffle l'idée qu'il est peut-être ensorcelé. De retour chez lui, il accuse sa femme qui avoue : oui, c'est vrai et c'est parce qu'il la trompe. Pris de fureur au sens propre, il se jette sur elle et la tue. Arrêté, il passe en jugement en 84.

Dernière observation : un couple est en mésentente conjugale, les deux partenaires ont fait des études supérieures et exercent des professions libérales. Une personne de l'entourage conseille à l'épouse de faire ingérer l'herbe de l'impuissance. «Je te l'achète pour 5 dinars seulement» lui dit-elle. Elle refuse et cherche à faire évoluer la situation conjugale autrement.

Une nouvelle frange de la population féminine tunisienne est apparue qui possède trois moyens objectifs et nouveaux d'affirmation d'elle même : culturel, économique et juridique.

1°) - En cas de niveau culturel élevé elle réclame l'échange et souhaite une meilleure qualité dans la relation. Sans détour manipulatoire et séduction de façade.

2°) - Elle possède un arme économique, c'est la profession qui lui assure un revenu autonome, sa peur psychique faiblit. la spontanéïte et le désir de réalisation de soi augmente en conséquence.

3°) - C'est enfin un pays, où elle est protégée sur le plan juridique. Elle peut obtenir le divorce si la situation ne lui convient plus.

Lorsque l'un de ces trois facteurs existe d'une façon isolé, il est insuffisant pour provoquer un changement d'attitude. C'est la conjugaison des trois types de facteurs qui fait surgir un comportement en rupture avec les moyens du passé. Une nouvelle image de femme appraît. Quant à l'analyse de l'évolution de la psychologie masculine, seules les recherches appropriées pourraient y répondre.

LE COUPLE FRANCO-TUNISIEN

Annie SANTAMARIA - EL AMOURI

La formation du couple n'est pas le fruit du hasard; la rencontre amoureuse s'inscrit dans un cadre de préalables et de nécessités où le coup de foudre joue un rôle mineur. De prime abord, le couple franco-tunisien est socialement un couple quasiment impensable et improbable, aussi bien du côté de la société tunisienne que de celui de la société française, car il va à contre-courant des normes établies et des idées reçues. Ce couple ne tient compte ni des pressions mentales ambiantes, ni des processus sociologiques qui président aux stratégies matrimoniales; en ce sens, on peut dire que les conjoints, français et tunisien, se sentent liés à leur groupe respectif par un sentiment d'appartenance moins contraignant, par des attaches plus lâches, que la majorité de leurs compatriotes. Il s'ensuit que le choix d'un conjoint étranger est ressenti par le groupe d'appartenance comme une trahison, comme une menace. Les attitudes des uns et des autres révèlent la face cachée des motivations inconscientes et des fantasmes, tels qu'ils apparaissent dans le projet intime de deux individus, mais aussi tels qu'ils apparaissent dans le projet collectif des groupements humains.

Historiquement, les mariages entre chrétiennes et musulmans ne datent pas d'hier; rappelons le Prophète qui eut pour compagne une copte, rappelons les razzias qui prirent la forme de rapts de femmes chrétiennes par des guerriers arabes. De même, la littérature andalouse choisit souvent comme thème les amours mouvementées et romantiques de guerriers arabes pour de belles captives chrétiennes. Les Croisades sont encore présentes dans les esprits et, de nos jours, le renouveau du sentiment religieux s'exprime comme un moyen de luttes pour le pouvoir, plus souvent que comme une fin en soi. Le couple franco-tunisien évolue, actuellement, dans un contexte mouvant d'images mentales engendrées par la colonisation, l'émigration, les guerres, le terrorisme et les pétro-dollars. Ces images se réfléchissent l'une l'autre, tissant et nourrissant l'inconscient collectif. Des sentiments amoureux frappés d'interdit et qui s'inscrivent dans un cadre historique de volonté d'hégémonie culturelle, religieuse et politique, et/ou de recherche d'identité, voilà de quoi générer et régénérer une multitudes de fantasmes et d'ambivalences, d'autant plus marqués que les oppositions historiques le sont.

L'objet de ma communication est d'une part, à travers une étude clinique menée auprès de Françaises épouses de Tunisiens, de dresser un profil psychosociologique du conjoint français, d'autre part, de déterminer les motivations mises en jeu lors du choix marital. Il est également, de mettre à jour, grâce à une enquête menée à Tunis en 1986 auprès d'un échantillon représentatif de la population tunisienne, les représentations des Tunisiens concernant le couple franco-tunisien. Ces deux approches, qualitative et quantitative, contribueront à la définition d'hypothèses pour une étude plus systématique concernant le couple franco-tunisien.

Concernant les femmes françaises épouses de Tunisiens, on

pourrait se demander si des événements de leur histoire personnelle auraient pu agir comme des éléments facilitateurs dans la rencontre de l'autre, de l'étranger. Au niveau de leurs ascendants, j'ai essayé de repérer un scénario, qui, à travers les générations, consisterait à reproduire des mariages avec des étrangers, et des expatriations. Cette hypothèse est infirmée : sur les deux générations antérieures à l'épouse française, un nombre infime de mariages avec des étrangers ou des étrangères et très peu d'expatriations. Par contre, il existe dans les lignées de la Française une nette tendance à l'exogamie géographique, tendance contraire à l'ensemble de la population française. Ce qui est remarquable, également, c'est le nombre élevé de frères et sœurs de la Française qui a épousé des étrangers ou des étrangères.

Par ailleurs, dans la fratrie de la Française mariée à un Tunisien, et dans la plupart des cas, c'est une femme qui épouse un étranger et non un Français qui épouse une étrangère. Il est vrai que le marché matrimonial français comporte davantage d'étrangers que d'étrangeres. Mais alors comment expliquer, par exemple, que les jeunes filles issues de couples de Maghrébins installés en France, prennent pour époux un conjoint français, en nombre plus élevé que leurs frères et avec une progression étonnante dans le temps? En 1972, on relève 18% d'unions de ces jeunes filles avec des Français, et en 1984 on en relève près de 3 fois plus, et ce, malgré la montée du racisme et de l'intégrisme religieux en France. (1) Il semblerait donc, que, au-delà de tout concept de frontières et de nationalités, les femmes soient plus portées que les hommes à s'unir à des étrangers. Une grille de décodage pour cette hypothèse : l'explication psychanalytique relayée par l'explication anthropologique. En épousant un étranger, la femme réalise sur

1) Chiffres fournis par Augustin BARBARA

un mode non incestueux le mouvement incestueux qui la pousse vers son père; l'étranger comme le père, le trop différent comme le trop semblable sont frappés d'interdit par le groupe, qui, par des règles très rigides de formation des mariages et par le tabou de l'inceste, préserve son identité et son existence (A. Barbara).

La question qùi se pose alors est de savoir pourquoi la femme choisit-elle de transgresser cet interdit ?

Ce que m'ont dit les Françaises interviewées, c'est que, épouser un étranger, c'était sortir de la famille, et épouser un Tunisien, c'était la mettre hors de portée. Crise d'identité sexuelle, attitudes provocatrices et volonté de mise à distance présideraient alors au choix d'un conjoint nord-africain. L'entourage familial est souvent vécu par les femmes françaises comme étouffant, d'autant plus que celles-ci dans leur majorité occupent dans la fratrie la position de fille aînée ou de première fille. L'investissement affectif et les attentes familiales sont souvent plus intenses envers l'aînée ou envers le premier des enfants de même sexe. Pour certaines femmes, épouser un Tunisien, c'était plus précisément fuir la symbiose culpabilisante et aliénante mère-fille; mais parfois, l'éloignement du milieu familial et de la mère constitue un détour obligé pour retrouver ce que les femmes venaient de quitter : un milieu traditionaliste, des mentalités figées, le poids des contraintes sociales. Quelques autres considèrent cet éloignement comme une étape bénéfique pour retrouver avec clarté et dans un pays étranger leur identité de Française.

Ce désir de mettre des limites et d'imposer une distance à l'amour fusionnel de la mère s'accompagnerait souvent d'un désir de fusion avec le conjoint étranger, comme si, à ce moment de leur existence, les femmes françaises avaient été tenues de choisir entre l'un et l'autre, ce qui a, d'ailleurs, été souvent le cas. Ce désir de communion totale avec le conjoint étranger, qui est

d'autant plus fort que les obstacles sont nombreux et que le couple se sent isolé, est souvent perçu par l'environnement dans une aura romantique. Il est vrai qu'au moment de la rencontre entre un Maghrébin et une Française, chaque partenaire voit l'autre avec un regard décillé des stéréotypes dominants dont il est victime, dans une sorte de virginité sociale. Le défi à la famille se double d'un défi à la société, à ses normes, à ses valeurs. En effet, épouser un Tunisien, pour une Française, c'est braver les stéréotypes qui font de l'Arabe un être inculte, intolérant, violeur et homosexuel; épouser une Française, pour un Tunisien, c'est se faire fort de ne pas tenir compte des images qui la représentent comme un être frivole et impudique, peu attaché aux principes moraux et aux valeurs familiales.

Où la Française a t-elle trouvé la force et l'assurance d'imposer son choix ? Comment se fait-il qu'elle ait été moins touchée que les autres par les fantasmes qui surgissent à l'endroit de l'Arabe? Les Françaises interviewées sont, dans leur grande majorité, issues de milieux catholiques pratiquants et, parfois, militants. Pour la plupart, elles ont connu une longue période de foi, certaines continuent à pratiquer en Tunisie, aucune ne trouve de contradiction entre le choix qu'elles ont fait et les principes évangéliques qu'elles ont reçus. Cependant, leurs parents, dans leur ensemble, ont désapprouvé le mariage de leur fille avec un Tunisien. Il semblerait que les images véhiculées par la société française à l'encontre des Maghrébins aient été plus fortes que leur idéal chrétien, qui devait être plutôt désincarné sur le plan de l'idée et plutôt social sur le plan de la forme. Les Françaises, elles, ont voulu aller jusqu'au bout de leurs convictions religieuses et ont voulu concrétiser ce que leurs parents leur présentaient dans un double message : accepte l'autre dans sa divergence, aime-le en tant qu'enfant de Dieu, méfie-toi des Arabes. La foi, chez ces femmes, constitue un élément facilitateur dans la rencontre de l'autre, un liant

communautaire dans l'acceptation de sa différenc

L'enquête menée auprès de la population tunisienne montre que, actuellement en Tunisie, la foi, pour la majorité des croyants, est vécue comme discriminante, rejetante par rapport à l'autre non-musulman. Ainsi, si pour plus de 80% de Tunisiens, le couple mixte est essentiellement un couple qui unit un musulman à une chrétienne, près du tiers y sont opposés, en raison, en particulier, de la religion de l'épouse. D'une façon générale, plus de 80% des Tunisiens sont défavorables au couple franco-tunisien. A titre de comparaison, mais bien que ce soit sur un plan qui n'éclaire pas les différences de religions mais les différences raciales, une enquête datant de 1971 indique que 67% des Suédois, 62% des Français et 20% des Nord-Américains sont pour les mariages entre Blancs et Noirs (A. Barbara).

Pour les Tunisiens, l'image de la Française est encore entachée de stéréotypes datant de la colonisation; elle est, actuellement, souvent placée dans un rapport de forces et perçue comme une concurrente menaçante, tant sur le plan de la reconnaissance de l'autre, que sur le plan sexuel et même profesionnel : elle a confisqué, en tant que colon, l'identité tunisienne, elle vole les meilleurs partis et prend les meilleurs postes. Cet ensemble de fantasmes devrait être analysé en soi et par rapport à des données objectives, certes, mais aussi parce qu'il pointe des dysfonctionnements et des zones de fragilité dans la société tunisienne actuelle.

Pour les Françaises, dans ce mouvement qui les rend disponibles à l'autre, les convictions religieuses prennent nettement le pas sur les convictions politiques; leur sentiment religieux prend, par contre, la forme d'un humanisme chrétien de gauche qui va les porter vers les plus rejetés de la société française. Ainsi, pour certaines, épouser un Nord-Africain

prendrait un caractère missionnaire et correspondrait à un rachat, à une réparation. Le Tunisien est alors perçu comme le pauvre de l'Evangile, mais aussi comme le «bon sauvage» habitant une terre lointaine et intacte, un ailleurs facile et chaleureux. La récente décolonisation en ouvrant une nouvelle ère historique, permettait tous les espoirs; la Tunisie avait besoin de bras pour se construire. Les rêves et les désirs de beaucoup de Françaises n'ont pas résisté à la vie quotidienne, en Tunisie. Les belles images et les bons sentiments ont fait place à l'anathème : si «l'indigène n'est pas d'un gentil naturel, c'est qu'il camoufle une nature vendicative... et la supériorité de principe glisse dans une infériorité de fait» (P. Bruckner). Tout sentiment d'aide procèderait-il d'un désir de domination? Suit pour ces Françaises un désenchantement rapide qui alimentera le sentiment de deuil qu'elles peuvent éprouver pour leur pays.
Ainsi, le plus souvent, les sentiments tiers-mondistes conduisent-ils à un piège constitué par le jeu de stéréotypes répondant à d'autres stéréotypes, par une suite de représentations mentales en ricochet. Pendant la colonisation, la Française était perçue comme celle qui aidait grâce à son savoir et aussi grâce à son argent; cette image pouvait lui convenir, car elle évacuait ainsi tout sentiment de culpabilité; mais elle créait chez les Tunisiens un sentiment de dépendance beaucoup moins valorisant pour elle. Aussi, n'est-il pas étonnant que l'enquête menée à Tunis indique que plus de 60% des personnes pensent qu'un Tunisien s'unit à une Française par intérêt 38% disent que c'est par intérêt matériel et 25% pensent qu'un Tunisien épouse une Française pour régulariser sa situation d'étranger en France.

Cette même enquête indique que, pour 37% des Tunisiens, la Francaise épouse un des leurs par attirance physique, et pour 50% d'entre eux, la Française en épousant un Tunisien, accède à

un statut socio-économique supérieur. Les motivations sexuelles et d'ascension socio-économique ont été peu abordées par les Françaises interviewées, peut-être parce que la première rappelle la culpabilité par rapport aux parents, et la seconde renvoie une image de soi en contradiction avec leurs convictions chrétiennes et tiers-mondistes.

Les anthropologues pensent que toute réflexion sur l'exogamie s'inscrit dans un cadre de transgression sexuelle. En effet, les sociétés interdisent les unions de leurs femmes avec des étrangers, afin de préserver leur capital de reproduction, car, c'est sur la femme en tant que ventre, que repose le futur du groupe. Ainsi, la Française, en choisissant d'épouser un étranger, un Tunisien qui plus est, menace l'identité et l'intégrité de son groupe d'appartenance, et, atteint le Français dans la perception qu'il a de sa propre virilité. D'autre part, la société tunisienne, dont l'identité a été altérée par la colonisation française, n'est pas prête à accepter une femme qui, dans son pays, se dérobe aux contraintes sociales et se met en marge des stratégies familiales de mariage : elle risquerait, en Tunisie, de ne pas contribuer à pérenniser les traditions et les valeurs, comme doivent le faire les femmes. D'autant plus que pour 40% des Tunisiens enquêtés, le comportement moral de la Française mariée à un Tunisien, laisse ses parents indifférents . le choix marital de leur fille ne les concerne pas, et ils ne se soucient pas de savoir si elle saura préserver sa virginité jusqu'à son mariage. Pour les sociétés traditionnelles, l'acte sexuel est avant tout un acte de reproduction visant à renforcer le groupe d'appartenance et qui s'inscrit dans un cadre religieux. Il n'est pas étonnant que beaucoup de Tunisiens enquêtés pensent qu'ils tirent leur virilité du fait qu'il sont circoncis.

Abordons maintenant la motivation d'ascension socio-économique : 42% des Tunisiens enquêtés pensent que la

Française épouse de Tunisien vient d'un milieu pauvre, 50% que son mariage a contribué à améliorer sa situation et 53% que les conjoints français et tunisien font partie de la classe aisée. Toujours selon les personnes interrogées, le couple type franco-tunisien serait constitué par une Française, qui était secrétaire en France, qui serait actuellement, en Tunisie, sans emploi et qui aurait épousé un médecin. L'enquête faite auprès des Françaises montre que, pour l'ensemble, l'écart entre les niveaux de formation et d'occupation est assez important et ce, en faveur des maris tunisiens.
Sachant que, en France, les alliances matrimoniales sont régies par l'homogamie culturelle et sociale, nous pouvons nous demander si le choix d'un conjoint tunisien et l'expatriation n'étaient pas le prix à payer pour que ces femmes accèdent à un statut social-plutôt qu'économique- élevé. Toute union repose sur une stratégie plus ou moins consciente : pour la Française mariée à un Tunisien, une stratégie d'ascension socio-économique se dégage déja des deux générations antérieures; le mariage avec un Tunisien semblerait en précipiter le cours.

Il est difficile de dire si le couple franco-tunisien est un couple maghrébin, mais ce qu'on peut affirmer, c'est que son analyse permettrait d'une part, d'identifier certaines caractéristiques du fonctionnement des sociétés tunisienne et française actuelles. D'autre part, une comparaison des couples franco-tunisien et des couples tunisiens citadins et ruraux pourrait apporter un éclairage différent sur le couple maghrébin, définir les modèles pregnants, repérer les mutations de la notion de couple et évaluer l'impact du remaniement des rôles féminin et masculin dans la vie conjugale; car, de part et d'autre, de nouvelles aspirations font jour pour une insertion plus adaptée et plus épanouissante dans la vie de la Cité.

DOT : MOBILITE SOCIALE ET LITIGIOSITE EN ALGERIE

Mme Chafika DIB-MAROUF

Introduction

«Négation de la femme, et chance de l'univers féminin» (1)

La condition féminine algérienne recèle, dans son évolution actuelle, une richesse de significations inouie. Elle est si foisonnante en contradictions sur la différence (réelle ou présumée) des statuts féminins, mais aussi sur les conditions dans lesquelles s'opère la réclusion des unes, et l'élan moderniste des autres. La cohabitation entre situations apparentes et situations vécues, le contresens qui se dégage des unes et des autres, soit en groupes sociaux, soit entre sexes, soit au sein du couple, sinon chez la personne elle-même, tout cela s'emmêlant à outrance dans la vie quotidienne, donne l'esquisse de l'ambiguïté qui sous-tend le litige familial; et, par dessus tout, le sort de l'épouse... Diplômée et gagnant sa vie, elle donne bien souvent l'impression, du fait qu'elle maîtrise en partie son destin, de «se gaver» de modernisme et de futurisme. Vu par «le trou de

1) Expression empruntée à J.P. Charnay «La vie musulmane en Algérie d'après la jurisprudence de la première moitié du XIXè S.» P.U.F., 1965, Paris, p. 20 : La famille algérienne d'avant 1950 reflète parfaitement encore le sentiment que nous avons des réalités présentes (voir à ce propos la synthèse de l'auteur sur «Dots et trousseaux», ibid, pp. 54-59).

serrure», dans l'intimité familiale, cet élan féminin volontariste s'estompe et laisse place à l'épouse «femme de ménage» devant obéissance au mari et à la belle-mère (2), mais aussi, suivant l'état d'avancement de la «carrière matrimoniale», à l'épouse «belle-mère», à son tour choyée; et déjà avant l'amorce de cette carrière, l'apprentissage de la soumission de la jeune fille à son père, voir à ses frères, en constitue une garante propédeutique. Cette évolution chronologique du statut féminin traverse toutes les couches et toutes les situations statutaires, qu'il s'agisse de femmes promues à la fonction publique ou des femmes au foyer, avec cependant une modulation relative à ces spécificités objectives qui réfractent avec des accentuations diverses le sort qui leur est rituellement dévolu, mais sans jamais le contourner totalement, ni l'ignorer. A cette idéologie différentielle de la femme, au plan synchronique (eu égard à son statut socio-économique et au degré de socialisation de son destin propre) et diachronique (au plan des divers stades de la «carrière», canonisée par le groupe...), s'ajoute le fait que si les femmes instruites utilisent leur pouvoir relatif pour réduire l'écart qui subsiste entre leur statut et leur rôle, les femmes qui ne le sont pas ne vivent pas pour autant dans une totale aliénation qui serait à la mesure de leur socialisation (de l'ordre dans lequel elles s'insèrent). Elles vivent la segrégation de façon contradictoire, et, nonobstant leur virtuelle «dérive

2) Pour illustrer cela, nous signalons le cas suivant, parmi tant d'autres : Mme M. qui est médecin comme son mari, même promotion, bourgeoisie moyenne, rend visite à ses beaux parents chaque week-end : elle entre dans le monde féminin domestique et participe à tous les travaux ménagers, (vaisselle, confection des repas...) pendant que son colègue et mari réintègre le monde masculin à l'extérieur de la maison. A la fin du week-end, le mari médecin se fait accaparer et solliciter pour examiner tous les problèmes de santé de la famille, juste avant son départ vers son lieu de résidence, alors que la «femme-médecin», pourtant disponible à la maison, est ignoré en tant que telle. Elle n'est sollicitée que pour ce qu'elle est censée être dans sa belle-famille : rien qu'une femme comme toutes les autres... Selon nous, la négation de la femme, c'est aussi cela.

idéologique» de futures belles-mères, (elles ne reproduisent toutefois pas le despotisme archétypal de la belle-mère de façon automatique, comme une observation très fine de l'évolution des comportements peut le montrer), il se dessine en elles un désir de table rase, l'amorce de revendications inopinées, déstabilisatrices de l'ordre familial, fût-il, le cas échéant, à leur relatif avantage...

Et sur un plan plus large, celui de la scène publique où la femme instruite et «responsable» réapparaît, se font jour des revendications plus radicales pour une participation effective des femmes à l'élaboration d'un code de la famille, pour la suppression non moins radicale de la polygamie et de la répudiation, la suppression de la dot, enfin le partage égal des successions entre sexes (3).

Parallèlement, pour la plupart des femmes qui sont entre «deux eaux», lesquelles sont nombreuses et dont l'instruction est embryonnaire, il subsiste un certain attachement aux principes religieux, un conservatisme plus nuancé, même si l'on sent une aspiration soutenue pour la disparition de la polygamie, pour une protection plus accrue de la famille, femme et enfants, et contre la volonté unilatérale de divorce, que l'homme utilise

3) En témoignent les manifestations féminines de décembre 1981 et janvier 1982, contre le dernier avant-projet du code du statut personnel déposé par le Gouvernement auprès de l'Assemblée Populaire Nationale en Septembre 1981; et qui révélait un net durcissement (retour aux sources musulmanes) par rapport aux précédents avant-projets. Notamment celui proposé par la Commission constituée autour de l'ancien Ministre de la Justice M. Lahcène Soufi. Ce texte en préparation en 1980, paraissait plus souple que celui, mis au point en 1973, et qui s'était déjà heurté à de violentes oppositions dans les milieux universitaires et syndicaux conformément «aux usages et coutumes» il laissait notamment subsister, la bigamie, et la pratique de la dot, maintenait l'interdiction de l'adoption. Aucun code proposé n'a été conforme aux dispositions constitutionnelles et aux orientations de la Charte Nationale. Cf. article d'El Moudjahed du 22-23 Janvier 1982 «Statut personnel».

encore couramment (4).

Si la condition féminine apparaît au moment de la formation du mariage sous une forme manifeste, et si la conclusion du mariage exige la présence de la femme pour donner son consentement verbal, il s'avère que souvent, dans la pratique, elle ne se déplace pas de la voiture qui l'a amenée devant la porte du cadi ou de la mairie! C'est le registre des signatures qui vient à elle...

Dans le même sens, l'exigence de la dot, de ses modalités, se passe souvent de l'avis de l'intéressée (qui ne se sent pas directement concernée à ce stade). Ce problème demeure celui de la «grande maison», et ne devient celui du couple que lorsque les litiges conjugaux naissent.

Comment ces litiges évoluent-ils et parviennent-ils à la justice, du moins ceux où la dot intervient comme la cause principale du conflit?. Comment celui-ci se greffe-t-il aux «autres causes» de divorce, sachant que la dot, entendue comme «fait social total», s'imbrique dans tous les rouages de la vie sociale dans son ensemble? Car aux contradictions pendantes au sein de la famille algérienne actuelle, correspondent celles de la pratique judiciaire, tout en constituant un pâle reflet, une image floue.

I. L'ACTE DE MARIAGE : Légalité canonique, légalité civile, ambiguités judiciaires.

De l'existence de trois possibilités de contracter mariage, dans la réalité observée, découlent divers conflits dont les conséquences sur la dot.

4) Cf. L'article de J.P. Charnay : «Condition féminine et rapports sociaux dans l'Islam contemporain», in Etudes des Cahiers de l'Orient contemporain, Documentation française, oct. 1969 : «... l'inquiétude de la femme musulmane se situe à un double niveau imbriqué : affirmation sociale et apaisement théologique». Cf. également l'article de Nada Tomiche «La femme en Islam», in Histoire mondiale de la femme, Nouvelle librairie de France, Paris.

- Ces trois possibilités sont les suivantes :

- Par devant *Djemaâ* (assemblée de notables), toujours pratiquée. et non reconnue par le législateur.

- Par devant le cadi-notaire, ou le notaire, qui sont fonctionnaires du Ministère de la justice, placés sous le contrôle du procureur général. et enfin.

- Par devant l'officier d'Etat-Civil (5).

A chacune de ces voies correspondent des comportements différents de la part des contractants, mais aussi des autorités chargées de dresser l'acte de mariage.

Cette interférence de fonctions appelle une série de remarques, plus en direction des justiciables que de l'institution par devant laquelle le contrat aura été dressé. Elles porteront tour à tour sur le mariage légalisé par *Djemaâ*, celui où intervient le cadi-notaire, voire le notaire, enfin le mariage contracté par devant l'officier d'Etat-Civil. Le point de vue du juge chargé du statut personnel, apportera quelques lumières à cet état de fait.

1.1. Le mariage à la Fatiha fait par devant *Djemaâ :*

Cette faculté de contracter mariage n'est pas reconnue par la loi. Et contrairement à ce que l'on pense, la pratique existe toujours, en milieu citadin comme en milieu rural et sous ses modalités différentes. Cette persistance décèle des insuffisances juridiques certaines. Elle révèle des résistances sociales à respecter la loi : entre autres, l'âge du mariage.

5) Cf. Art. 230 du «Code Communal», Ord. n° 67-24 du 18 Janvier 1967 paru au J.O. du 18.1.1967.

Lors de nos enquêtes, aussi bien dans la région de Tlemcen que dans le Sud, nous avons souvent rencontré des couples d'adolescents mariés à la *Fatiha*. Et quand les enfants naissent, ils sont déclarés à l'Etat-civil à l'aide des pièces d'identité des parents en l'absence de livret de famille. Plus tard, la procédure de validation du mariage est alors demandée. Les juges rendent une décision de validation avec effet rétroactif à compter de la date de consommation. Cette décision est transcrite ensuite sur les registres de l'Etat-civil (6).

En milieu rural traditionnel, le jeune couple est plus ou moins uni par la même appartenance sociale, le même terroir, et souvent la même famille. Il arrive donc généralement à faire établir le mariage civil, «sans trop de dégâts». Mais, dès lors qu'on habite un village de la «Révolution Agraire» un nouveau profil socio-culturel se dessine sous la forme d'un transfert du modèle urbain en milieu rùral, en raison de l'impact des salaires, des media, et donc des modes de vie nouveaux auxquels les nouvelles familles rurales aspirent (7). A cet effet, il est trop tôt pour avancer des hypothèses sûres; elles semblent néanmoins aller dans le sens d'une indifférenciation tendantielle des modes de représentation de la «légalité». Par ailleurs, s'agissant de familles sous-prolétarisées de la ville, où naissent des discussions, le mari refuse souvent de reconnaître le mariage à la *Fatiha*, et sa femme ne devient plus qu'une «concubine» sans droit (ni à la dot, ni à la nafaqa...); c'est ce qui ressort des

---

6) Le recours massif à la procédure de validation du mariage est consécutif au drainage de main-d'œuvre rurale par les sociétés nationales, donc à l'emploi salarié et aux avantages sociaux corrélatifs (les allocations familiales, comme la sécurité sociale, constituent entre autres des incitateurs à la régularisation).

7) Cf. L'article de G. Granguillaume : «Relations de parenté et Révolution Agraire» in 24è Congrès de l'Institut International de Sociologie, Alger, Mars 1974. Cf. Article de N. Marouf, «Esquisse d'une typologie de la famille rurale», in Revue Recherches, Université d'Oran, Mars, 1974.

dossiers compulsés. Parmi ceux-là, certains signalent plusieurs mariages (un, deux, parfois trois) contractés par le même homme, de manière concommittante ou successive à la Fatiha. Que devient la dot dans ces cas?. Il est intéressant par ailleurs de noter que cette même pratique, qui est complètement en porte-à-faux avec les normes juridiques et qui permet de les contourner, est quelquefois utilisée par les femmes à leur avantage ainsi que l'indiquent les cas traités :

- Madame «F» est femme de ménage, mère de plusieurs enfants de deux lits différents: elle n'hésite pas à rompre à la suite de dissensions familiales et sans passer par le Taleb qui les a unis. Puis elle se remarie une deuxième fois. Ses maris successifs désirent vendre les menus bijoux dotaux offerts, dès qu'ils se retrouvent sans travail (bracelets, chaîne avec médaillon, boucles d'oreille en or...). Non seulement, elle refuse de les vendre (et pour cause, puisqu'elle est, elle-même, sans travail) mais elle gage ses bijoux auprès de la banque, pour voir venir un meilleur emploi et pouvoir subsister entre-temps. Bien plus, elle rompt son second mariage, pour se remarier à la Fatiha pour une troisième fois, avec, dit-elle, «un homme sérieux», qui travaille dans une usine, et pourra l'aider à entretenir la «maisonnée»; car souvent le fils ou la fille de ce dernier, tous deux adolescents, viennent y chercher refuge...

Le second cas donne à réfléchir, par son ambiguïté même : Madame «B», enseignante, mariée civilement, divorce et vit avec son enfant. Pour ne pas perdre le droit de garde de ce dernier, elle se remarie deux ans après, sous la pression familiale (il n'est pas bon pour une femme de vivre seule) à la *Fatiha* et est dotée. Après de graves discussions avec son second mari, (tout l'argent du ménage passait au bistrot, et les bijoux ont failli en suivre le chemin... elle décide de rompre ses liens, tout cela sans passer par le Taleb, bien entendu.

Ainsi, lorsqu'il y a rupture des liens conjugaux, aucune autorité compétente n'est appelée à intervenir pour régler ni les dissensions dues à la dot, ni, dans le cas d'espèce, le *quid* du logement attribué par les «biens de l'Etat» à l'enseignante et que cette dernière a dû abandonner...

Par ailleurs, et consécutivement les décisions passées devant *Djemaâ* concernant une dissolution de mariage ne sont pas reconnues ni entérinées au niveau du tribunal. Il faudra noter que le mariage «temporaire» qui n'est permis et pratiqué que par les Chiites (mais ni chez les Sunnites, ni chez les Ibadites) est largement pratiqué, non seulement dans les couches les plus défavorisées (d'où le nombre croissant d'abandons de famille), mais aussi dans des cas isolés : la connaissance et l'accès à la contraception permettent à certaines femmes - parmi elles le cas cité précédemment - de s'en sortir à meilleur compte (sans d'autres enfants à charge), notamment lorsqu'on a raté sa vie une première fois, mais aussi quand on refuse de s'engager dans une seconde «aventure maritale» tout en désirant garder une vie sexuelle équilibrée (laquelle en dehors du mariage religieux à la Fatiha, serait de la «prostitution» aux yeux de tous).

1.2. Cadi-Notaire, Notaire et Officier d'Etat-Civil :

L'impression générale qui se dégage de cet état de fait est le manque d'uniformisation de l'application du droit suivant les différentes Assemblées Populaires Communales concernées, et autres juridictions (8).

Les Officiers d'Etat-Civil sont plus souples que les Cadi-Notaires : alors que le premier dressera un acte de mariage, si la

8) Suivant l'APC à laquelle on s'adresse, semble-t-il, les «papiers» exigés sont différents (ex. carte de vote...). D'autre part, la présence du tuteur est requise pour tel Officier d'Etat-civil, non requise pour tel autre.

fille est majeure, en l'absence de son père ou tuteur, le dernier exigera cette présence, sinon il refusera de dresser l'acte.

Certains Cadi-Notaires subordonnent la rédaction de l'acte de mariage à la présentation du certificat de virginité de la jeune fille, et cela, semble-t-il, a tendance à se généraliser... Ainsi, l'officier d'Etat-Civil apparaît comme une autorité laïque, chargée d'une simple «écriture administrative», lors de la formation de l'acte de mariage. L'imprimé servant à dresser acte de mariage, ne prévoit aucune place aux clauses du contrat, en dehors de la simple énumération ou montant de la dot.

Par ailleurs, rien n'est mentionné, en ce qui concerne la virginité de la jeune fille, les deux lignes réservées à la rubrique de la dot sont significatives du désir, avoué ou non, en faveur de sa réduction. Il reste à savoir cependant si cette réduction est réelle ou fictive, car dans le cas contraire, une dot promise sous-déclaree, voire non enregistrée, n'est pas sans conséquence pour la femme.

Le notaire dresse un véritable contrat de mariage, avec la possibilité d'enregistrer non seulement la dot, mais aussi les différentes clauses du contrat.

Le cas rencontre illustre parfaitement cet exemple : un magistrat du tribunal de Tlemcen marie sa fille et décide de faire dresser l'acte de mariage (1979) auprès d'un notaire l'acte notarié mentionnait une dot symbolique (bracelet et bague...) mais stipulait, dans une clause, la «résidence» de la jeune mariée dans un logement distinct de celui de ses beaux-parents.

La date de célébration du mariage se rapproche et le fiancé-mari ne parvient pas à honorer ses engagements : il se fait mettre à l'obligation de divorcer. La même jeune fille se marie une

année plus tard, et habite la même maison que ses beaux-parents, mais une dot conséquente est mentionnée dans l'acte.

Trois séries de remarques découlent de ce cas :

- Le recours à l'acte notarié, en ce qu'il dispose de clauses impératives est usité par les «gens avertis». Car dans tous les actes de mariage consultés, rares sont ceux où se trouve mentionnée autre chose que la dot.

- Dans l'esprit de notre magistrat, la stipulation explicite du logement séparé, remplaçait l'exigence d'une dot conséquente.

- La troisième remarque indépendante des deux premières, rejoint l'idée que le notaire se différencie du Cadi-notaire, en ce qu'il ne remplit aucune fonction symbolique ou religieuse.

Le Cadi-notaire est une autorité religieuse perçue comme telle par la population dans son ensemble; s'il est fonctionnaire de surcroît, tant mieux, sachant en effet que l'acte dressé sera transcrit à la mairie de façon automatique.

C'est en cela qu'il se différencie des deux autres autorités vues précédemment, et ayant les mêmes compétences. Cette situation entraîne par ailleurs une «ventilation» de la population en deux catégories.

Ainsi, à Tlemcen, les catégories les plus favorisées, parmi les citadins, vont chez le cadi-notaire, qui remplit souvent le rôle de conseil auprès des familles, allant jusqu'à déconseiller certaines unions, ou prédire des conflits ultérieurs au vu des dots versées ou exigées (9).

9) Il semble que les familles offrent «un don à la mosquée» selon les proportions des dots versées auprès du cadi. Certaines dots sont sous-évaluées, pour ne pas surenchérir, d'autres surévaluées. Et dans les deux cas, lorsque les litiges surviennent, c'est le couple qui en fait, frais. Soit le mari se voit obligé de restituer les bijoux

D'autre part, les citadins moins favorisés se dirigent de plus en plus vers l'enregistrement devant l'Officier d'Etat-Civil, dans la plus stricte simplicité. Seuls les intéressés savent le montant de la dot. Sont partie prenante de l'institution en second lieu, les ruraux avoisinant la ville.

Face à cette attitude de la population concernée, le point de vue des magistrats consultés est favorable aux actes inscrits auprès des cadi-notaires ou des notaires, car d'après les cas qu'ils ont eu à traiter, l'inexpérience des Officiers d'Etat-civil a entraîné des problèmes difficiles à résoudre : lors des litiges dus à la dot, celle-ci a été partiellement, mal ou pas du tout mentionnée (10), auquel cas il est souvent difficile de trancher. A Tlemcen, l'officier d'Etat-civil chargé de dresser les actes de mariage nous dit avoir «reçu des pressions pour fermer le bureau d'enregistrement», et avoir même eu des «démêlés avec la

---

mentionnés et supposés manquants, soit la femme se voit «enlever» une partie des bijoux exigés verbalement et non mentionnés. Par ailleurs cette tendance à sous-évaluer les dots n'est pas récente, on nous signale, la tenue en 1920, à Tlemcen, d'une Assemblée à la mosquée, représentant la communauté de la ville afin de rédiger une fetwa visant à sanctionner même par la «malédiction divine» ceux qui oseraient dépasser un «certain seuil» qu'ils avaient fixé à la dot. Le cadi étant très sage leur proposa d'en référer à leurs femmes respectives et de se réunir le vendredi d'après à la même heure, afin de prendre une décision définitive. A la réunion suivante, le cadi se retrouve avec une seule personne de l'assemblée...! Aussi, souvent les familles sous-évaluent-elles publiquement la dot afin de ne pas «attirer sur soi la malédiction de envieux» dit-on. Nous pensons que c'est dans ce sens que s'inscrit l'action des «*Azzâba*» mozabites à Ghardaïa. Si elle a des répercussions dans la vile réelle, cela semble-t-il, n'est qu'apparent : même si dans les milieux aisés mozabites, lors des cérémonies nuptiales), l'égalité des «dons et des «*Sherwut*» se fait par le bas, dans la réalité, ces mêmes jeunes filles sont «hautement» dotées. Voir l'article de S. Chikh. «Ibadisme et société, la délibération des Azzaba de Beni-Izguen» (27 ramadhan 1399 : 20 Août 1979) (pp. 165-186) in : «Le Maghreb musulman en 1979», CRESM-CNRS. 1981.

10) Cas de Mers-El-Kébir (Oran) en 1980 où les magistrats se sont trouvés devant des litiges difficiles à résoudre lors des demandes de rupture: les dots (versées ou non) ne figuraient pas sur les actes de mariage enregistrés auprès de la mairie. Aussi, depuis a-t-on délégué auprès de cette commune, un cadi-notaire, qui s'y déplace une fois par semaine.

magistrature». Tout simplement parce que selon ses allégations, il ne s'immisçait pas dans la vie privée des gens, contrairement au cadi-notaire (ce bureau aurait été officiellement ouvert au public en mai 1977). D'autre part, l'officier d'Etat-civil nous signale «la gratuité» de l'acte de mariage, quelle que soit la dot mentionnée. Par ailleurs, il faut prendre rendez-vous deux à trois mois à l'avance, pour pouvoir conclure un mariage auprès du cadi-notaire (ainsi en 1979, pour dix mariages transcrits par l'officier d'Etat-civil, trois sont transcrits chez le cadi-notaire).

Il ajoute cependant : «... le mariage est souvent consommé avant la transcription de l'acte de mariage passé devant le cadi; c'est peu dire des conséquences en cas de rupture entre les époux...».

Derrière «ces frictions», un problème latent réapparaît, celui de la religion, du droit et de l'Etat, lesquels s'incarnent respectivement dans les «protagonistes» éventuels d'un tel conflit (11) : «L'Etat Laïc» représenté par l'officier d'Etat-civil, se limitant à une simple «écriture» administrative; le notaire magistrat et homme de loi, dressant un contrat en bonne et due forme et le cadi-notaire, réunissant la légalité civile et la légalité religieuse par l'acte dressé dans l'enceinte de la *Makkama*. En définitive, ce qui reste à retenir, c'est qu'une désacralisation du mariage se fait jour de plus en plus, autant dans l'enregistrement d'un acte de mariage que dans la pratique de la *Fatiha*...

2. TENSIONS FAMILIALES DUES A LA DOT :

2.1. Pendant la demande en mariage ou lors des fiançailles:

Il n'est ni nécessaire, ni utile de développer le déroulement des

11) Par delà le caractère excessif des déclarations ou condamnations verbales ce malaise reste posé. Serait-il tout à fait contingent, lié «aux personnes» et non «aux institutions»? Nous l'ignorons quant au fond, personnellement.

négociations, dont la *Khitba* est un des moments significatifs (12).

Nous essaierons tout au plus d'ébaucher une approche interprétative des comportements et des discours tenus lors des négociations ou des fiançailles.

Ainsi, d'après le comportement dédaigneux, hautain, aimable ou obséquieux des preneurs (13) on peut situer la place et le rôle qui seront assignés à la jeune fille dans sa belle-famille. De même qu'il est facile d'entrevoir les problèmes auxquels elle risquera de se heurter (vie traditionnelle exigée, famille sévère, autorité abusive des beaux-parents,... ou liberté d'action selon différentes limites...).

Dans la plupart des cas observés, ces faits ont rarement été démentis.

Trois types d'attitudes se dégagent chez les «donneurs», suivant l'interprétation qu'ils donnent eux-mêmes au discours, tenu par les «preneurs».

a) Les donneurs prennent acte du discours tenu par les preneurs lors de la demande en mariage, ils refusent celle-ci sous divers prétextes. Lorsque c'est, malgré tout, un parti intéressant, on exige une dot conséquente qui donne à réfléchir aux preneurs, et asseoit le statut de la jeune fille comme garantie supplémentaire (14).

---

12) Cf. à ce propos, le travail effectué par l'équipe de l'A.A.R.D.E.S. «Le mariage lieu d'un rapport entre famille et société», 2 T. Alger, 1980. Il couvre l'ensemble du pays par ses illustrations (pour Tlemcen, voir en particulier p. 26 T. 1 et p. 18 T.2) même si, selon nous, le milieu citadin, n'a pas été du tout investigué.

13) Il est entendu, à l'instar du travail de l'A.A.R.D.E.S. Op. Cit. que les preneurs sont les parents du garçon et les donneurs ceux de la fille.

14) Une attitude nouvelle se fait jour, et les jeunes ont tendance à prendre en main leur destin; c'est ce qu'illustre le cas suivant : deux universitaires décident de se marier, sans exigence particulière de dot : une bague pourra sceller l'alliance. Les parents de la

Si les preneurs tiennent à cette alliance, ils acquiescent aux exigences, et rehaussent la position qu'ils comptent accorder à leur belle-fille.

Sinon, il y a rupture, et la coutume veut que les dons soient restitués (15).

---

jeune fille acquiescent, et acceptent de recevoir les parents du garçon pour la demande en mariage. Lors de celle-ci, la mère du garçon, dans le discours, sous-entend que son fils a été sollicité par d'autres familles de la ville ayant des filles à marier. Aussitôt les parents donneurs, réagissent et exigent une dot conséquente. (Ce qui explique que si au départ les donneurs n'ont pas voulu exiger une dot, c'était pour faciliter l'union des deux jeunes gens, mais qu'ils ne tenaient pas à ce que cela fut interprété autrement : il fallait «baliser» la vie future de leur fille). Les preneurs, au vu de ce renchérissement, en profitent pour s'en aller. Les jeunes intéressés décident d'assumer la nouvelle situation et se prêtent à la traditionnelle transaction : le jeune homme s'engage en son nom, à faire face aux «nouvelles exigences». Les jeunes gens se marient et la jeune femme en plein accord avec son mari perçoit «une dot symbolique». Six ans après leur mariage, lors d'une friction avec les beaux-parents, (qui s'aperçoivent qu'ils n'ont pas d'ascendant sur leur belle-fille) la jeune femme se voit réclamer par ceux-ci, les seuls bijoux reçus. Manifestement, semble-t-il, la dot joue encore le rôle de «sécurité» dans le sens où elle garantit «l'intégrité de la jeune femme». Sans les exigences publiques des donneurs, la jeune femme aurait eu à affronter des réactions beaucoup plus violentes de la part de la belle-famille. Et quoi que l'on en pense, les conflits rejaillissent sur le couple et l'entament bien souvent...

15) A. N. Est étudiante en Sciences Exactes, elle accepte de se fiancer avec H., jeune chirurgien du même milieu bourgeois, les fiançailles sont célébrées, les donneurs n'exigent pas de dot particulière, laissant le libre choix aux preneurs d'honorer leur belle-fille. Celle-ci se voit verser une «dot très honorable». Quelque temps après, le comportement de son fiancé, lors de leurs rencontres, lui donne à réfléchir : attitude rigide de celui-ci en public, à son égard, exigeant entre autres que sa finacée se tourne vers le mur pour «manger sa glace». Elle réalise, nous dit-elle «que son fiancé a le comportement typique d'un frère musulman, frôlant le fanatisme», et que, malgré qu'elle soit croyante et pratiquante, elle refusait de s'intégrer dans le rôle qu'il voulait lui assigner. Elle exigea de ses parents qu'ils demandent la rupture des fiançailles. Et cela ne s'est pas passé sans difficultés : la jeune étudiante frôla la dépression nerveuse, pour que le père acceptât d'annoncer la rupture aux preneurs, sans motif valable socialement. La «diya» versée fut élevée (frais de fiançailles : 2 millions d'anciens francs, en plus de la restitution de tous les objets dotaux versés). Elle fut acceptée par les donneurs, car l'initiative de la rupture était une «décision féminine», de plus ces derniers voulaient éviter «la médisance» des preneurs «humiliés» afin de sauvegarder la réputation de leur fille et lui permettre par la même occasion d'envisager une

b) Les donneurs ne prennent pas acte de ce discours ou n'y attachent pas l'importance nécessaire. La jeune femme affrontera souvent bien des problèmes avec ses beaux-parents. Par exemple : ils ne la respecteront pas, l'empêcheront d'effectuer des visites à sa famille, recevront mal celle-ci, quand ce ne sera pas le mari qui boudera indifféremment et sa femme et les siens. . ce n'est pas un cas rare.

c) La situation diffère lorsque la demande en mariage est faite, les fiançailles proclamées, et la dot versée dans la plupart des cas. Les donneurs se ravisent au vu d'une dot «indigne et minable» (un *Zerrouf* de 1000 DA, une bague de 600 DA et quelque menu fretin...) «Quelle vie sera-t-elle réservée à notre fille»? se disent les donneurs. C'est la rupture, qui se déroule à l'amiable grâce à l'intervention de personnes neutres, estimées de part et d'autres (16).

Or, souvent les faits se compliquent, car entre-temps les jeunes gens se sont vus, connus, et se sont plus. Si la jeune fille tient absolument à ce mariage en n'accordant pas d'importance à la dot versée, elle se marie à ses risques et périls. Et souvent, les prédictions des parents s'avèrent exactes (au vu d'attitudes et de comportements concrets de la future belle-famille). Ne tenant pas à «perdre la face» la jeune femme dans ces cas, assume ses

---

nouvelle union dans le même milieu social. Dans le même sens, le cas suivant illustre le refus de la jeune fille, vis-à-vis d'un choix qui n'est pas le sien.

B.F. est fille de boulanger, de famille citadine, modeste, elle n'exerce pas d'emploi rémunéré, elle se fiance avec un menuisier aisé, celui-ci exige qu'elle porte le voile, qu'elle ne sorte plus sans le consentement de sa mère. La jeune fille refuse, rompt les fiançailles et restitue les premiers objets dotaux versés : gourmette, bague, collier.

16) Dans ce genre de rupture à l'amiable, on dira : «la jeune fille refuse de se marier» . . il est curieux de voir que l'on se sert de «comportements modernistes» (consultation de la jeune fille) pour rompre une union qui n'intéresse pas le groupe. Alors que cette attitude sous-entendait (pour les preneurs) un refus de ce mariage dès le départ par l'intéressée et une contrainte des parents vis-à-vis de celle-ci, ce qui n'est pas toujours vrai.

responsabilités, tend à stabiliser son foyer, à en surmonter les difficultés.

En revanche, si le mariage s'est effectué dans la pure forme traditionnelle, et que la jeune femme ne s'est pas sentie directement engagée dans cet accord, elle aura moins d'hésitation à rompre : c'est ce que nous appelons «le faux divorce», par commodité.

Par ailleurs, les jeunes gens qui étudient ou travaillent, peuvent se rencontrer à l'extérieur. Ils échappent par là même à un contrôle strict. Cependant ils se font parfois «récupérer» par les parents : ceux-ci exigent que le contrat de mariage soit dressé, alors que sa célébration est prévue pour l'année d'après.

Il en découle des comportements contradictoires, des conséquences non prévues, et surtout des conflits inextricables. Pour les parents, l'union légale représente à leurs yeux une sécurité pour la jeune fille; elle peut fréquenter son fiancé au vu et au su de tous.

Mais une telle solution, pour le moins formelle, si elle a «sauvé» l'honneur du *pater-familles* aura préjugé par contre de la solidité d'union au regard des nouvelles exigences des partenaires «modernes»; en effet, parfois, les jeunes gens s'aperçoivent qu'ils ne s'entendent pas, et l'on se dirige vers la rupture. Cette dernière est plus grave que quand elle met en cause de simples fiançailles, puisqu'elle entraîne à la fois un divorce judiciaire et des conflits sur la dot (cela est automatique dans tous les cas observés).

Cette situation s'aggrave lorsque les jeunes gens ont entretenu des relations sexuelles Ils consomment une union juridiquement légale, et socialement interdite.

Ainsi le cas de «M» et «H», unis légalement par un acte de mariage en 1980 : pendant leurs fiançailles des discussions naissent sur une dot «mal versée», disent les donneurs. Ces conflits «ricochent» sur le couple, et entraînent sa rupture, puis une demande de divorce du «fiancé-mari» qui réclame la restitution totale de la dot versée. L'avocat de la jeune femme propose la restitution de la moitié de la dot. Le «fiancé-mari» interjette appel; lors de la confrontation des deux «fiancés-mariés» au tribunal de Tlemcen, on s'aperçoit, par inadvertance du premier, que l'union fut consommée à l'occasion de leur voyage «pré-nuptial» à Londres. Et la jeune femme se vit allouer la totalité de la dot exigée.

Juridiquement, c'est une consommation légale, mais socialement, est-ce un «coït *mu'haram?*» (17).

2.2. Durant la vie conjugale :

Les situations litigieuses traînent souvent depuis la première rencontre entre les deux familles, à propos de la qualité ou du montant de la dot.

Il est attesté par ceux du cru que des bijoux sont offerts publiquement lors de la remise de la dot, et récupérés parfois en partie par la belle-famille après le mariage. Cette forme est

---

17) Le cas ici révèle l'ambiguité des situations vécues par les jeunes gens actuellement. Ces situations sont dramatiques, surtout pour la jeune femme, qui aura des difficultés à se marier, alors qu'autrefois (cela est attesté par le travail déjà cité de Abou Bekr à Tlemcen) les fiançailles duraient couramment deux à trois ans sans contrat de mariage. Elles permettaient aux familles de «s'éprouver» pendant les différentes fêtes rituelles, *Mouloud, Nair, Nefga* occasions où des cadeaux sont offerts à la jeune fiancée *«tafkida»* et de vérifier si l'on est fait pour s'entendre. Losque les ruptures avaient lieu, elles s'arrêtaient là. Chacun pouvait se remarier de son côté. De plus, contrairement à ce que l'on croit, les jeunes gens avaient la possbilité, sinon de se fréquenter assidûment, en tout cas de se voir et de s'apprécier... car ils faisaient en général partie des mêmes grandes familles

appelée *«iriya»*; la femme se trouve lésée, cependant que ses parents refusent d'agir.

Dans un autre cas, la qualité des bijoux offerts ne satisfait pas la jeune femme ni ses parents. Ils décident de les mettre en vente, à l'insu du mari et des beaux-parents. D'autres bijoux sont achetés en remplacement.

Si elle en a légalement le droit, elle doit socialement en rendre compte, sous peine de discussions graves pouvant aller jusqu'à la rupture : le mari commence par déposer sa femme en visite chez ses parents, et ne repasse pas la chercher; cela peut durer longtemps...

A ce moment, interviennent les bons offices des «gens de bien» pour faire réintégrer à la jeune femme son foyer. Cela peut passer par diverses étapes, d'aller-retour entre son foyer et la maison de ses parents : on appelle cela «ghetba» (littéralement «bouderie») jusqu'à ce que les deux parties parviennent à un accord tacite. Dans ce cas les faits sont entérinés.

Sinon la rupture se consomme surtout lorsqu'elle est liée à d'autres facteurs, tels que l'incompatibilité d'humeur (due à des mariages non choisis par les intéressés), l'inadaptation de la jeune femme à sa belle-famille...

La mésalliance n'est d'ailleurs pas toujours matérielle. Il s'agit souvent de milieux homogènes : commençants et professions libérales notamment.

Cette mésalliance réside dans les mentalités. Si la jeune fille a grandi dans une famille ouverte aux idées nouvelles, les discussions sont libres avec les parents, l'éducation religieuse est moins stricte, l'éducation scolaire est plus ou moins poussée. Une moindre importance est accordée aux travaux domestiques

imposés à la jeune fille. Si cette jeune personne se marie dans une belle famille où le statut de la mariée est précis et les tâches bien déterminées, il lui sera difficile, après avoir «humé l'air», non pas de la «liberté», mais au moins de l'ouverture d'esprit, de se retrouver enfermée, réintégrée dans les carcans de l'éducation et du comportement traditionnels que sa nouvelle famille exige d'elle.

Toutefois, ces situations peuvent parfaitement s'inverser. . la jeune femme ne comprend pas à sa juste valeur la possibilité d'action et de vie extérieure que lui offre son nouveau milieu d'accueil. Son comportement peut aller de la simple insolence et d'autorité abusive sur le mari, prenant la libéralité de ce dernier pour de la faiblesse de caractère (18).

Le milieu d'accueil n'accepte pas ce comportement excessif et inadapté à un partage des responsabilités. Il essaie de reprendre les «rênes du pouvoir», de modérer les comportements. Et bien souvent, «la liberté mal digérée» tend inévitablement vers la rupture (19).

Une autre variante de situation consiste dans le cas des jeunes femmes, qui sortent des milieux très traditionnalistes, et qui se

---

18) La possibilité d'entreprendre des études, un métier, la direction du budget familial, de se déplacer librement...

19) Une jeune femme se marie contre le gré de ses parents; après avoir fugué sans consommation d'union, sa belle famille «la récupère», la dote selon son rang (bourgeoisie moyenne à Tlemcen) et lui permet de vivre une vie de couple ouverte à des possibilités diverses (Cf. note 1). Elle profite de cette liberté d'action, pour entraver celle des autres membres de la belle-famille en continuant «à fuguer» dès que le mari n'obtempérera pas à ses ordres. Les frictions naissent et les beaux-parents remarquent entre autres, que les effets du trousseau, offerts en dot, prennent le chemin de la maison paternelle de la femme. Les discussions grossisent et malgré des «remises à l'ordre» par le mari, la situation dure... sans s'améliorer, jusqu'à ce que le mari se décide à assigner sa femme au divorce.

retrouvent dans une famille où le mari attend de son épouse qu'elle partage ses préoccupations (sorties et décisions communes, organisation du budget, intérêt à son travail extérieur...). La jeune femme est malheureuse parce qu'il ne répond pas à son attente : «un homme est fait pour diriger, elle a été élevée pour se soumettre et consommer».... Aucun ne répond à l'appel de l'autre, et le fossé se creuse...

Ce que nous retiendrons des différents cas traités, c'est que, sous-jacents à toutes ces difficultés à vivre en commun, à cette instabilité des ménages pour les raisons précédemment aperçues, les problèmes et frictions dus à la dot sont là omniprésents.

Si, pour les uns, le contenu de la dot garde tout son poids social et économique au détriment des autres investissements dans le foyer, pour les autres, la possibilité pécuniaire d'investir dans l'achat d'une voiture, d'un mobilier, ou tout simplement le plaisir de voyager (20), sont aussi importants, si ce n'est plus, pour l'équilibre ou la bonne marche d'un ménage.

Tous ces processus de blocage, intrinsèques ou extrinsèques au couple, sont révélateurs de tensions. Celles-ci ne parviennent toutefois aux tribunaux que dans des cas limites. Aussi, l'importance numérique des affaires enrôlées chaque année, n'est-elle qu'un pâle reflet du «champ social» de la litigiosité.

3. ETIOLOGIE DU LITIGE JUDICIAIRE :

A quoi sont dues les principales causes de divorce? Et quels sont les litiges qui découlent d'une rupture en train de se consommer? Cette rupture est due soit à la rémanence des

---

20) Nous avons vu récemment un acte de mariage, enregistré à Sétif, où la dot exigée était très modeste, mais dans lequel on exige «le voyage de noces à l'étranger» : c'est semble-t-il la nouvelle mode contractuelle.

anciennes attitudes : polygamie, répudiation, succession, soit à des facteurs nouveaux de divorcialité : le problème du logement, le travail salarié féminin et ses conséquences sur le régime de la séparation des biens.

3.1. Rémanence des anciennes attitudes.

La rupture du ménage demeure une conduite essentiellement masculine. Elle s'explique par des causes économiques et sociales. Les femmes sans métier ne peuvent subvenir à leurs besoins, ni à ceux de leurs enfants; ce ne sont ni des dommages et intérêts, ni la pension alimentaire, ni la prise en charge matérielle des enfants par le père, qui leur permettront de mener une vie décente (21). Aussi vivent-elles selon l'adage à Tlemcen : «Ton mari est ton tombeau». Seules les femmes sans enfant ou qui travaillent n'hésitent pas à divorcer, plus encore lorsque le problème de la polygamie surgit.

3.1.1. Polygamie et dot :

Il semble d'après certaines enquêtes statistiques (22) (Evolution de la polygamie selon les classes d'âges, les disparités

---

21) Cf. pour plus de détails : l'interview accordée par Mohand Issaád à la journaliste Zhor Zerrari, in : «Algérie Actualité», n° 181, 1969, p. 7, 8, à propos des droits provisoires de la femme pendant l'instance en divorce, ainsi que ses droits post-matrimoniaux. Quant à leur application, voir «Algérie Actualité» n° 51, 1965 . «La marée des divorces», et n° 29, 1979, «Les divorces» El Djazaïria, n° 74, p. 9, 11 n° 7 et 8, 1971, n° 52, 1976, Révolution Africaine n° 101 du 2 Janv. 1965 «Le divorce dans les faits». Pour les travaux, cf. F. M'rad «Les Algériennes», p. 141-144. Enfin le numéro consacré au colloque maghrébin sur l'instabilité de la famille et le droit de l'enfant, Alger, 1968, in RASJEP, N° 4, Déc. 1968, ainsi que les actes du colloque sur «la famille et le droit en Algérie», Constantine, Avril 1974 et paru in RASJEP n° . . Sept 1974, Alger.

22) Pour une étude sur la polygamie en Algérie, du point de vue démographique Cf D. Tabutin : «La polygamie en Algérie», extrait de «Population» (29è année , N° 2, Revue de l'INED, 1974 Sur le plan socio-juridique : voir «Colloque sur la famille et le droit positif maghrébin» in RASJEP, surtout L'article de M. Borrmans, p. 33, n° 4, Déc. 1968.

régionales et les catégories socio-professionnelles) (23) que la polygamie n'a jamais été d'une grande importance au Maghreb. Elle est même interdite en Tunisie (24).

En Algérie, elle se remarque par un taux en baisse constante depuis 1886 jusqu'à 1966, avec quelques variantes (25) et une recrudescence entre 1962 et 1966 due à la mobilité sociale consécutive, sinon au brassage massif, du moins à la déstabilisation des diverses couches considérées. Notamment en 1962, la pratique du lévirat : le frère prend en charge la femme (en l'épousant) et les enfants du frère «*Chahid*»..., tandis que les héros d'hier promus politiquement et socialement par l'Algérie d'aujourd'hui, entendent prendre pour épouses de jeunes citadines pleines d'illusions (26); car il s'agit souvent d'un remariage (la première épouse étant invitée à rester au village).

Le taux de polygamie a diminué sensiblement dans le Sud, où il détenait le record, et cela peut être dû à l'effort de sédentarisation des populations nomades et semi-nomades, à l'intervention en ces lieux de l'Etat à travers les emplois créés, tant dans l'industrie (création des chantiers SONAREM et SONATRACH) que dans les services. Sur les hauts plateaux, et

---

23) Cf. Tabutin, Cit. Tabl. II, p. 316, T. III, p. 317. Tabl. V, P. 332. Tabl. VI, p. 324 et Fig. 4, p. 325.

24) La «majalla» a été modifiée en certains de ses articles par la loi du 4 Juill. 1958 et le décret-loi du 20 Fév. 1964. En ce qui concerne l'interdiction de la polygamie (art. 18 et 21, sont nouveaux) respectivement : Loi N° 58-70 du 4 Juill. 1958 (J.O.R.T. Français, 4 juill. 1958 p. 694) 6 Décret loi n° 64-1 du 20 Fév. 64 (J.O.R.T. Français, 21 fév. 1964. p. 195) ratifié par la loi n° 64-1 du 21 Av. 64 (J.O.R.T. Français 24-28 av. 64, p. 500). Cf. article de M. Charfi : «Le droit tunisien de la famille entre l'Islam et la modernité», p. 23, in : RASJEP, 1974, Op. cit. L'abolition de la polygamie est assortie de peines sévères (art. 18) allant jusqu'à l'emprisonnement d'un an et d'une amende de 240.000 F. Cf. Borrmans «Statut personnel et famille au Maghreb de 1940 à nos jours», ed. Mouton et Cie, Paris, 1972.

25) Cf. Tableau article de Tabutin, p. 314, in Revue de l'INED, Op. Cit.

26) Cf. cas de «Faïza» «Algérie Actualité» n° 52 de 1976 p. 13 qui n'est ni un cas isolé, ni un cas d'espèce.

dans le Nord, la création de coopératives et de villages agricoles a entraîné, ne serait-ce que par la nouvelle structuration du «domicile» (chambre à coucher, salon, cuisine...) des changements qui ne peuvent qu'aller dans le sens d'une «monogamie obligée». Cependant la recrudescence, dans les villes et campagnes du Nord, de la polygamie, même faible, est due à un enrichissement rapide et récent : c'est ce que nous appelerions une bigamie de circonstance».

Ainsi à Tlemcen, elle touche jeunes et vieux. Chez les vieux couples (trente ans environ de mariage), cette bigamie entraîne une séparation de corps du premier couple. La femme rejette totalement son mari, s'appuie sur ses grands enfants, et souvent garde par devant elle tous les bijoux thésaurisés, dotaux ou non, les discussions ne dépassant pas l'enceinte familiale. Nous avons remarqué que c'est presque toujours l'homme qui abandonne, et s'en va créer un autre foyer.

Chez les plus jeunes couples, les dissensions, pour la plupart, parviennent à la justice, et dans tous les cas, le mari réclamera la restitution des bijoux et effets, et la femme refusera, les signalant comme objets dotaux (27). En milieu citadin, seules les femmes au foyer acceptent la situation de fait, elles refusent la cohabitation, même si elles ne réclament pas le divorce Les femmes qui travaillent comme les autres, luttent quand il n'y a pas de solution qui s'offre à elles, pour garder tous les biens matériels par devant elles, mais n'hésitent pas à rompre les liens conjugaux. Cependant, la situation peut être différente : un désaccord entre époux parvient au tribunal, la procédure de divorce est entamée. Pendant que la jeune femme se trouve bloquée par les problèmes de procédure (qui durent trois à quatre ans), le mari convole en deuxièmes noces. Et là, de

27) Cf. Cour de Tlemcen 18 Janvier. 67 et 16 mars 67.

nouveau les conflits autour de la dot se durcissent, notamment quand celle-ci n'a pas été entièrement perçue. Par ailleurs, les cas de bigamie dûs à la stérilité de la première épouse se signalent rarement auprès des tribunaux.

Nous ne nous attarderons par sur les remariages successifs dans les milieux pauvres, où les conflits sur la dot sont toujours présents, même s'ils sont rapportés à leurs justes proportions. En général, la femme se trouve lésée dans la plupart des cas observés, les litiges se réglant, dans la réalité, selon «la loi du Talion».

Le mouvement qui se dessine actuellement à Tlemcen, (et que nous pensons peut-être valable pour l'ensemble du pays) tend vers un refus total de cette pratique quel qu'en soit le motif. Ce qui nous étonne, c'est que parmi tous les actes consultés, aucun ne mentionne l'exigence de la monogamie (28), alors qu'apparaissent les clauses sur «le logement distinct» du jeune couple, et même des clauses aussi bizarres que l'exigence d'un voyage de noces..., tout cela en compensation d'une dot fictive!...

D'après nos discussions au sein des familles, la clause conditionnelle de la monogamie suppose un manque de

---

28) Cf. l'article de Borrmans, op. cit. p. 36, sur la «permission polygamique» suivant la mudawana marocaine et la majalla tunisienne. Il est regrettable qu'il n'y ait aucun mot sur l'Algérie. Voir notamment la note 26, p. 37 sur la difficile «réinterprétation» de la «permission polygamique» dans différents pays musummans : Turquie, Syrie, Irak... Tanzanie, Sénégal. En Algérie elle est tolérée et transcrite après l'autorisation du juge. Elle est sous sa seule discrétion et autorité. Elle demeure partout vicace par le moyen de la Fatiha. «Le libéralisme du droit musulman à l'égard de la femme a été méconnu et spécialement par les auteurs occidentaux. Il est curieux de constater aussi, que la femme a omis d'invoquer le bénéfice des disposotions légales confirmées par la jurisprudence, en exigeant la conclusion d'un contrat de mariage préalable mentionnant toutes les clauses et conditions stipulées à son avantage» (Borrmans, article cité).

confiance vis-à-vis du fiancé, elle prédirait donc l'échec au ménage.

Enfin, l'idée retenue de tout ceci est que la pratique de la bigamie n'est que l'expression éclatée de l'échec du ménage à vivre ensemble, contrairement à l'idée répandue, suivant laquelle cette pratique résulte de «l'esprit de jouissance» chez l'homme. Si la polygamie apparaît en général comme la troisième cause de l'instabilité de la famille, au regard du droit, la répudiation est une des causes premières de divorce, selon la plupart des magistrats.

3.2.1. Dot et répudiation :

Tout comme la polygamie, la répudiation demeure toujours le privilège masculin, même s'il est tempéré par une décision de justice (29). Les tentatives de remèdes à cette pratique sont minces (30), que celle-ci soit déguisée ou non (sous forme de divorce par consentement mutuel), elle a toujours cours : il suffit actuellement à n'importe quel Algérien, de se présenter devant un juge et de dire «qu'il *répudie*» sa femme (*Talaq baïn*), pour que la décision soit irrévocable et exécutée.

De nombreux travaux le montrent, notamment, celui de Maître Issad (déjà cité) qui traite de façon claire et concise, de la répudiation, de la doctrine et de son application dans les faits. Deux courants de tendance se sont fait jour dans la pratique

29) Sur un point de vue général voir l'article de Y. Linant de Bellefonds «La répudiation dans l'Islam d'aujourd'hui», in Revue Internationale de Droit Comparé Paris, 1962, n° 3 pp. 521-548. Aussi, M. Borrmans «Cadis de statut personnel et évolution sociale en certains pays musulmans», in IBLA. Tunis, 1963, n° 103, pp 225-237. Voir en détail, pour l'Algérie P. Issaad, Op. cit. in RASJEP, n° 4, pp 1055-1090

30) Cf. Art. 6 et 11 de l'ordonnance du 4 fév. 1959: Elle demeure un acte domestique, extra-judiciaire, dans la réalité quotidienne. Même si la pratique algérienne contemporaine a trouvé une solution dans les seuls dommages et intérêts (Sic!) lorsque la répudiation est sans motif.

jurisprudentielle. Le premier est fidèle à la position de la Cour suprême, représentée par les tenants du droit musulman : le pouvoir du mari de rompre le lien conjugal échappe au contrôle des tribunaux.

Le second courant, favorable à un désir de protection de la famille, femme et enfants, est représenté par des magistrats poussés à prendre des décisions progressistes inspirées de la simple équité.

De ces deux positions découlent des solutions diverses, d'essais de réajustement des dommages et intérêts. Ceux-ci supposent un préjudice nécessaire, même si la répudiation entraîne en droit musulman, comme effets pécuniaires, les dons de «*Moutaâ*» ou de consolation, de «*Jda*» ou de *nafaqa* (on en connaît les limites).

Il semble par ailleurs que le contrôle des tribuanx peut aller jusqu'au rejet de la demande, lorsque la répudiation est abusive et que la femme s'oppose au divorce (31), mais la longueur de la procédure n'évite pas toujours le divorce en dernier ressort. En fait il n'y a pas de règle applicable pour tout et pour tous, à l'instar de la *majalla* tunisienne, ou de la *moudawana* marocaine. On comprend alors aisément l'importance relative aux cas jugés des dommages et intérêts au bénéfice de la femme répudiée.

Ce qui apparaît, c'est que dans tous les cas observés, une demande de restitution de bijoux et effets est faite, sans précision quant à leur nature, ou origine (dotale ou non) par l'une des parties. Même si le problème de la dot apparaît comme un effet secondaire dans cette cause de divorce, là aussi, il se manifeste partout.

(31) C.f Arrêt de la Cour de Tlemcen, 18 Janvier 1967.

En dehors du tribunal, comment cela se passe-t-il? Aussitôt que la jeune femme perçoit une rupture définitive avec son époux, elle vide le logement en commençant par mettre en lieu sûr ses bijoux et le reste suit. La réclamation des bijoux et effets se fait par l'époux au tribunal, et lorsque la répudiation est abusive et malicieuse, la demande est souvent considérée comme «indéterminee».. Dans d'autres cas, l'épouse est prise au dépourvu en matière de dot : le *quâli* (pourtant inscrit dans l'acte) n'a pas été versé avant la procédure de *Talâq*. De fait, elle en perd le bénéfice, nonobstant l'ordonnance de jugement, car son éxécution fait problème, (inadéquation entre la masse des décisions et «l'appui logistique» que constituent les agents d'éxécution).

Un dernier point reste à aborder, celui des conséquences du divorce-répudiation sur l'héritage, dû ou non dû à l'épouse, surtout si cette dernière doit une partie de sa dot, ou si elle l'a investie dans le bien familial. Ce n'est pas toujours un problème simple.

Dans le cas du mari qui prononce une répudiation, engage une action en justice, et meurt en cours de procédure, *Quid* de la femme, est-elle divorcée ou non ? Selon l'art. 20 (1959) cet acte ne produit aucun effet... la femme hérite. Or, selon une stricte interprétation du Coran, la répudiation a été prononcée «*Talaq baïn*», elle vaut divorce, la femme n'hérite pas. Faudra-t-il alors faire remonter l'effet de la dissolution, ou au jour de la transcription du jugement de divorce (33) sur les registres de l'Etat-Civil, ou au jour où la décision de divorce deviendra définitive?

32) Cf. Art. de Ali Haroun in «RASJEP» pp. 1127-1136.

33) Le problème que pose la transcription des divorces, inscrits en retard est reel. Par ailleurs, il parait que 50 à 60% seulement des divorces sont transcrits sur les registres de l'Etat-Civil

Un seul cas nous a été signalé à Tlemcen, avec des contestations dues à la dot, et en relation avec l'héritage : les beaux-parents refusent que la belle-fille répudiée hérite, et la procédure entamée deux ans après n'est pas toujours terminée.

En général, ce litige se tranche selon les rapports de l'épouse répudiée avec la famille de l'époux.

En conclusion, cette forme de divorce n'est pas tellement le fait des jeunes générations. S'ils se servent de cette pratique pour divorcer, elle ne réfère nullement à «son esprit religieux».

C'est essentiellement le conflit des générations, entre beaux-parents et jeune couple, qui se complique par d'autres dissensions au sein du couple: incompréhension mutuelle, problèmes pécuniaires, utilisation des salaires, logement exigé à part, telles sont les causes modernes d'instabilité de la famille.

Conclusion

La participation de la femme à la vie publique a introduit diverses perturbations dans la famille. De simple consommatrice dans le ménage, elle devient associée, et productrice de richesse au sein du foyer. L'autorité exclusive (34) et abusive au sein du couple est remise en cause.

Et nombreux sont les couples qui ne semblent pas prêts à assumer ce partage des responsabilités au sein du foyer.

Certaines magistrats pensent que c'est actuellement, avec le

34) L'article indicatif de M.D. Bachir, étudiant au Centre Universitaire de Tlemcen, paru a «El Moudjahed» du 14 Janvier 1982 et notamment «je vous demanderais tout simplement d'imaginer le ridicule d'une-femme répudiant trois fois son mari».. exprime en réalité la sourde inquiétude d'un homme qui a peur de perdre ses privilèges. A voir aussi la réponse de la Lycénne (Assia d'Alger) dans «El Moudjahed» du 19 Janvier 1982.

problème du logement, une des causes de divorce qu leur échappe le plus; car elle est plus d'ordre psycho-sociologique, que réellement juridique.

Tout d'abord ces litiges sont dus à l'indépendance socio-économique acquise par la femme grâce à son salaire. L'époux se sent minorisé, frustré dans ses privilèges de mâle (35)

Cette autonomie se manifeste par le désir de la femme d aider ses parents, pour combler les dettes de trousseau quand il y en a ou leur allouer une certaine somme mensuelle pour leurs besoins propres Ce qui, jusque là, était une conduite essentiellement masculine.

Si le frère doit prendre en charge ses parents, en échange, il hérite une double part, c'est l'idée communément admise actuellement (il n'y a cependant plus, avec la Révolution Agraire, beaucoup de terres à garder au sein du patrimoine).

Si celui-ci n'est pas en âge de le faire, ou s'il est moins favorisé par la vie que sa sœur, celle-ci se sent plus directement concernee.

Souvent le salaire de la femme est utilisé à son strict profit (achat et thésaurisation de bijoux, ou d'effets vestimentaires), et ce, en raison du principe de la séparation juridique des biens Cette attitude est du reste réprouvée dans la pratique Par contre, il arrive parfois que le mari s'accapare le salaire de sa femme (36). Il l'inclut dans le budget familial, ce qui lui permet de subvenir aux besoins de ses parents à lui.

---

35) Le Code de Statut Personnel propose en Septembre 1981, prévoit une clause (Travail de la femme hors domicile) et dans «les effets du mariage» l'annulation de cette clause sur simple vouloir de l'homme Cf. Art «Questions aux avocats» in «El Moudjahed».

36) Signalerons-nous le cas courant des enseignants (10 à 20 ans de métier) qui ne se sont jamais présentées au guichet de la poste, pour percevoir leur salaire sans pour cela préjuger de son utilisation!

Lorsque le salaire de la femme est totalement investi dans le budget, et que tout bien acquis meuble ou immeuble l'est au nom du mari, toute discussion sur la propriété des biens risque de créer la suspicion et bien des discordes dans les menages. Alors que certains cas de litiges judiciaires ont été tranchés dans le sens d'une obligation pour la femme salariée de concourir aux dépenses ménagères, le régime de la séparation des biens n'est toujours pas à l'avantage de celle-ci (37). Et le raisonnement peut être poussé plus loin : le maintien de la dot. l'obligation d'entretien, de cohabitation forment un tout cohérent qui ne s'adapte plus aux conditions de vie actuelle et mêne à des comportements illogiques.

La salarisation progressive des couples annonce des prémices de changement, mais sont-elles irréversibles? Il est, certes, trop tôt pour en parler. Néanmoins, on enregistre une tendance «progressiste» des parties en présence, dans le sens d'une minorisation de la dot, verbale et écrite (contrat). Cependant, une telle attitude s'avère volontariste, parce qu'elle n'est pas toujours assumée, ou qu'elle refait surface aussitôt qu'il y a mésentente au sein du couple. Car au-delà des velléités de simplification de la dot, les mentalités et les conduites des partenaires demeurent le plus souvent conservatrices, ou pour le moins influencées par l'environnement social et surtout familial.

L'immixtion des parents dans les affaires et la vie des couples est de moins en moins supportée par les jeunes femmes : même lorsque le ménage est séparé de la famille, il n'en demeure pas moins soumis à l'autorité du chef de famille, le beau-père. Souvent la remise du salaire, la justification des dépenses au sein

37) Ainsi le régime matrimonial légal musulman est mis en échec par de nombreux cas d'espèces. Le travail salarié de la femme nécessité l'intervention du législateur qui devrait reconsidérer ce régime, s'il désire dans bien des cas raffermir le lien conjugal.

du couple et le consentement requis du père pour que le ménage investisse dans quoi que ce soit, amènent le jeune ménage à la rupture. Quand celui-ci réussit à évoluer, la famille du mari s'efforce de reprendre ses droits.

Cependant, parmi tous les cas observés, la majorité des jeunes couples habitent encore la grande maison à Tlemcen et ceux qui ont réussi à avoir un logement séparé, sont passés par «le stage de prise en main» par la belle-famille pendant au moins les deux premières années du mariage. Celle-ci peut même ramener le couple à revivre dans la grande maison, lorsque ce dernier, surtout la fille, a des tendances «par trop modernistes» dans le comportement. La vie quotidienne est très surveillée par une société fermée sur elle-même.

Seuls y échappent les jeunes couples qui sont appelés à habiter d'autres villes en Algérie, et encore cela ne les met pas toujours à l'abri des conflits, surtout lorsqu'il s'agit de mariages assortis traditionnellement, et c'est encore la plupart des unions à Tlemcen.

La mentalité traditionnelle s'exprimant suivant l'adage : «mêle-moi à ta propre argile, le mélange réussira» prend ici tout son sens. Lorsque la femme exige un logement séparé, cela n'est pas toujours possible, et même pratiquement impossible dans l'état actuel des conditions du logement. La ville étant à majorité résidentielle, les parents construisent pour eux et pour chacun de leurs enfants mâles dans le même bien immeuble. De plus, les biens de l'Etat constituent un parc très limité à Tlemcen où la crise du logement est encore plus aigüe qu'ailleurs, en plus, ces logements sont attribués aux étrangers à la ville qui y travaillent. Aussi, en cas de conflit, rares sont ceux qui arrivent à se loger seuls. Ils sont donc soumis constamment aux règles de vie familiale traditionnelle. Et c'est souvent la deuxième cause de

divorce: tout au moins de l'instabilité des ménages lors des conflits de ce genre : les magistrats tentent d'exiger du mari la réintégration de sa femme dans un logement à part.

Et les effets sur la dot surgissent quand la femme vend ses bijoux pour payer un pas de porte, aux fins d'occuper un logement privé ou même un bien de l'Etat, et que celui-ci porte le nom de l'époux. Aussi, quand les conflits ne trouvent pas de solution, (malgré le logement séparé) et aboutissent au divorce, la femme ne parvient pas toujours à fournir la preuve de l'aliénation qu'elle a faite de ses bijoux.

Il arrive par ailleurs, que lorsque la femme tient à divorcer, elle exige de son mari la réintégration dans un logement séparé de celui de ses beaux-parents, sachant que son époux ne peut s'y exécuter. Aussi obtient-elle le divorce à son avantage... Lorsqu'il s'agit d'un petit fonctionnaire, qui a mis plusieurs années à économiser pour se marier (dot, meubles...), il se retrouve complètement démuni. Il faut signaler que ce sont des cas rarissimes.

Enfin, les problèmes de conflits de générations, et souvent le désir légitime de vivre seuls, mènent les couples à acquérir des lots à bâtir. Et dans la plupart des cas, c'est (comme nous l'avons vu), la vente des bijoux dotaux qui permet, au départ, l'acquisition d'un tel lot.

Il va sans dire que l'acquisition du terrain de la maison à construire, et bien entendu le permis de construire sont aux nom de l'époux, par une tradition séculaire et constante, qui le veut et demeure. Et toute discussion sur la propriété des biens aboutit souvent au divorce. L'homme se sent diminué, et il n'est pas question pour lui de perdre la face devant «les autres», ni de mettre la propriété des biens acquis au nom du couple (même si

la dot a permis la totale acquisition du terrain, et son salaire l'aide nécessaire à la construction) selon des modalités équitables à trouver : acte de co-propriété notamment.

Ainsi dans le projet de construction d'une nouvelle cité au Nord de Tlemcen «*El Kiffane*», sur 1035 lots à bâtir, trois veuves seulement sont propriétaires. Cent couples enviton sont co-propriétaires, parmi lesquels de nombreux fonctionnaires. Ce qui est minime, quand on sait que les trois quarts des ménages travaillent à deux.

Cependant, les services de la mairie ont accepté d'enregistrer les demandes de co-propriété de la part des couples qui le désiraient et cette attitude était perçue comme révolutionnaire et progressiste par quelques-uns. Inutile de signaler que les discussions que nous avons eues avec de nombreux chefs de famille ont révélé qu'ils étaient hostiles à cette démarche alléguant «que tout ce qui leur appartient est à leur femme et à leurs enfants, et qu'ils n'ont guère besoin de changer cela; que c'était un manque de confiance entre les époux, etc...». Cette attitude est sans doute sincère, mais la dure réalité est là! En cas de divorce, que reste-t-il à la femme? Et en cas de décès, elle hérite le huitième d'une propriété dans laquelle elle a tout investi sa vie durant. Concernant un projet antérieur de lotissement («la Cité de *Birouana*»), les 210 lots ont été acquis par la bourgeoisie commerçante, de même que par certains hauts fonctionnaires et cadres moyens (plus rares en nombre) : 16 lots sont acquis dans l'indivis entre frères, 4 lots appartiennent à des veuves, 2 lots ont été reçus en héritage, 4 lots seulement sont inscrits au nom de la femme (car l'époux possède déjà en son nom d'autres biens immobiliers!). Et comme nous l'avons constaté, seuls trois ou quatre couples sont co-propriétaires.

Dans la plupart des cas, les femmes ont pris l'habitude,

lorsqu'elles travaillent, (et qu'elles en ont les moyens), ou par économie sur les dépenses du budget, de thésauriser en bijoux, ce qui est parfaitement compréhensible en même temps qu'une conséquence logique de cet état de fait.

Ce repli défensif est peut-être une autre façon de qualifier l'amour millénaire de la femme maghrébine pour le bijou. Mais le conservatisme apparent qu'elle incarne et dont elle a la réputation, ne manquera pas de trahir celui de la société tout entière qui l'insère.

MARIAGES PREFERENTIELS ?
EVOLUTION ET REPARTITION DES MARIAGES CONSANGUINS EN TUNISIE (1970 - 1982)

Abdelhamid BOURAOUI

Introduction :

Depuis les célèbres acquisitions de la génétique mandelienne, les mariages consanguins n'ont cessé de susciter intérêt et curiosité.

Les études pratiques et théoriques se multiplient, donnant à cette jeune science qu'est la génétique de population un développement d'une grande ampleur.

La nécessité et l'utilité de connaître avec précision la proportion des mariages consanguins au sein des divers groupes de populations humaines, n'est plus à démontrer.

Mais la connaissance de leur intensité comme celle de leur distribution se heurtent à de multiples difficultés :

Si la majorité des recherches a porté principalement sur les pays catholiques c'est en raison des dispenses exigées par l'Eglise catholique romaine pour contracter des mariages consanguins. Ces informations scrupuleusement enregistrées avec précision

permettent une étude exhaustive de la consamguinité (1).

Ce n'est point le cas précisement de la Tunisie, où on n'a aucun moyen, en dehors des enquêtés par sondage, de connaître le nombre exact des mariages consanguins répartis par degré de parenté.

A défaut de données précises nous demeurons très mal renseignés sur la consanguinité réelle, ce qui rend tout essai de comparaison alléatoire sinon impossible.

Devant de telles carences on peut se montrer quelque peu sceptique envers la valeur des statistiques dont nous disposons à l'heure actuelle; elles peuvent être, pensons-nous sujettes à caution.

En dépit de cette imprécision de l'information il nous a paru, néanmoins, intéressant d'analyser brièvement les données disponibles afin de mettre en lumière, à des fins discriptives les faits les plus saillants.

Simple approximation nous permettant, dans une première étape, de caractériser sommairement la fréquence du phénomène, son évolution et sa dispersion dans l'espace.

PRESENTATION DES RESULTATS

Méthode suivie :

Les chiffres annuels des mariages consanguins, tous degrés de parenté réunis et rassemblés par gouvernorat nous sont fournis par l'Institut National de la Statistique (2).

---

1) En vérité on connait deux modes d'enregistrement fournissant des données précises, et détaillées :

1) L'octroi des dispenses existant dans l'Eglise catholique
2) L'enregistrement des faits familiaux, tel le KOSEKI du Japon.

2) Je dois remercier Mr. A. Ben Mrad qui a mis a ma disposition toutes ces informations.

évolution et répartition des mariages consanguins en Tunisie (1970-1982)

Proportion des mariages consanguins par gouvernorats (1970 - 1980)

Tableau I

Gouvernorats	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Tunis	9.4	8.5	7.7	2.9	6.3	5.3	8.6	6.1	7.6	8.0	9.6
Zaghouan			16.7	15.2	19.5	13.0	13.0	15.5	15.8	15.4	14.2
Bizerte	11.9	12.6	11.1	10.4	12.4	11.6	10.[illegible]	9.8	9.3	10.6	13.2
Béja	20.1	20.3	9.8	16.5	13.5	14.1	20.5	10.8	8.4	9.7	8.9
Jendouba	9.8	16.5	11.2	9.0	17.2	15.8	8.5	12.9	8.1	18.4	15.7
Le Kef	19.5	12.0	12.6	12.1	10.9	14.5	13.3	12.0	10.9	14.4	15.8
Siliana					12.8	16.5	31.8	11.7	10.0	16.2	20.2
Kasserine	37.2	31.1	31.5	30.4	21.0	30.5	27.6	28.5	12.7	17.3	35.0
Sidi Bouzid					21.2	50.7	38.[illegible]	34.3	30.4	32.8	30.0
Gafsa	25.3	27.2	24.7	20.2	12.1	8.9	9.[illegible]	11.5	14.5	18.4	25.3
Tozeur									16.6	9.4	13.9
Médenine	25.8	25.3	14.8		18.5	16.8	17.5	23.6	22.6	20.6	
Tataouine											66.8
Gabès	24.4	17.8	19.0	16.9	15.4	21.5	22.4	21.0	27.2	25.1	14.8
Kébili											61.[illegible]
Sfax	17.2	17.8	18.6	11.9	23.4	15.7	21.9	23.9	28.3	21.2	22.[illegible]
Kairouan	16.9	18.7	17.8	13.6	24.2	31.1	28.7	22.7	17.4	21.5	31.[illegible]
Mahdia					11.0	12.8	19.2	12.4	17.6	7.3	18.[illegible]
Monastir					10.3	14.2	14.1	13.9	12.8	12.4	14.[illegible]
Sousse	14.7	12.5	14.9	11.9	11.3	12.4	9.3	8.4	6.5	10.2	15.[illegible]
Nabeul	14.6	12.1	12.4	12.2	10.9	12.9	13.3	12.1	12.0	12.6	16.[illegible]
Tunisie entière	18.2	16.7	16.9	13.0	14.5	16.2	16.8	15.2	15.2	15.8	19.[illegible]

Source : INS

Les pourcentages des mariages consanguins sont obtenus en les rapportant au nombre annuel de l'ensemble des mariages du gouvernorat correspondant.

Les statistiques que nous présentons couvrent pratiquement, une décennie, de 1970 à 1982 à l'exception des années 1974 et 1976 pour lesquelles il n'a pas été possible de disposer d'informations.

On trouvera dans le tableau suivant, pour chaque gouvernorat et pour chaque année la proportion des unions consanguines tous degrés de parente confondus.

Variation de la consanguinité dans le temps :

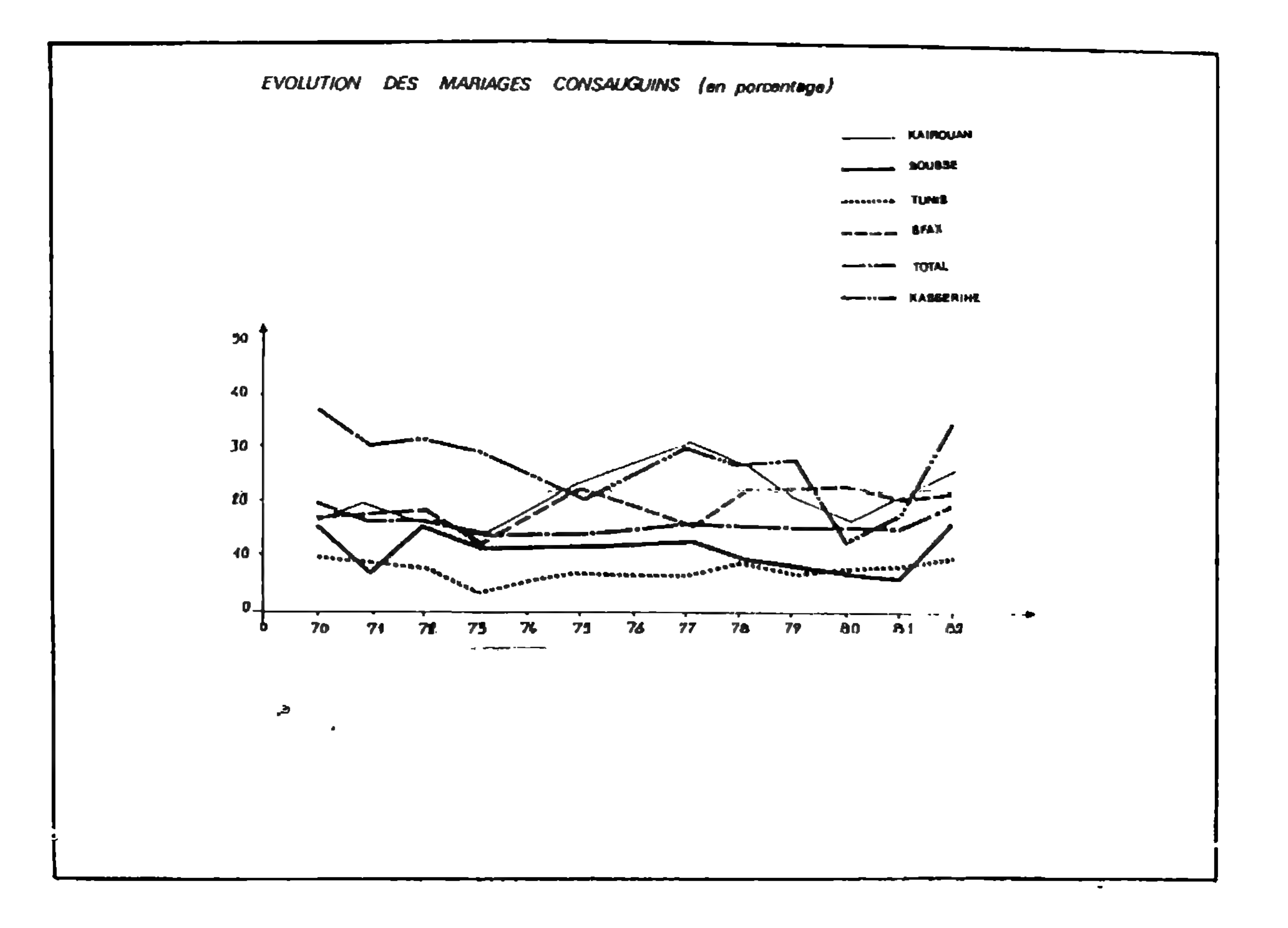
La première figure permet de suivre d'année en année l'évolution de la consanguinité totale, pour la Tunisie entière et pour quelques gouvernorats.

Quelle est l'importance des mariages consanguins en Tunisie ? Diminuent-ils ou en revauche accusent-ils une hausse?

Sans doute les informations disponibles, présentent-elles l'inconvenient de ne couvrir qu'une courte durée et rendent-elles difficile, par conséquent quelque tentative de dégager une orientation précise.

Pour l'ensemble du pays la proportion des mariages consanguins oscillent entre 19% et 13%; ainsi l'allure générale frappe par sa relative régularité, compte tenue des fluctuations annuelles.

Toutefois si nous rassemblons les chiffres par groupes quinquennaux on observe une légère hausse au cours de la deuxième moitié de la décennie.


EVOLUTION DES MARIAGES CONSAUGUINS (en porcentage)
KAIROUAN
SOUSSE
TUNIS
SFAX
TOTAL
KASSERINE
0
10
20
30
40
50
70
71
77
78
79
80
81

Ainsi les mariages consanguins ne semblent guère déminuer; bien au contraire mais attendons d'autres résultats pour vérifier ces conclusions provisoires.

Variation dans l'espace :

Les faits sont représentés sur trois cartes, respectivement pour 1970, 1975 et 1980.

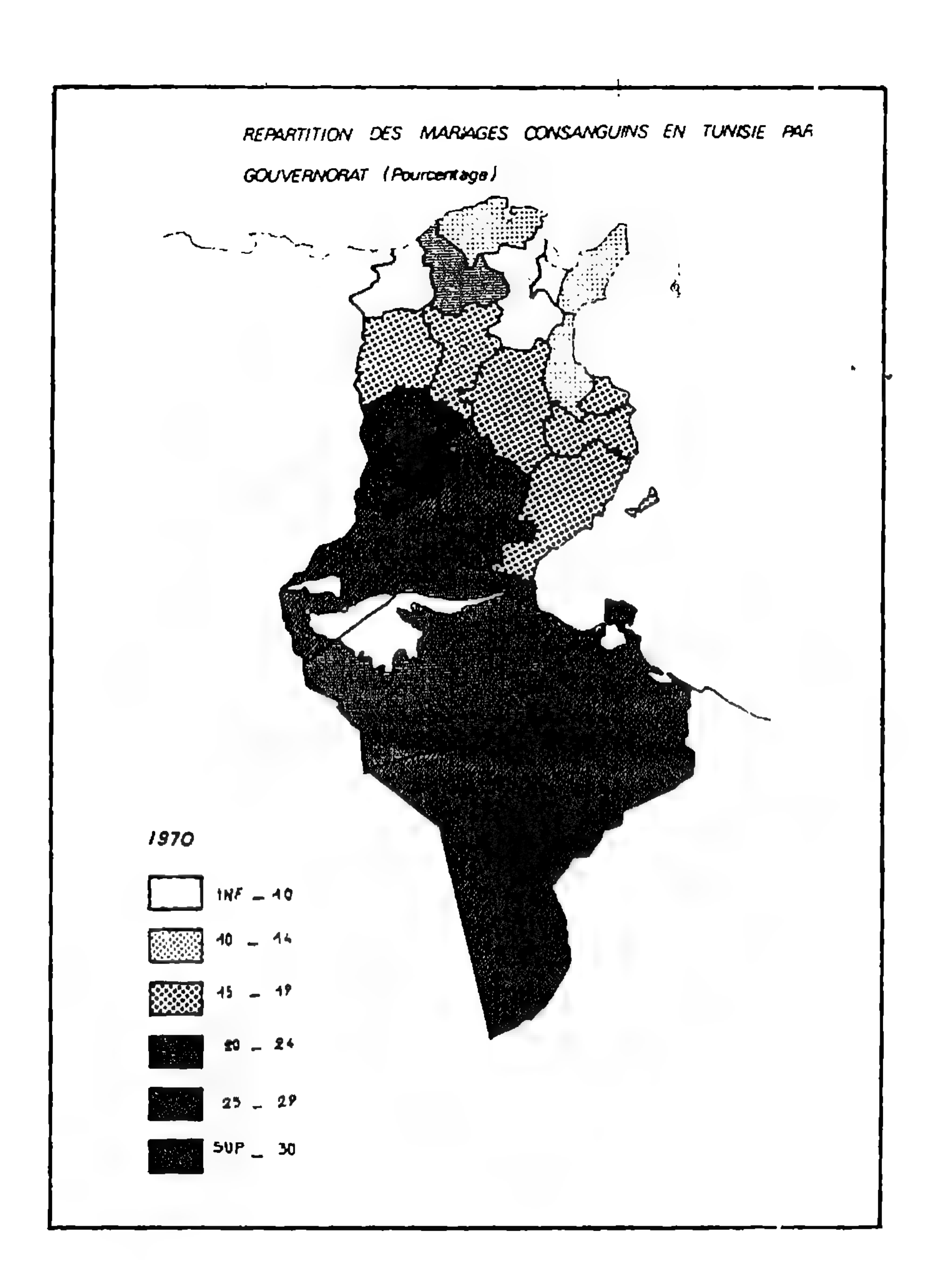
Trois remarques importantes se dégagent :

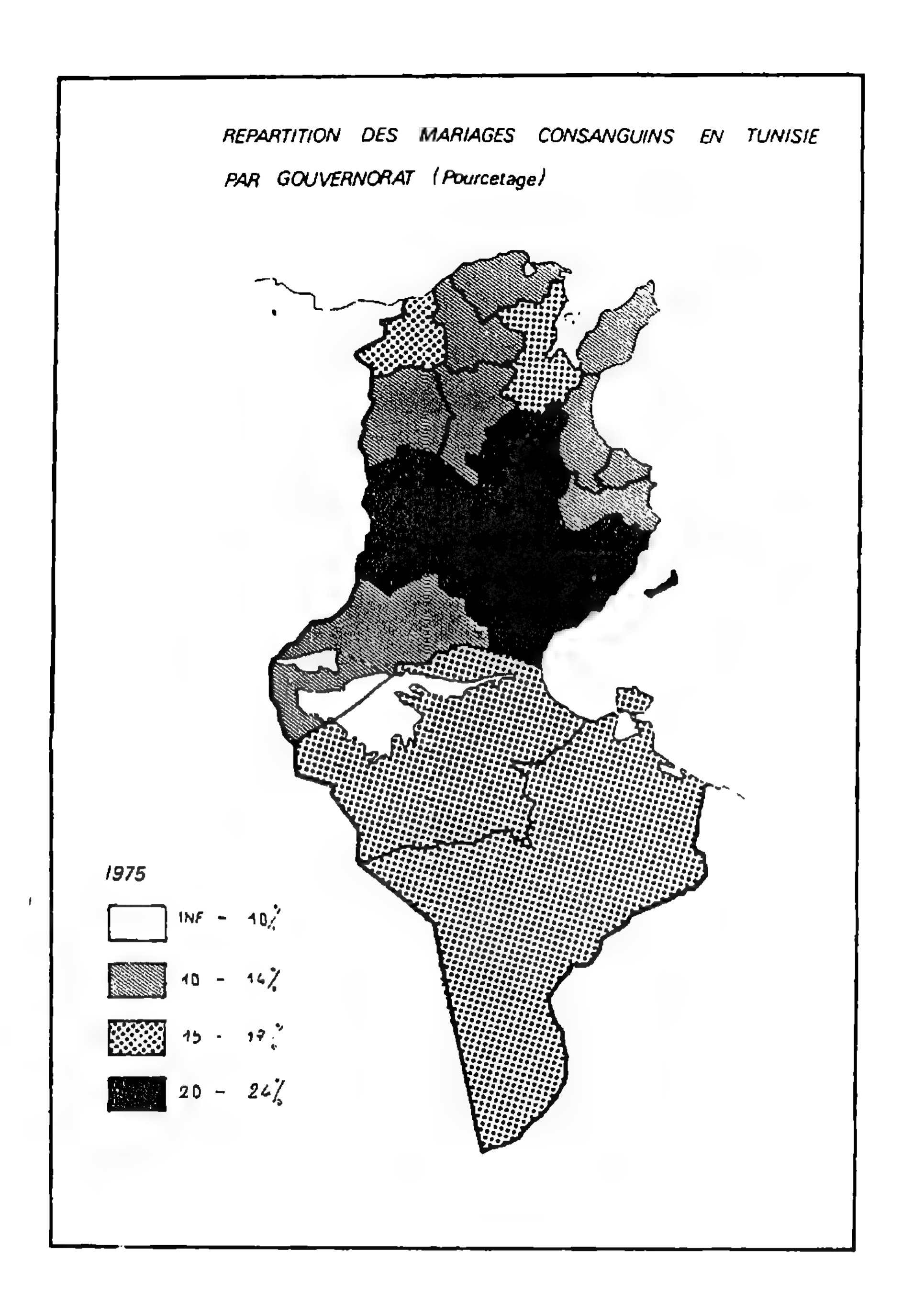
En règle générale le chiffre des unions consanguines de tous degrés, pour cent mariages qui s'élèvent pour l'ensemble du pays à environ 15% est le plus élevé dans les gouvernorats ruraux ne disposant pas de centres urbains importants; c'est le cas du Sud-Ouest, du Centre, du Centre-Ouest, c'est-à-dire Kasserine, Kairouan, Sidi Bouzid, Gafsa, Medenine, Tataouine, Kébili; en revanche les pourcentages les plus bas se rencontrent dans le gouvernorat de Tunis, et ceux du littoral, à l'exception de Sfax.

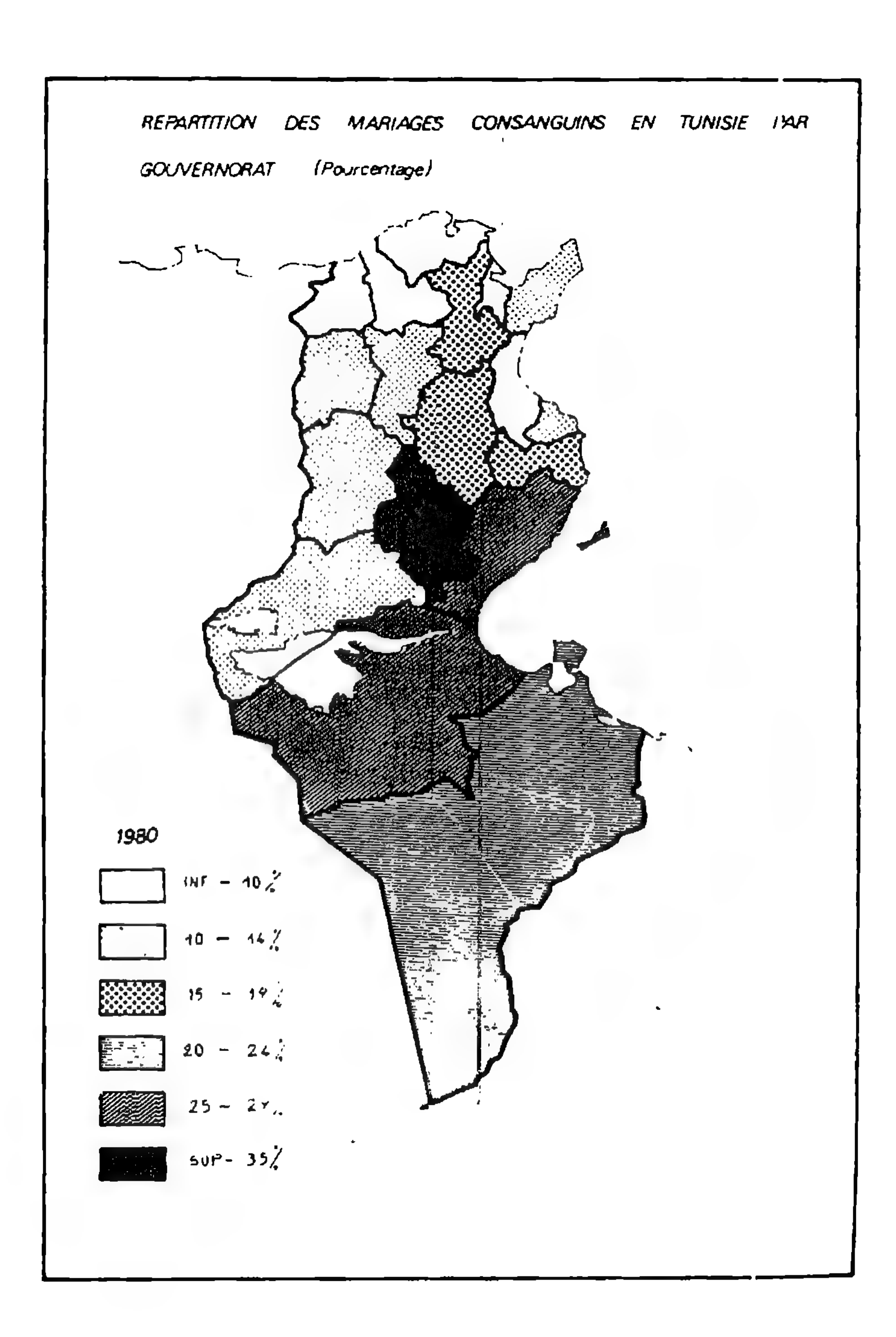
Un autre fait remarquable est que le pourcentage des mariages consanguins n'est pas systématiquement inférieur dans les grands centres urbains à celui des zones rurales. On peut citer, dans un cas comme dans l'autre les gouvernorats : Sfax Gabès face à Zaghouan, le Kef, Jendouba, Béjà...

L'interprétation d'une telle répartition géographique pose des problèmes sociologiques délicats.

Troisième remarque : Si l'on supperpose la carte des mariages consanguins avec celle de densité on observe que par endroit les deux distributions présentent une certaine analogie en ce sens que là ou la densité est faible la proportion des mariages consanguins est élevée.


REPARTITION DES MARIAGES CONSANGUINS EN TUNISIE PAR
GOUVERNORAT (Pourcentage)
1970
INF _ 10
10 _ 14
15 _ 19
20 _ 24
25 _ 29
SUP _ 30


REPARTITION DES MARIAGES CONSANGUINS EN TUNISIE
PAR GOUVERNORAT (Pourcetage)
1975
INF - 10%
10 - 14%
15 - 19%
20 - 24%


REPARTITION DES MARIAGES CONSANGUINS EN TUNISIE PAR
GOUVERNORAT (Pourcentage)
1980
INF - 10%
10 - 14%
15 - 19%
20 - 24%
SUP- 35%

Quelques comparaisons :

Avant de conclure, il peut être intéressant grâce à un échantillon d'exemples d'essayer de voir où se situe la Tunisie par rapport à d'autre pays quant à la proportion des mariages consanguins. Nous avons extraits quelques cas choisis dans des pays catholiques et non catholiques; le tableau suivant n° 2 précise pour chaque pays, la proportion, la période correspondante et l'auteur de l'étude :

Proportions des mariages consanguins dans quelques pays, à partir d'études recentes :

Tableau n° 2

Pays	Proportion des mariages consanguins	Période	Auteurs de l'Etude
Pays catholiques :			
• France	2,4%	1926 - 30	Sutter ...
• France	0,7% passagers	1956 - 58	
• Italie	6,17%	1903 - 23	Serra et
• Italie	1,85%	19433 - 53	Soini
• Canada	7,9%	1915-25	La Berge
Français	2,2%	1955 - 65	
• Belgique	2,25%	1918-19	F. Twiessel Man
Belgique	0,95%	1955 - 59	
Pays non-catholique			
• Japon	6,2% (Hiroshima) 8,0 (Nagasaki)	1958	W. Schull
• Inde	25,1%	1864	Kronamraju
• Sénégal	27,6%	1960	Cantrelle

Pour conclure :

Bien des choses demeurent dans l'obscurité. Nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé la question dans sa totalité.

Cette étude prospective en prépare d'autres; elle fait partie, nous l'esperons, d'un travail plus important sur les possibilités de recherches de génétique de population en Tunisie.

CONTRÔLE SOCIAL, FAMILLE ET THEATRE

Mme Badra B'CHIR

Les modèles culturels relatifs à la famille constituent un des piliers de l'idéologie officielle de l'état tunisien. Ils représentent de l'avis des groupes les plus divers un précieux acquis. Notre objet d'études ne concerne ni l'aspect juridique, ni la dimension historique de ces modèles, nous nous proposons d'analyser les répercussions de la vision officielle dans un domaine qui a trait à une forme de créativité de la société, à savoir le théâtre. L'analyse de cette dimension trouve sa justification dans la profondeur de la pénétration des modèles par le biais de l'imaginaire que toute société implique même si elle la récuse au nom du rationalisme, du sérieux et de l'ordre social:

La politique culturelle que tout état instaure, suppose l'encadrement de la société à travers ses appareils idéologiques. Cela se vérifie même dans les pays dits avancés, comme le confirment des penseurs tel Nietzche et sa réflexion sur la prétendue démocratisation de la culture, ainsi que Marcuse dans son analyse des degrés de l'aliénation collective. Cette politique a pour but la prise en charge des valeurs de la société. Le culturel et le politique varient de degrés entre une société

démocratique et un régime totalitaire. Ces derniers se caractérisent par la centralisation, la coercition, l'exclusion - L'analyse de l'influence précise des modèles culturels officiels n'ayant pas encore été faite dans notre société, nous partons du postulat de la détermination de ces modèles dans la culture globale qu'elle soit acquise par sympathie ou par rejet. Nous supposons que l'impact des modèles transmis par les médias atteint son paroxysme auprès des groupes urbanisés, de la frange inférieure des couches sociales moyennes. Les milieux déshérités qui peuplent les quartiers populaires des villes restent liés à la culture rurale, cette diffusée par قناة تسير et les groupes de niveau socio-économique supérieur puisant presque exclusivement leur modèle dans la culture occidentale, représentée par la chaine 2. en langue française.

Cette culture officielle trouve un écho également favorable auprès des très jeunes de 6 à 10 ans, et des vieux de plus de 50 ans. Pour les premiers le vide des vacances longues de 4 mois en constitue un public docile, et les seconds usés, par les difficultés et le conditionnement permanent consomment ce qui leur est imposé sans avoir la force de faire jouer un minimum d'esprit critique.

L'importance donnée à ces modèles de la famille par l'état justifie le choix des deux pièces théâtrales que nous nous proposons d'analyser : Ces deux pièces «Omi Traki» d'un côté, «Hnani et Hmaïdatou» de l'autre ont été abondamment diffusées à la télévision dans les années 60 et 70, «Omi Traki» connait même une reprise cet été 86. Ces pièces ont rencontré la statisfaction des autorités du plus haut rang et les comédiens jouant dans ces pièces se sont vus décorés. Il faut signaler que la télévision tunisienne n'a admis qu'une ou deux pièces de théâtre relevant d'une autre veine artistique.

Le Directeur de la Télévision qui donne l'autorisation aux

pièces de théâtre officiel ne court aucun risque de sanction, ou de mise à l'écart. Les modèles diffusés par ce théâtre représentent donc les normes que l'état choisi par l'intermédiaire de ses commis pour la consommation culturelle du tunisien en vue d'un comportement donné. Quel est donc l'apport de ce théâtre officiel concernant le couple? Deux hypothèses nous permettent d'analyser ce théâtre : premièrement quel type de rapport existe-t-il entre les modèles propagés par le théâtre officiel est-il une illustration du bien fondé de l'instauration de nouveaux modèles de comportement au sein du couple? Deuxièmement quel type de rapport s'établit entre les deux conjoints ? Et comment est perçue la dimension affective et sexuelle?

Ces hypothèses de recherche seront appliquées dans un premier temps à la culturelle officielle représentée par le théâtre officiel, comme nous l'avons précèdemment annoncé, et dans un deuxième temps elles serviront à interroger le théâtre non officiel. Elles nous permettront de faire connaître une culture qui échapperait relativement au contrôle de l'état et qui renvoie à la réalité vécue de certains groupes sociaux. Les modèles culturels diffusés par ce théâtre intéressent les jeunes universitaires et dans une certaine mesure l'intelligensia tunisienne.

Ils témoignent donc de la créativité d'une partie de la société civile. On essaiera de voir donc quelle mesure y-a-t-il opposition entre les deux visions, celle du théâtre officiel et celle du théâtre non officiel - et quel théâtre contribuerait à forger les normes

1) «Omi Traki»: texte de Adel et Tarek - Mise en scène Abderrazak Hammami - acteurs Zohra Faïza - Slaheddine Mehdi - El Bech - Plusieurs acteurs qui ont joué dans cette dramatique sont décédés. Les journalistes n'ont pas manqué de relever cette dimension «funèbre».

que le couple tunisien recherche? Il s'agira d'analyser deux pièces du nouveau théâtre assumé par Fadhel Jaïbi, Md. Driss, qui vient de quitter la troupe Jalila Baccar, le regretté Masrouki Habib, et Fadhel Jaziri. Les deux pièces sont «Rassâlat annavader et «L'instruction». La première est passée une seule fois à la télévision, l'autre n'a pas dépassé l'enceinte des festivals de Hammamèt et de Carthage. La présence épisodique de ce théâtre n'est pas sans rappeler, celle des journaux de l'opposition.

La méthodologie suivie dans l'analyse de ces pièces se place dans le courant du structuralisme génétique consistant à chercher une homologie entre la structure de l'œuvre et la structure sociale. Cependant nous nous contenterons dans les limites de cette communication à analyser non pas la globalité des deux types de structure, mais à mettre l'accent sur certains éléments fondamentaux constitutifs des deux formes de structure. En l'occurence nous ferons ressortir la concordance ou l'absence de continuité entre les modèles culturels relatifs à la famille dans le théâtre et ceux émis par l'idéologie politique officielle à travers la nouvelle législation. La nature de l'objet d'analyse, à savoir la pièce de théâtre, que l'on ne peut voir qu'une seule fois ou deux au maximum autorise difficilement à une analyse très précise mais permet toutefois une saisie globale du thème. La simplicité rudimentaire des pièces théâtrales radiodiffusées ou télévisées renc cette analyse facile, par contre celle des pièces du Nouveau théâtre est plus délicate, le message étant riche en symboles mais il est difficile de procéder à un autre type d'approche. Cès pièces abordent plusieurs thèmes à la fois, nous avons choisi d'analyser uniquement ceux qui ont trait au couple.

Le contexte social auquel renvoie lès deux dramatiques du théâtre officiel «Omi Traki» et «Hanani et Hmaîdatou» est celui

de la société supposée traditionnelle affrontée aux changements provoqués par le modernisme. Ce sont des couples de vieux, représentants le milieu petit bourgeois des faubourgs de Tunis. L'appréhension du passé par le dramaturge n'est pas sans rappeler, celle de «l'artiste - marchand» représentée par les peintres de l'Ecole de Tunis. Cette représentation du passé par les peintres officiel, a été finement analysée par Naceur Ben Cheikh qui les décrit ainsi : «Obéissant consciemment ou inconsciement, à la logique de la rentabilité en matière de création artistique, ces artistes-marchands qui misent sur la qualité à référence passéiste, cautionnent, sur le plan idéologique, une conception de la culture et de l'art en particulier, qui se base sur une certaine «tunisienneté» qu'auraient défini les artistes étrangers et tunisiens de l'époque coloniale». Il en est de même pour le théâtre officiel. Le couple est appréhendé selon la formule des dramatiques de l'époque coloniale auquel on a rajouté artificiellement de menus problèmes d'adaptation à la modernité. La tradition est concrétisée par le costume, le geste, la forme corporelle et pour le théâtre s'y ajoute le verbe. Cette technique renvoie à l'échange formel du couple, constituée par l'image de la femme, celle de l'homme et de leur rapport. Cet échange se situe au niveau matériel et renvoie au rôle économique du conjoint masculin. Il serait admis dans cette dramatique que le type d'échange dans le couple se limiterait à la dimension économique jugée comme étant exclusive. L'aspect émotionnel ou sexuelle en est exclue. La censure n'explique pas uniquement ce choix. Cette perception conforte une fonction du couple qui correspond au désir de l'homme dans la société arabe en particulier de limiter les rapports dans le couple aux seules fonctions économiques et sociales. La vie sentimentale et sexuelle est vécue pour le mari en dehors du couple légal. C'est la réalité que la femme arabe doit trouver naturelle. Cet aspect de la tradition concernant les

rapports du couple préservé dans ce genre de dramatique. La re... e en cause des modes de comportements traditionnels portent sur des futilités. Le détonateur du conflit est toujours la femme «Omi Traki» ou «Hnani». La perversité de la première et la niaiserie de la seconde créent les problèmes n'arrêtent pas de répéter les deux maris dans les deux dramatiques. Chacune des deux femmes correspond à un stéréotype féminin qui est universel. «Omi Traki» est la femme ogresse, elle se caractérise par une forte personnalité matérialisée par sa haute taille face à un mari petit chétif. Ses qualités d'intelligence, de prise de décision sont négatives pour une femme car elle ne s'en sert selon cette dramatique que pour traquer le mari, proie facile entre ses mains. Le deuxième stéréotype celui de Hnani renvoie à l'image de la femme frivole, niaise malgré son âge avancé. Son physique rappelle d'une manière simpliste ces traits moraux, elle est petite, boulotte, coquette, colérique, gesticulant beaucoup sur scène. Son partenaire représente l'envers de ses qualités morales bien qu'il soit petit de taille comme elle. Il est sage, modéré et c'est lui qui ramène invariablement sa femme à la raison. Si la pièce «Omi Traki» présente un couple malheureux où les rappports sont dominées par la femme, alors que le mari est présenté comme une victime manipulée, par contre le couple Hnani-Hmaïdatou symbôlise le bonheur conjugal. La dramatique commence toujours par un projet de Hnani qu'elle présente selon le cas en colère ou avec le sourire. Il s'agit d'un objet qu'elle aurait voulu posséder, une fête pour la quelle elle aimerait faire des achats au dessus de ses moyens. La dramatique se termine invariablement par la réconciliation et l'entente des partenaires, le mari s'amuse des idées saugrenues de sa femme le lui explique, et l'épouse accepte et valorise les objections du mari qui a toujours raison. Cette conception du bonheur conjugal conforte également la tradition dans son aspect le plus figé. Il est à signaler que l'image de la femme dans

les contes est moins négative et moins simpliste. Si la femme a un rôle d'Orgresse, c'est par amour pour ses enfants et elle se débat dans un véritable dilemme, les conflits évoqués par le conte comporte plusieurs niveaux d'explication et renvoie aux faisceaux d'échanges affectif, économique, social, sexuel établit dans le couple. Il n'en est pas ainsi dans les dramatiques officielles. L'explication par les limites de la capacité créatrice du dramaturge n'est pas suffisante. Il est paradoxal qu'au moment où la législation tunisienne confère des droits à la femme qui équilibre les rapports du couple vers plus de justice entre les deux partenaires et qui par conséquent limite les excès de pouvoir du mari. la culture officielle concernant la femme et le rapport du couple diffusé par un appareil d'état qu'est la télévision en donne l'image d'une femme qui possède trop de droits sur l'homme comme Omi Traki ou qui ne mérite pas ce droit parce que immature a l'image de Hanani - Comment expliquer le décalage entre deux appareils d'état le législatif et le culturel? Plusieurs explications peuvent être avancées. La première réside dans le fait que ces thèmes atténuent la brutalité du changement dans la condition de la femme et la société se défoulerait dans la présentation de ces modèles familiers, simples dévalorisant la femme donc sécurisants. Ils auraient pour effet d'apaiser les heurts que la nouvelle législation pourrait provoquer à la suite de cette libération octroyée par le haut et non arrachée par une lutte sociale. La deuxième raison serait liée à la volonté de l'état de produire une sorte de culture de masse qui servirait à éduquer le citoyen par le biais des mass-média. Ces dramatiques situent les problèmes et axent l'intérêt des spectateurs sur les sujets jugés importants par le responsable. Il s'agit des excès des fêtes religieuses, des débordements des fêtes populaires comme le sport, du problème de voisinage. La sphère dans laquelle doit se mouvoir l'esprit du citoyen s'arrête à ces stade. Elle exclut l'examen des difficultés

d'application du nouveau code du statut personnel. La troisième raison consiste à éviter une véritable refonte des modèles culturels qui partirait d'une nouvelle configuration des rapports dans le couple pour atteindre la société dans sa globalité. La structure du pouvoir doit être préservée, les habits neufs de la nouvelle législations ne doivent pas modifiés le rapport d'autorité laissant les dominants et les dominées à leur place respective. Une quatrième explication de ce choix de la culture officielle serait liée à la profondeur de la modernisation chez les divers responsables. Ce décalage entre l'ouverture du législatif et le conservatisme de l'image de la femme et du couple dans les dramatiques officielles, a déjà été observé dans les manuels scolaires. Enfin une autre hypothèse de l'image du couple dans ces dramatiques renvoie au goût particulier du responsable. Le goût comme l'a analysé Bourdieu évoque des codes précis, des normes de classe sociale. La relation à la culture traditionnelle varie entre une république et une royauté. Au Maroc c'est la vision de Tayeb Sadiki que le Palais royal favorise, c'est-à-dire une maîtrise des techniques actuelles alliées à une connaissance profonde et intime du passé. La royauté tire en grande partie sa légitimité du passé, de la tradition, la république dans les pays du tiers Monde se justifie uniquement par les conquêtes du présent. La première conserve ses médinas intactes, son costume, ses coutumes religieuses familiales en se modernisant. De même la famille adopte des traits de comportement modernes en préservant certaines valeurs du passé. Une étude comparative entre la famille, le couple au Maroc et celle de la Tunisie serait intéressante à faire. Ce serait une comparaison entre des modèles culturels de la famille octroyés par le haut et des normes de comportement exigés ét élaborés par la société civile. Enfin une dernière explication de l'image du couple émise par les dramatiques officielles renvoie au projet de développement importé de l'extérieur. La

présentation du couple traditionnel dans le théâtre officiel témoigne d'une représentation méprisante de la tradition qui doit avoir pour effet un profond désaveu des masses pour le mode de vie traditionnel. Les modèles culturels rejoignent ainsi l'option économique. Et c'est à travers le théâtre non officiel que l'on retrouve la vision du couple jeune envers la modernité et les bouleversements des normes qu'elle a engendrées. Une sorte de partage s'est réalisé, les mass-média reflètent la vieillesse incapable de projet culturel nouveau, inapte à une vision lucide de la réalité sociale et les festivals d'été témoignent des turbulences qui traversent la société dans sa jeunesse et en l'occurrence, le couple jeune - c'est ce «nouveau théâtre que nous nous proposons d'étudier à travers les deux pièces «Rassalat an Nawader» (1) et «l'instruction». Ce théâtre renvoie à une autre image de la femme, de l'homme et du couple. L'accent est mis essentiellement sur le drame dans sa forme la plus violente puisqu'il débouche sur la rupture ou le meurtre. Dans «l'instruction» la pièce débute par une scène violente, où l'homme bat sa femme jusqu'à épuisement puis la traîne par terre en la tirant par les cheveux. Il s'agit d'un président directeur général vivant les transgressions que sont haut poste lui permet. Sa femme possède une boutique et une vie à elle. La pièce présente une image disloquée du couple vivant dans les hautes sphères de la société. Elle témoigne dans une certaine mesure de la difficulté de la minorité privilégiée à jouer ce rôle d'élite qui lui a été artificiellement octroyé. En dépit des possibilités offertes, la production de nouveaux modèles de comportement dans le couple n'a pas jailli dans cette sphère privilégiée. Tout comme le théâtre officiel il s'attache à peindre les normes des milieux aises. Les thèmes sur lesquels l'accent est mis rappellent ceux d'une vision du couple apparue avec le

1) Rassalat an Nawader pourrait être traduite par «premières pluies violentes d'automne».

deuxième moitié du 21ème siècle en Europe et qui est représentée par le théâtre de Brecht.

C'est un genre intimiste où l'accent est mis sur l'incommunicabilité du couple, la volonté de destruction réciproque des deux partenaires, ainsi que l'impossibilité de vivre à deux un véritable rapport. Dans chaque pièce, le projet inhérent à chaque classe sociale se retrouve vécue sur le mode sentimental et empêche, voire envenime une possibilité de rencontre. L'accent mis sur l'échec sentimental du couple renvoie à plusieurs symbôles dont on peut relever un, quasi-permanent à savoir l'échec des bourgeoisies du monde arabe à réaliser le projet national. Et dans ce sens ces pièces illustrent et évoquant sur le plan artistique un aspect des thèses globales de Samir Amin sur l'échec des différentes bourgeoisies à assumer un projet de développement social autonome. Dans ce cadre, relatif aux modèles de la famille la bourgeoisie adopte le mode de vie occidental caractérisé par la notion d'individu qui aboutit à la solitude des êtres. Ce mode vie, habituel - des minorités privilégiées mène à la destruction de ceux qui viennent en travers de leur projet. La structure sociale environnante représentée par la justice, protège ses classes nanties au détriment des plus démunies puisque le meurtre commis par l'époux a été attribué à la femme de ménage et favorise l'homme contre la femme lorsqu'il y a dilemme. Le meurtre comme dénouement de la pièce «l'instruction» centrée sur le déchirement du couple a été choisi comme solution par l'homme vis-à-vis de la femme pour mettre fin à une situation intolérable. Pourquoi le meurtre et non le divorce comme choix aux conflits du couple? En dépit de l'occidentalisation du mode de vie, l'autorité de l'homme arabe sur la femme n'aurait-elle pas changé? Ou bien le comportement traditionnel de l'homme s'est-il encore dégradé par l'ajout de certains aspects négatifs de l'individualisme à un égoïsme ancestral ?

Dans la deuxième pièce «Rassalet en nawader»; l'échec du couple ne s'explique pas comme dans la pièce précédente par l'opposition de projets égoïstes, mais par la valorisation excessive de la réussite sociale par une classe sociale représentée par la femme. Les valeurs traditionnelles qui sont également des normes universelles éclatent en vue de la conquête du pouvoir, de l'enrichissement. Ce sont ces valeurs diffusées par la bourgeoisie d'état qui deviennent dominantes et qui perturbent l'harmonie des rapports humains. Le rapport amoureux vécu par deux partenaires de classe sociale différente la fille d'un propriétaire de journal, Beya et son chauffeur est rompu par la volonté de Beya, une bourgeoise parvenue et avide. Le désir charnel matérialisé pour une fois dans une pièce de théâtre tunisienne par ce couple jeune renvoie en second lieu aux aspirations décues des groupes défavorisés. L'aventure sentimentale est arrêtée par le partenaire de la classe aisée, la fille du propriétaire Beya qui s'intéresse à d'autres projets jugés plus rentables, et le chauffeur continue de porter dans sa chair, son amour et son désir perdu, irréalisable Il quitte son domicile conjugal ne pouvant plus supporter un rapport sans amour avec sa femme mais ne trouvent rien pour compenser cette perte.

La passion du chauffeur renvoie aux aspirations des classes défavorisées qui ont cru un moment pouvoir dépasser leur conditions.

Cette perception du couple par le Nouveau Théâtre procède-t-elle d'une élaboration nouvelle de modèles-culturels? La réponse est complexe. Elle doit être d'abord global et renvoyer au rapport entre l'économique et le culturel.

En conslusion

Il faut s'interroger sur la possibilité de création culturelle d'une société qui n'a pas décollé sur le plan économique et politique. Sans verser dans un marxisme simpliste, l'expérience montre que les pays du Tiers Monde qui ont maîtrisé la technologie dans le domaine économique ont également réussi à créer sur le plan culturel. Ainsi le Brésil qui concurrence dans le domaine industriel, les puissances ansciennement industrialisées est aussi un pays exportateur de produits culturels en l'occurrence de films de romans en Europe même; les dramatiques au Brésil renvoient à la vie de famille brésilienne et sont vues par toutes les catégories sociales, en dépit des déchirements sociaux et de l'endettement lourd, une culture nationale est crée. C'est-à-dire une réflexion sur le vécu d'un peuple s'est réalisé - qu'en est-il de l'exprience culturelle en Tunisie en général et en particulier dans son rapport avec les problèmes de la famille tunisienne?

Les modèles culturels concernant le couple et qui sont diffusés par le théâtre officiel en Tunisie ont pour but le rejet radical de la tradition et répondent à l'idéologie moderniste telle que le centre l'a élaborée en vue de son exportation vers le pays en vue de développement. On peut se demander dans quelle mesure la Tunisie qui a aussi adopté dans le domaine économique les programmes élaborés et dictées par le centre en vue de l'obtention des prêts, n'a-t-elle pas également opté pour une culture émise par les pays dominants. La perception du couple dans le théâtre officiel est donc vu à travers le courant moderniste. Face à cette option, le Tunisien par souci de récupération culturelle ou par préservation se retourne encore une fois vers le passé pour l'idôlatrer. La société tunisienne oscille de nouveau entre les deux pôles occidentalisation-

islamité-arabité.

Quant aux modèles culturels élaborés par le Nouveau théâtre ils renvoient au sentiment d'échec face à la modernité ressenti confusément dans toute la société. Ils ne proposent pas clairement une culture nouvelle, mais ils témoignent du drame dans lequel le couple est jeté, où la modernité ne fait qu'accentuer le déphasage établi par la tradition.

RAPPORTS HOMME-FEMME AU SEIN DU COUPLE ET DEVENIR SOCIAL CHEZ TAHAR EL HADDAD

Mme Zeineb CHARNI

Conjointement aux problématiques suscitées par la réflexion autour des liens intersubjectifs dont le psychologue détecte les méacnismes et le sociologue délimite les déterminantes causales, je me permets en me référant à l'un et à l'autre d'intervenir autrement, c'est-à-dire de tenter de délimiter certaines notions centrales qui commandent la vision idéologique d'une élite contemporaine de réformateurs arabo-musulmans qui ont élaboré spontanément leur conception du couple, puisant simultanément dans la tradition et la rationalité moderniste occidentale. La trâme discursive de la pensée des réformateurs de la Nahdha du 19e et 20e siècle est à ce titre très instructive de certains archétypes inconscients qui commandent la vision commune du couple, véhiculée par les sociétés arabo-musulmanes et maghrébines.

Pour reprendre une expression de Carl Gustav Jung (1), nous pouvons dire que des archétypes inconscients du couple, ont prédominé à la fin du 19e siècle et au début du 20e siècle chez une

1) Cf. C.G. JUNG, «Les racines de la conscience», Buchet/Chastel.

élite de réformateurs dans le monde arabo-musulman. L'idée du couple est une notion nouvelle et centrale de la pensée de ces réformateurs.

Chez M. Abdou, Q. Amine (2), T. El Haddad, l'objectif primordial est de procéder à l'éducation de la femme et de l'homme, bref à réorganiser le mode de fonctionnement de la vie individuelle, faute d'avoir pu opérer une réfonte sérieuse au sein des institutions politiques (Abdou), culturelles et juridiques (El Haddad).

La réflexion autour du couple émerge comme fait distinct, la relation homme-femme acquiert dans les périodes de crises, de domination politique et économique des pays arabo-musulmans, le caractère d'un site d'élection. La famille se révèle alors une enceinte autonome, distante vis-à-vis des forces d'agression coloniales qui ont altéré le fonctionnement du reste des institutions sociales. Lorsque tout s'ébranle, un monde s'écroule et une agression barbare étrangère s'installe, l'inconscient collectif livre son affect en passe d'explosion aux archétypes les plus primaires qui peuvent le résorber; la famille se révèle alors comme le site substitutif d'affirmation. Ne commencerait-on par commander la petite société avant de commander la grande ?

Eduquer les mères, les instuire, leur octroyer certains droits, libérer leur initiative devient une obligation de premier ordre. L'homme doit repenser son monde, mais en livrant son sort à la femme; c'est la leçon que nous administre T. El Haddad :

«*Mater natura, mater spirittualis*».

---

2) «Je suis un enthousiaste supporter de l'acquisition par la femme d'une proportion donnée d'instruction. Il faut qu'elle connaisse toujours le strict nécessaire, afin d'inculquer à ses enfants les principes de la morale et de la vertu et afin de leur avancer une explication scientifique des choses qui les entourent» Q. Amine, cité par M. Amara dans «Q. Amine et la libération de la femme, p. 122.

La mère n'est-elle pas cette «mater natura» qui nous a procuré la vie et dont nous sommes les enfants. Un peuple rejoint en un sens le monde de l'enfance, la recherche de ses moyens de revitalisation générique ne symbolise-t-elle pas cette quête de moyens nouveaux de reconstitution de ses positions sociales (cf. à ce propos la recherche simultanée chez Q. Amin de la libéralisation des institutions politiques et des institutions familiales) (3).

En outre, la mère est aussi la personne à laquelle nous sommes abandonnes pour les premiers moments de notre enfance, c'est elle qui nous élève, allaite, mais aussi nous éduque puisque c est elle qui nous aide à amorcer notre insertion initiale dans la société. Elle est donc notre «mater spiritualis».

La mère rejoint «cette sphère de la vie tout entière à laquelle enfants nous avons été confiés et en même temps abandonnés» (4).

Délaissés pour quelques temps à l'éducation maternelle, nous nous sentons dans une situation d'abandon qui, il me semble, se trouve vite contournée rapidement par l'imagerie de la femme éducatrice véhiculée par les réformateurs modernes arabo-musulmans, l'éducateur devra en effet être éduqué. Délaissés pour quelques temps aux soins du tact, de la morale et du savoir de nos mères, nous devons nous prémunir contre le hasard des valeurs et assumer à l'égard de la femme éducatrice un rôle d'adulte, celui de l'éducateur. La mère n'est-elle pas selon cette profonde réflexion de C.G. Jung «le premier monde de l'enfant

3) «Il y a une conjonction entre la situation politique et la situation familiale Nous constatons qu'en Orient la femme est soumise à l'esclavage de l'homme et l'homme est soumis à l'esclavage du gouvernement. Et chaque fois que les femmes jouissent de leur liberté individuelle, les hommes jouissent de leur liberté politique, les deux situation sont liées d'une manière absolue». Q. Amin «la libération de la femme», cité par M. Amara, p. 105.

4) Carl Gustav JUNG, «les racines de la conscience», éditions Buchet/Chastel, p. 110.

et le dernier monde de l'adulte» (5)? A l'archétype de la mater-natura se surajoute dans la culture arabo-musulmane, celui de l'homme marié préservateur des valeurs et veillant à leur inculcation.

Remanier les liens du couple par le biais de l'éducation, émanciper la femme en l'instruisant, telles sont les idées que prônent les adeptes de la Nahdha des plus tradittionnels comme (Rachid Ridha) jusqu'aux plus radicaux commme T. El Haddad; l'autorité intellectuelle de la femme est vite reprouvée. On ne se livre guère à une mère complètement pour les choses de l'esprit. Quelles que soient les crises, les formes de revitalisation spirituelles sont à puiser ailleurs que dans une matrice substitutive. L'introjection de principes élaborés par un verbe suprême englobant, est de nature à regénérer l'ordre masculin. Dans la pensée de la Nahdha, le mariage constitue le site d'intérioration responsable sur le plan individuel de normes collectives qu'il s'agit de communiquer à la femme non pour son émancipation propre en dehors de la famille, mais pour exacerber sa rentabilité conjugale d'éducatrice du genre (6) et de préservatrice à son tour d'un ordre qui dépasse les limites de la famille.

L'élément central de la refonte positive des relations au sein du couple demeure pour les protagonistes de la Nahdha, l'éducation. Si en Tunisie Ibn Abi Dhiaf s'est contenté de réclamer une éducation religieuse et morale à la femme et que Khereddine Pacha imputait en partie le retard de la société musulmane à «l'ignorance des femmes et la crainte exagérée de

5) Ibid, p. 112.
6) «L'Islam se développe selon une orientation masculine. Du monde des femmes l'homme a fait un monde clos. Par ce moyen sans doute, il espère aussi gagner la quiètude; mais il la gagne sur ces exclusions : celle des femmes hors de la vie sociale». C. Levi-Strauss «Tristes Tropiques». Editions 10/18, p. 368.

l'influence de la législation moderne», T. El Haddad, fait de l'éducation des femmes une instance décisive pour impulser le cours du devenir social.

Après que T. El Haddad eut appelé à la réorganisation des liens de la famille sur le plan juridique, économique et conjugal, il finit par établir que l'élément déterminant pour l'émancipation de la femme afin qu'elle remplisse son rôle de mère et d'épouse, est l'éducation. Cette condition s'avère être la déterminante principale pour l'émancipation de la société entière. «Nous sommes en train d'imaginer nos espoirs d'avenir et de souffrir à cause de frustrations intolérables que nous rencontrons dans notre vie présente et nous ressentons au plus profond de nous mêmes la nécessité de nous débarrasser de leurs chaînes harassantes. Mais rien ne pourrait mener à cette délivrance ou à l'accès à ces espoirs, sauf leur mutation possible en fruits d'inculcation des principes de l'éducation vertueuse de nos enfants. Et cela ne pourrait s'accomplir que par l'éducation et l'instruction de la femme entre les bras de laquelle grandissent les enfants» (7).

L'énonciation d'idées radicales par T. El Haddad qui appellent au renouveau de la Chari'aa ne l'a pas empêché d'élaborer sa vision de la réorganisation de la vie sociale à partir d'un repère épistémique religieux.

La refonte du lien du couple perçue comme le site à partir duquel pourrait se redéployer la réorganisation de la vie sociale, est une idée qui renvoie à la conception de la responsabilité, telle qu'elle est véhiculée par la tradition musulmane. Le mariage est consacré dans ce cadre acte de haçana (protection) (8) du

7) T. El Haddad, «Imraatuna Fi Chariaa...», M.T.E., Tunis 1971, p. 216.

8) «L'Ihçan c'est la protection absolue de la femme acquise par son adoption de l'Islam par sa vertu, par sa liberté et par le mariage. Il en est de même pour l'homme» Ibn Mandhur Lissan al'arab, cité par M.A. BOUHDIBA dans «Islam et sexualité».

musulman. La famille se révèle être le lieu de l'accomplissement de la chasteté et de la foi (pour l'homme comme pour la femme), mais aussi de l'exercice de la responsabilité. La vie maritale symbolise du point de vue de l'éthique musulmane, le cadre au sein duquel s'émancipe le pouvoir de l'homme comme simultanément faiseur à son propre niveau de l'ordre divin à travers son assimilation d'un savoir suprême et son inculcation à la femme. Les lois de l'histoire sont conçues chez El Haddad, selon le mécanisme de transmission-réception d'un savoir suprême et la liberté individuelle est comprise selon le schème de la préservation responsable d'un projet englobant au sein des limites d'un petit projet, celui au sein duquel le fidèle pourrait préserver sa croyance et qui est la famille.

J'aimerais à l'occasion faire une digression hypothétique de cette vision traditionnelle du couple vers celle qui pourrait commander à cette époque, ses liens. En effet- de nos jours, la conception de la refonte du couple est conçue non selon un modèle libéral de respect des autonomies individuelles arbitrées par une institution d'Etat, mais plutôt à partir de la nécessité de l'introjection d'un modèle ou de normes externes qui font effet de loi et s'imposent comme institutions. Il me semble que le maghrébin conçoit difficilement la libération de la femme comme respect de son individualité propre, il est plus receptif au diktat de la juridiction, aux valeurs que lui impose la société qu'il est disposé à intérioriser, plutôt qu'à ses choix propre.

En outre, la vie du couple est vécue sous le mode du déchirement dès l'instant où l'homme sent que dans ce cadre, sa supériorité est menacée et que les repères émancipatoires concernant la femme dépassent les limites du cadre clos de la famille, pour la confirmer comme agent social ayant ses spécificités propres.

Les sociétés arabo-musulmanes tolèrent difficilement l'émancipation de la femme en dehors du cloisonnement séculaire auquel elle a été soumise, celui de ce monde clos pour lequel elle fut consacrée et voilée : la vie familiale.

C'est que pendant très longtemps, la femme a été réduite à l'image primaire et suggestive d'un sexe prohibé ou comme dirait Levi-Strauss, «d'un stimulant de l'instinct» (9) ou comme valeur sur laquelle se fixent des projections substitutives de regenérescence ou effectives d'éducation et de savoir faire pour mener à bien sa vie domestique. Celui-ci ne pourrait appréhender la femme comme «signe de valeur sociale», détaché de son affect que lorsqu'une libéralisation des institutions politiques propulserait sa charge d'hinibition et de compensation (par le truchement de son autoritarisme patriarcal) vers d'autres sites sociaux de réalisation. L'interférence entre l'individu et les institutions est alors envisageable. «Parce que les femmes ne sont pas d'abord un signe de valeur sociale, mais un stimulant naturel... et le stimulant du seul instinct dont la satisfaction puisse être différé... Le seul pour lequel dans l'acte d'échange... la transformation puisse s'opérer du stimulant au signe et définissant par cette démarche fondamentale le passage de la nature à la culture, s'épanouir en institutions» (10).

L'infra-social : Bien que le modele épistémique global au sein duquel se meut la conception d'El Haddad de la libération de la femme réfere dan ses mécanismes au modèle religieux. T El Haddad a avancé les thèses les plus radicales de son temps en Tunisie concernant l'émancipation de la femme au sein du couple surtout, mais aussi en dehors de lui. Une option

9) Cf. Levi-Strauss, «les structures élémentaires de la parenté», Mouton, 1977, p. 73.
10) Cf. Levi-Strauss, «les structures elémentaires de la parenté», Mouton, 1977, p. 73.

égalitariste entre homme et femme se dégage de sa vision du couple : le mariage n'est-il pas un site d'entente ? La femme n'a pas besoin de la tutelle de l'homme pour que l'inégalité successorale soit instituée. Le mariage repose sur une entraide des conjoints. Il est un cadre d'auto-préservation. «Il est un ensemble de sentiments et de devoirs, puisqu'il repose sur l'amour, l'accouplement et la procréation... et le devoir qui consiste en une entraide mutuelle entre les conjoints» (11).

Le mariage n'est pas uniquement un cadre d'«Ihçan» où de simple introjection de valeurs pour aiguiser les qualités d'éducation de la femme, il est un site de préservation sociale où pourront se pratiquer des rapports d'égalité entre hommes et femmes. L'égalitarisme socialiste est prôné çà et là, les préjudices de la domination patriarcale sont dénoncés par El Haddad. La polygamie, la répudiation et l'inégalité des droits successoraux sont reprouvées avec fermeté. Cette mère génératrice du nouvel ordre social n'est ni dépréciée, ni mythifiée. Son rôle premier demeure foncièrement un rôle d'éducatrice, elle est en effet désignée comme l'être le mieux placé pour intervenir dans l'opération de la refonte de la société, car elle est l'être le plus distant à l'égard de l'exercice d'un pouvoir de domination. «Si tous les hommes étaient égaux dans l'usage qu'ils font du droit de domination et que les enfants accédaient à ce droit à leur âge de maturité, la femme est l'unique créature qui est restée continuellement privée de cette égalité» (12). La femme se situe au niveau de cette frange sociale soustraite à l'exercice du pouvoir. Son intervention sociale prime, elle représente l'agent social non impliqué dans l'exercice de la domination et susceptible de pratiquer la démocratie. Son mode d'intervention social est favorisé par son pouvoir de conviction, son tact et surtout sa sensibilité. «Les sentiments

11) El Haddad, «Imraatuna...», p. 56.
12) T. El Haddad, «Imraatuna...», p. 204.

constituent la source de l'amour, le support de l'entente et son fondement pour la vie, si ce n'est la vie elle-même. Il faut les aiguiser» (13). C'est la sensibilité qui est créatrice chez la femme de vie. Nous sommes en effet tentée de tranformer ces formules pour dire que c'est l'éclosion de l'affect qui pourrait être génératrice d'affirmation. Ce qui est certain pour Haddad c'est que la précarité subjective de la femme est en passe de devenir source de force. Ce sont d'ailleurs ses qualités subjectives qui lui octroient sa supériorité sur l'homme.

Préservatrice d'un verbe socialement prédominant dans le cadre de la haçana conjugale, la femme en est aussi le support. A ces qualités se surajoute l'humilite, la distanciation à l'égard de l'exercice du pouvoir et surtout la sensibilité qui acquiert par ailleurs le qualificatif d'instinct vital. «La liberté ne réside pas dans le fait de se délier des chaînes de la vie. C'est un instinct qui aspire à épurer la vie des fantasmes qui l'entourent» (14), elle serait donc sensibilité, instinct susceptible d'émerger à tout instant et c'éclabousser toute forme d'hinibition politique et de réprobation éducationnelle, d'impulser selon l'expression de Haddad les générations vers la gloire.

13) Ibid, p. 204.
14) T. El Haddad, «El Khawatar» pensée 11, p. 33.

Conclusion

«Mater natura» et mater spiritualis mystifiée, éducatrice des éducateurs qui l'éduquent, agent principal de la préservation de la cellule familiale et des valeurs dominantes, la femme se révèle être aussi, l'élement social à travers lequel les visions innovatrices de la vie sociale transitent pour prendre l'aspect de nouvelles réformes la concernant. Quant au couple il est conçu :

1) comme cadre de reproduction de second degré du progrès de la culture;

2) comme site d'intériorisation de nouvelles valeurs;

3) mais aussi comme cadre de confirmation de l'autonomie individuelle par moments sur des bases patriarcales, dans d'autres sur des bases égalitaristes entre homme et femme.

Enfin une brèche est ouverte par T. El Haddad, celle d'une ébauche de désignation de ce domaine de l'infra-social à partir duquel pourra éclore la liberté, se dissiper l'autorité et disparaître les fantasmes. De l'investigation autour de réformes juridiques et culturelles concernant le statut de la femme nous décalons vers une recherche autour des caractéristiques de l'âme (النفـــــس), celle-ci est précarité, capable de se mouvoir en esprit d'endurance. El Haddad a effleuré les questions de psychanalyse mais il est foncièrement incapable d'aller plus loin dans ses réflexions. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que son ami A. Doori écrivit par la suite un ouvrage intitulé «la défense d'El Haddad» ou «la réfutation des écrits de refoulement (15) où il fit étalage de connaissance très précises en matière de psychanalyse.

---

15) Difaân 'an il Haddad Aw «baktu Kutubil Kabti». Edition Mu'assasat 'Abdelkarim Ben Abdallah, 1976.

LA DIMENSION AUTORITE - PERMISSIVITE DANS LES ATTITUDES EDUCATIVES PARENTALES

Mmes Michèle BELAJOUZA
et Alia BELKADI-MAAOUIA

Dans les années 60 de nombreux travaux se sont intéressé à la famille maghrébine. Cet intérêt est justifié par le sentiment qu'avaient leurs auteurs de vivre une période de transition, une période de crise marquée par un bouleversement aussi bien au niveau de l'organisation familiale qu'au niveau des conceptions éducatives. En fait ces études ont bien constaté des changements importants de l'organisation domestique dans le sens de la réduction de la taille de l'unité familiale mais non accompagnés de changements des représentations et des attitudes éducatives. Camilléri écrit : «Les parents, bien souvent, n'ont pas davantage ajusté leurs attitudes à leurs nouveaux rôles et responsabilités. Le père reproduit le type de rapports dominateurs et unilatéraux liés à l'ancienne unité domestique» (Jeunesse, famille et changement social, p. 80). Cependant, il décèle chez les lycéens des années 60 des prémisses de changement dans la mesure où ces jeunes, dans leur majorité, souhaitent un modèle familial impliquant un mouvement d'égalisation des droits, statuts et rôles au sein du couple, le développement des relations plus libres et réciproques entre les époux mais aussi avec les parents, et la promotion d'une

éducation qui, tout en conservant les valeurs morales et familiales traditionnelles chercherait à développer les valeurs d'autonomie et d'épanouissement personnel nécessaire à l'adaptation à la nouvelle société. Ce modèle souhaité par les jeunes des années 60 s'est-il traduit dans les faits ? Ces jeunes qui sont les parents d'aujourd'hui ont-ils développé des pratiques éducatives en conformité avec ce modèle ?

Si on doit coire le discours prégnant actuellement aussi bien au niveau des média que des enseignants et des parents, l'évolution annoncée est une réalité mais sa résultante est loin d'être perçue uniformément : les uns la perçoivent comme un progrès «nous avons affaire aujourd'hui à des enfants plus épanouis, moins dépendants, plus précoces...» et les autres y voient au contraire une cause de la dégradation des relations interindividuelles» les enfants d'aujourd'hui sont trop exhubérants, trop contestataires, ils ne respectent plus les grands...».

Entre l'évolution annoncée par les travaux que nous avons évoqués et les impressions exprimées par les éducateurs, nous avons voulu voir quelle était la réalité du système éducatif dans la famille tunisienne de 1986.

Le système éducatif se définit par de nombreux organisateurs qui entretiennent entre eux des relations causales complexes et interviennent à des degrés divers pour orienter l'action éducative. Citons parmi eux : les croyances morales et religieuses, les systèmes de valeurs, l'appartenance à une classe sociale; la rigidité des habitudes et des règles, les procédures disciplinaires...

Dans ce travail, nous nous sommes intéressés essentiellement à deux éléments du système éducatif : les valeurs que la famille

cherche a promouvoir à travers son action éducative et les règles et habitudes qui organisent la vie quotidienne. Ces éléments vont se traduire par des pratiques plus ou moins rigides qui vont nous permettre de situer chaque famille par rapport à l'axe autorité-permissivité.

Toute action éducative suppose une direction des adultes sur les enfants, donc l'exercice d'une autorité mais cette action peut prendre respectivement une coloration «autoritariste» ou au contraire une coloration plutôt «dimocratique».

comment peut-on caractériser l'autorité dans la famille tunisienne aujourd'hui ?

Pour repondre à cette question, nous avons apprécié le poids de l'autorité dans la famille en demandant à la mère de décrire ses pratiques éducatives quotidiennes et ses conceptions de l'éducation et en explorant le vécu de l'enfant face à l'exercice de ces pratiques. Comment perçoit-il ses parents sur l'axe autorité-permissivité? Et comment réagit-il à cette autorité ?

Méthode d'Exploration :

Bien que notre enquête comporte deux pôles où deux types de sujets sont mis sur la scène : d'une part les parents (émetteurs de l'autorité), les enfants d'autre part (récepteurs de l'autorité), les critères qui ont guidé au choix de notre population se sont intéressés à la partie enfants. Ce sont les enfants qui ont été sélectionnés et à partir d'eux nous avons pu accéder à leurs familles. Trois critères ont été retenus pour la constitution de l'échantillon enfant : l'âge, le sexe et le milieu socio-économique.

L'âge : l'âge des enfants, entre 10 et 12 ans, nous a paru propice pour étudier les interactions parents-enfants dans les différents domaines de la vie quotidienne puisque c'est un âge où

l'autonomie psycho-sociale n'est pas encore totalement acquise, c'est donc un âge où les enfants sont encore dépendants de leurs parents mais c'est aussi un âge où ils ont atteint un niveau intellectuel qui leur permet de comprendre et de remettre en question les regles auxquelles ils sont soumis. Plus jeunes ils étaient à un stade marqué plutôt par la conformité et où le souci majeur était de plaire à l'adulte; plus âgés ils entrent dans une période de révolte systématique caractéristique de l'adolescence.

Le Sexe : Dans notre exploration des pratiques éducatives parentales, nous voulions voir si les parents et particulièrement les mères avaient les mêmes attitudes vis-à-vis de leurs filles et de leurs fils. Nous voulions voir, d'autre part, si le vécu de ces attitudes et le degré de conformité à la règle étaient également fonction du sexe de l'enfant. Pour nous permettre d'établir ces comparaisons, notre échantillon-enfant devait comporter des filles et des garçons.

Le milieu socio-économique Plusieurs études ont montré la relation entre le niveau socio-économique et culturel des familles et le niveau intellectuel de leurs enfants. Cette relation a été établie par le truchement de variables intermédiaires qui font référence aux pratiques éducatives utilisées dans la famille.

Ainsi, sachant que le milieu social intervient dans les pratiques éducatives mais n'étant pas intéressées dans ce travail par la perspective différentielle qui décrirait les différentes pratiques dans les différents milieux, nous devions choisir un milieu homogène, autant que possible le plus représentatif de la population de Tunis. Notre choix a porté sur le milieu «moyen inférieur».

Description des familles choisies : Nous avons choisi 21

familles, appartenant au milieu social «moyen inférieur» et se situant pour la moitié dans un quartier populaire de Tunis (El Hafsia) et pour l'autre moitié dans un quartier similaire à La Marsa. Dans ces familles nous avons recueilli des entretiens avec les mères et des entretiens avec un, deux et parfois-même trois de leurs enfants qui ont entre 10 et 12 ans.

La taille de ces familles varie entre 2 et 8 enfants avec une majorité de familles cependant de 5 ou de 6 enfants.

Les mères : Leur âge va de 30 à 52 ans selon que leur enfant de 10 ans est l'aîné ou au contraire l'un des derniers dans une grande fratrie - Cinq d'entre elles sont analphabètes ou ont effectué une année de primaire, 4 ont atteint le cycle secondaire, mais la majorité a fait 3 ou 4 années d'école primaire. Pour la profession, deux d'entre elles travaillent à l'extérieur : l'une est lingère, l'autre fonctionnaire dans une bibliotheque publique quelques-unes font de la couture ou de la broderie à la maison mais la majorité n'a pas d'activité professionnelle.

Les pères : Les âges varient de 36 à 65 ans. Deux sont analphabètes, 4 ont, soit le baccalauréat soit deux années d'études supérieures et la majorité a effectué 5 à 6 années d'études primaires. En ce qui concerne leur profession, 11 sont des salariés moyens, ils travaillent soit dans l'administration publique (garde national, commissaire de police...) soit dans des entreprises telles que la S.N.C.F.T., les banques ou les agences immobilières, 6 sont des petits artisans ou des petits commerçants et un est décédé, il était infirmier.

L'habitat a été apprécié en fonction de l'espace dont dispose l'enfant pour ses activités quotidiennes. Nous avons pu distinguer 3 catégories de familles selon qu'elles offrent assez, juste assez ou pas assez d'espace à leurs enfants.

6 familles ont un espace suffisant
9 familles ont un espace réduit
et 6 familles ont un espace nettement insuffisant.

Dans les familles constituées, nous avons pu procéder à :
21 entretiens avec des mères
et 32 entretiens avec des enfants dont 16 filles et 16 garçons.

Contenu des entretiens : En ce qui concerne le contenu de l'entretien avec les mères, il comporte deux parties. Dans la première, la mère était invitée à parler des pratiques instaurées à la maison pour organiser la vie quotidienne de tous les enfants mais particulièrement en considérant les spécificités de son enfant de 10 ans. Elle devait nous décrire son intervention propre mais aussi celle de son conjoint et le cas échéant de tout autre membre de la famille. L'exploration de chaque domaine de la vie quotidienne était annoncée par une question ouverte. Par exemple pour le lever-coucher, nous avons demandé à la mère de nous raconter «comment cela se passe» puis nous poursuivions par des questions plus précises en demandant si, habituellement, l'enfant se lève et se couche à des heures précises, si cela se passe toujours ainsi, s'il n'y a pas des exceptions, par exemple pendant les périodes de vacances.

Cette exploration a touché les domaines suivants :

- Lever-coucher
- Toilette
- Vetement : habillement quotidien mais aussi achat de vêtements.
- Trajet école-maison
- Rangement des jouets
- Repas
- Fréquentation d'amis

- Travail scolaire
- Conflits avec les frères et sœurs,
- Agressivité vis-à-vis des camarades;
- Attitudes vis-à-vis de la faute;
- Apprentissage des régles de jeux;
- Intervention dans les discussions d'adultes.

La deuxième partie de l'entretien avec les mères avait pour but de décrire leurs concéptions générales de l'éducation en explorant les qualités qu'elles souhaitent chez leurs enfants, les grands principes qui guident leurs actions éducatives et les buts qu'elles déclarent poursuivre, ainsi qu'en projetant leur enfant dans l'avenir avec une appréciation des chances de réalisation de cette projection.

Quant aux entretiens avec les enfants, ils devaient nous permettre de décrire les pratiques éducatives parentales telles qu'elles sont vécues par les enfants et de voir dans quelles mesures ces derniers se conforment à leurs prescriptions.

Pour cela nous avons choisi la situation des histoires à compléter, Pour chaque domaine de la vie quotidienne (domaines explorés par ailleurs dans les entretiens avec les mères), nous avons confectionné une ou deux histoires qui mettaient en scène le héros, un enfant de l'âge et du sexe de l'enfant interrogé, qu'on appelle Ali ou Fatma, confronté avec ses parents dans des situations conflictuelles quotidiennes Ces histoires étaient racontées à l'enfant inachevées et celui-ci était invité à les compléter en prévoyant la réaction des parents d'une part et la réaction de l'enfant d'autre part. Par exemple pour le domaine lever-coucher ou dit à l'enfant.

D'habitude, la veille d'un jour de classe, Ali se couche vers 9h30 - 10h du soir. Ce mardi là. les parents de Ali sont allés

rendre visite à des amis et ne sont rentrés que vers minuit et demi. En rentrant, ils trouvent Ali encore éveillé entrain de regarder la télévision...

Que va-t-il se passer?... Continue...
Que vont faire les parents?...
Que va faire Ali?...

Les domaines explorés au niveau de l'enfant recouvrent ceux qui ont été explorés au niveau de la mère.

Résultats : Nous allons exposer successivement une description des pratiques éducatives telles qu'elles sont présentées par les mères ainsi que leurs conceptions de l'éducation et la réaction des enfants à ces pratiques.

1) Les pratiques éducatives.

En ce qui concerne les pratiques éducatives, nous avons classé chaque réponse de la mère sur une échelle en quatre points qui va de l'attitude la plus autoritaire à l'attitude la moins autoritaire. Par exemple, pour les règles organisant le domaine lever-coucher, les réponses ont été classées selon les catégories suivantes.

Cat. 1 : heures fixes-application rigoureuse aussi bien pour les périodes scolaires que non scolaires.
Cat. 2 : heures fixes pour les périodes scolaires. Marge de liberté pour les périodes non scolaires.
Cat. 3 : heures fixes pour les périodes scolaires avec application relativement souple et plus grande liberté pour les périodes non scolaires.
Cat. 4 : le lever et le coucher ne sont soumis à aucune règle.

Pour chaque domaine exploré nous obtenons une ou deux

appréciations de ce type et l'enbsemble de ces appréciations nous permet d'opérer un classement des familles en 4 niveau (A1, A2, A3 et A4) selon le degré de rigidité des règles d'organisation de la vie quotidienne.

Les réponses des mères ainsi traitées ont montré que 4 familles se situent nettement au niveau A 1 c'est-à-dire «très autoritaire» puisque 15 de leurs réponses au moins sur 18 expriment des pratiques que nous avons jugées très autoritaires ou autoritaires. A l'autre extrémité de l'échelle nous avons pu également placer, sans conteste, 5 familles qui se distinguent par une intervention beaucoup moins directe et beaucoup moins rigide dans la vie quotidienne de l'enfant (plus de 10 réponses sur 18 décrivaient des pratiques relativement souples).

Les autres familles se répartissent entre les niveaux 2 et 3 (6 pour A 2 et 6 pour A 3). Elles se caractérisent par des pratiques qui, selon le domaine, peuvent relever de l'une des 4 catégories, c'est-à-dire que ces familles ne semblent pas avoir une ligne de conduite uniforme elles peuvent être très directives dans un domaine et au contraire très permissives dans d'autres. Elles se définissent donc essentiellement par l'hétérogénéité de leurs réponses; cependant il a été possible de les classer pour les unes en A 2 lorsque la dominante était des comportements plutôt autoritaires et en A 3 lorsque la dominante était des comportements plutôt permissifs.

Ainsi nous avons mis en évidence des pratiques très différentes alors qu'en choisissant des familles appartenant à un milieu socio-économique moyen homogène nous nous attendions à trouver une grande uniformité dans leur pratiques éducatives. En dehors de l'appréciation globale du niveau socio-économique y aurait-ils d'autres variables, plus fines, qui expliqueraient cette hétérogénéité ?

Les familles regroupées au niveau A 1, c'est-à-dire «très autoritaire», semblent se distinguer par un nbombre d'enfants moins élevé que celui de la moyenne de l'échantillon et surtout par un niveau d'études des deux parents plus élevé que celui de la moyenne de la population. Il faut remarquer par ailleurs que dans ces 4 familles, trois pères occupent des fonctions de maintien de l'ordre (garde national, commissaire de police). Ces parents et plus particulièrement les mères justifient l'organisation rigide de la vie de l'enfant et le contrôle systématique de ses activités comme étant les garants de la réussite scolaire et par là de la réussite sociale.

Quant aux familles classées à l'autre extrémité de l'échelle, c'est-à-dire au niveau A 4, elles se caractérisent par un nombre d'enfants qui dépasse celui de la moyenne de l'échantillon et par des conditions de logement nettement moins favorables que dans les autres familles. Etant donné la nature des caractéristiques relevées, nous nous sommes demandé si la relative souplesse des règles organisant la vie familiale correspond à une volonté des parents d'adopter des comportements plus permissifs ou s'ils y étaient contraintes par les conditions matérielles : l'exiguité du logement par rapport à la taille de la famille empècherait une organisation plus rigide.

En dehors de ces 5 familles, il faut noter que l'ensemble des comportements décrits pas les mêres s'apparente à des pratiques plutôt rigides et autoritaires. Ce contrôle de la vie de l'enfant s'exerce-t-il uniformément sur toutes ses activités ou y a-t-il des domaines où l'enfant dispose d'une plus grande marge de liberté?

C'est au niveau de la vie à l'intérieur de la famille (lever-coucher, toilette, repas, choix des vêtements, rangement des jouets...) que les règles sont les moins rigoureuses, en général, la

règle existe mais son application est relativement souple par ex. pour le lever-coucher une mère dit :

«En hiver les heures sont régulières, mais en été ils se lèvent et se couchent comme ils veulent. J'aimerais qu'ils se lèven tout de même assez tôt pour profiter de la journée...».

Pour le repas une autre a dit :

في الصيف نفطرو ونتعشاو مع بعضنا ـ اما في اوقات المكتب الاولاد يفطرو قبل ونهار الاحد نفطرو الكل جميع وانا نفرغلهم ديمة ـ كيف واحد ما يحبش حاجة اما نطيبو حاجة اخرى والا يفقص عظمة والا ياكل خبز وجبن. ما نحمش نلزم عليه ياكل حاجة ما يحبهاش.

Pour le travail scolaire, le souci de contrôle est déjà plus important : toutes les mères déclarent s'inquiéter de la réalisation quotidienne des devoirs scolaires mais certaines avouent ne pas avoir les moyens d'exercer ce contrôle systématique faute de temps ou de compétence.

نراقب باللي نعرف على خاطر انا ما وصلتش للثانوي.

Une autre : vers 6h30, je rentre avec mes deux filles dans leur chambre, elles font leur travail et je les surveille, elles me demandent lorsqu'il y a quelque chose qu'elles ne comprennent pas.

Une autre encore : «je ne peux pas les surveiller de très près je leur demande de faire leurs devoirs et je vaque à mes occupations».

Le contrôle devient très important pour les activités concernant les contacts avec l'extérieur. Les parents interviennent directement dans les fréquentations de leurs

enfants, disent qu'ils surveillent de très près leurs déplacements et répriment fortement toute manifestation d'agressivité.

Pour le trajet école-maison une mère a dit :

توه يروح وحدو. قبل كنت انا نهز وانا نجيب. انا مرى صعيبة لا فم توخيز ولا لعب في الشارع. ساعات كيف يحب يمش للصحابو يلزم نعرف شكون ونكون على علم.

Pour les conflits frères et sœurs elle dit :

ديمة ننهيهم وانفهمهم. وكيف يكثرو نعطيهم طريحة للكل.

Les transgressions de la règle n'ont pas le même degré de gravité : la majorité des mères admet que leur enfant refuse de manger à l'heure dite ou du plat préparé, beaucoup d'entre elles estiment que casser un objet de valeur n'est pas très grave mais la plupart considère que mentir est une faute impardonnable et la totalité réagit violemment lorsqu'on a évoqué devant elle la possibilité que leur enfant en arrive à faire l'école buisonnière faute qui doit entraîner, selon elles, la sanction la plus grave.

Dans leurs discours, les mères ont très souvent évoqué le recours aux châtimens corporels, toutes déclarent frapper leurs enfants mais certaines le font en se culpabilisant et en disant qu'elles sont persuadées que ce n'est pas la meilleure méthode.

D'autres sanctions sont utilisées (gronder, crier, mettre au piquet, frotter la bouche de l'enfant avec de l'harissa, priver de télévision ou de sortie) mais elles sont beaucoup moins fréquentes. Le recours à l'autorité du père est assez rare et réservé aux fautes les plus graves.

Les récompenses, quant à elles, sont très peu évoquées et les

rares fois où les mères en ont parlé, c'était pour dire qu'elles aimeraient le faire régulièrement mais leurs moyens matériels ne leur permettent pas de le faire.

2) Les conceptions de l'éducation :

Les pratiques éducatives décrites précédemment découlent d'un ensemble de règles explicites et implicites qui elles-mêmes font référence à un système de valeurs que nous avons essayé d'explorer à partir des qualités que la mère cherche à développer chez ses enfants et à partir des buts visés par l'action éducative familiale.

En répondant à une question ouverte, les mères nous ont donné une liste de qualités qu'elles estiment prioritaires. Une grande concordance peut être relevée dans leur discours. Toutes ont mis l'accent sur les qualités morales et en particulier sur l'obeissance, la discrétion, le sens de la mesure :

إلزمها تكون قدها قد روحها.

et surtout le respect des autres, qualités qui vont développer chez l'enfant l'esprit de soumission. Très peu de mères ont évoqué les facteurs d'épanouissement personnel : une mère a parlé de stimulation de la curiosité intellectuelle et une autre a insisté sur la nécessité de développer l'autonomie pour favoriser l'intégration sociale.

Par ailleurs la moitié d'entre elles ont déclaré que la réussite scolaire faisait partie des qualités importantes que l'éducation familiale doit stimuler.

On retrouve la même concordance des réponses de l'ensemble des mères au niveau de l'analyse des buts de l'éducation. A partir du classement d'une série de buts que nous leurs proposions, elles ont retenu comme prioritaires et en leur donnant une

importance égale l'apprentissage du respect des règles, la préparation à la vie professionnelle et le développement des moyens permettant de surmonter les situations difficiles. Et toutes ont déclaré inacceptable d'œuvrer dans le sens du développement de l'autonomie et de la liberté.

Quant à l'exploration des principes d'éducation permettant de parvenir à ces buts et de faire des enfants conformes au modèle décrit, il nous a semblé que les femmes interrogées ne faisaient pas le lien entre leurs pratiques et les buts visés, leurs réponses hésitantes nous ont amené à penser qu'elles ne voyaient pas clairement que les principes sont le maillon intermédiaire entre leur intervention quotidienne au niveau de l'enfant et le modèle qu'elles veulent réaliser. L'analyse de leurs réponses montre, cependant, une concordance avec leurs décalrations précédentes. Les principes cités par la majorité des mères comme étant les plus importants mettent l'accent sur le contrôle direct et immédiat du comportement de l'enfant : «protéger le plus possible des mauvaises fréquentations», «le punir chaque fois qu'il fait mal et le récompenser chaque fois qu'il fait bien», et «surveiller le plus possible tout ce qu'il fait». Par contre les principes, «lui laisser beaucoup de responsabilités» et «lui laisser beaucoup de liberté» sont toujours classés en dernier. Ainsi, le fait de placer en premier le principe «protéger des mauvaises fréquentations» rappelle les préoccupations exprimées par les mères quant aux dangers venant de l'extérieur : les fréquenations, les sorties et les déplacements sont les domaines où les mères disent exercer le plus de contrôle.

يروحو وحدهم. اما يلزمهم يوصلو في الوقت. عندهم ربع ساعة يوصلو فيها ـ ما يمشيوش للصحاب وكيف يجي صاحب نطردوا ـ اذا كان يتاخر ساعة بعد الوقت المرة الاولى نشوف علاش والمرة الثانية نعطيه طريحة ونقول لبوه.

De même la position des principes «laisser beaucoup de liberté» et «laisser beaucoup de responsabilité» au bas de la hiérarchie confirme à la fois les pratiques décrites et l'exclusion du but «apprentissage de la liberté».

En parlant de l'avenir, les mères ont, en majorité, évoqué la réussite sociale soit directement en souhaitant une bonne situation matérielle à leurs enfants soit en fournissant une liste de professions valorisées socialement (médecin, ingénieur, avocat, pilote...), quelques unes (5), évoquant les difficultés scolaires de leurs enfants, leur envisagent une formation moins longue et leur souhaitent de réussir dans un métier qu'ils aiment et qui leur procure des satisfactions. L'une d'elles a précisé que son fils pourrait être heureux en étant cordonnier.

Il faut remarquer que si la majorité des mères souhaite que leurs filles exercent une profession, certaines notent qu'il faut être plus ambilieux pour les garçons que pour les filles.

Dans l'ensemble, les projections dans l'avenir sont plutôt ambitieuses mais la plupart émettent des réserves quant aux chances de leurs enfants de parvenir à ce niveau de formation, souvent en incriminant leurs aptitudes.

L'analyse des conceptions de l'éducation nous a donc montré une très grande cohérance dans le discours de l'ensemble des mères. Aussi bien les qualités souhaitées chez l'enfant que les buts poursuivis et que les principes déclarés comme prioritaires définissent un modèle d'éducation qui valorise la soumission de l'enfant à l'adulte, la conformité à une règle établie et un contrôle externe du comportement de l'enfant.

Cette concordance du discours semble en contradiction avec l'hétérogéneité des pratiques éducatives relevée précédemment, le modèle évoqué correspond plutôt aux pratiques des familles

classées dans les niveaux A 1 et A 2 (très autoritaires et autoritaires) mais ne semble pas pouvoir asseoir les pratiques des familles classées au niveau A 4 pour lesquelles nous nous sommes déjà interrogées quant à la signification de leur relative «permissivité». Si leurs pratiques apparemment permissives correspondaient à un choix délibéré, leurs discours sur les conceptions éducatives en aurait été empreint.

Leurs pratiques sont donc induites, beaucoup plus, par les contraintes matérielles qui ne permettent pas un autre type d'organisation. Toutefois une famille classée au niveau A 3 nous a semblé developper sciemment des pratiques centrées sur l'épanouissement de l'enfant. Les parents déclarent vouloir responsabiliser leur fils, ils le motivent pour la lecture des journaux et comme aucours d'un jeu, discutent avec lui les nouvelles du jour. Par ailleurs ils lui permettent de sortir à leur insu en leur laissant un mot.

Les réactions des enfants aux pratiques éducatives parentales:

1) Leur vécu de ces pratiques :

Comme pour les mères, l'autorité des parents vue par les enfants a été appréciée selon 4 niveaux. Toutefois il faut se garder de faire systématiquement correspondre les deux échelles. Le degré d'autorité du niveau 1 pour les mères par exemple ne recouvre pas obligatoirement le même degré d'autorité que le niveau 1 défini par les enfants. La comparaison de la position d'une même famille sur les deux échelles nous permet de déduire si les parents qui se décrivent comme étant les plus autoritaires sont ceux-là même qui sont perçu comme tels par leurs enfants.

Sur les 32 enfants interrogés, les 2/3 déclarent que leurs

parents ont des pratiques rigides et même très rigides. Par ailleurs pour 14 d'entre eux l'appréciation du degré d'autorité des parents correspond à celui qui est donné par la mère Les autres, en majorité, ont tendance à parçevoir leurs parents comme plus autoritaires qu'ils ne se déclarent eux-mêmes.

Ainsi dans les situations présentées, les enfants décrivent des parents très directifs et parfois même menaçants, l'autorité est vécue par la majorité d'entre eux comme étant très pesante. Pour le choix quotidien des vêtements une fille dit par exemple.

فاطمة لبست روبة العيد وماسمعتش كلام امها. ياخي امها عاقبتها وعطاتها طريحة وقالتلها : ماكش باش تعيّد خواتك باش يعيّدو وانت لا.

De plus nous avons cherché à savoir si les garçons et les filles perçoivent cette autorité de la même manière en faisant l'hypothèse que les filles la vivraient comme étant plus pesante. Or la comparaison des résultats a montré qu'il n'y a aucune différence. Cette absence de différence est-elle dûe à l'âge des enfants interrogés, âge qui ne ferait pas encore appraître les différences? Ou bien serait elle l'indice d'une plus grande tolérance des filles face à une sévérité plus grande des parents à leur égard? Ou bien encore est-ce l'indice d'un changement des attitudes des parents qui va dans le sens d'une moins grande différenciation des sexes?

En analysant le discours par rapport aux domaines de la vie quotidienne nous avons pu mettre en évidence une concordance avec les déclarations des mères : les règles organisant les activités de l'enfant à l'intérieur de la maison (lever-coucher, repas, rangement des jouets...) sont perçues comme étant plus souples que celles qui contrôlent les sorties et les contacts avec les amis. Pour le travail scolaire, les enfants ont l'impression d'être très

surveillés alors que le discours des mères ne faisait pas apparaître une intervention très directe. Cette impression est-elle liée à la perception de l'inquiétude des parents quant à leur réussite scolaire ?

En ce qui concerne les manifestations d'agressivité aussi bien vis-à-vis des frères et sœurs que des camarades, les enfants décrivent des parents plutôt répressifs, les conflits avec les pairs sont très peu tolérés, les parents sont également vus comme très intolérants vis-à-vis de la faute : mentir entraine automatiquement une punition sévère et faire l'école buissonnière appelle une punition conjointe des deux parents et de l'autorité scolaire. Un garçon dit :

علي ما مشاش مع صاحبو على خاطر كان يمشي امو تتغشش عليه ياسر وتقول لبوه.
و بوه يضر بو بالسبتة و يشكى بيه للمدير.

Pour le jeu et l'intervention dans les discussions d'adultes, les parents apparaissent comme beaucoup plus souples. A la limite, le jeu n'est pas considéré par eux comme un moyen d'éducation et dans ce cas l'enfant peut transgresser la règle.

En résumé, bien que l'autorité intéresse les différents domaines de la vie de la même manière (les activités à l'extérieur de la maison appellent un contrôle plus directe et plus sévère que celles qui se passent à l'intérieur). Cette autorité est décrite comme plus pesante par les enfants que par les mères. Face à ce vécu difficile, comment les enfants acceptent-ils les exigences parentales ?

2) le degré d'obéissance :

Nous avons résumé l'ensemble des réponses des enfants en les répartissant en trois catégories :

- celle qui regroupe les enfants qui obéissent pratiquement dans toutes les situations avec seulement une ou deux contestations des pratiques parentales.

- à l'autre extrémité la catégorie des enfants qui ne se plient que rarement aux demandes des parents (un ou deux comportements) d'obéissance).

- et la catégorie qui regroupe les enfants qui obéissent ou n'obéissent pas selon le type de situation.

Ainsi, 19 enfants se situent dans la 1ère catégorie, 11 dans la deuxcième et 2 dans la troisième. La grande majorité des enfants s'identifie donc au modèle de l'enfant sage et obéissant à travers les histoires proposées. Cette soumission qui nous semble caractériser leurs comportements effectifs dans leurs familles a probablement été exagérée, cette idée d'exagération nous a été suggérée par la forme stéréotypée de leur discours à ce niveau, plusieurs enfants se sont exprimés en termes d'obligations morales : «il faut que... un enfant doit ...»

Il faut remarquer que c'est au niveau des situations évoquant les déplacements et les sorties, situations pour lesquelles l'autorité était, selon les parents relativement plus lourde et selon les enfants mal vécue, que les comportements de désobéissance sont les plus fréquents. Bien que ces manifestations d'opposition ne soient apparues qu'au niveau symbolique, il nous semble que le terrain d'affrontement parents-enfants se situe surtout au niveau des demandes de sortie et de contacts avec l'extérieur. En ce qui concerne les activités à l'intérieur de la maison, l'obéissance semble être mieux vécue, est-ce dû à la relative souplesse des règles organisant la vie à ce niveau ?

Les deux cas de désobéïssance systematique sont deux filles qui perçoivent leurs parents comme très autoritaires et qui

occupent la même position dans la fratrie. Ce sont des filles entre une fille ainée et un garçon. En plus des comportements d'oppsition aux demandes des parents et de transgression des règles elles ont été jusqu'à exprimer une révolte violente et très culpabilisée l'une dit :

فاطمة ما تسمعش كلام امها و بوها وه تعمل كان الي في رأسها.

et lorsque ses parents l'ont trouvée encore eveillée à minuit et demi et qu'ils l'ont envoyée au lit elle dit encore :

فاطمة عملت روحها باش ترقد و بعد قعدت تلعب ومن غدوة ما نجمتش تقوم تمش للمكتب والمعلم عاقبها.

l'autre a monté tout un scénario dans lequel son père se trouverait, malgré lui, obligé de l'envoyer dans un internat et lorsqu'il lève la punition et la ramène à la maison, elle se venge en mettant le feu à sa chambre.

Ainsi, les enfants qui se sont projetés dans des enfants obéïssants ont-ils mieux intégré les interdits parentaux ou bien, désobéïr même symboliquement est-il tellement culpabilisant qu'ils n'ont même pas pu exprimer une opposition au niveau du discours ?

En conclusion, nous pouvons dire que le poids de l'autorité est encore très fort, les mères se décrivent comme ayant des pratiques éducatives rigides, les enfants les perçoivent autoritaires et vivent mal leurs prescriptions et leurs interdictions, mais malgré cela, la majorité s'y conforme. A première vue, on est tenté cela, de dire que les relations parents enfants n'ont pas évolué de façon significative et pourtant plusieurs indices peuvent être interpretés comme des signes de changement. En premier lieu, bien que les descriptions de la vie quotidienne montrent encore un père qui intervient peu dans les activités de ses enfants tout en étant cependant très présent

symboliquement, on entrevoit des relations plus détendues puisque dans la majorité des familles, les mères ont évoqué des situations où c'est le père qui joue avec ses enfants.

Par ailleurs, plusieurs mères tout en se reconnaissant autoritaires et tout en déclarant avoir souvent recours aux corrections physiques, remettent en question la légitimité et l'efficacité de ces pratiques et se demandent si le dialogue et la réduction des distances entre parents et enfants n'auraient pas une valeur éducative plus épanouissante pour les enfants et pour elles-mêmes dans la mesure où ces nouvelles options éducatives pourraient atténuer l'angoisse souvent exprimée.

Mais ces interrogations des mères, ces relations plus détendues du père avec ses enfants ne vont pas jusqu'à une remise en question de la dimension autorité dans l'éducation. Si on parle de confiance et de responsabilisation, c'est toujours avec beaucoup de restrictions : «jamais à l'extérieur, jamais en dessous d'un certain âge, jamais pour les domaines jugés importants». Même pour les parents qui invoquent une éducation plus libérale il y a toujours l'idée de contrôle.

Les quelques changements observés restent au niveau des comportements induits partiellement par l'évolution globale de la société, mais le modèle éducatif fait toujours référence aux valeurs de la tradition : le respect des ainés, la prééminence du père, l'obéissance à l'autorité.

Ainsi la distance entre parents et enfants est encore importante et leurs statuts restent contrastés tout au moins au niveau du milieu socio-économique que nous avons exploré. Si l'on doit croire les média qui font état de relations plus égalitaires au sein de la famille, il faudrait peut être les chercher au sein d'un milieu que notre enquête n'a pas touché (probablement le milieu favorisé).

Nous percevons, par contre, nettement à travers les réponses des mères une volonté de réduire l'écart entre les statuts de l'homme et de la femme. Toutes les mères, sauf une, envisagent un avenir professionnel pour leur fille, non seulement par nécessité économique mais également en tant que facteur d'épanouissement personnel et en tant que garant de l'indépendance.

ECHKIKA OU LA DIVISION FAMILIALE

M^me Lilia CHABBI-LABIDI

La méthode d'approche que j'ai utilisée pour cette communication intitulée «Echkika ou la division familiale» où je vous présente le cas d'une adolescente qui entreprit de faire un trajet avec moi est la psychanalyse (fondée par FREUD). Cette méthode d'investigation consiste dans la mise en évidence de la signification inconsciente des paroles, des actes, des actes manqués et des productions imaginaires comme les rêves, les fantasmes, les erreurs, les lapsus, les mots d'esprit et les délires d'un sujet. Elle se fonde sur la libre association des idées de l'analysant qui sont le garant de la validité de l'interprétation.

Cette méthode permet l'investigation de processus mentaux à peu-près inaccessibles autrement (je pense en l'occurrence à la création artistique et littéraire), et est spécifiée par l'interprétation contrôlée de la résistance, du transfert et du désir, où les symptômes et les manifestations pathologiques du sujet sont des motifs, des motions pulsionnelles que le sujet ignore-contenu refoulé parce qu'il s'était vu refuser l'accès au système préconscient -conscient par l'action du refoulement.

Exposer ici un cas clinique peut-être pertinent dans la mesure où la lecture d'un cas individuel peut nous éclairer à la fois sur

des aspects simples et fréquents et d'autres plus typiques et dans ce cas, la publication de ce que l'on croit savoir devient comme le dit Freud un devoir à condition bien sûr d'avoir pris les précautions pour éviter un préjudice direct sur les patients. Aussi par respect du secret professionnel, le nom de la personne a-t-il été modifié - sans que cela n'altère en rien pour autant sa valeur associative signifiante.

J'ai choisi je crois, pour trois raisons au moins, de rapporter ce cas :

Parce que d'une part il illustre assez bien le sujet de notre rencontre; les relations entre les membres d'une famille. Celle dont il est question ici est porteuse d'une culture traditionnelle, fonctionnant selon des repères coutumiers et qui, par ailleurs, de par sa division et sa marginalisation - se trouve impliquée dans les relations d'un couple vivant sur le mode de la famille nucléaire, isolée, et en rupture avec la famille élargie - dont Ilhem va témoigner de la tension en cette période de sa vie.

D'autre part, de par le nombre restreint de séances qui en (39) rendait la lecture du cas aisée. En ne supprimant rient, je vous restitue un document authentique dont je présente ici les parties jugées essentielles.

Enfin parce que l'élucidation des faits s'est regroupée autour de quelques moments dont les termes allaient me donner un appui pour mes interprétations.

Je me propose donc ici de vous rapporter le cas d'une adolescente Ilhem, 14 ans, souffrant depuis l'âge de 8 ans d'une migraine rebelle à toutes les tentatives médicales entreprises jusque là, et associée depuis peu à des vomissements et évanouissements.

Comment tout ceci va t-il s'écrire? Je pris pour celà appui sur les cas analysés par S. Freud, W. Winnicott, F. Dolto et M. Mannoni, observations qui ont été pour moi d'un grand apport, une source inépuisable de questionnement pour avoir posé pour nous les jalons d'une réflexion qui forge le sens critique. Je voudrais dire aussi avant de commencer cette observation que si le matériel reste pour certains vague, tel, il fut pour moi, exigeant une écoute flottante. Aussi, délibérement je choisis de vous le restituer tel que n'y apportant aucune modification et privilégiant ici ce qui cherche à se faire reconnaître dans une articulation symbolique.

En lisant le document de cette cure, on peut voir comme it dès les premières séances allait s'établir avec pertinence ce qui structure le développement de Ilhem et comment celle-ci y réagit-elle du fait de son organisation personnelle en cours. Je voudrais signaler comment très rapidement j'avais été affrontée à un autre problème, à savoir l'adaptation de Ilhem à sa famille, à son environnement. Y répondre, ne serait - ce pas ne plus s'interroger sur les défenses saines mises par Ilhem en place pour s'opposer à l'intolérable d'une situation d'une part, mais d'autre part, si Ilhem ne retrouve pas une fois sortie de chez moi, un environnement qui soit en mesure de lui fournir l'aide dont elle a besoin - parce que celui-ci ne sait pas faire usage des changements intervenus et qui pourtant indiquent un déblocage du processus de développement, exigea de moi qu'un travail parallèle soit entrepris avec les parents comme par exemple les informer de l'évolution d'Ilhem et en les amenant à donner leur avis sur les mesures à prendre. Aussi je peux dire que c'est ainsi seulement que j'ai pu garder intacte la confiance que les parents avaient placé en moi, sans que cela n'ait altéré me relation avec Ilhem, rendant la cure viable sans mettre à mal l'un ou l'autre.

Je pose deux Hypothèses :

1) Que les symptômes d'Ilhem; migraine, vomissements et évanouissements sont ici l'expression d'autre chose et réfléchissent le mal à être d'un ou de certains membres de sa famille.

2) Les symptômes d'Ilhem sont sa réponse à une «donne familiale», où une interrogation est reprise d'une génération à l'autre.

Ilhem me contacte par téléphone. Un rendez-vous fut pris. Conduite par ses parents, c'était une jeune adolescente de 14 ans, en 3è année secondaire, grande de taille et maigre avec des cheveux coupés très courts et habillée en pantalon et en espadrilles.

Les parents que j'avais entrevus disent qu'elle souffre depuis l'enfance d'un mal de tête, associé depuis peu à des vomissements et d'évanouissements, qu'il ne savaient plus quoi faire et qu'ils souhaitaient voir leur fille s'en sortir d'autant plus que son état l'handicapait sérieusement dans ses études. Alors qu'elle est très brillante, elle n'achève jamais une année scolaire - mettant ainsi en défi la médecine, qui, si elle ne parvenait pas à la sortir de cette impasse, devait intervenir en lui assurant le passage via les certificats médicaux.

Une fois que nous nous sommes retrouvées seules d'emblée Ilhem me dit « «نغزلْ» » par association ce terme lui évoque «الغزالْ»

(تَغزّل، حَدّثها، تودّدً إليها)

Je lui dis qui te tient de tel propres? (affectueux flatteurs, galants et érotiques). Elles ajoute «نغيره» de qui ?

2è séance

Elle parle de ses frères et sœurs. Combien sont-ils ? Elle «choppe» sur leur nombre. Les renseignements qu'elle donnait et qui étaient jusque-là cohérents laissent soudainement percevoir une faille, une lacune, un blanc. Serait-ce ça son réel? Saisissant combien depuis la 1ère séance, elle parvenait facilement au matériel le plus profond et réglant ma conduite sur la sienne, avançant prudemment et s'assurant de ne pas mettre en péril, la relation qui nous unissait, nous parvenions ensemble à extraire du matériel brut le contenu de ses pensées - inscrites jusque-là en blanc.

I - 8 enfants - non 9 -
L-L - Comment ?
I - Il y en a un qui vit avec sa mère.
L-L - Comment ?
I - Les 4 premiers enfants du premier mariage de mon père vivent avec nous et puis le 5è enfant vit avec sa mère, puis il y a moi et mes frêres. Mon père s'était remarié».

Puis elle ajoute : «tous les professeurs ne m'aiment pas. Ils ne s'intéressent qu'aux quatre premières de la classe. Elles trichent. Elles sont blondes aux yeux bleux, riches et bien habillées - je ne veux pas leur parler».

De ces séances, il est possible de dire que les éléments les plus importants qu'elle livre sont relatifs à l'identité.

qui - suis-je/ou suis je ?
être fille / être garçon
jalousie / rivalité   تزوين   نغير   «نغزل»

L'aspect garçon manqué ne serait-ce pas justement ce qu'elle appelle tricher ? en masquant son aspect extérieur, contre quoi

se défend elle ? ne m'a-t-elle pas dit que depuis l'enfance, elle ne portait jamais de jupe. et qu'elle ne les aimait pas - Aspect que la mère n'avait pas manqué de pointer dès la première entrevue.

3è séance :

Ilhem me dit : «En venant te voir, j'ai pensé guérir. Je veux te parler de ma maladie que j'ai depuis que je suis en 4è année primaire».

4è année primaire, les quatres premiers demi-frère, les 4 premières élèves de la classe - ce qui affleure ici, dans la répétition du chiffre 4, ne serait-ce pas ce qui l'agit ?

L-L- Comment appelles-tu ta maladie ?
I - أشقيقة

Et par association, Ilhem en vint à voir dans le terme frère ou sœur utérin, de père et de mère, la fente du corps qui est aussi l'expression avec laquelle est désignée le sexe féminin. Division mais aussi un état de tristesse. Puis elle ajoute «je pense que mes frères ainés ne m'aiment pas - mais il suffit que je scis malade pour que tous soient autour de moi. Maman me dit que je ne l'aime pas...»

«La sœur de mon père que ne connais pas est décédée (elle pleure)».

Puis revient sur sa relation avec sa mère mais de façon indirecte cette fois «mes demi-frère n'aiment pas leur mère. Sa fille l'a renvoyée le jour de son mariage» et ajoute.

«أنا مقسومة من جرة بابا»

Mise en confiance, elle parvenait ainsi à entendre autrement ce qu'elle disait et à en décripter le sens. Nous pouvons voir à partir de là comment le rapprochement des séquences / séances

laisse entrevoir le progressif enrichissement de la chaine signifiante. Les fantasmes dégagés de ces premières séances supposent une activité symbolisante, une parole, celle d'un sujet qui se représente et qui est représenté. Il s'agissait donc pour moi de désenkyster une situation bloquée en rendant à Ilhem un dynamisme compromis en y introduisant une chute de l'imaginaire.

Les rapports de Ilhem avec sa mère ont été peu affectueux.

Aussi loin que puissent remonter ses souvenirs, elle lui prêtait peu d'attention et ne manquait jamais de la critiquer. Par ailleurs le rejet de la première épouse par le père, acte corroboré par celui de ses enfants ne vient-il pas réconforter Ilhem dans sa haine pour sa mère dans le contexte de la situation triangulaire avec le père. Migraine, vomissements et évanouissements sont ici la manifestation clinique d'un désir de mort envers la mère qui était refoulé.

«Je ne veux pas être comme mes frères sans mère». interprétation que nous pourrons lire dans les effets d'après coup qu'elle produit.

Reprenons à Présent la dimension garçon manqué / être asexué, ne serait-ce pas pour Ilhem le seul recours qu'elle a pour échapper au désir inconscient du père, à ce qui, dans le père n'admet pas qu'elle devienne un être sexué pour un autre. Il la prend avec lui parmi les ouvriers sur le chantier et invite par ailleurs ses filles à ne pas se marier et refuse par conséquent à celles-ci d'avoir une vie sociale et entrer dans le circuit de l'échange. Ilhem, entrevoit avec l'effroi que constitue pour elle, la reconnaissance de la castration chez la mère et se heurte dès lors à ce qui dans la mère ne peut s'assumer comme être parlant / sujet désirant. «Ma mère a peur de mon père mais elle nous dit

que c'est du respect . Mon père ne tient pas compte de ce qu'elle dit ! «(séance 21).

Renouant les chaines entre les séances et rétablissant le jeu des signifiatns : نغزل نغير ذ/تزوز شقيقه،
nous voyons comment il a été possible de restaurer l'espace du désir comme lieu du surgissement du sujet.

4è séance :

Ilhem arrive avec une expression triste. Elle pleure. Elle veut quitter la famille. Le père s'oppose à ce qu'elle sorte. La mère m'avait appris comment celui-ci enfermait à clé cette dernière, ne sortant jamais de chez elles. A 33 ans, elle paraissait en avoir 55. Ilhem découvrait par elle-même ce qui était en elle, division du sujet / division familiale. Elle revient dans la même après midi avec un visage défait cette fois, alors qu'elle n'était pas attendue. Accompagnée de son frère, celui-ci me dit : «Elle a eu une altercation avec ma mère, depuis elle ne parle plus. Le mutisme d'Ilhem ne serait il pas la réponse attendue par la mère ? Les effets, produits sur Ilhem sont semblables à ceux résultants d'un traumatisme et vont déboucher sur un rêve rapporté à la 5è séance.

Rêve «par un temps de tempète, il y avait une petite barque cassée et dont les voiles étaient déchirées. Il y avait des personnes de la tribu qui s'activaient à réparer les voiles - peut-être a t'on pris quleçu'un se demande Ilhem ? «rêve qui renvoie au contenu de la séance 3 où elle évoque une scène qui l'avait terrifiée quand elle avait 8 ans. Son père voulait divorcer, la famille de sa mère a dû intervenir auprès de celui-ci/réparer la barque, petite et cassée / la mère / aux voiles déchirées, sans ressources / s'opposant au divorce et réconfortant celle-ci.

Peut-être a-t-on pris quelqu'un ? doute qui masque ici son

désir refoulé. Interprétation que nous pourrons lire dans un après-coup - parce qu'elle avait introduit le vague - en se fonçant aussi sur les circonstances, son comportement et tout ce qui se trahissait aux alentours.

Depuis ce rêve, les migraines cessèrent ainsi que les vomissements et les évanouissements. Ce rêve nous montre comment se comblent les amnésies et s'élucide le symptôme.

8è séance : Pour la première fois, Ilhem porte une jupe. Elle dit «en ouvrant le tiroir, j'ai eu l'impression qu'il n'y avait plus de pantalon. Je ne suis plus un garçon... Je ne sais pas comment je vis et quel est mon rôle».

10è séance : «je préfère colorer que dessiner». Deux séances qui laissen entrevoir que Ilhem saisit les motifs de sa maladie et qu'elle distingue depuis les modes que celle-ci revêtait. L'absence du pantalon dans le tiroir est à l'origine d'une pensée symbolique, la conduisant au principe de réalité, au manque.

11è séance : Rêve «une tribu (عرش) fête un mariage et se fait attaquer par une autre tribu. Je joue un double rôle, le jeu des deux tribus. J'étais dans la peau d'un Homme quand Borhane, plus âgé et fréquentant le même lycée que moi me sourit, alors que je me sauvais avec un homme, je deviens une femme (/)».

Borhane (la preuve) en lui souriant la découvrait, la reconnaissait dans son identité de sujet féminin.

15è séance : Ilhem annonce que si elle ne vient plus, c'est qu'elle sera guerie et ajoute «je suis guerrie... ma force n'est pas proportionnelle à mon coprs... Pourtant je l'avais retrouvée un moment».

16è séance : Ilhem rapporte deux rêves.

1er Rêve : «Elle était au café avec son père quand un serveur leur versa 5 cafés mais elle seule fut tachée parmi les présents et y compris son père, personne n'avait dit un mot».

Second rêve : «Quelque chose descend de la tête jusqu'au nez de couleur jaune ou vert. Une fille en parle au professeur de sciences qui dit que c'était des microbes et que celà nécessitait une opération et une anesthésie. Les jambes attachées, le médecin voulait m'anesthésier (!) à partir des jambes (!) je crie et demande l'anesthésie. Le médecin dit «peureuse...» La tâche du café ou la tâche de l'acte sexuel produite par un autre homme que le père et l'opération de la castration / accompagnée d'une ·.nesthésie vaginale qu'elle demande correspondent dans un cas à une réintroduction dans le circuit de l'échange - socialisation et dans un autre cas à une décision prise et un desir qui l'accompagne jusque dans son sommeil. La parole libère le désir et instaure une différence entre l'imaginaire et le réel.

Ces deux rêves annoncent comment celle-ci se détache de son père, reconquise enfin par la vie.

Séance 22 : «Mon père s'oppose à ce que je participe à des ateliers. Ne peux tu pas intervenir ? «Je veux être première en classe mais cela me pose de nombreux problèmes à la maison».

Séance 29 : J'ai entendu mon père dire : «لَحقْني منها العار»

Dès ce moment Ilhem retrouve les jours suivants des activités manuelles internes (ménage, broderie, couture...) qu'elle reje tait auparavant et des activités externes. Elle adhére a un club d'informatique, son apparence se féminise, collier,. boucles d'oreilles, coiffure adoucissant ses traits, ensemble pantalon fleuri, chaussures à petits talons et sac porté en bandoulière... Division familiale et division du sujet sont des événements vécus

en famille et qui n'ont reçu de signifiance traumatisante que lorsque Ilhem, a à cause d'eux, échappé à la castration humanisante aux divers niveaux de son évolution.

Séance 30 : Ilhem dit : «J'ai l'impression d'être passée d'une étape à une autre».

Séance 37 : La mère somatise, boule à la gorge, intervention chirurgicale indiquée par le coprs médical.

La mère reprend-elle le relais de la souffrance d'Ilhem ? Serait-ce une réponse à Ilhem qui échappe à une situation intolérable? Là où rien ne pouvait se dire à son niveau, la conduite folle prenait le relai.

- Ilhem dès ce moment reprochera à son père de ne pas traiter / soigner son épouse / sa mère et se rapprocne de cette dernière.

Le traitement prit fin par la volonté de Ilhem qui venait seule aux séances. Que recouvraient les ymptômes d'Ilhem ? Pour les comprendre, il ne suffisait, pas de s'interroger sur la migraine, les vomissements et les évanouissements, mais plutôt se demander de quelles questions ces symptomes étaient l'expression ou le support ? Il est possible d'affirmer dans ce cas que tous ces signes étaient une défense contre l'idée pénible, qui une fois retrouvée, revécue dans la cure, il était alors aisé à Ilhem de s'en déssaisir. Exprimée en mots, la situation insoutenable qui lui était faite, se dénouait, et nous faisait percevoir la faille de son environnement, sa famille. Impliquée dans une situation détériorée, les symptomes d'Ilhem qui paraissaient être les siens - étaient en réalité ceux de sa famille.

La mère d'Ilhem avait un rapport analogue avec sa propre mère moi aussi j'aimais plus mon père que ma mère» .. «Ilhem obtient tout ce qu'elle veut de son père, moi qui suis son épouse,

je n'ose pas m'y prendre comme elle». La loi pervertie n'ouvrait plus «l'espace de temps» dans lequel se développe le désir.

Le père orphelin, dût assurer seul sa formation en se forgeant des repères quasi obsessionnels. Par un travail acharné, il s'était garanti une forteresse et reconquis ainsi une reconnaissance sociale à défaut d'une reconnaissance humanisante.

Sans aller jusqu'à répertorier les événements des parents - il est possible de voir comment les symptômes d'Ilhem marquent une identification positive et / ou une défense contre cette identification, répétition d'un ou d'événements marquants (5) - révèlant des liens, ceux d'une appartenance commune. Cette prise en charge a eu pour conséquence un relachement de la tension et permit à Ilhem de se resituer dans le maillon de la chaine et donna à son processus de développement un nouvel essor. Nous avons vu comment les symptômes comme la migraine, vomissements et évanouissements ont cédé, permettant à Ilhem de se resituer. Il est facile et même tentant d'attribuer le dégagement d'Ilhem d'une telle situation complexe, de son scheme organisationnel défensif, rigide que constituait sa maladie et qu'elle avait dû mettre en place pour se prémunir contre cette situation intolérable au travail fait dans la cure. Pourtant il est difficile de le distinguer de son développement émotionnel qui a pris le relais au moment ou l'analyse aboutissait.

PROCESSUS IDENTIFICATOIRES, SOMATISATION ET FONCTION PATERNELLE AU MAGHREB; UNE APPROCHE PSYCHOPATHOLOGIQUE

Hossein BEN DAHMAN
Docteur en Psychologie-Psychanalyste
Chargé d'Enseignement à l'Université de Nancy II

Toute civilisation ou culture doit selon Freud s'édifier sur la contrainte et le renoncement aux instincts. On considère que la culture se définit par l'interdit qu'elle jette sur les désirs d'inceste, de parricide, de cannibalisme, et plus profondément par le détour qu'elle impose à la pulsion de la mort. Contre l'agressivité originaire, le moyen spécifique de lutte que produit la vie sociale est le sentiment de culpabilité. Ainsi se caractérise le malaise de la civilisation dont le progrès exige pour prix la perte du bonheur résultant de renforcement du surmoi sévère. Le progrès qui a été effectué dans la civilisation pour Freud, est l'apparition d'une nouvelle instance qui est le surmoi qui change la nature de la contrainte : elle était au départ extérieure, et elle s'est intériorisée par cette instance psychique, le surmoi, dont chaque enfant «qui se socialise» est le théâtre. Freud fait le parallélisme entre la transformation de la société et la transformation de l'enfant. Par ailleurs, la culture offre des gratifications aux hommes pour les dédommager de leurs sacrifices. Ces gratifications qui sont la compensation que la culture autorise aux sacrifices pulsionnels qu'elle impose sont ce que Freud appelle l'illusion, c'est-à-dire, entre autres choses,

l'Art, la philosophie, ou patrimoine des Idéaux, et la religion qui relèvent du fantasmatique aux transformations indéfinies (Freud 1973, 1979, 1988).

L'initiation culturelle a un double aspect : c'est un passage linéaire, (l'intégration dans une tradition, relation à une civilisation, relation à Dieu) et une incorporation physique, traverser les histoires (individuelles, familiales, collectives...).

Le corps et la langue ont partie liée avec la culture et l'inscription du sujet dans sa culture, l'accès à son identité culturelle; conçue à la fois comme multiple et unique.

Le corps est pris à partie dans l'initiation culturelle, on ne peut pas dissocier le psychique du corps qui le vit (ni de la langue qui l'exprime).

C'est dans mon corps que j'existe, que j'ai le sentimennt d'exister, de respirer, de vivre... C'est dans mon corps que j'aime, je hais, je souffre, je désire. C'est avec mon corps que je me repère dans l'espace et le temps. C'est par mon corps (ses blessures, ses stimulations, les marques qui s'y inscrivent à chaque rite d'initiation ou de passage : (allaitement, sevrage, circoncision, etc...) que je m'initie à ma culture d'appartenance en m'y projetant, en l'introjectant et en l'incorporant, en m'identifiant à ceux de mon entourage qui la partagent et en entrant en contact avec ceux qui la possèdent aussi. C'est ce que j'appelle «les références communes qui sous-tendent l'édifice de l'Identité. Et c'est ma langue, dite maternelle, première, apprise et intégrée qui me fournit les termes et les moyens de m'inscrire dans ma culture en découvrant ma place dans la famille, dans la société, etc. qui m'est due en fonction de l'âge, des sexes,.... et les termes classificatoires, pour me repérer au sein de ma parenté: père; mère, oncle, frère, sœur, grands-parents, et d'y occuper ma place...

C'est ma langue aussi qui me fournit les mots pour exprimer ma joie, ma souffrance, mes besoins, mes désirs, mes rêves et mes cauchemars, en somme ce que je vis et ressens dans mon corps entier aussi bien dans l'ici et le maintenant que par rapport au passé et à l'avenir.

C'est par l'éducation et la mise en mot, longue, lente et douloureuse que j'apprends à exister et habiter dans mon corps, ma langue et ma culture et trouver ma place (préexistante dans le discours familial et social).

Ces différentes choses «constituent» mon identité plurielle (unique et multiple) (identité linéaire et intégrative et cosmique en rapport avec l'univers où je baigne et me meus).

Bien que Freud accorde une importance au corps dans la genèse de la psychanalyse, puisqu'il a besoin de lui pour parler du fonctionnement de l'appareil psychique (cf. la première topique) et «de l'Inconscient», de ce que nous appelons psychisme (ou vie psychique) deux choses nous sont connues écrit-il : d'abord son organe somatique, le lieu de son action, le cerveau (ou le système nerveux), et ensuite nos actes conscients dont nous avons une connaissance directe et que nulle description ne saurait faire mieux connaître» (Abrégé de psychanalyse en P.U.F., 1964, p. 3).

Cependant l'analyse n'a pas pu intégrer le corps d'où la faille qu'exploitent tous les différents courants thérapeutiques (cri primal, bio-energie...).

Ceci s'explique peut-être par le rapport de Freud au corps. Il avait plein de problèmes psychosomatiques (agoraphobie, cancer de la machoire, ne pouvait pas supporter le regard de l'autre).

(Quand la prole n'a pas été reconnue, quand la parole de reconnaissance a fait défaut, et le langage n'arrive plus à dire ce défaut c'est le corps qui tente de la dire (somatisation).

La plulsion de mort s'objectiverait dans la somatisation.

La somatisation chez le maghrebin transplanté serait de l'ordre du préverbal, c'est ce qui reste (le dernier refuge) quand le langage, appris dans la culture d'origine ne sert plus à communiquer, n'est plus opérant, le maghrébin a recours au corps pour essayer d'atteindre l'autre, de communiquer avec lui. Sa demande d'être reconnu passe par le biais de la somatisation.

La somatisation vient signifier **le défaut** (par défaut) de l'inscription et de l'identification à la nouvelle culture par la langue. Quand la langue maternelle fait défaut, ne permet plus l'inscription culturelle et sociale ni l'identification à la nouvelle situation il y a recours à la somatisation pour mieux dire la souffrance (cela suppose de la part du maghrébin un fantasme de l'universalité du langage du corps et de la communication préverbale. Retour à la commnication originaire avec la mère, corps à corps).

La somatisation relèverait de quelque chose qui échappe à la représentation. La conversion hystérique est œdipienne alors que la somatisation est du domaine du préverbal.

A. Tabouret Keller souligne que «chacun de nous est tributaire du langage qui nous fournit les termes, les formes signifiantes, qui nous représente dans notre commerce avec autrui et à nos propres yeux (...). La langue, et plus particulièrement la langue maternelle pour le petit enfant, est ainsi d'abord le moyen d'existence propre à notre espèce, son mode d'être. Radicalement, nous sommes d'abord chacun sujet de la langue et dans la langue». «Ce sont les mots de nos langues

qui étayent les constructions identificatoires qui nous définissent». Et plus loin «les identités qui nous définissent, qu'elles soient nationales, ethniques, culturelles, religieuses, ou qui nous différencient, fondamentalement en tant que femme ou homme. sont fondées sur les discours qui les soutiennent, sur les mots qui leur donnent corps dans une langue particulière». Ainsi le rapport au langage cesse d'être un simple rapport d'acquisition pour être un rapport d'inscription dans le système de parenté et d'alliance, qui a cours dans notre culture, et aussi dans la place que nous occupons en tant que sujet avec les droits, les devoirs et les obligations que cette place entraîne. «Apprendre à parler, s'est apprendre à habiter cette place» (33, p. 2).

Avant que l'enfant existe, il y a le désir d'enfant des parents. C'est le sens des désirs des parents advenus dans l'enfant qui va être lié à l'origine de certaines souffrances.... Il y a un désir de réparer quelque chose avec ses propres parents et ses mauvais objets internalisés j'utilise ici le mot internalisé pour souligner l'ancrage corporel. L'enfant ne peut pas y échapper. Tout dépend des parents.

L'enfant s'identifie à son père si celui-ci lui offre une image suffisament valorisante car «l'objet de l'identification n'est pas l'objet du désir, mais celui qui s'y oppose dans le triangle œdipien» (J. Lacan).

Le père est le représentant de la culture et sa fonction reflète le fonctionnement de celle-ci.

L'articulation œdipienne à la paternité a inspiré à Freud un monument littéraire. Freud ménage une place prépondérante à la paternité dans l'ensemble de ses œuvres, quel qu'en soit le sujet. Il concentre sur le père les ressorts décisifs de l'ordre social.

Le thérapeute comme le souligne Patris M. est presque toujours confronté à la fonction paternelle, «soit qu'il opère dans le vif, dans le cadre des thérapies systématiques, soit qu'il s'adresse au Père en personne, soit qu'il essaie de repérer dans le discours d'un patient «par où ça pèche» du côté des identifications paternelles, soit qu'il se découvre (toujours au travers du discours du patient)... les vertus d'une prothèse paternelle».

Or Freud fait du complexe d'œdipe le véritable noyau de la névrose : «Nous pensons, dit-il, en effet que le complexe d'œdipe est le véritable noyau de la névrose, que la sexualité infantile. qui culmine en lui, est sa condition effective, et que ce qui subsiste de ce complexe dans l'inconscient représente la disposition de l'adulte à contracter ultérieurement une névrose».

Je vais tenter ici d'aborder le problème de l'universalité de l'insconscient freudien et ses rapports avec la culture, la langue et le corps. je pense avec Sami-Ali que «chaque culture vit différemment en relation à l'inconscient» comme je l'ai montré ailleurs (1986), et que l'homme est «une totalité psychosomatique» participant à une culture donnée. Je vais essayer de montrer comment la culture dépose dans la langue des éléments d'Inclusion qui se transmettent de génération en génération et permettent même le saut de génération. Ce qui montre l'importance de la dimension anthropologique en psychanalyse.

Je pense que la culture ne peut pas être rejetée dans la cure. Le sujet parlant possède une culture qui se traduit dans le langage. Ceci ouvre deux perspectives :

- Une clinique, centrée sur l'écoute de la raisonnance intrapsychique du sujet, l'autre montre que le sujet comme

support à traduire l'inconscient prend selon la culture des caractéristiques qui lui sont spécifiques.

Je vais illustrer cela avec quelques cas que j'ai vu en psychothérapie analytique.

Le travail analytique permet de rétablir les liens entre inconscient, conscient, préconscient. La cure analytique a pour but de rétablir la continuité psychique, le sens de l'analyse c'est de transformer l'insupportable en supportable. C'est aussi l'écoute de certains signes ou signaux préverbaux où le langage ne marche pas ou pas encore. C'est un besoin de rendre vivants les premiers montages de l'enfant. L'autre ne se sent reconnu que si on le rencontre dans l'autre vie (scène mentale, imaginaire, etc...) où lui-même a du mal à se reconnaître. C'est une fonction qui fait appel à l'autre scène.

L'inconscient est défini ici comme lieu de la souffrance de la pulsion.

Signalons tout d'abord que tous nos sujets ont fait un long parcours et un va-et-vient entre les hôpitaux non spécialisés et les cabinets de généralistes avant d'attérir en H.P. Ils ont eu de nombreux bilans en médecine générale et en dernier ressort face à la permanence des symptômes et des plaintes non objectivées par les examens médicaux ils ont été orientes en H.P. où je les ai rencontrés à la demande des médecins.

Pour ne pas trop monopoliser la parole et laisser la place à l'échange, je ne vais présenter que deux cas bien que les autres soient tout aussi intéressants.

Houria حورية

Houria est une jeune fille de 32 ans qui m'a été présentée au CHS. de Verdum (FRANCE) où elle est hospitalisée depuis 8

jours après une tentative de suicide (s'était «tranché» les veines du poignet).

Elle a déjà été hospitalisée auparavant, 6 ou 7 ans plus tôt, puis d'Août à Septembre 84, toujours au C.H.S. de Verdum, mais également dans d'autres hôpitaux non spécialisés (Mont Saint-Martin, Saint Nicolas à Verdum, Nancy-Brabois). Elle situe sa première hospitalisation à l'âge de 8 ans mais ses problèmes ont commencé vers l'âge de 14 ans nous dit-elle.

Houria est obsédée par l'idée du suicide et par la mort.

Voici les symptômes décrits par la jeune fille :

- des tentatives de suicides,
- des crises de larmes,
- des pertes de mémoire qualifiées d'incroyables,
- des céphalées (pincements dans la tête, malaises).
- une sensation d'étouffement au niveau de la gorge, comme si on l'étranglait;

Parmi les symptômes également :

- Un cauchemar répétitif : les deux tantes paternelles la maintiennent pendant que son père le poignarde et l'égorge en même temps.

- Ainsi que les rêves «de sang et de couteaux» et un autre rêve : le retour au pays. (Elle regrette en effet d'être venue en France depuis ses 15 ans).

l'histoire de Houria

Houria est née en Algérie où elle a vécu jusqu'à l'âge de 8 ans avec sa mère et son grand-père maternel. En 73, c'est-à-dire un an plus tard, elle part en France avec sa mère et sa sœur cadette

rejoindre son père qui y séjourne depuis 1957. Il n'y est pas retourné d'ailleurs, nous dit Houria, depuis 1962.

Le sujet est l'aînée de 8 enfants (dont 5 frères et 2 sœurs) 2 de ses frères souffrent d'asthme; un autre a souffert d'une hémorragie cérébrale il y a 5 ans.

Pendant son séjour en France le père n'envoyant ni lettre, ni argent, la mère demanda le divorce. C'est à ce moment là que ce dernier la ramènera avec ses 2 filles en France (les autres enfants y naitront).

En fait «ce n'est qu'à l'âge de 8 ans que j'ai vu mon père pour la première fois : avant c'est le grand-père que je prenais comme père»; je vous rappelle que c'est à cet âge là que Houria fait remonter sa 1ère hospitalisation.

Que nous dit-elle de son père? : qu'il est alcooligue, à 1000%, qu'elle l'a soigné plusieurs fois, qu'elle l'a emmené en Cure de désintoxication 4 fois et que c'est depuis qu'il est en France qu'il est devenu alcoolique. Depuis 7 ans il aurait eu beaucoup d'accidents de travail, à la suite desquels on le ramenait à la maison.

«C'est moi qui éduque les enfants... Je faisais tous les travaux... il (le père) m'enfermait».

«Le jour de l'Aïd (en présence de la famille de sa mère) il a pris le couteau et il voulait nous faire passer tous (nous égorger comme le mouton)... J'ai pris tous les gosses... C'est pour ça que je suis ici (à l'hôpital)... Je préfère mourir plutôt que de voir ça... Je ne supporte pas ça... devant ses gosses! Houria a expliqué également qu'elle a été victime de sorcellerie : «j'étais perdue, j'ai mal dans ma tête; tout était là dedans, dit-elle en montrant sa tête; j'ai été voir un Taleb; il m'a dit que quand on se voit (c'est-à-

dire elle et son père) c'est comme si on me plantait un couteau dans le cœur.

Je pense que c'est le frère à mon père qui m'a jeté un sort au moyen d'un œuf et d'urine; mais je ne me souviens pas en avoir mangé nulle part. L'urine on l'a jetée devant la porte l'année de mes fiançailles».

Un autre Taleb lui aurait dit que c'est quelqu'un de très proche, un homme, qui le pousse (son père) par des paroles : «il a fait quelque chose, dit-elle, qui fait que quand il me voit il me rejette complètement comme si je n'étais pas sa fille.... il a essayé de me frapper... pourtant j'étais son adorée».

De la famille de sa mère voilà ce qu'elle dit : une famille impeccable, très gentille, sympatique.

De la famille de son père : «c'est une dure famille», de son grand-père paternel jamais son père n'en aurait parlé. Elle aurait appris cependant qu'il était Harki et qu'«ils l'ont égorgé» dit-elle avec un geste très significatif, en portant le tranchant de sa main à sa gorge.

Ajoutons pour finir qu'aucun de ses frères n'est circoncis : «A chaque fois qu'on pensait le faire il y a quelqu'un de malade dans la famille... il manquait toujours qu'elqu'un de la famille», fait rarissime, vous en conviendrez car même les couples mixtes circoncient leurs garçons.

Amar عمار

Le 2ème cas que je vais vous présenter est un jeune infirmier de 25 ans prénommé Amar consulte pour un problème d'impuissance sexuelle.

Ce problème constitue un handicap social énorme d'autant

que la famille le presse de se marier. On peut donc imaginer aisément la crainte du sujet de voir son problème découvert le soir de ses noces et révélé à tous.

Né en 1960, il est l'aîné d'une fratrie de 10 enfants (5 garçons, 5 filles). Sa naissance intervient après le décès d'un frère en 1958, intervenu à l'âge de 3 ans d'une méningite, suivi d'une fausse couche de la maman en 59.

Le sujet a suivi une scolarité normale avec cependant doublement du CM2. Il entre à l'école d'infirmer en 1978.

Ajoutons pour terminer que son père qui est paysan souffre d'une affection du cuir chevelu (autrement dit de la teigne).

Ecoutez comment le sujet décrit lui-même son symptôme :

«Vers la puberté j'étais allé avec mon père chercher les moissons. C'est là que j'ai connu mes premiers émois et ma première éjaculation.

A peu près à la même période ma mère m'a vu avec ma petite cousine. Elle m'a traité de tous les noms que je n'ai pas encore oublié : pourri, puant, charogne, pourriture.

A cette époque là, c'était en CM1 - CM2, je me suis endormi après m'être masturbé et j'ai fait un cauchemar : quelqu'un tapait à la porte; je me suis levé pour ouvrir; c'était quelqu'un comme le prophète Moïse qui tenait un grand bâton a la main au bout duquel il y avait des touffes de cheveux; il m'a donné une gifle sur la joue droite; le matin je me suis réveillé avec l'œil droit qui ne voyait plus; je suis parti à Tetouan pour me faire opérer (en fait il n'y a pas eu d'opération, le spécialiste n'a rien trouvé).

J'avais beaucoup d'expériences avec les animaux en ce temps là. Un jour je suis resté tout seul à la maison et j'ai fait l'amour

avec notre mule. J'ai senti le père qui toquait à la porte. J'ai fondu et je lui ai ouvert la porte et j'ai eu le sentiment qu'il était dans l'autre pièce et qu'il savait ce que j'étais en train de faire... Je crains beaucoup mon père... Je ressens toujours le besoin de me réfugier auprès de ma mère. Chose très importante, quand j'étais en CP j'ai fait l'école buissonnière avec des garçons et ils ont voulu me faire la chose (me violer). Au moment où ils s'apprétaient à le faire mon père passait à ce moment là et ils se sont sauvés. Mon père ne m'en a jamais parlé et n'a rien dit; pourtant j'avais très peur qu'il ne me batte. C'était en 1968.

En 73-74 en CM2, je révisais le soir à la lampe à pétrole. Je l'ai oubliée et le matin il y avait plein de fumée partout. Depuis ce jour là mon père m'enferme dans ma chambre. J'ai fait un rêve après, un rêve ou j'étais avec mon père : j'ai eu tellement peur que je me suis levé, j'ai couru et je me suis mis à taper au mur; on est venu me chercher et je me suis couché avec les enfants; et malgré cela j'avais peur!... J'ai raté mon probatoire».

Il conclut en disant «toutes ces choses là se sont passées à la même période à peu près : comme un cercle».

C'est en 76 qu'Amar vit son premier échec avec une femme, une fille «folle» (c'est son expression). Deux ans plus tard il renouvelle sa tentative mais découvre que sa partenaire est enceinte : c'est un nouvel échec. Depuis, le sujet n'a plus osé renouveler l'expérience même s'il se sent attiré par les filles : dès que l'espace entre lui et la femme se réduit, il panique et bat en retraite.

Il s'est trouvé que tous les sujets examinés sont tous, sauf un, l'aîné de leur fratrie.

Teigneux (c'est le cas du père dans la réalité)

Chauve (métaphoriquement le pénis cf. **Bertrand Cramer : Images du corps, Rev. Fr. Psychanal., 2/1981,** p. 357 : Plaisantrie racontée par une patiente : «Un garçon avait un pénis trop grand; il dit à sa fiancée qu'il ne peut pas l'épouser à cause de ça. Ils sont au cinéma et sa fiancée lui demande de lui montrer ce qu'il fait; alors derrière, un spectateur irrité crie : «Hé, le chauvre au col roulé, assis!».

C'est le côté maniaque de cette plaisantrie au sujet du corps-phallus qui l'enchante. En ce qui concerne notre sujet : l'organe atteint du fils c'est le pénis, l'organe atteint du père dans la réalité : la tête.

Au niveau du cauchemar à propos de Moïse (Moussa موسى) il y a condensation et déplacement au niveau de l'instrument qui sert au hajjam (barbier circonciseur) pour circoncir, d'où touffe de cheveux au bout du bâton.

D'autre part Aour أعور veut dire borgne qui est l'une des multiples métaphores du sexe qui s'associe avec aoura عورة partie de son corps qu'on doit cacher au regard des autres.

Le père est atteint dans la réalité, dans le réel, au niveau de la tête; le fils est atteint au niveau du pénis par un glissement métaphorique: teigne, chauve, borgne, aour أعور aoura عورة , pénis.

Autre glissement métaphorique : Tétouan (thitaouines تطاون : yeux, mauvais-œil en berbère). Par ailleurs les paroles de la mère signifient son désir mortifère (termes qu'on emploie pour un cadavre en putréfaction. رخس جفت,) et en même temps

introduit et signe l'identification du fils au père, par l'organe atteint (le teigneux, bouteneux).

Il y a là une condensation et un déplacement médiatisé par l'Œil : borgne, chauve, teigneux et pénis.

Face au Père Idéal qui prime dans la société maghrébine et qui écrase l'enfant, celui-ci s'identifie en incorporant et introjectant la faille du père, en la faisant sienne.

Le cas Houria

Quant à Houria, elle parle de son père comme si c'était son mari ou son fils, comme si fanasmatiquement elle se vivait comme «conjoint» du grand-père paternel pour enfanter de son propre père. Elle prend à son compte les failles identificatoires du père et s'identifie au grand-père comme en attestent les symptômes. Ainsi ce grand-père sacrifié, égorgé comme le mouton de l'Aïd (cf. Le sens de l'Aïd chez les musulmans), crée comme un fantôme au sein de la famille, dans l'espace mental familial, comme un cadavre sans sépulture, empêchant la circoncision, déclenchant des tentatives de suicide, etc. On ne parle pas de ce grand-père dans la famille comme on ne parle pas des djin. Le sujet se plaint par là où le grand-père a été atteint (gorge tranchée).

Par ailleurs les choix des prénoms pour tous les sujets n'est pas neutre et en dit long sur les projections des parents. Voyons plutôt quelque associations. Cf. Annexe.

Houria

Peuplier
Etre très noir (œil)
Qui a les yeux d'un beau noir (ressortant dans le blanc)
Belle jeune femme. Nymphe, vierge du Paradis

Apôtre, disciple d'un Prophète
Chris. Les apôtres de Jésus
Axe, essieu, gond, pivot
Coquillage, coquille, huître
Modifier, transformer
Laver/Lessiver/blanchir (vêtements)
Conserver, dialoguer, discuter

Cela peut avoir au niveau fantasmatique blanchir de tout soupçon, se blanchir, se faire une virginité comme au paradis, au pelerinage où on porte du blanc. Retour à une pureté originelle. C'est de l'ordre du narcissisme primaire).

Amar

Coiffe, coiffure, mantille, chapeau, turban
Pendant de l'oreille, gencive (anat).
Masturbation, Onanisme
Se coiffer d'un chapeau, se couvrir (la tête)
(cf. Teigne du père)
Coiffé, couvert (d'un chapeau)
Habiter (un endroit), fréqueter (un lieu, une personne),
Cultiver, être habité/peuplé
Bâtir, construire, peupler une maison
Imprégner quelqu'un, quelque chose
Se peupler, prospérer, **fleurir**
Vivre longyemps, être en vie / dans un état florissant
Age, existence, durée de la vie, la vie
Civilisé, cultivé, habité, florissant, peuplé, **prospère**,
Abondant, compact, épais, fourni, plein, rempli

Poitrine généreuse
Hyène
Ruche, rucher

Peuplé, cultivé, habité
Vivre longtemps/vieux
Mettre (une terre) en valeur, peupler, entretenir (un sol),
Conserver (une terre) en état, construire, édifier, ériger,
Reconstruire, restaurer, emplir, remplir, pérenniser;

Nous voyons d'emblée les différentes associations auxquelles peut renvoyer le prénom du sujet et de ce dont il est porteur. Combien ce prénom témoigne de fantasmes et désirs des parents : il vient au monde après une fausse couche et un frère mort à l'âge de trois ans d'une méningite. Le père est atteint de la teigne et porte une coiffe. Qu'est-ce que ce sujet vient restaurer, remplir ou cultiver?

Ainsi nous voyons comment la culture dépose dans la langue des éléments d'inclusion de génération en génération. Ces exemples témoignent bien de cela : de ces glissements dans le langage. Si on avait fait fi de la culture et de la langue ces glissements n'auraient peut être pas été entendus.

Pour Lacan : «Les réactions psychosomatiques sont en dehors du registre des constructions névrotiques» (ce qui exclue donc la conversion hystérique),... «Elles sont au niveau du réel».. «Les investissements proprement intra-organiques qu'on appelle en analyse auto-érotiques, jouant un rôle certainement très important dans les phénomènes psycho-somatiques» (cité par J. Guin).

Les sujets psychosomatiques sont mis en demeure de réaliser l'Œdipe de l'Autre, de prendre en charge la castration ratée. le vœu incestueux de leur père ou de leur mère; ce qui les amène dans la position insoutenable d'être le conjoint» de leur grand-père ou de leur grand-mère et, du même coup, d'être fantasmatiquement le géniteur d'un de leurs parents (J.Guin).

(Cf. L'épisode délirant se déclenche en un endroit dont le nom évoque par homophonie son nom propre à elle... Elle ressent comme «destin» imposé des choses appartenant au grand-père dont elle est fantasmatiquement l'épouse). Ces signifiants vont revenir dans le réel le jour de l'Aïd où le père était sur le point d'égorger le mouton... Le sujet psychosomatique est mis en demeure de réaliser l'Œdipe de l'Autre. Les circonstances de la naissance et de la nomination de l'enfant cristaliseront l'ensemble des signifiants imposés à celui-ci pour soutenir les vœux (incestueux, mortifères, de réparation, rachat, des parents...)

L'irruption dans le réel de ces signifiants va mettre à jour la position équivoque du premier enfant (cf. tous mes sujets sont des aînés vivants de leur fratrie) en lui dévoilant l'absence de son ancrage symbolique dans la lignée. Le sujet (psychosomatique) est dans l'Autre de l'Autre (la crypte, la structure extérieure au sujet, le déjà là...). L'organe atteint fonctionne comme un organe volé à l'autre : ... L'atteinte exprime quelque chose de l'ordre de l'impossibilité de la «jouissance du corps de l'Autre» (père teigneux, grand-père égorgé...).

La trace du réel dans l'atteinte psychosomatique est un point corporel de l'histoire familiale, elle transforme pour un sujet son appartenance symbolique à la lignée en une sorte de filiation quasi-organique. Aux failles du langage, en certains endroits du discours, le corps répond (Cf. Aspect phylogénétique). Au cours de l'apparition énigmatique du langage (et de la socialité dans les espaces géographiques) quelque chose de l'ordre de la trace phylogénitique qui remonte les chaînons de la filiation se transmet inconsciemment : Tétouan, Amar et Houria, dont le déterminisme nous échappe et qui sont prêts à fonctionner lors d'une carence du langage ou du psychisme.

«Peut-être avons-nous là un champ nouveau et inattendu pour étudier les rapports «archéologiques» entre le langage et certaines fonctions du corps» (J. Fuie (1).

1) Ceci rejoint les travaux de N.Agrohan et M. Torok et H. Bendahman s'agit-il là de symochononicite et de co-occurance ?

BIBLIOGRAPHIE

Abraham M. et TOROK M. L'écorce et le noyau, Ed. Aubier-Montaigne, Paris 1979.

Ben DAHMAN H. - Personnalité maghrébine et fonction paternelle au Maghreb (Œdipe maghrébin), Ed. La Pensée Universelle, Paris 1984.

- Des rapports de la fonction paternelle au Maghreb et la psychopathologie chez les adolescents maghrébins transplantés en France, Communication aux Rencontres Internationales de Bruxelles, 21-23 Avril 1983, In **l'Adolescence,** Ed. Confédération Francophone des lignes de santé Mentale, Bruxelles, 1984, pp. 323-339.

- Formation psychiatrique et psychanalytique et résistance au changement : une singulière histoire d'éthique, communication au 11ème Congrès International de Psychiatrie de l'enfant, Paris 21-25 Juillet. 1986.

- Dérive idéologique du savoir scientifique, in Nouvelle Revue de Psychologie, Strasbourg, (à paraître).

Tabouret - KELLER A. Images du corps, in Rev. Franç. de Psychanalyse, 2/1981).

FREUD S. - Abrégé de psychanalyse, P.U.F., Paris, 1973.
- Malaise dans la civilisation, P.U.F., 1973.
- Toten et Tabou, Payot, Paris, Paris, Paris, 1979.
- L'avenir d'une illusion, P.U.F. Paris 1980.

GUIR J. Cancer et langage in corps et langage, Strasbourg I/1981.

LEVINE J. La phase de la souffrance dans les formations de l'Inconscient, Séminaire interne au CIPA, (*), Novembre 1985.

SAMI-ALI M. - Corps réel, corps imaginaire, Dunod, Dunod, Paris, 1977.

- Langue arabe et langue mystique : Les mots aux sens opposés et le concept d'Inconscient, in Nouvelle Revue de Psychanalyse, N° 22, Automne 1980, pp. 183.93.

Tabouret - KELLER A. Langue maternelle et langue étrangère : de l'existence à la communication. Questions en vue d'une psychologie chimique du bilinguisme in M. SEGUAN, Ensenanza en dos Lenguas y résultats exolares, Publ. de l'Univ. de Barcelone, 1985, pp. 171-182.

(*) CIPA : Collège International de Psychanalyse et d'Arthroropologie.

L'IMPACT DE L'EDUCATION FAMILIALE SUR LES JEUNES ISSUS DE L'EMIGRATION IMMIGRATION MAGHREBINE EN FRANCE

Mme Mélika HORCHANI-ZAMITI

Les données empiriques sur lesquelles se fonde la présente étude s'actualisent en milieu maghrébin installé en France. Le choix de ce milieu, répond à l'intérêt que présente la psychologie interculturelle et s'inscrit dans le cadre de notre principal axe de recherche qui vise à mettre en lumière les effets de la participation simultanée a deux cultures antagonistes sur la construction de l'identité.

Il nous semble particulièrement instructif d'abandonner la conception réductrice qui considère qu'en situation de domination culturelle, les sujets dominés finissent soit par se replier sur leur culture d'origine, soit par intérioriser l'image, nécessairement dévalorisante, que la culture dominante se fait d'eux; situation qui dans les deux cas conduisent à la marginalisation.

Les jeunes issus de l'immigration maghrébine en France se distinguent nettement de la génération de leurs parents. Leur système de référence idéologique et leur modèle d'existence est le plus souvent biréférentiel. Et, à l'exception de quelques cas

xtrêmes qui illustrent les difficultés de la construction identitaire en situation de transplantation ainsi que les conflits interpsychiques et intrapsychiques et les souffrances qu'elle peut induire, ils arrivent à se construire une identité psychosociale malgré tout cohérente.

L'émergence, parmi la jeunesse maghrébine née en France, d'un courant culturel dit la «Beur génération» (1) qui entend assumer sa double appartenance, souligne bien qu'une troisième stratégie plus réaliste est possible.

Cette troisième stratégie suppose que les sujets du groupe dominé en question aient surmonté un double obstacle : celui des conflits et tensions engendrés au sein de la famille par la mise à distance relative de la culture d'origine et celui des réactions en retour de la culture dominante qui, refusant de se laisser pervertir par des valeurs qu'elle considère comme allogènes diminue son seuil de tolérance au fur et à mesure que l'égalité dans la différence est revendiquée.

La vocation de la présente communication est de mettre en évidence les processus qui, au cours de la construction de l'identité ont permis l'émergence des comportements constituant cette troisième voie.

L'hypothèse à la base de la recherche est que la qualité de l'accomodation des jeunes maghrébins de la deuxième génération a la culture d'accueil dépend, dans une large mesure, de celle de leurs parents et notamment des attitudes éducatives que ces derniers ont pu développer face à la nouvelle situation où le changement de contexte culturel les a placés. En effet, compte tenu de la prolongation du séjour en France, et des

---

1) Beur génération : génération arabe, beur veut dire arabe en langage Verlan (à l'envers) fréquement utilisé par les jeunes en France.

perspectives de retour plutôt hypothétiques dans le contexte économique actuel, la communauté maghrébine tend à devenir une composante structurelle de la société française.

L'installation prolongée en France, rend nécessaire l'ajustement au milieu d'accueil et l'aménagement du système de comportements et de représentations.

Certes des cas extrêmes de cristallisation des attitudes et des comportements qui n'intègrent pas le changement, existent; mais ils sont plutôt rares et sont le fait de parents qui n'ayant pas réussi à opérer les ajustements nécessaires entre les deux systèmes en présence adoptent une attitude éducative autoritaire et rigide dans un milieu où elle n'est pas opérante. Cette attitude compromet d'autant plus les processus de construction de l'identité qu'elle se trouve confrontée à l'attitude encore moins tolérante du milieu d'accueil. Evoluant dans deux milieux antagonistes où aucun modèle d'adaptation ne semble possible, les jeunes réagissent parfois à cette situation anxiogène par des conduites désadaptées qui sont souvent exagèrement stigmatisées par les média.

En fait, la dynamique du changement face a la situation nouvelle intervient très tôt. En effet, si l'attitude de refus et de repli sur soi peut constituer une stratégie possible pour des travailleurs saisonniers ou des célibataires qui se considèrent et sont en fait de passage dans le milieu d'accueil, cette attitude semble peu viable pour celui qui est installé avec sa famille depuis plusieurs années, même si cette installation est vécue comme provisoire.

METHODE D'APPROCHE :

La principale caractéristique de l'éducation en milieu arabo-musulman étant qu'elle s'articule autour de la religion et

distingue nettement les rôles selon les sexes dans le sens d'une suprématie de l'homme sur la femme, il nous a semblé interessant de nous pencher sur la manière dont les familles maghrébines installées en France, se prennent pour transmettre cet héritage culturel à leurs enfants qui sont, par ailleurs sollicités par le modèle occidental laïque et égalitaire.

La méthode d'approche utilisée pour l'investigation du processus de l'accomodation aux deux cultures en présence par le biais de l'éducation est l'entretien clinique de type biographique avec une cinquantaine de jeunes de vingt à trente ans, nés ou arrivés en France à un âge précoce et dont les parents se sont installés en France en tant que travailleurs manuels.

La référence à l'éducation reçue au sein de la famille et à la religion surgissant constamment et spontanément, dans le discours des jeunes issus de l'immigration-émigration maghrébine en France, l'attention est portée sur la manière dont ils ont vécu cette éducation, sur ce qu'ils en ont gardé à l'âge adulte et sur leur manière d'articuler au niveau des situations concretes auxquelles ils sont confrontés, les modèles familiaux et les normes de la société d'accueil.

Ce qui nous paraît intéressant, c'est le processus qui les conduit à élaborer certaines combinaisons de modèles généralement considérés comme incompatibles, et prendre appui sur des repères multiples pour construire leur identité.

Beaucoup plus que la représentativité et le recueil de données quantitatives les entretiens, menés à cette étape de la recherhce, visent à appréhender la dynamique du changement culturel, à saisir les transformations en cours et à dégager les tendances d'évolution.

Les entretiens biographiques sont complétés dans plus de la

moitie des cas par des discussions de groupe incluant le jeune et sa famille.

LES RESULTATS :

Le changement de contexte culturel s'accompagne généralement d'une période plus ou moins brève de désorganisation qui contraint la famille à opérer des aménagements - tant au niveau des représentations que des comportements - pour faire face à la nouvelle situation.

La nécessité d'ajuster ses comportements aux exigences de la situation nouvelle s'impose en fait dès avant le départ, ainsi que le révèlent un certain nombre des sujets interrogés. Deux types d'attitudes éducatives étroitement liées à la durée du séjour au pays d'immigration pourraient être dégagées de l'ensemble des entretiens.

- La première qu pourrait être qualifiée d'attitude de refus farouche de la culture du milieu d'accueil et de fixation sur la culture d'origine est la moins fréquente.

- La seconde, beaucoup plus fréquente et qui se renforce au fur et à mesure que le séjour se prolonge est une attitude d'accomodation qui tolère des aménagements au niveau des comportements tout en restant attachée aux représentations de la culture d'origine.

LE REFUS :

L'attitude éducative des parents en situation de transplantation semble étroitement liée à l'évolution de leur projet de départ. Tant que le projet de retour paraît réalisable dans un avenir plutôt proche, le modèle éducatif d'origine est appliqué avec un plus grand souci de rigueur. Vivant leur séjour

en France comme une parenthèse de courte durée dont l'unique finalité est la réalisation du projet de retour, la principale préoccupation des parents est de ne pas «sortir de leur peau» et surtout de ne pas laisser leurs enfants se dénaturer par l'influence de la société française. C'est à cette étape, qui peut durer des années, que certains enfants sont séparés de leurs parents et confiés à un grand parent, une sœur ou une tante afin d'être scolarisés au pays. Il importe de souligner que cette mesure touche exclusivement les garçons (une dizaine dans notre échantillon). Certains parents justifient cette exclusive d'une part par le fait que l'avenir du garçon importe plus que celui de la fille; et d'autre part par leur crainte du relâchement de la surveillance de la fille au cas où elle est confiée à une tierce personne. D'autres précisent qu'ils adoptent cette solution parce qu'ils ont du mal à soustraire le garçon à l'influence de la rue. Ces séparations sont mal vécues par tous les sujets concernés. Elles se sont toutes soldées par des échecs scolaires qui ont conduit les parents à les reprendre avec eux, le système scolaire français leur paraissant offrir plus de possibilités d'orientation que celui du pays.

C'est dans cette catégorie de familles que se rencontrent quelques cas (trois sur dix) de radicalisation de l'attitude éducative traditionnelle qui a abouti à l'adolescence à des conflits ayant entrainé des fugues passagères chez une jeune fille et deux jeunes gens

Soucieux de leur réinsertion au pays et vivant mal l'échec du garçon qui leur semble compromettre cette réinsertion, les parents - le père bien plus que la mère dans tous les cas observés - s'accrochent au modèle autoritaire, ne tolèrent aucun écart par rapport aux normes les plus conservatrices du pays alors que tout le milieu d'accueil sollicite à le faire (école, fréquentations, publicité etc). Ainsi le père maintient une certaine distance entre

lui et les enfants (prend ses repas seul, parle peu mais donne des ordres); interdit les écarts vestimentaires pour les garçons et surtout pour les filles; «interdit les fréquentations et les sorties même pour les garçons «pour éviter les mauvaises influences»; oblige les enfants à jeûner avant la puberté «pour les habituer» et n'hésite pas à infliger des corrections corporelles en cas de désobéissance. Les réactions aux écarts de comportement sont évidemment plus violentes lorsqu'elles sont le fait de la fille.

Tous les jeunes concernés critiquent ce mode d'éducation basé sur l'autorité et le rejet sans nuance de tout ce qui vient du milieu ambiant. Ils déclarent qu'ils ne l'adopteraient pas avec leurs propres enfants mais ils critiquent également le laxisme de certains pères français et précisent qu'un minimum d'autorité est nécessaire pour que le père puisse remplir son rôle de chef de famille. Bien qu'ayant souffert des tensions et conflits consécutifs à ce mode d'éducation (famille divisée en clans : enfants ligués contre le père et parfois contre la mère, frère contre la sœur etc...), ils ont tendance, avec le recul, à se placer dans une «perspective relativiste» (2). Selon l'expression de C. Camilleri - pour juger le comportement de leurs parents :

«Mon père, c'est une brute, si tu lui désobéis, il cherche pas à comprendre, il cogne, on les a tellement habitués à commander là-bas»; ou bien «ma mère, il faut la comprendre, avec l'éducation qu'elle a reçue, elle peut pas faire autrement, pour elle une fille qui fume ou qui se maquille c'est une putain...».

Cette perspective relativiste ajoutée à l'attitude généralement conciliante de la mère et au travail du temps permet d'éviter les ruptures définitives et de maintenir une certaine cohésion au sein de la famille malgré les secousses violentes qui la traversent parfois.

2) C. Camilleri : Jeunesse, famille et développement. Essai sur le changement socio-culturel dans un pays du Tiers-Monde (Tunisie) CRESM - CNRS 1973 p. 236.

Dans tous les cas observés, les ruptures ont été suivies, après une période plus ou moins longue selon l'importance de la trangression, par des réconciliations.

L'accomodation ou le conservatisme éclairé :

Au fur et à mesure que le séjour se prolonge, que les enfants grandissent et que les sollicitations de la culture dominante se font plus pressantes, des aménagements s'opèrent entre système de représentations et de valeur et comportements. Au niveau de l'attitude éducative à l'égard des enfants, cela donne des parents qui continuent au niveau idéologique à adhérer aux valeurs de la société patriarcale arabo-musulmane tout en s'en écartant au niveau pratique. Les écarts sont justifiés par la nécessité de s'adapter au contexte et présentés de ce fait comme transitoires. L'accent est mis sur la permanence des représentations par rapport à la contingence des comportements. Ils sont plus ou moins importants selon les exigences du milieu. Ils peuvent aller de la tolérance vestimentaire ou alimentaire (pantalon ou vêtements près du corps et viande non égorgée à l'école et à la cantine) jusqu'au traitement moins inégalitaire de la fille et du garçon accompagné d'affirmations appuyées de la préeminence de l'homme sur la femme.

Les aménagements (entre systèmes de valeurs et comportements) qui concernent l'éducation différentielle du garçon et de la fille ainsi que la distribution des rôles entre les sexes sont particulièrement intéressantes à examiner car ils touchent aux fondements mêmes de la culture d'origine, mettent en évidence les difficultés qu'éprouvent les sujets à se dégager de cette idéologie millénaire même dans les situations où elle n'est plus opérante. Ils constituent par ailleurs les prémices du changement culturel.

La préeminence du garçon sur la fille est une donnée constante qui transparaît dans tous les discours sur l'éducation reçue au sein de la famille.

La quasi totalité des sujets rapportent qu'ils ont été élevés dans l'idée qu'il vaut mieux naître garçon que fille; que dans leur famille les parents ne cachent pas leur préférence pour le garçon qui perpetuera le nom de son père et sera un jour le soutien de la famille. La fille est présentée dans les conversations comme une charge délicate à manier ou une personne à risques qui tant qu'elle n'est pas mariée constitue une menace pour l'honneur de la famille.

Cependant, ces affirmations de principe ne font pas obstacle à un traitement plus égalitaire entre les deux sexes, tout au moins durant la petite enfance. En l'absence de femmes plus âgées, mères ou belles-mères, dans la situation de transplantation où la famille est généralement réduite au seul ménage, les jeunes mères ont davantage tendance à suivre les recommandations médicales ou para-médicales pour les soins à donner aux enfants qu'à reproduire le modèle de leur propre éducation.

Ce n'est que vers l'âge de six ans que les différences de traitement se manifestent. Autant par souci de préparer la fille à son futur rôle d'épouse et de mère («la place de la femme est d'abord à la maison. Même si elle est médecin ou ministre elle doit préparer à manger à son mari et ses enfants») que par nécessité (mère surmenée par la charge d'une famille nombreuse), il est demandé à la fille d'aider aux travaux ménagers, de s'occuper de ses petits frères et sœurs etc...

Plusieurs jeunes femmes de l'échantillon se souviennent avec émotion de certaines scènes de leur enfance où elles se débattent avec la vaisselle ou le balai en pensant aux devoirs à faire pour le

lendemain pendant que leurs frères plus âgés et plus costauds jouent dehors ou regardent la télévision.

Cependant, la réussite scolaire des enfants est tellement investie par les familles de travailleurs immigrés qui voient en elle l'ultime recours pour leur promotion socio-économique, que les parents font passer le travail scolaire avant l'initiation au travail domestique ainsi qu'en témoigne la majorité des jeunes femmes de l'échantillon.

Les mères sont particulièrement soucieuses de la formation scolaire de leurs filles qui prennent sur elles toutes les corvées ménagères pour les laisser disponibles. «Tu lis d'abord, j'ai pas besoin que tu m'aides...» répond invariablement l'une d'entre elles aux propositions d'aide de sa fille. Certaines ne demandent la participation de leur fille aux travaux ménagers («pour son bien, pour qu'elle sache se débrouiller plus tard...») que pendant les vacances, conciliant ainsi les exigences des deux systèmes en présence. Conciliante est également l'attitude qui consiste à laisser une certaine liberté de circulation aux filles en l'accompagnant de maintes recommandations. «J'ai confiance en toi mais fais bien attention. Fais honneur à ton père, ne parle pas à personne dans la rue...» ne cessent de répéter certaines mères. Parfois, les frères, même plus jeunes, sont chargés (ou se chargent eux-mêmes) de veiller à la bonne conduite de leur sœur. Ainsi, la fille est élevée dans l'idée que la liberté relative qu'on lui accorde est un privilège qu'il faut mériter par une conduite irréprochable et une bonne réussite scolaire.

En cas de réussite scolaire, une plus grande confiance est accordée à la fille. Et, au fur et à mesure que la réussite s'affirme, la surveillance se relâche et les recommandations diminuent. Mais la fille a intériorisé cette image de la fille irréprochable (qui veille à son intégrité physique en évitant la fréquentation des

garçons) que ses parents se font d'elle. Cette image fera parfois obstacle à l'établissement de relations harmonieuses avec un partenaire ainsi qu'en témoigne un certain nombre de jeunes femmes de l'échantillon qui, malgré un âge relativement avancé (plus de 25 ans), sont célibataires et vivent chez leurs parents. Elles invoquent toutes une difficulté personnelle à opérer un choix matrimonial ou à nouer une relation stable.

L'éducation du garçon en milieu émigré ne diffère pas sensiblement de celle donnée au pays. Elle y est généralement aussi libérale et aussi gratifiante. La place privilégiée du garçon est par ailleurs renforcée dans le cas de l'émigration par le fait qu'il est très tôt appelé à suppléer le père dans son rôle de chef du ménage.

En l'absence d'autres mâles (grands pères, oncles etc). c'est le garçon qui se susbtitue au père, absent toute la journée ou analphabète, pour s'acquitter de certaines formalités administratuves (sécurité sociale, loyers, inscriptions scolaires etc) et surveiller la famille.

Les réactions des parents aux écarts de comportements sont différentes selon qu'il s'agit du garçon ou de la fille (*)

La mère qui joue généralement un rôle de médiateur entre le père et les enfants manifeste plus de complaisance envers le garçon. Il est moins souvent dénoncé au père et ses écarts sont minimisés parce que «quoi qu'il fasse, c'est un homme, sa réputation ne risque rien...».

Les écarts de comportement de la fille sont par contre dramatisés et signalés au père parce qu'ils mettent en jeu son avenir en diminuant ses chances d'être demandée en mariage.

(*) Cf. Bibliographie

Paradoxalement, la place privilégiée qu'occupe d'office le garçon au sein de la famille et l'attitude gratifiante et tolérante dont il bénéficie ne semble pas donner de meilleurs résultats au niveau de la formation de la personnalité et de l'adaptation à la réalité que l'attitude éducative plutôt contraignante adoptée à l'égard de la fille.

Les observations menées en milieu maghrébin installé en France ont, dans l'ensemble, révélé des différences entre les deux sexes dans le sens d'un rendement scolaire relativement meilleur, d'un taux de délinquance moindre et d'une intégration sociale meilleure de la fille.

Les résultats de la présente étude vont dans le même sens.

Si l'on considère l'adaptation à la situation difficile que connaissent les jeunes d'origine maghrébine sur le marché de l'emploi comme un indice révélateur de la qualité de l'intégration sociale,. une nette différence apparaît entre les femmes et les hommes de l'échantillon.

Près de la moitié de ces derniers sont au chômage (douze sujets sur vingt cinq) alors que toutes les femmes ont un emploi plus ou moins stable. L'examen attentif des activités exercées, révéle qu'il s'agit en réalité chez les jeunes femmes de chômage déguisé, la moitié d'entre elles se débrouillent, «pour ne pas rester à la charge de la famille» en faisant des petits travaux au noir (ménages, gardes d'enfants, dactylographie, travaux de couture et de tricot etc). Par ailleurs la plupart des jeunes femmes qui ont un emploi stable ont accepté - plutôt que de rester au chômage - des activités peu qualifiées et sous-payées qui ne correspondent pas à leur compétence (aide-soignante au lieu d'infirmière, simple dactylographe ou lieu de secrétaire de direction, femme de ménage au lieu de mécanicienne etc). Les autres, ont essayé de s'accomoder à la situation difficile en se

débrouillant des stages dans le cadre des T.U.C. (3) en attendant un hypothétique stage de formation professionnelle.

La plupart des femmes de l'échantillon reprochent à leurs frères ou à leurs compagnons d'être trop exigeants au point de vue de l'emploi et d'accepter facilement de se faire entretenir par leur vieux père (parfois jusqu'à 30 ans), plutôt que d'accepter, comme elles le font, n'importe quel travail. Elles imputent cela à l'éducation des garçons dans leur famille : «ils sont habitués à être servis, ils font pas d'efforts pour trouver du boulot» ou bien «... si les parents les secouaient un peu, ils iraient déballer les marchandises ou faire n'importe quoi pour gagner leur vie, mais non, ils se lèvent à dix heures, ils rentrent tard le soir, on leur dit rien, et ils se font servir en plus...».

Habituées dès leur jeune âge à résister aux frustrations et à compter sur elles-mêmes, les jeunes femmes semblent avoir, en définitive, une attitude plus autonome que celle des jeunes gens. Leur autonomie semble aller de pair avec une diminution de la subordination au père, ou à son substitut, le frère. Certaines qui ont réussi à contribuer substantiellement aux revenus de la famille sont même parvenues au niveau des comportements à inverser les rôles et remplissent en fait la fonction de chef de ménage, même si au niveau des représentations cette fonction continue d'être attribuée au père. Quant aux jeunes gens, ils affirment quand ils sont chômeurs, ne pas accepter les travaux pénibles, mal payés ou qui ne correspondent pas à leur qualification qu'on a tendance à leur proposer à l'A.N.P.E. (4). Ils ont tendance à réagir au chômage d'une manière dépressive, qualifient la solution des T.U.C de «solution boiteuse ne

---

3) T.U.C : Travaux d'Utilité Collective instaurés pour atténuer le chômage des jeunes qui sont employés dans les entreprises durant six mois à raison de 20h de travail par semaine payées le quart du S.M.L.G.

4) A.N.P.E. : Agence Nationale de Promotion de l'Empoi

menant nulle part» et se réfugient dans une attitude dépendante, voir agressive, à l'égard de la famille. Cette dépendance semble être «la rançon du dévouement maternel au fils-roi» selon l'expression de Camille Lacoste Dujardin (6).

Bien plus significative que le mode global de l'éducation donnée aux enfants, nous semble être l'éducation religieuse reçue au sein de la famille émigrée et les accomodements auxquels elle donne lieu au contact d'une autre culture.

Système cohérent de valeurs régissant tous les actes de la vie et intégré dans un contexte socio-économique particulier, la religion est généralement invoquée comme le principal frein idéologique à l'intégration des immigrés maghrébins dans la société française, industrielle et laïque.

Cette conception statique, qui confond intégration et assimilation ou fusion totale, ne peut être retenue nous semble-t-il car elle exclut une composante importante de tout comportement humain : la disposition au changement face aux altérations du milieu. Par ailleurs, elle est contredite par les données du terrain.

Les dispositions aux aménagements aussi bien au niveau des comportements qu'au niveau du système de représentations sont manifestes chez les jeunes dits de la deuxième génération. Mais déjà au niveau de la génération des parents on note des signes précurseurs du processus de changement au niveau de l'attitufe éducative à l'égard des enfants. La tolérance des écarts entre comportements et représentations en est un exemple. Il s'agit d'un modèle d'accomodation et de souplesse qui préserve

5) C. Lacoste-Dujardin : Des mères contre les femmes-Maternité et patriarcat au Maghreb.
Editions de la Découverte / textes à l'appui 1985 p. 135.

la fidèlité aux origines ainsi que la cohésion de la famille et rend en même temps possible l'adaptation au nouveau milieu. Ce modèle est repris par les enfants dans leurs efforts de conciliation entre les exigences familiales fondées sur la religion et les valeurs communautaires et celles du milieu qui accordent la primauté à l'individu et deviennent plus pressantes au fur et à mesure que le séjour se prolonge.

L'éducation religieuse donnée au sein de la famille émigrée - immigrée est semblable à celle que reçoivent les enfants de niveau socio-économique similaire dans les banlieues populaires et les zones d'habitat spontané qui entourent les grandes cités au Maghreb. Avec la différence toutefois qu'elle n'est pas renforcée par les média et les institutions scolaires et qu'elle est directement confrontée à une culture dominante. Elle est souvent l'occasion pour les parents émigrés - immigrés de mettre en garde contre l'effet désagrégateur de celle-ci. la référence à l'autre modèle est fréquemment faite à propos de la religion dans le sens d'une valorisation de la culture d'origine.

La quasi totalité des sujets vivent, ou ont vécu, dans une famille pratiquante où certains pères vont jusqu'à prendre des congés sans solde pour s'acquitter de leur devoirs religieux (Ramadhan ou fêtes).

Pour la plupart l'éducation religieuse est assurée, oralement et par l'exemple, uniquement au sein de la famille, la mère apprenant très tôt aux enfants à dire la «chahada (6) avant chaque repas et le soir au coucher; le père leur apprenant quelques brefs versets du Coran pour leur permettre dès la puberté de faire leurs prières.

L'information sexuelle est dans l'ensemble réservée à la fillette et incombe à la mère qui se contente, dans la plupart des

cas de répéter - à l'occasion des premières règles - ses mises en garde contre la fréquentation des garçons et les risques de perte de la virginité et de déshonneur que cela entraînerait pour toute la famille.

L'initiation aux règles d'hygiène est donnée dans une perspective religieuse: nécessité de se laver les mains avant et après chaque repas, de se laver à l'eau au lieu d'utiliser le papier hygiénique comme les «impurs» que sont les Français, initiation aux ablutions à faire avant chaque prière, nécessité du bain purificatoire après les règles pour la jeune fille etc...

Les interdits alimentaires sont mentionnés très tôt. Dès que l'enfant commence à aller à la maternelle il est prévenu qu'il ne doit pas manger la viande de porc parce que c'est un animal sale et impur.

La mise en garde contre les boissons alcoolisées qui sont également interdites par la religion à cause de leurs méfaits dont les exemples sont fréquents aussi bien chez les Français que dans le milieu immigré, concerne surtout les garçons.

L'initiation aux règles d'hygiène corporelle et alimentaire est généralement une occasion privilégiée pour les parents d'affirmer la supériorité de leur religion par rapport à celle du pays hôte.

Les traits négatifs de la culture française sont stigmatisés : leur propreté n'est qu'apparente mais ils sont sales et impurs (ils s'essuient avec du papier au lieu de se laver; ils se parfument beaucoup mais ne se lavent pas, ils mangent le sang - etc...).

Leurs traits positifs sont relativisés et mis également sur le compte des apparences. Leur aisance matérielle est présentée comme éphémère et de peu d'importance comparée au bien-être éternel de l'au-delà dont ils seront exclus parce que incroyants.

«Leur paradis est sur terre, mais nous, nous aurons le paradis éternel...» répètent souvent les parents. Le caractère doublement provisoire de la situation (au pays hôte et «en ce bas monde» rend supportable les conditions les plus précaires.

Des valeurs comme la solidarité, l'entraide et l'hospitalité qui sont les liens fondamentaux entre les individus d'une même famille ou d'une même communauté dans la culture d'origine sont inculquées très tôt, tant au niveau des principes qu'au niveau de la pratique, et sont également l'occasion de comparaison entre celle-ci et la culture d'accueil - en faveur de la premiere - L'égoïsme et l'individualisme sont particulièrement dénoncés :

«Chez les Français, si tu vas chez tes parents et que t es pas invité, t'auras pas à bouffer, ils mangeront leur steak pendant que tu les regardes. Chez nous tu peux venir quant tu veux, avec qui tu veux, on partage ce qu'il y a ...». ou bien :

«ils n'ont pas de cœur, ils abandonnent leurs vieux parents dans les hospices...».

La valorisation de la culture d'origine par des parents qui adhèrent pleinement à leur système de représentations et de valeurs et qui ne ratent pas une occasion pour mettre en garde contre les apparences trompeuses du milieu d'accueil permet l'intériorisation précoce d'une image positive de soi. C'est ce modèle d'auto-évaluation positive qui jouera un rôle structurant lors de l'affrontement avec l'image négative que le milieu d'accueil renvoie généralement aux jeunes issus de l'émigration-immigration.

En effet, si les cas de structuration défectueuse de l'identité sont fréquents chez des jeunes soumis à la domination culturelle

et économique d'une autre culture, ils ne constituent pas la règle. La majorité d'entre eux semble puiser dans le modèle de la culture d'origine les mécanismes de défense qui leur permettent de rejeter cette image - ou de ne pas y adhérer totalement - certains mettent sur le compte du racisme ou de la jalousie l'image négative que les Français se font d'eux : «c'est parce qu'ils sont racistes qu'ils nous traitent de sales arabes mais on est mille fois plus propre qu'eux...»; ou bien : «c'est parce qu'on a plus de succès auprès des filles...».

Les plus cultivés se réfèrent à l'Histoire pour rejeter l'image négative de l'Arabe : «Maintenant ils sont les plus forts du point de vue technique, mais avant on était les plus forts, d'ailleurs tout ce qu'ils savent ils l'ont appris par les Arabes...».

Les plus politisés font remarquer que les Français ne sont racistes qu'avec les «Arabes pauvres», «mais avec les émirs du pétrole, ils oublient que c'est des sales bougnoules...».

Cependant, si elle peut être régulatrice, dans la mesure où elle contribue à l'affirmation de l'identité qui rend les jeunes moins vulnérables aux agressions du milieu d'accueil, l'éducation religieuse aboutit souvent à des divergences de vue entre les parents et les enfants.

Face aux sollicitations de plus en plus pressantes du milieu d'accueil, les parents sont amenés à opérer des aménagements entre les deux systèmes de valeur en présence et à tolérer, de la part des enfants, certains écarts de comportement par rapport aux normes traditionnelles.

C'est ainsi que la plupart finissent, pour sauvegarder la cohésion de la famille, par admettre la non observation par leurs enfants de certaines pratiques religieuses particulièrement contraignantes telles que les cinq prières quotidiennes ou le

jeûne durant le mois de Ramadhan, mettant cela sur le compte de la jeunesse ou des conditions difficiles de la pratique en France.

Pour rendre tolérable à leurs propres yeux la transgression de leurs enfants, certains parents vont jusqu'à invoquer les circonstances exceptionnelles où la religion dispense de s'acquitter de certaines obligations. Considérant leur sejour comme provisoire, quelle que soit sa durée, ils s'accordent - ou plutôt accordent à leurs propres enfants - les circonstances attenuantes que la religion tolère pour les voyageurs.

Ainsi donné par les parents, le modèle de la tolérance, de l'accomodation et de la souplesse est repris - et poussé encore plus loin - par la génération des enfants.

Les transformations que subit - au niveau du comportement - la culture d'origine, du fait des multiples concessions consenties sous la pression de la culture dominante, vont la préparer à une transformation qualitative plus profonde, et ce malgré les affirmations appuyées aussi bien des parents que des enfants («je suis musulman avant tout...»).

Tous les jeunes interrogés - même ceux, nombreux qui ont acquis la nationalité française ou sont sur le point de l'acquérir - affirment leur identité culturelle arabo-islamique ou berbero-islamique. Mais la signification qu'ils donnent à cette identité n'est plus la même que celle que lui attribue la génération de leurs parents.

Dans l'ensemble, ils ont tendance à retenir de la culture d'origine tout ce qui les différencie des autres groupes sociaux qui constituent la société française et porte la marque de leurs origines : le nom, la langue arabe ou berbère, la circoncision, la célébration des fêtes traditionnelles et pour certains, les interdits

alimentaires (6). Mais ils sont plus tolérants au sujet de certaines pratiques contraignantes qu'ils ont tendance à considérer comme relevant du libre choix de chacun.

Ne se férérant pas à des normes transcendantes, les jeunes sont plus tolérants que leurs parents qui vivent la transgression, même lorsqu'elle est le fait de leurs enfants, dans la culpabilité et la honte. La convenance personnelle est privilégiée par rapport à la pression du groupe et à la soumission à une norme transcendante.

La tolérance et le respect de la volonté propre de l'individu opposée à la soumission aux normes religieuses et communautaires, apparaît d'une manière manifeste lorsqu'il s'agit du choix du conjoint, et constitue souvent une source de conflit entre parents et enfants. Les premiers font des concessions lorsqu'ilss élargissent le groupe d'endogamie à des limites très larges ainsi qu'en témoigne cette réponse : «un arabe quel qu'il soit, même ramassé dans la rue... enfin un musulman, pourvu que ça ne soit pas un «kafir», un «gaouri» (7). Ainsi, les limites qu'ils ont le plus de mal à accepter sont celles de la communauté religieuses qui risquent de compromettre l'existence même de cette communauté. Conformément aux normes religieuses, le refus du conjoint étranger est beaucoup plus catégorique pour les filles.

Bien qu'admis par la religion, puisque conformément à la logique du patriarcat, il ne compromet pas la perpétuation du lignage, le mariage du garçon avec une non musulmane semble

6) Cf. Melika Horchani - Zamiti: Les Jeunes Français d'origine maghrébine en quête d'identité. In Actes du Colloque sur la Migration Internationale des Travailleurs Tunisiens. Cahiers du C.E.R.E.S. Série Démographique 6. pp 149 - 185. Tunis 1987.

7) «Kafir» : non musulman.

- gaouri : terme pejoratif par lequel on désigne l'«Européen non musulman au maghreb.

beaucoup moins bien accepté en situation de transplantation. les parents - la mère plus particulièrement ayant du mal à admettre «l'abandon» du fils.

Face a l'intransigence des parents, les jeunes opposent une conception beaucoup plus libérale quant au choix du conjoint. L'entente mutuelle et l'attirance réciproque l'emporte sur les considérations religieuses et ethniques, et ce, beaucoup plus pour les filles que pour les garçons.

Au niveau de l'échantillon, toutes les unions effectivement contractées (quinze sur cinquante) le sont avec un étranger ou une étrangère.

La réaction des parents à ces transgressions effectives témoignent - malgré la violence de la réaction au départ - d'une détermination à sauvegarder l'unité de la famille et de s'adapter à une situation inévitable, compte tenu de l'installation prolongée (sinon définitive) au pays d'accueil et des possibilités d'interaction entre des jeunes d'origines différentes qui s'y présentent.

Cette réaction suit, à peu près dans tous les cas observés, le même processus : consternation, rupture dissuasive puis reconciliation et en dernier lien tolérance du conjoint.

Il importe de souligner la réaction différente du père et de la mère selon qu'il s'agit de la fille ou du garçon. Dans le cas de transgression de la fille, le ressentiment du père est plus aigü et s'étale davantage dans le temps, la mère maintenant parfois les relations à son insu. Lorsqu'il s'agit de la transgression du fils (qui en fait n'en est pas une du stricte point de vue de la religion) c'est la douleur de la mère qui met le plus de temps à s'atténuer.

Ainsi, la nécessité de s'adapter à la situation difficile de la transplantation a conduit des parents fortement arrachés à leur culture, à adapter une attitude éducative souple et accomodante qui a produit une génération capable d'envisager - tant au niveau des représentations qu'à celui des comportements - des transgressions aux normes de la culture d'origine sans pour autant renier cette culture ni adapter inconditionnellement les normes de la culture d'accueil.

RAPPORT PERE - FILS
ET STRUCTURE SOCIALE EN TUNISIE

POUR UNE ANTHROPOLOGIE DU SILENCE

Khalil ZAMITI

Y aurait-il une médiation concevable entre les données structurelles majeures affectant la société envisagée dans sa globalité et la crise du silence qui marque la distance sociale introduite entre le père et le fils placés face à face dans des situations définies?

Au plan théorique, l'interrogation suggérée ici par des faits d'observation tunisiens n'est pas nouvelle. L'analyse des rapports établis entre la société, le groupe et la relation inter-individuelle a toujours libéré l'une des principales sources d'inspiration de l'investigation sociologique.

Les contributions de Durkheim et de Mauss demeurent décisives à cet égard et il suffit de reconnaître qu'il n'est d'autre conscience individuelle que socialisée pour qu'un pont soit jeté entre les sciences sociales et la philosophie existentielle.

L'un des jalons notables égrené tout au long de cet itinéraire épistemologique fut l'apport de Proudhon. De l'écartèlement de la France entre la droite et la gauche il deduit la bipartition familiale de chaque groupement de parenté en deux factions, l'une progressiste et l'autre conservatrice.

Dans cette même orientation, le désarroi existentiel vécu par l'individu a été rapporté à la crise sociale des valeurs humanistes, crise provoquée par la dominance du quantitatif et du mesurable rendus responsables des outrances inhérentes au monde désenchanté par le rationalisme envahissant du capitalisme, ou, pour certains, de la technique, de l'économie et de la science.

Les apports de Saint Simon, de Conte, de Durkheim, et de Marx ne furent que des partitions commises autour de ce constat fondamental afférant au rapport de l'individu et de la société et santionnant l'entrée universelle dans la «modernité».

Aujourd'hui encore, des notions telles que celle de «qualité de la vie» demeurent symptomales au sens où elles traduisent la préoccupation du siècle.

Elles s'introduisent dans la pensée contemporaine en guise d'antidotes au déclassement de l'éthique et du sacral et elles pointent vers l'interrogation portée sur la nature sociale et sur la validité d'une croissance matérielle devenue suspecte puisque chargée de menaces pour le devenir et le vécu existentiel de «l'individu nu», livré à l'anomie.

Le primat du quantitatif sur le qualitatif et de la logique aristotélicienne sur l'idéolisme platonicien accompagne ainsi la maîtrise matérielle de l'univers dont l'appropriation s'accélère depuis la destruction des formes communautaires et l'événement de l'anonymat au milieu de la multitude.

La réflexion appliquée à ce procès de surgissement de la personne de la gangue groupale au cours de l'évolution technico-économique des sociétés s'était poursuivie avec les travaux de Léwis Morgan qui écrivait en 1877, d'Engels

revenant à «l'origine de la famille», de marx consignant ses remarques dans les «Formen» et de Polanyi qui lègue «La grande transformation».

Au cœur du changement radical de tonalité existentielle du vécu individuel logerait ainsi la transition séculaire qui fit passer les sociétés du registre des relations directes mais dépendantes à l'univers des rapports interpersonnels libres et égalitaires, au plan formel, mais indirectes et aliénés puisque médiatisés par la généralisation du fétichisme de la marchandise.

La quête inquiète de la qualité de la vie hante ainsi un espace«temps transitionnel déployé entre d'une part, le rêve du paradis perdu, rapporté à l'ère où la terre était le moyen quasi exclusif de production autarcique et d'autre part, la hantise de la déshumanisation de l'humain, artisane de l'épuisement des ressources non-renouvelables et de la menace nucléaire.

Cette grande transformation génératrice des sciences sociales devait aussi alimenter, par une autre dérivation, la veine romanesque de Balzac, de Stendhal, de Zola, de Dostoievski et de Tolstoi qui situent la dramaturgie des personnages dans le cadre concret des bouleversements sociaux.

De nos jours, dans les pays dits dépendants, se poursuit le processus de destructuration sociale selon des formes sans doute originales puisque l'expansion capitaliste, n'étant pas endogène ne s'effectue guère selon les mêmes modalités dissolvantes que dans l'occident du siècle dernier.

La clarification encore exploratoire de ces enjeux, suppose des enquêtes renouvelées en même temps qu'elle désigne un lieu d'inspiration de l'imaginaire littéraire.

Ainsi, à l'ensemble des niveaux de la pratique sociale, saisie à l'œuvre dans les champs allant des assises morphologiques aux croyances magico-religieuses, se dévoile, en Tunisie, une coupure axiale qui lézarde, en fait, l'édifice collectif tout entier et le fissure de part en part. Le repérage de ce clivage majeur, occulté en termes de tradition et de modernité, introduit une continuité de sens reliant les lieux en apparence hétérogènes du social, du groupal et de l'inter-personnel.

Cette ligne de faille ou de moindre résistance caractérisant la structure sociale a une incidence immédiate sur la modalité dont la configuration collective est éprouvée au plan de la subjectivité individuelle de sorte que le vécu quotidien se coule dans le moule de la dichotomie affectant, l'ordre symbolique de la collectivité.

Pour autant que l'imprévisible n'est pas nié, cette séquence ordonnatrice de l'antécédence collective sur la conséquence individuelle confère une portée pratique au concept de surdétermination, les jeux étant, pour une part, socialement faits lorsque le sujet estime délibérer à titre personnel.

Ainsi, deux modèles sociaux de rapports de parenté informent le comportement des membres de la famille. L'un, patriarcal et communautaire ou élargi stipule la ségrégation sexuelle des tâches et des espaces, la prééminence masculine et la dépendance minorisante de la femme soumise aux influences maléfiques, inapte à l'autodétermination et inconcevable hors de la surveillance d'un tuteur sous peine du risque suprême de déshonneur.

Quant à l'autre type, défini par la famille conjugale, le salaire individuel des conjoints, et la non-identification du couple d'opposition separent le privé du public à celui qui confronte le féminin au masculin, il propose l'idéal de la réciprocité, de

l'égalité et de l'autodétermination de sujets autonomes dont l'alliance ou le divorce procèdent, en fait, de l'état réel et du contenu effectif de leur relation.

Dans le domaine des rapports de parenté, ces configurations archétypales délimitent les deux registres de l'ordre symbolique ou culturel dont l'effet de sens structure le comportement que les membres de la famille adoptent les uns envers les autres de la même manière que la loi intériorisée, imposée ou tournée balise les conduites conscientes et les pulsions refoulées.

L'émission des messages, des signes, des symboles s'infléchit alors dans le sens soufflé par les injonctions langagières inscrites dans l'agencement et les lignes de forces des deux modèles de référence.

Là gîte l'une des déterminations sociales cachées de l'opacité ou de la transparence de l'échange inter-individuel poursuivi au sein de la famille d'aujourd'hui.

De là provient aussi l'intuition confait du jeu de scène et de la théâtralité du quotidien tout comme si dans la vie réelle, le rôle des acteurs fut téléguidé à partir d'un au-delà du perceptible et du phénoménal, l'aventure personnelle semblant se conformer aux séquences répétitives d'un plan préétabli.

Certes même si le tout des alés affectant les interactions sociales mises en branle au sein de la famille est, de toute évidence, irréductible au télescopage de comportements rapportés à la dualité référentielle, il s'agit de repérer et d'identifier une modalité de rupture de la communication dérivée de l'incompatibilité de lignes de conduites issues de codes rituels antagoniques.

Cependant, s'il est un champ d'investigation auquel

s'applique le moins la méthode statistique, c'est bien le sens du silence que l'entretien approfondi demeure plus apte à dévoiler. Pourtant, le cas individuel renseigne sur la situation collective. Il actualise la modalité personnelle suivant laquelle se trouve traitée, au niveau du vécu singulier, une problématique d'application généralisée a l'ensemble des membres de la société, distribués, sous la férule institutionnelle de l'Etat Civil, parmi l'éventail des combinaisons possibles polarisées autour de ces deux foyers matriciels, effectifs ou idéals, des familles patriarcales et conjugales.

Dans cet ample débat trois situations fourniront l'occasion de répérer les fondements sociaux du matisme filial.

SITUATION I

L'enquête fait suite à une recherche (1) entreprise auprès d'un fils de paysan employé dans une exploitation située dans la zone arboricole de la région du «Cap-Bon». Le conflit se noue autour de la reglementation communautaire ou individuelle des questions afférentes au salaire du fils et du choix de son épouse. Le fils qui aspire à garder son salaire et à s'allier avec celle dont il est épris parle de suicide et entre «en grêve» contre le père qui s'estime en droit de percevoir la rétribution du fils et d'intervenir dans le choix de la femme.

Le fils d'Amane menant aux attitudes et aux comportements d'opposition et de rupture de la communication remonte ainsi à la référence respective des protagonistes aux deux systèmes parentaux mis en présence dont le premier, communautaire et fonctionnant come rapport de production se maintient plus dans les zones rurales tandis que le second, conjugal et dissocié de la sphère productive tend à la généralisation à partir des foyers urbanisés.

1) Recherche publiée dans la Revue du C.E.R E.S.

L'étude est maintenant poursuivie auprès du père :

Question : «Pourquoi ne pas s'expliquer pour tenter de s'entendre?».
(il applique l'index pointé vers le ciel sur ses lèvres serrées en guise de symbolique du silence).

Réponse : «Mais est-ce qu'il veut parler, lui ? Le silence... le silence... c'est tout ce qu'il sait... Toute la journée il demeure ainsi silencieux. Il lui arrive de rester un mois sans prononcer un mot que mon oreille entende. Quand j'insiste, il éclate en sanglot. Que veut-on que je lui fasse?».

Question : «Peut-être se tait-il par respect pour toi, son père?».

Réponse : «Non, le respect est une chose et fuir les mots en est une autre., C'est bien que le petit écoute plus grand que lui, mais il y a des occasions importantes dans la vie où le fils n'a pas à se taire devant son père. Est-il concevable, par exemple, qu'il se marie tout seul?».

Le père dissocie, dans la mutisme du fils, deux types combinés de silence, à raison sociale, dont l'un, institué, normalisé et assumé, est inscrit dans l'agencement des rôles définis par le code rituel ordonnateur de la hiérarchisation des classes d'âge dans la famille élargie tandis que l'autre surgit de l'articulation de deux modes d'organisation du travail respectivement liés à deux modalités différentes de symbolisation des rapports de parenté.

Tout en valorisant le silence légitimé, signe de respect, le père réclame la rupture du silence non codifié, assimilé à l'irrespect de la règle d'interaction communautaire. Une différenciation se trouve ainsi perçue par les sujets entre l'ancien silence de respect et le nouveau silence d'évitement.

Le premier est inscrit dans la structure sociale endogène tandis que le second surgit d'un lieu balisé par le contact interculturel greffé sur l'intégration de la société à l'économie mondiale.

Toutefois, une analyse plus affinée exumerait aussi l'évitement levé dans le respect puisque celui-ci sera remis en cause sitôt surmontée les conditions de la dépendance économique du fils.

SITUATION II

Lors de l'élaboration d'un projet d'implantation d'un complexe touristique prometteur d'emplois et de loisirs pour les jeunes mais chargé de menaces d'expropriation et d'interruption du procès de production pour la paysannerie parcellaire du terroir de Ghar El Melh, village marin du Nord-Est tunisien, la fonction du silence filial d'évitement s'insérait dans le clivage majeur survenu entre les modalités familiales d'organisation du procès de production et l'intervention éventuelle du travail salarie.

L'espoir du fils impliquant une déviation individualisante de la ligne de conduite communautaire attendue par le père, la préservation de l'interaction est payée au prix du mutisme filial qui sauve la face dominatrice du père.

L'exigence de concilier les deux profils sociaux incompatibles induit le blocage de la parole du fils par celle du père, les conditions de subsistance du premier dépendant de son rapport social au second qui, lui, détient les moyes d'existence.

Tandis que le père développait son argumentation hostile à l'implantation du projet touristique et à ses méfaits présumés, le fils qui travaillait avec lui sur sa parcelle, fournissant ainsi une

main-d'œuvre gratuite, permanente et fixe, gardait le silence face à l'insistance déployée afin qu'il réponde, lui aussi, à la question posée quant à «l'acceptation ou au rejet du projet de modernisation de la région» (2).

Interrompant le silence du fils, le père en exhume la raison cachée :

«Laissez-le rester silencieux. Il se tait parce qu'il ne veut pas dire qu'il est d'accord. Je les connais; tous les jeunes veulent ce projet qui va amener ici le jeu et la débauche. mais qui restera pour travailler la terre ?

Certes, ici aussi, l'écoute différente du fils entrait en rapport de complementarité avec la présence accordé à la parole paternelle en vertu de la hiérarchisation des rôles définissant la régulation des lignes de conduites interpersonnelles au sein de la constellation parentale coutumière.

Mais tant que la transition par le passage au salariat n'est pas encore accomplie, dans la pratique, l'intrusion potentielle d'un pouvoir inédit de négociation menaçant l'équilibre immémorial des forces d'inter-actions familiales, induit l'agrégation au premier silence déférent d'une nouvelle raison de se taire occultant le flux des échanges inter-subjectifs qu circulent entre le père et le fils.

SITUATION III

Le divorce est tout indiqué, au plan de la méthode pour l'analyse du silence. Il le consacre en exhumant, au niveau apparent de l'institutionnel, les facteurs de rupture de la

---

2) Cette enquête par interview a été menée l'an dernier sur le terrain en présence d'un autre chercheur, chacun destinant les données recueillies à une élaboration et à une interprétation personnelle.

communication demeurés autrement à l'état latent dans le conflit matrimonial supporté.

A partir de références faites par l'homme au modèle coutumier d'organisation et de hiérarchisation des rôles féminin et masculin dans le groupement de parenté et de l'opposition de ce frogure d'ordre symbolique à celui, venu d'ailleurs, que préconise la femme, une double injonction au silence est imposée à l'enfant qui, soumis à ce chassé-croisé de signaux contradictoires où règne l'ambivalence, se voit incité à taire à chacun des deux conjoints, maintenant disjoints, la face qu'il présente à l'autre.

Il intervertit ainsi, dans son champ subjectif, les zones du clair et de l'obscur au gré du mouvement pendulaire qui l'entraîne entre les parents séparés.

Le sens induit de la référence faite au système culturel définissant les rapports coutumiers de parenté rendant la femme inconcevable sans tuteur, l'enfant abritera donc l'espion, mis au service de l'homme, tenu maintenant à l'écart, pour surveiller à distance l'ancienne épouse, réceptacle de l'honneur.

Devenu vecteur de transmission du contrôle paternel, l'enfant subit les incidences intériorisées de la manipulation castratrice de la mère sur le père. Une formation caractérielle secondaire, constituée par une combinaison de l'instabilité psycho-motrice aux techniques du harcèlement tyrannique de la martyrisation culpabilisante, et du chantage se greffe alors sur la personnalité profonde de l'enfant et ne commence à être réduite que grâce à la contre-stratégie maternelle aboutissant au rejet filial progressif de l'inquisition paternelle.

La fonction d'agent de renseignement inculquée par le père place le fils dans la situation tensionnelle de colportage du négatif vers l'objet de l'aimance.

Afin de concilier l'inconciliable, il tente alors de cacher au père le rapport inquisiteur qui indisposera sa mère et il tâche de ne pas dévoiler à celle-ci l'intégralité du message soutiré par son père.

Un secteur de son champ subjectif demeure, à chaque rencontre, vouée au silence dont les ramifications remontent à deux visions antagoniques du monde, les contre-forts culturels de la conduite paternelle excluant l'auto-détermination féminine revendiquée par l'épouse.

Tandis que la femme, affiliée à une représentation culturelle impliquant la réciprocité de deux sujets autonomes et égaux en droits, entreprend de circonscrire la relation au père à la marge exclusive d'intérêt commun qu'elle détient avec lui en la personne de l'enfant qui, à son tour, entretiendrait des rapports non-antagoniques mais séparés avec chacun des parents, l'homme outrepasse les limites de l'enjeu partagé et l'initiative unilatérale de l'intrusion dans l'espace vécu d'autrui sous l'injonction de l'ordre symbolique patriarcal.

Cependant, le droit lui-même socialement impliqué, la pratique jurisprudentielle des magistrats, conforme aux mœurs dominantes, l'emporte sur les stipulations de la loi, en cas de litige le plus souvent réglé aux dépens de la femme.

Dans un document écrit, l'homme entremèle, parmi ses griefs, et en sus de ses soupçons d'infidélité, les accusations hétéroclites incriminant aussi bien l'emploi indépendant de sa femme, que la fréquentation d'amitiés, ou la participation journalistique et politique à la vie publique.

La consommation de boisson alcoolisée ou de cigarettes est aussi dénoncée et assimilée à la débauche. Le mari «tenta à

plusieurs reprises de la convaincre... mais elle refusait ses interventions... Elle ne s'amenda pas... Lors d'une dispute violente, elle l'accusa d'avoir une attitude réactionnaire et passéiste vis-à-vis de la femme... Elle refusa la tutelle exercée par le mari... Suivirent alors les disputes».

Voici donc formulé le fin mot de l'ordre symbolique patriarcal, la tutelle au nom de laquelle se déploie la conduite inquisitrice de l'homme au prix de la manipulation traumatisante du fils conduit à la duplicité silencieuse.

Conclusion

Les sources du silence, aussi diverses que celles de la parole articulée, ne surgissent pas, à l'évidence, que de la confrontation de deux supports différenciés de codes culturels.

Toutefois, la reconnaissance d'une certaine universalité psychanalytique ou existentielle des raisons de se taire tend à occulter la specificité des cadres sociaux.

Ainsi la lecture du silence peut être poursuivie dans les fêlures d'un horizon culturel ébranlé par le procès d'intégration à l'économie mondiale puisque le sens des conduites interpersonnelles adoptées dans la famille est insaisissable hors de leur insertion dans des fragmants hétérogènes d'ordres symboliques préexistants aux individus et codifiant leurs intéractions parentales. Une anthropologie du silence délimitant les lieux toponymiques du mutisme viendrait alors conforter une théorie appliquée à l'élucidation des rapports établis entre les conduites et le champ sémantique puisque l'espace lacunaire du «se taire» ne sature pas la rupture de l'échange intersubjectif, envisagé isolément, mais passe par le détour de la dissonance intervenue entre profils

comportementaux inscrits dans les configurations donatrices de sens.

Mais puisque la parole et son absence viennent ainsi à la rencontre l'une de l'autre pour délimiter le même contour, le plein des mots peut alors se dissoudre, du point de vue de la connaissance, dans le creux du silence, devenu pertinent, tout comme s'est évanoui, dans l'épistemé contemporaine, la conception moyene âgeuse d'un réel des objets flottants dans la vacuité du non-être.

LE CORPS, LA MALADIE ET LES AUTRES

Mme Khedija BESBES

L'angoisse de la maladie qui touche le corps est une angoisse universelle. Derrière toute angoisse de maladie se profile l'angoisse de mort. Pour Freud, celle-ci dériverait de l'angoisse de castration (1), c'est-à-dire d'une angoisse de séparation et de perte représentables alors que la mort, notion abstraite et négative ne saurait avoir de représentation propre pour le sujet.

C'est sur des représentations (2) du corps avec les risques d'atteinte et de perte que notre propos élaboré à partir d'un travail effectué à l'Institut Salah Azaïez (3) en tant que

1) A propos de l'angoisse de mort comme réaction à un danger extérieur réel, ou comme processus interne (pulsionnel) Freud dit que «ces considérations sont de nature à nous faire apparaître l'angoisse de mort, ainsi que l'angoisse provoquée par des scrupules de conscience, comme des produits d'élaboration de l'angoisse de castration». «Essais de psychanalyse» Petite Bibliothèque Payot Paris p. 233)

2) Le terme de représentation est ici employé dans son sens classique : celui donne par la définition du «Vocabulaire technique et critique de la philosophie». Lalande (A.) P.U.F. Paris 1973 : «Ce que l'on se représente, ce qui forme le contenu concret d'une pensée» et ceci à partir d'une «perception antérieure».

3) Institut Salah Azaïez (Boulevard du 9 Avril Bab Saadoun. Tunis).

psychothérapeute auprès de femmes porteuses d'un cancer du sein sera axé.

Quelles sont les représentations du corps en jeu aussi bien pour la malade que pour l'entourage - principalement la famille - repérées à travers les attitudes et le discours des femmes en situation de maladie ? Représentations issues d'une problèmatique personnelle et d'un ensemble de représentations produites par le système socio-culturel dans lequel elles vivent car le corps est aussi bien le lieu d'inscription de l'histoire individuelle que de l'histoire collective.

Méthode d'Approche

Elle est inspirée de la méthode psychanalytique

Elle est basée essentiellement sur la parole sous la forme d'entretiens avec les malades à l'hôpital. Ces entretiens ont lieu à la demande des médecins ou des malades car leur portée est aussi bien l'intégration dans le circuit thérapeutique, nécessité vitale pour les malades, qu'une possibilité de parler de leur maladie; possibilité qui leur permet de sortir d'un état de frayeur quelquefois proche de la sidération provoquée par l'entrée dans la maladie corporelle à risque léthal.

Quelles est la spécificité de cette méthode par rapport aux autres méthodes utilisées en psychologie et son application dans une institution hospitalière à pathologie grave?

Il s'agit d'une relation inter-subjective où le psychologue est dans une position d'accueil du malade en tant que corps qui parle. Ce qui veut dire qu'il est d'emblée placé dans une position de permettre une restructuration de l'image du corps dans la mesure où il assume une fonction de regard et d'écoute. Fonction de regard autre que celui de l'équipe soignante dont il

fait partie, dans la mesure où ce regard s'adresse à un corps fermé et non à un corps ouvert. (4). Fonction d'écoute dans la mesure où le psychologue a pu se faire entendre lui-même par un autre thérapeute, à travers le déroulement systématique de son discours, à l'intérieur d'une relation basée sur le transfert : la relation psychanalytique.

Cette fonction d'écoute de ce qui passe dans le discours au niveau de sa forme, notamment au niveau de tous les accidents dont Freud parle dans la «Psychopathologie de la vie quotidienne» (erreurs, oublis, répétitions...) (5) et au niveau de son contenu : celui des représentations, permet au malade d'articuler un récit, porteur d'un sens de sa maladie qui ne soit pas uniquement un récit d'organes malades, que ce récit se veuille objectif ou subjectif.

A partir de cette méthode de travail, la place du psychologue à l'hôpital recouvre deux champs : celui de la prise en charge de la souffrance psychique par l'aménagement d'un espace psychothérapeutique et celui d'une recherche d'un questionnement sur son travail à partir de son propre fonctionnement mental quant à sa confrontation avec la maladie corporelle. Ce qui va donner lieu à une reprise théorique - nécessairement construction - de ce qu'il voit et entend concernant ce qui se joue comme drame au niveau des malades à l'hôpital.

Ainsi définie cette méthode ne mène en aucun cas à faire la psychanalyse des malades à l'hôpital mais mène à adopter une position qui se refère aux acquis de la psychanalyse : par ce

4) Voir «Le Corps marque» communication faite au 3ème Symposium International IBN SINA - COLLOMB - Août 1984.

5) Voir aussi parmi les ouvrages de Freud : «L'interprétation des rêves» P.U F. Paris 1976. «Introduction à la psychanalyse» - Petite Bibliothèqe Payot Paris 1972

mode d'écoute c'est le champ de l'invisible qui est introduit dans le champ du visible engendrant dans celui-ci les illusions nécessaires.

Médicaliser le corps

Les modifications au niveau du corps, au niveau de ce qui fait notre ancrage même dans la vie et de ce qui nous permet d'entretenir un sentiment d'immuabilité, entraînent inévitablement des représentations de maladie : rupture d'une continuité et d'un équilibre. Nous en avons tous fait l'expérience.

Comment ces modifications vont-elles être prises en compte par les femmes que nous avons suivies ?

L'axe que nous avons choisi : perception du corps / femme / maladie doit être placé dans son contexte où les premiers signes perçus diffèrent du schéma classique de maladie où la souffrance, la gêne fonctionnelle, font que l'appel à un autre, la demande d'aide peut apparaître comme une évidence : dans la mesure où ces modifications corporelles sont aussi perçues par un autre. Langage imperceptible d'abord par la femme elle-même et aussi par les autres proches, aux premiers stades de la maladie les signes sont silencieux.

Et c'est ce silence qui a retenu notre attention pour aborder la manière des femmes de traiter une perception intime d'une modification au niveau de leur corps. Modification associée à des représentations de maladie, et dans ce cas il s'agit d'une maladie où le sujet qui est amené à y penser se trouve confronté inévitablement aux questions telles le degré d'atteinte possible, le mode d'évolution, la guérison, le sentiment des autres à son égard...

Comment donc les femmes vont elles socialiser cette

perception d'un signe corporel silencieux ?

Consulter un médecin à la perception d'un signe corporel inhabituel n'occasionnant pas de gêne fonctionnelle (6) n'est pas encore la principale réaction à cette perception comme dans les pays industrialisés. Les femmes qui viennent consulter rapidement le spécialiste de leur propre initiative (7) sont encore minoritaires par rapport à toutes celles qui viennent (8). consulter plus tardivement après la perception d'une anomalie corporelle non douloureuse.

Est-ce que le niveau socio-économique des femmes rencontrées à l'hôpital - niveau qui ne leur permet pas toujours d'accéder à une information suffisante en matière de santé - est le seul facteur intervenant dans ces retards de consultation qui constituent un véritable obstacle à la thérapeutique ?

Les absences des malades suivies nous indiquent que d'autres facteurs que ceux de l'information et de la connaissance intellectuelle interviennent. Ainsi A. exerçant dans le domaine médical ainsi que son conjoint au terme d'un bilan, devait suivre un traitement conservateur (9) pour tumeur maligne du sein. C'est alors qu'elle s'absente pendant dix huit mois et revient après avoir eu un enfant avec une évolution plus problèmatique de la maladie nécessitant l'ablation du sein.

Ce cas n'est pas unique. De plus, nombreuses, sont les femmes qui, après avoir perçu une masse au sein, n'informent pas leur entourage le plus proche : le mari, les enfants et même si ceux-ci appartiennent à la branche médicale. Le rejet de la

6) Masse ou «boule» au sein, écoulement mammelonnaire non douloureux.

7) Souvent après avoir suivi les émissions d'information consacrées à ce sujet à la télévision.

9) Traitement qui, comme son nom l'indique, consiste à enlever la tumeur et a laisser le sein en place.

représentation d'une maladie par la femme elle-même et quelque fois aussi par son entourage - même lorsqu'il possède une culture médicale - est certes l'élément le plus manifeste et celui qui entraîne le déni le plus radical de la possibilité de maladie, à risque léthal.

Néanmoins l'atteinte à ce qui fait l'identité même de la femme réveille des angoisses archaïques en rapport avec le fait de devenir femme et mère. Angoisse dans laquelle se trouve pris l'entourage le plus proche.

A travers cette perception d'un changement au niveau de leur corps, en tant que corps sexué, ce que nous voulons souligner, c'est la réticence des femmes à soumettre leur corps en l'absence d'une plainte à un regard autre, que ce soit le regard des proches ou le regard médical.

Par ce refus des femmes elles-mêmes, ou de leur conjoint, de placer le corps dans le champ du regard est signifié un refus d'objectiver le corps. C'est la représentation d'un corps anatomique qui est occultée au profit de celle d'un corps fonctionnel, en mouvement, c'est à dire d'un corps relationnel comme le montre le nombre des consultantes qui diminue considérablement au moment des fêtes religieuses, de la rentrée et des examens scolaires.

Corps de la continuité de la vie familiale : corps privilégié par la femme et par les proches.

Les difficultés d'une sensibilisation à un dépistage précoce du cancer du sein par la pratique de l'auto-examen (10) sont à considérer à partir de cette demande médicale formulée auprès

---

10) Pratique conseillée aux femmes par les médecins et qui consiste à se palper soi-même les seins selon des gestes définis avec précision.

des femmes pour considérer leur corps comme aussi un corps anatomique : comme un objet d'observation. En effet à partir d'une enquête réalisée auprès des femmes (11) pour évaluer leur mode d'application des gestes de l'auto-examen du sein, nous avons constaté une résistance de leur part à reproduire sur leur propre corps le regard médical qui fait de celui-là un objet reel avec ses lois propres.

Dire la maladie

La longueur des traitements (pouvant aller jusqu'à dix huit mois ou les dépasser) et leurs traces sur le corps - traces définitives comme celles de la mutilation du sein ou provisoires comme la chute des cheveux (12) - font que la question de l'information de sa maladie aux autres et de leur regard sur soi se pose.

Si elle se pose pour chaque femme de façon individuelle, il est néanmoins possible dans un souci de généralisation pour expliciter ce propos de mettre en évidence des comportements différents en rapport avec l'organisation de l'espace de vie et qui révèle des représentations du corps différentes.

C'est ainsi que les femmes analphabètes ou peu scolarisées (niveau de la scolarité primaire) ayant un mode de vie traditionnel - dans le sens où les relations établies de facon privilégiée depassent celles de la famille conjugale - qu'elles soient rurales ou citadines vont accepter la maladie comme la chose de Dieu : «Hajat Rabbi» : événement au - dessus du jugement des humains. Et malgré la persistance de tabous concernant la maladie : chose honteuse, «Aar», elles vont

(11) Enquête réalisée avec le Dr. Faouzia SETHOM dans un dispensaire de la banlieue Sud de Tunis.

(12) La chute des cheveux, effets secondaire de la chimiothérapie, ne dure que le temps du traitement.

informer tout leur entourage : mari, enfants, famille élargie, voisinage et affronteront le regard des autres femmes au hammam. Ce qui ne veut pas dire qu'elle le font sans souffrance et sans conscience tragique d'une perte.

Quant à celles qui possèdent un niveau d'instruction plus élevé (études secondaires ou supérieures) ou qui vivent, par la fonction du mari, une vie organisée selon une dynamique d'évolution menant à un cloisonnement plus grand de l'espace de vie, elles vont avoir tendance à filtrer l'information au sujet de leur état et à se séparer des autres -

Ainsi pour B., femme de commerçant aisé vivant à Tunis, seul son mari est au courant de sa maladie. Elle n'en a pas parlé à sa fille étudiante. Et si D. femme de cadre et se définissant elle-même comme «au courant de tout ce qui se passe dans le monde», a pu le dire à ses filles, elle n'a pas pu le dire aux autres femmes de l'ensemble de la famille. Ces femmes lors de leur venue à l'hôpital s'isolent des autres malades, ne leur parlent pas et ne sortent de leur silence que pour parler à l'équipe médicale comme si le seul espace où peut encore se projeter leur corps devient l'institution médicale.

On ne peut s'empêcher de relier ces attitudes au mode d'occupation de l'espace et aux interdépendances qu'il y a entre celui-ci et la représentation du corps. Dans l'espace cloisonné par rapport à l'extérieur avec en conséquence un champ de vie privé plus important, le corps sera perçu comme un corps individuel qui peut se mouvoir et vivre dans un espace clos et échapper ainsi à la confrontation des autres.

A l'opposé, dans un espace ouvert sur le social représenté par la famille dans son ensemble et le voisinage, le corps et sa maladie événement le plus singulier car il ramène aux limites du

corps propre-continue, malgré ses avatars, de faire partie de cet espace social où on parle de la maladie et ne peut occuper un espace séparé du reste. Le corps, avec ses manifestations morbides, qui continue de faire partie de l'espace familial et social - en conservant sa fonction de médiateur des échanges langagiers et affectifs - se veut soumis aux mêmes lois, rejoignant la loi du plus grand nombre; alors que l'élaboration de remparts visant à le protéger des éventuelles agressions de l'espace extérieur l'isolent et le renvoient à une loi singulière à la question de l'origine de la maladie.

C'est ainsi à partir de cette «privatisation» du corps, où la maladie corporelle phénomène non partageable isole le sujet, que les associations de malades cancereux se sont constituées dans les pays occidentaux.

Ce cas limite de la maladie organique où le sujet est confronté à l'individuation du corps nous renvoie à la notion de personne. Dans la culture arabo-musulmane, à l'origine le mot shakhs (personne) tout comme le mot persona (masque de théâtre) chez les anciens se rapporte à l'aspect physique, extérieur de l'homme. Puis avec l'Islam, cette notion se précise «chaque shakhs est conditionné par son 'ird' (vertu, âme, réputation), (1) son h'asab : valeur, mérite, noblesse, dignité; son nasab : filiation, lignage, appartenance héréditaire à un clan, une race». Ensemble de valeurs biologiques et morales, la notion de personne est étroitement liée a la notion d'appartenance à un groupe; lequel attribue ces valeurs mêmes.

Ainsi, l'idée qu'un corps sain est un corps bon est toujours à l'œuvre. Première thèse des médecins babyloniens pour expliquer l'origine de la maladie : un corps malade abrite une

1) Voir Mohamed Aziz Lahbabi. «Le Personnalisme musulman. P.U.F Paris 1967

mauvaise intériorité, cette idée rencontrée aussi bien dans certains hadiths que parmi les malades et leur famille, nous révèle que de toute éternité l'atteinte physique peut correspondre au mauvais. Elle figure un défaut de l'âme : elle représente dans cette assimilation du physique au psychique le mal qui risque de se propager.

En effet on peut noter que «dès les temps prè-islamiques la société arabe, comme beaucoup d'autres, a toujours été mal disposée à l'égard des borgnes qui sont censés porter malheur» (1). Si l'atteinte corporelle réveille chez les malades des représentations de corps mauvais entrainant un sentiment de culpabilité, elle ne saurait être pour elles la cause d'un éloignement du groupe dont la personne est issue lorsque les membres de ce groupe ont tendance à pratiquer l'exclusion de la personne malade. Car si les perturbations physiques peuvent figurer des perturbations psychiques l'appartenance à un lignage, à un groupe, reste pour les malades l'élément stable, de référence, le recours à un tiers garant de leur identité quelles que soient les remises en question de celle-ci.

C., 28 ans, ouvrière, vivant dans les environs de Tunis parle des réactions négatives de sa famille à son égard, lors de la maladie : «Tout le monde s'est éloigné de moi, même quand j'ai fait l'opération (13), ma mère n'est pas venue me voir, comme si j'étais tombée malade par ma faute. Ils avaient peur que je les contamine.

Si j'avais su que j'allais passer tout ça, est-ce que je serais tombée malade ? Comme si je devais supporter toute seule cette responsabilité. Maintenant ils sont stupéfaits de me voir guérie

1) Voir Marcel Senorail, «Histoire culturelle de la maladie «Privat, Toulouse, 1983.
2) Voir Abdelwaheb Bouhdiba «La sexualité en Islam» P.U.F. Paris, 1975, p. 79.
13) La mammectomie :

mais je ne pourrais jamais oublier tout ce que j'ai enduré quand il m'ont laissée entièrement seule et que pour les réunions familiales ils ne faisaient jamais appel à moi ma mère a fini par enlever ma photo du salon».

Le rejet par le groupe familial de la personne malade représente une menace d'exclusion de l'espace social : cette exclusion du champ symbolique renvoie le sujet au champ corporel individuel où il est confronté à une élaboration douloureuse des images de la maladie dans la mesure où la celle-ci se joue alors comme un drame dans le corps du sujet sans au-delà possible. C'est ainsi que l'expérience de dévoilement de la maladie aux autres peut prendre le sens d'un désir de continuer à faire partie du groupe social, de ne pas opérer une coupure par rapport au mode habituel d'existence et de ne pas modifier sa propre représentation du corps qui se refère au collectif.

C'est cette appartenance du sujet à un groupe, à une lignée - malgré les signes d'inscription de la maladie sur son corps - qui lui permet, dans une référence symbolique à celle-là (notamment dans les conceptions qu'il élabore sur l'origine de sa maladie) d'élargir ses limites corporelles; condition nécessaire pour maîtriser l'angoisse liée à l'atteinte du corps propre.

Ce bref aperçu sur quelques questions soulevées par la maladie organique et par son abord au niveau psychologique s'inscrit dans une interrogation en cours : quelles peuvent être à la fois les modalités et la fonction d'une verbalisation de l'expérience corporelle lorsque celle-ci comporte une menace pour le sujet ?

EVOLUTION DES RELATIONS INTERPERSONNELLES DANS LA FAMILLE TRADITIONNELLE ENTRE 1875 ET 1930 A TRAVERS L'ETUDE DES TEMOINS ET DES MANDATAIRES AUX MARIAGES

M^me Leïla TEMIME-BLILI,
Professeur d'Enseignement Secondaire

Cette communication est tirée d'une thèse de III° Cycle que nous devons incessamment soutenir devant la faculté des lettres et des sciences humaines, traitant du sujet suivant : **«Structure et vie de famille à Tunis à l'époque pré-coloniale et coloniale (1875-1930)»**. Nous y avons traité des changements qui ont affecté la famille traditionnelle dans sa structure, dans sa fonction, dans sa vie quotidienne ainsi que dans sa relation avec la société au cours du demi-siècle qui a suivi l'occupation française. En filigrane de ce travail, apparaissent constamment les relations interpersonnelles : relations parents enfants, femmes - époux, belles - familles - brues etc..., relations complexes en raison du rôle multifonctionnel de la famille. Celle-ci est à la fois lieu de résidence, de sociabilité, de travail, asile des veuves, des répudiées et des vieillards. La famille traditionnelle n'est-elle pas considérée comme le lieu de prise en charge de l'individu, de sa naissance à sa mort.

Ce rôle multifonctionnel tient de l'organisation familiale de la société urbaine ou les fonctions et les charges sont transmises de

père en fils, ou «l'esprit de terroir» est particulièrement vivace. La dévalorisation de l'espace urbain traditionnel- la médina- la dégradation des activites urbaines traditionnelles, l'apparition de nouvelles fonctions ne vont-elles pas affecter les relations individu-familles?

Comment déterminer cette relation? Comment percevoir le changement? Il est impossible de traiter des relations famille - individu dans le cadre d'une communication tant le sujet est riche et multidimensionnel. Bien que les relations de l'individu avec sa famille se tissent presque sans discontonuité de la naissance à la mort, elles accusent néanmoins des temps-forts qui constituent, pour l'historien, une matière privilégiée de compréhension et d'analyse des rapports famille - individu.

Le mariage fait partie de ces temps forts ou l'individu - jeune homme ou jeune fille - est totalement pris en charge par le groupe, depuis le choix du conjoint jusqu'au contrôle de la sexualité nuptiale. Nous n'aborderons dans cette communication ni les politiques matrimoniales ni la manipulation de la sexualité. Nous nous intéresserons seulement a une phase précise du cérémonial, l'établissement du contrat de mariage

Au moment de l'établissement du contrat de mariage (**iqd niqàh**) la présence des conjoints n'est pas nécessaire; elle est même inconvenante pour les jeunes filles prubères, mais tolérée cependant pour les veuves et les divorcées. Pour cette raison, chaque acte de mariage nous livre en plus des témoins, les mandataires des époux.

Pouvons-nous à partir de l'étude des témoins et des mandataires aux contrats de mariage analyser les relations interpersonnelles dans la famille traditionnelle en milieu urbain?

Nous avons tenté de mener cette étude à partir de 275 contrats de mariage de jeunes filles pubères et de 187 remariages de veuves ou de divorcées.

Les résultats obtenus sont les suivants :

Mariages de pubères

Nombre de mariage	Proportion	Mandataire
141	80,57%	père
11	6,28%	frère du père (amis)
3	1,71%	époux de la mere
4	2,28%	grand-père maternel
1	0,57%	oncle de la mère
1	0,57%	frère de la mère
18	8,55%	divers (amis, voisins)

Mandataires des veuves et des divorcées

Mandataires	Divorcées		Veuves	
	Nbre de cas	%	Nbre de cas	%
elle-même	77	52,81	18	46,15
père	8	5,63	5	12,8[illegible]
époux de la mère	3	2,11		
Frère	8	5,63	1	2,55
Grand-père maternel	3	2,11	1	2,56
Frère du père	2	1,40		
Domestique	2	1,40		
Mari de la sœur	1	0,70		
Cousin germain	1	0,70		
Indéterminé	37	26,05	20	51,28
Voisin	1	0,70		
Grand-père			1	2,56

Le mariage - faut-il le souligner - apparaît comme une affaire strictement familiale. Le mariage de la pubère surtout est l'affaire de son père. Quand celui-ci est décédé, c'est son propre frère qui souvent, le remplace. notons au passage la faible participation de la famille utérine au choix du conjoint.

Pour les veuves et les divorcées, les résultats obtenus sont différents. Plus de la moitié des veuves - 52,81% - se marient seules, c'est-a-dire qu'elles donnent elles-mêmes leur consentement et perçoivent leur dot. Les autres - 47% - mandatent différentes personnes : le père (5,63% seulement), des parents ou des voisins.

Le comportement des veuves est similaire : 46,15% se présentent elles-mêmes devant le notaire, 12,80% se font représenter par leurs pères alors que les autres mandatent des parents ou des amis.

Nous sommes tentée de voir dans ces résultats une plus grande responsabilité de la part des femmes divorcées ou veuves. Si le premier mariage est presqu'exclusivement affaire du père, le second ou le troisième concernant plus la femme elle-même pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'elle n'est plus qu'une «marchandise dépréciée» dans ce marché d'offre et de demande que constitue le mariage; ensuite, l'expérience d'un premier mariage interrompu par un divorce ou par un veuvage doit probablement enhardir les femmes qui se prennent plus volontiers en charge.

Les mandataires des hommes :

Les hommes n'ont pas en principe besoin de mandataires. Cependant, quelques-uns soit parce qu'ils sont absents, soit par déférence pour leurs pères, n'assistent pas à l'établissement de

leurs contrats. Nous avons relevé quarante- cinq cas qui se répartissent ainsi (1) :

19 soit 42,2% mandatent leurs pères
11 soit 24,4% mandatent leurs frères
15 soit 33,3% mandatent leurs grand-pères ou autres...

Il s'agit probablement du premier mariage pour ces jeunes hommes. Une certaine convenance, mêlée de pudeur explique le fait qu'ils se fassent remplacer par un parent. Le père vient en tête suivi du frère confirmant par là le rôle de la famille agnatique dans la conclusion des mariages.

Les témoins :

L'étude des témoins au mariage nous aide à déterminer les relations sociales des familles.

Notons d'abord que notre échantillon-témoin est relativement réduit, une soixantaine de fiches environ, pour plusieurs raisons. La présence de témoins ou du moins leur évocation dans le contrat de mariage n'est pas toujours obligatoire : toutes les jeunes filles pubères représentées par leurs pères ou un membre de leurs familles n'ont pas besoin de témoins. La présence de ces derniers est obligatoire pour le remariage des veuves ou des divorcées (pour attester notamment de la fin de la retraite de continence en cas d'absence de copie de divorce). De même que pour les époux, certains sont accompagnées de témoins, d'autres non.

Nous expliquons cela par le fait que les familles tunisoises ont leurs notaires attitrés auxquels elles s'adressent pour toutes les transactions matrimoniales ou commerciales, ce qui rend non obligatoire la présence de témoins. Les autres familles, peu

(1) Nous n'avons pas tenu compte des Ta'yyas (voir Ve partie)

connues ou nouvellement installées dans la ville sont obligées de présenter des témoins.

D'autre part, nous avons dû écarter plusieurs fiches ou les indications concernant les témoins sont insuffisantes.

Témoins des a'yans :

Les grandes familles tunisoises pourraient se passer de témoins, elles ne le font pas car le mariage est l'occasion de déployer le faste, pas seulement matériel mais social en invitant de grands personnages religieux lors de l'établissement des contrats de mariage.

Les a'yans, qu'ils soient religieux, grands commerçants ou hauts diginitaires de l'etat, font appel aux hommes de religion. C'est ainsi que les cheikhs Mohsin et Belkoûja sont tout à la fois mandataires et témoins au mariage de Othman Ibn as-seheikh Mûhamad at. tahar Lakhdhar avec Zbayda Bint Mûhamads at. Tâhar al Hadhr. (2).

Hamda Bin Ahmad as-Shrif (**Kabir-ahl-al Shûra**) est témoin au mariage de la jeune pubère Na'ïma Bint as-Sheikh Ahmad Ibn 'Amor Ibn Abi Dyaf et à celui d' Shrifa Bint Hassan al-Bchiri (3). Un des grands commerçants de la Chéchia, Chadly Bin Haj Mûhammâd Es-Snoussi choisit comme témoin au mariage de sa fille le Cadhi Tahar Boukaf (4). Le muphti hanéfite Cheikh Mûhammad Bin Youssef est le témoin de la pubère Baya Bint Mustapha al-Mallàh (5). Nous pourrons multiplier les exemples de ces témoins prestigieux dont la présence est destinée à donner un éclat particulier à une

2) RN 23-5-12, 8 Mai 1905
3) RN 25-5-12, 27 Septembre 1917 et 26 Novembre 1917.
4) RN 28-5-12, 26 Novembre 1917
5) RN 12-5-15, 24 Avril 1917.

cérémonie somme toute simple et qui permet de distinguer les **a'yans** du commun des mortels.

Dans les classes moyennes, le choix des témoins se fait soit à l'intérieur de la famille, soit parmi les relations sociales. Celles-ci se recrutent dans l'environnement spatial, voisinage par exemple, ou dans le milieu professionnel.

Parmi les témoins choisis dans la famille, on a relevé le frère, le mari de la sœur, l'oncle du père ou celui de la mère. Selon les cas, on privilégie les relations agnatiques (le frère de l'épouse est dans cinq cas choisi comme témoin) ou les relations par alliance, notamment l'époux de la sœur. On peut interpréter ce dernier choix comme une manière d'honorer et des rapprocher un gendre, ou, comme c'est souvent le cas, parce que le gendre a été l'artisan de ce mariage. On privilégie les relations d'oncle à nièce ce qui permet de souligner la protection dont jouit l'épouse en dehors de celle de son père.

Les relations professionnelles apparaissent essentiellement chez les artisans. Les exemples sont nombreux : l'époux est un soyeux, les deux témoins de l'épouse aussi (dans ce cas précis de remariage de divorcée, le premier époux était lui aussi soyeux). Un deuxième exemple, le mandataire de la femme est un teinturier, son témoin aussi. Dans un autre cas, la fille d'un ouvrier de la Régie des Tabacs se marie à un teinturier (Çabbagh); ses deux témoins appartiennent à la même profession (6). Chez les petits commerçants, aussi, on remarque cette même tendance à choisir son témoin dans son milieu professionnel : l'époux est apprenti-boulanger (**çana'khabbaz**), le témoin de l'épouse est un patron boulanger (**m'allam khabbaz**).

6) RN 4 - 12, 26 Mai 1912.

Dans ces milieux d'artisans - commerçants, l'organisation corporative régit non seulement les relations professionnelles mais aussi les relations sociales. Un apprenti et son patron passent le plus clair de leur temps ensemble, il est normal que se tissent entre eux des relations autres que professionnelles. De même que pour les artisans-patrons, le travail dans un même quartier, sept jours par semaine (il n'y a pas de congé hebdomadaire), à une cadence qui ignore le taylorisme, dans de petites échoppes ouvertes sur la rue, permet de nouer des relations sociales solides avec le voisinage professionnel.

Une autre sphère de relations sociales est déterminée par l'espace; les voisins apparaissent souvent comme témoins. Le voisinage est valorisé par la culture traditionnelle : le Prophète aurait recommandé de prendre soin de ses voisins (al-jar wassa 'alih an-nbi). Les dictons abondent dans ce sens : «choisir son voisin avant de choisir sa maison» (**Il jar kbal ad-dar**) etc... En plus, dans une ville où les maisons abritent les mêmes familles pendant plusieurs générations, il est normal que les relations de voisinage soient presque assimilées à des relations familiales.

Toujours dans les relations déterminées par l'espace, celles qui font apparaître comme témoins le coiffeur, le **«mharrak»** ou le «Samsar» (7). Ces trois personnages sont les tenants de la sociabilité du quartier, ce sont les yeux du quartier : ils voient tout et savent tout. L'échoppe du coiffeur est entrée dans la légende, que de litiges parvenus devant les tribunaux du charâ'a ont eu comme théâtre la boutique du coiffeur!

Le **«mharâkk»** et le **«Samsar»** ont la même popularité que le coiffeur. Ce sont de «grands personnages» aux yeux des petites

---

7) **Mharrak** : sorte de majordome citadin, appariteur et nomenclateur chargé de mouvoir sa **h'arrika** pour les besoins du beylik», Berque, **le Maghreb**. op. cit, p. 199. **Le Samsar** 0-5-2. début râb' 1 294.

gens qui font appel à eux comme témoins à leurs mariages. C'est le journalier qui ne connaît pas grand monde qui sollicite le témoignage du **mharrak**, ce sont les «**Brayniya**» venant des provinces lointaines en l'occurrence le Djérid qui le sollicitent aussi (8). Il est evident que pour ces gens, le cercle des relations sociales ne peut-être que restreint comme le prouve l'exemple des personnes d'origine rurale et celui des domestiques.

Presque tous les contrats de mariages de conjoints d'origine tribale mentionnent des témoins portant le même patronyme que les époux. Le choix s'explique par le fait que ces fractions ou sous fractions de tribus continuent à entretenir des rapports très étroits dont les mariages endogames sont l'expression. En plus, les relations tribales de parenté sont en même temps des relations de voisinage et de profession. Prenons l'exemple des Troudi : ils sont majoritaires dans le métier de charretier et pratiquent une forte endogamie ethnique : «Mûhammad Bin Brahim at-Troudi marie son fils Hassan à Aisha Bint Bilgaçim min **quabilihi**. Elle a reçu une dot de 85 ryals et un **mahr** de 25 ryals qu'elle recevra dans une année. Le mandataire de l'épouse est son oncle paternel, 'ali, charretier du metier qui reconnaît la fin de la retraite légale (**'idda**) à la suite de son divorce de 'Amor Bin Bilgaçim Bin 'id at-Troudi le 2 Sfar 1294 puisqu'elle a avorté d'un foetus de six mois une semaine après son divorce. Ont témoigné pour elle, 'Ali Troudi charretier, Muham Bin Ahmad at-Troudi» (9)

D'autres groupes ethniques ont les mêmes pratiques. Ce sont les Tripolitains, les Marocains, les Kerkeniens. Ces derniers, de par leur origine insulaire sont destinés à la fonction de marin (**bahri**).

Les mariages des domestiques d'origine servile mais affranchis ('atiq) se caractérisent par une forte endogamie et par la présence de témoins de même condition que les époux :

«Acte de mariage de Othman Bin 'Abdallah saknaoui et de Fatma Bint 'Abdallah saknaoui. L'époux verse à sa femme une dot de 30 ryals. la partie arriérée de 20 ryals lui sera versée lors de la consommation du mariage. Le mandataire de l'épouse Barka Bin 'Abdallah Essadkaoui affranchi de Sadok Bey reconnaît la fin de la retraite légale de continence à la suite de son divorce du chouchane Saïd Bin 'Abdallah al Jirbi al Barnaoui».

Le monde des affranchis est sans doute un monde à part. Ceux qui le constituent, d'origine servile, vivent quasiment en vase clos à l'intérieur des palais et des grandes demeures. L'horizon de leurs relations sociales dépasse rarement le lieu de leur habitation.

Si les affranchis constituent une catégorie sociale appelée à disparaître, la société tunisienne colonisée produit de nouvelles catégories dont il est intéressant d'analyser le comportement matrimonial. Parmi elles, les étudiants tunisiens en France.

Les premiers mariages avec des Européennes :

Le premier mariage de Tunisien avec une Européenne que nous ayons rencontré est celui de Béchir Dinguizli. Etudiant en Médecine à la Faculté de Bordeaux, B. Dinguizli a pris épouse dans son milieu universitaire comme l'indique cet acte notarié : «Muh'ammad fils du feu'Ahmad ad-Dinguizli at-Tûnusi et sa femme Hlima bint Ali al-Ilba donnent leur accord à leur fils Mûh'ammad al Bashir né le 28 Avril 1869, résidant à la Faculté de Médecine de Bordeaux de la **amêla** (sic) de France pour qu'il contracte mariage avec la pubère Caroline-Elisabeth (?) fille du

Docteur Nicolas (?) et de sa femme Marie- Hélène, née en Octobre 1862» (10).

Le second mariage est celui de Ahmad Saqqâ : «Ah'mad bin Mûh'ammad Calah Saqqâ, l'un des grands avocats de Tunis épouse la jeune fille pubère, la perle précieuse, la nommée Madeleine Laprousse fille de Benait Laprousse, Française, adepte de la religion chrétienne. L'epoux verse à sa femme une dot (çadaq) de 600 F, reçue par le mandataire de l'épouse Muh'ammad Çalah Mzali, l'un des grands interprètes au Premier Ministère. Les témoins de la jeune fille sont A'hmad bin Muh'ammad Bin (Arûs et Mustapha Bin Muh'ammad al-Kaâq, tous deux interprêtes. Ils reconnaissant que la jeune fille est arrivée de France depuis 9 jours. L'épouse a obtenu l'autorisation du Cheikh Bin Achour (11).

Ces deux mariages mixtes conclus à 26 ans d'intervalle présetent à la fois des analogies et des différences essentielles.

Le jeune étudiant en médecine a choisi de se marier en France, sans pour autant se passer de l'accord de ses parents : le choix personnel de l'épouse n'exclut pas la bénédiction des parents. A'hmad Saqqâ, quant à lui, s'est marié devant un notaire traditionnel en apportant cependant une notre nouvelle : son témoin, celui de son époux ne sont pas des membres de sa famille, mais des amis qui, comme lui, ont une formation et une culture bilingue.

Bien que l'habitude d'épouser des Européennes (converties) soit très ancienne en pays d'Islam, les deux mariages mixtes présentés semblent indiquer une nouvelle ère du mariage. Celui-ci ne veut plus être exclusivement l'instrument d'un groupe.

10) Registre de Notaire 9-1-23, Châ(abane 309 (1891).
11) Registre de Notaire 28-5-12, Acte du 5 Septembre 1917.

mais relever d'un choix personnel qui tienne compte de l'attirance physique et des affinités intellectuelles; il est normal que ce soit la nouvelle élite ouverte à un autre monde qui fasse figure de proue dans ce domaine.

L'étude des témoins au mariage permet en définitive de délimiter les relations sociales des familles. Ces relations se recrutent dans 'des cercles concentriques, celui de la parenté, celui du quartier et enfin celui de la profession. Seules les grandes familles échappent à cette restriction et étendent leurs relations au-delà des cercles définis, faisant prévaloir leur appartenance à une caste privilégiées en mettent au premier plan leurs relations sociales.

Plus le groupe est marginalisé et plus le cercle des relations se rétrécit, pour se superposer à la famille où à défaut à la profession : les exemples des populations tribales et des domestiques affranchis le prouvent.

LES VALEURS FAMILIALES VEHICULEES A TRAVERS LA PRESSE ENFANTINE ARABE

Abdelhamid HELALI

1. LE SYSTEME DES VALEURS

Dans un premier moment, nous avons recensé de façon exhaustive les valeurs transmises à travers les messages émis par les auteurs de notre presse enfantine. Ces valeurs ont été ensuite regroupées dans une sous-catégorie un peu plus globale que nous avons dénommée «dimension». Ces dimensions ont fait, elles-mêmes, l'objet d'un second groupement pour aboutir enfin à des catégories plus englobantes, constituant notre système de valeurs.

Il apparait ainsi que le système d'analyse que nous avons adopté pour l'étude des valeurs met en application la même loi d'intégration, utilisée dans l'analyse thématique, et qui comporte trois paliers qui s'emboitent successivement.

Pour assurer une bonne lisibilite des données, nous allons présenter en premier lieu les valeurs recensées dans leur globalité afin d'avoir une vue synthétique du système auquel nous avons abouti en fin de parcours. Dans un second temps, nous analyserons dans les détails les sous-catégories de valeurs ainsi que les valeurs ponctuelles véhiculées par l'ensemble des journaux de notre corpus.

1.1. Caractéristiques globales des résultats

Les 10873 valeurs transmises à travers les messages émis et inventoriés de manière exhaustive ont été regroupées, selon la méthode intégrative, dans onze catégories dont la quasi-totalité se retrouve à l'intérieur de nos journaux.

Les deux premières catégories comptent, à elles-mêmes, près des deux cinquièmes de l'ensemble des valeurs (soit 37,7%). Une valeur sur cinq relève du domaine physiologique et physique (21,2%), les autres étant du domaine cognitif et culturel (16,5%).

Viennent en seconde position trois autres catégories de valeurs qui totalisent presque autant que les deux premières, soit 35,5% de l'ensemble des valeurs recensées; ce sont les valeurs sociales (13.8%), celles relatives au moi (11,4%) et celles de loisirs (10,3%).

Les six autres catégories qui semblent les plus négligées à travers notre corpus, suivant une fréquence allant de 7,4% à 2,1% de la totalité des valeurs et avec une proportion de 26,7% des valeurs sont, par ordre décroissant d'importance, les valeurs économiques et pratiques, politiques, familiales, religieuses, morales et celles d'évasion.

Le regroupement de cet ensemble de valeurs en trois grands blocs suivant le critère de la fréquence d'apparition est certes nécessaire pour dégager l'importance que notre presse accorde à tel ou tel type de valeurs. Mais, il nous a semblé utile d'opérer une seconde classification en nous plaçant dans deux perspectives qui peuvent paraître antagonistes mais qui sont, en réalité, complémentaires : d'une part, celle du lecteur enfant en tant qu'individu ayant des besoins, des attentes, des préoccupations et des motivations et d'autre part, celle de l'auteur adulte animé lui-même par un certain nombre de

mobiles et d'objectifs qu'ils soient récréatifs, éducatifs, didactiques ou autres qui expliquent sa préférence pour telle ou telle catégorie de valeurs à véhiculer et à inculquer à ses jeunes lecteurs.

Globalement, nous décelons un équilibre presque parfait dans la distribution des valeurs suivant ces deux critères. En effet, en nous plaçant dans la première perspective, les cinq catégories de valeurs pouvant être considérées comme des réponses aux préoccupations de l'enfant totalisent 48,9% de l'ensemble des valeurs; ce sont les valeurs physiologiques, celles relatives au moi, de loisirs, d'évasion et familiales. Nous voyons là la prédominance des valeurs individuelles par rapport à celles qui ont pour objectif de récréer et de distraire le lecteur, tandis que les valeurs familiales sont relativement négligées dans cette gamme.

A l'opposé, les six autres catégories de valeurs qui font parte des préoccupations de l'auteur adulte et qui totalisent 51% de l'ensemble sont les valeurs cognitives, sociales, économiques, politiques, religieuses et morales. Ici, nous décelons une nette valorisation des valeurs cognitives, culturelles et sociales par rapport à celles qui relèvent de la superstructure politique et économique d'une part, et d'autre part, à celles qui rejoignent l'aspect spirituel, c'est-à-dire la religion et la morale.

Il est à noter que les valeurs politiques, cognitives culturelles, économique-pratiques et celles relatives au moi ont sensiblement la même importance dans l'un et l'autre corpus.

Nous décelons, avant 1979, une certaine cohérence dans les trois catégories de valeurs privilégiées par rapport à la période suivante puisqu'on y valorise plus l'individu en tant qu'être physique intégré dans sa cellule familiale mais aussi en tant que membre de la société.

Par contre, à partir de 1979, les quatre catégories de valeurs sur lesquelles on met plus l'accent qu'auparavant peuvent être regroupées en deux sous-groupes qui peuvent paraître antagonistes : d'un côté, les valeurs libératrices et épanouissantes pour l'individu, d'évasion et de loisirs, et de l'autre, des valeurs contribuant à la limitation de la liberté individuelle par le respect des règles morales et religieuses qui régissent la vie. Ne serait-ce pas là l'indice d'un tiraillement dû, d'une part à l'influence de la civilisation des loisirs d'inspiration occidentale, et d'autre part, à la résistance au changement qui caractérise une partie importante de la société arabe ?

V.2. Les effets de l'idéologie politique dominante

Prises dans leur globalité, les onze catégories de valeurs diffèrent de façon très significatives entre la presse socialiste et la presse capitaliste (Khi2 = 236,50; Sign. à. 001).

La presse socialiste rassemble le tiers des valeurs totales (1) et ce, avec une plus grande importance accordée premièrement aux valeurs politiques, ensuite aux valeurs physiologiques-physiques. Quant à la presse capitaliste qui comporte deux fois plus de valeurs que la presse socialiste (1), elle insiste davantage sur les cinq catégories de valeurs suivantes : les valeurs religieuses, d'évasion, de loisirs, morales et cognitives-culturelles.

Il est à remarquer que les deux types de journaux accordent à peu près la même importance quantitative aux valeurs relatives au moi, familiales, sociales et économiques-pratiques.

ous retrouvons la confirmation d'un constat fait à maintes reprises, soit la suprématie de l'idéologique dans la presse socialiste. Autrement dit, a travers les valeurs favorisées par cette presse, les auteurs essaient de former des citoyens sains de corps, au service du système politique en place.

---

1) Rappelons que ce résultat n'est pas surprenant étant donné la disproportion des corpus : 10 journaux édités dans les pays socialistes contre 16 journaux dans les pays capitalistes.

Il n'est pas surprenant de constater la plus grande place faite aux valeurs d'évasion et de loisirs par la presse capitaliste. Cependant, cette orientation assez futile est atténuée par la valorisation de la religion et de la morale.

Une remarque s'impose à propos des valeurs économiques et sociales. Nous nous serions attendu, d'une part, dans une idéologie fondée sur la notion de profit, à ce que les valeurs économiques soient plus largement évoquées que dans la presse socialiste dans laquelle, d'autre part, nous nous attendions à ce que l'accent soit mis de manière particulière sur les valeurs sociales, ce qui n'est pas le cas.

V.3. Les effets de la zone géo-culturelle

Le calcul statistique du Khi Carré révèle l'existence de différences très significatives dans la répartition des onze catégories de valeurs sur la presse du Machrek et celle du Maghreb (Khi 2 = 43,27; Sign. à .001).

Les journaux du Machrek qui renferment, globalement, le plus grand nombre de valeurs, soit 72.5% du total, insistent plus que la presse maghrébine sur les valeurs politiques, morales, celles relatives au moi et sociales. Quant à la presse du Maghreb, qui ne comporte que 27,5% de l'ensemble des valeurs, elle met plus nettement l'accent sur les valeurs religieuses en premier lieu, puis sur les valeurs de loisirs, familiales, physiologiques-physiques, et enfin économiques-pratiques. Les valeurs d'évasion et cognitives-culturelles ont sensiblement la même fréquence dans les deux catégories de journaux.

En nous centrant sur les categories de valeurs où les différences sont les plus marquées entre les deux corpus, il nous semble que la presse du Machrek essaie d'obtenir l'adhésion populaire par l'installation de l'idéologie politique en vigueur

alors que la presse maghrébine se place dans une perspective plus large, celle de la valorisation des fondements spirituels de la communauté islamique.

D'autre part, un certain courant moderniste est plus sensible dans la presse maghrébine puisqu'elle insiste plus sur le récréatif et l'économique qui, conjugués aux valeurs physiologiques et physiques, reflètent un idéal un peu plus individualiste. Par contre, à travers la presse du Machrek, une tendance plus conformiste semble pointer par le biais de la survalorisation des valeurs morales et sociales qui, avec les valeurs politiques, contribuent dans une certaine mesure à l'effacement de l'individu.

2. LES VALEURS FAMILIALES

2.1. Caractéristiques globales des résultats

1]) La famille conjugale représente la dimension la plus valorisée avec 47,6% de l'ensemble des valeurs familiales et elle renferme sept valeurs ponctuelles.

a) **Les enfants** (21,6%); 22 journaux dont plus particulièrement MAJED, AYOUB, HODHOD, ANISS, ASSEBYENE, BARAAM et BISSAT.

Dans nos journaux, l'enfant qui est presque uniquement valorisé, voire survalorisé, le plus souvent implicitement, est envisagé selon deux axes, l'un diachronique, l'autre synchronique.

Diachroniquement, vu en tant qu'être en devenir, l'enfant est valorisé par le biais des soins dont il est l'objet, de l'affection, sollicitude, protection, aide, soutien, conseils, recommandations, enseignements, informations, etc. La source

de ces soins est essentiellement la famille, et plus précisément les parents, mais aussi le journal lui-même, à travers certaines rubriques, vise explicitement sa formation pratique, intellectuelle, morale, sociale. En outre, l'enfant est valorisé par le canal de sa future profession possible, profession qui se situe sur le plan des souhaits et non sur le plan des ses potentialités ou de ses performances lui permettant de parvenir à cette profession.

Synchroniquement, l'enfant est valorisé dans de multiples situations :

- En état de fête, il est valorisé comme étant gai, dynamique, apte au bonheur en quelque sorte.

- En situation ludique, il est valorisé comme étant malin, rusé, taquineur, actif, débrouillard, curieux, imaginatif et créatif. Certains journaux le valorisent pour ses aptitudes artistiques.
- Dans les quelques situations professionnelles où il est évoqué, on le valorise dans la mesure où il accomplit efficacement sa tâche.
- Il est aussi valorisé à travers certaines situations exceptionnelles dans lesquelles il fait preuve d'initiative, de sacrifice de soi, même d'héroïsme.

Il est à signaler que dans les quelques situations où l'enfant est dévalorisé, c'est généralement dû à son manque d'expérience ou de savoir toujours face à l'adulte expérimenté et qui sait.

b) **Le père** (7,3%); 19 journaux dont AZHAR T., MICKEY, SAMIR,BAHETH, ANISS et CEDRA.

Implicitement valorisé le plus souvent; mais quelquefois implicitement dévalorisé, le père, c'est à travers les rôles qu'on lui assigne dans diverses situations.

Le rôle dominant est celui du père en relation avec le monde extérieur pour contacter essentiellement l'instituteur, le médecin ou aller tout simplement à son travail ou à la chasse.

Le second rôle valorisant le père est celui de juge des actions de ses enfants et à qui incombe la mission de les remettre dans le droit chemin. Il est alors valorisé dans la mesure où il a de l'autorité, et dévalorisé quand il se montre dur avec ses enfants et ce, face à leur mère ou leur grand-mère caractérisées par leur tendresse et leur indulgence.

Certains journaux lui assignent, pour le valoriser, le rôle de père doté du pouvoir de décision par rapport à tous les membres de la famille. Mais les prises de décision dont on parle s'exercent souvent à propos d'actes ordinaires. Cependant, deux journaux, en relatant une anecdote historique et une légende religieuse, dotent le père d'un pouvoir de vie ou de mort sur son fils. Il est à noter que les rôles attribués au père à travers lesquels il est valorisé n'échappent pas à une certaine stéréotypie sociale à l'exception de son rôle de père nourricier sous les traits duquel on ne le dépeint jamais.

Enfin, un seul journal valorise le père à travers son savoir et sa capacité à présenter à l'enfant, sans le choquer, un problème aussi délicat que celui de la procréation. Assimilé ici au professeur qui sait, il dispense à son fils un véritable cours en démystifiant une légende populaire.

c) **Les parents** (6,3%): 15 journaux dont HODHOD, MASSIRA, SONDOUK, BAHETH, AMEL, CEDRA et MGUIDECH.

Les parents sont essentiellement valorisés à travers l'image que l'on cherche à inculquer d'eux aux lecteurs en tant que

personnes auxquelles les enfants doivent un respect et une obéissance inconditionnels.

D'autre part, ils sont valorisés dans certaines UEP à travers leurs rôles de procréateurs et de responsables de l'éducation de leur progéniture.

En tant qu'entité harmonieuse, les parents sont rarement évoqués et a plus forte raison valorisés. Lorsque les enfants sont présents dans la situation, les parents représentent une valeur ambivalente : s'ils sont d'accord à propos de leur enfant, ils sont vus selon une perspective positive; mais, dans une situation conflictuelle, nous voyons généralement la valorisation de l'un au détriment de l'autre, celui qui est valorisé étant le plus souvent celui qui est du côté de l'enfant.

Il est à remarquer que dans un grand nombre de cas, les parents sont simplement cités, évoqués, comme une simple référence, sans faire partie de l'action ou de l'évènement.

d) **La fratrie** (6,1%); 15 journaux dont ANDALIB, BAHETH, AZHAR M., MICKEY, HASSEN et RIADH.

Cette valeur se retrouve dans nos journaux sous deux aspects, l'un et l'autre toujours valorisés la fratrie congénitale et la fausse fratrie.

La fraterie congénitale est implicitement valorisée à travers les vocables «mon frère», «ma sœur» qui reviennent sans cesse dans le langage des personnages. Cette fratrie se limite généralement à deux éléments, le frère et la sœur, qui sont présentés dans des situations ludiques, familiales ou scolaires. La mixité que permet l'appartenance à une même famille est un des éléments de valorisation de la fratrie. Autres éléments de valorisation : l'entraide, la solidarité, la familiarité voire la

connivence contre certains adultes qui caractérisent les frères et sœurs.

Il est intéressant de signaler que, dans certains cas, nous assistons à un élargissement du concept de fratrie appliqué alors à de fausses fratries. A l'intérieur de ces groupes d'enfants dont les membres utilisent les vocables «frère» et «sœur» sont autorisés les mêmes types de relations, les mêmes comportements qu'à l'intérieur de véritables fratries et dans le même type de situations.

Dans les deux types de fratrie, nous avons décelé une certaine dévalorisation de la fille vis-à-vis du garçon puisque ce dernier est meneur tandis que la fille a le statut de suiveuse.

e) **La famille conjugale** (4,7%); 14 journaux dont AYOUB, BARAAM, MASSIRA, SAMIR, BISSAT et SAMER.

Composée de trois ou quatre membres, la famille est valorisée explicitement ou implicitement par le biais des situations de bonheur qu'elle vit : les fêtes familiales, les fêtes religieuses, les quelques situations de loisir telles que les voyages, les vacances, le théâtre, etc. Ces situations sont d'autant plus valorisées, et ce par le journal lui-même, qu'elles sont susceptibles d'être fixées dans la mémoire familiale grâce à la photo, elle-même susceptible d'être montrée et de témoigner du bonheur familial.

Quand elle est évoquée dans sa vie quotidienne, il est remarquable que la famille ne représente pas alors une valeur.

Un seul cas de famille soudée par un même idéal (idéal politique) a été relevé dans notre corpus. Et c'est son idéal et son action commune qui la valorisent. Notons que la mère est absente de ce groupe constitué du père, de son fils et de sa fille.

f) **La femme moderne** (0,9%).

Deux journaux seulement, BISSAT et SAAD, l'évoquent en la valorisant. Ce qui est frappant, c'est que la femme moderne émancipée puisque n'étant pas confinée au foyer, est assimilée explicitement à la femme occidentale qui est présentée comme modèle à suivre (les UEP concernées par cette valeur sont en effet des traductions de la presse occidentale).

Cette valorisation de la femme moderne porte sur deux rôles très différents. Un journal manifeste une tendance très nette à la valoriser dans son rôle de consommatrice de mode, d'appareils ménagers et d'autres biens de consommation. L'autre la montre dans des rôles divers, allant de la consommatrice à a productrice.

g) **Le planning familial** (0.7%).

Cette notion est suggérée et valorisée implicitement à travers trois journaux. ANISS, HASSEN et MAJALLATI, dans deux cas différtents : l'un, évoqué par deux journaux, valorise l'enfant unique et l'attention dont il est l'objet; l'autre, évoqué par un journal, dévalorise la famille nombreuse présentée comme étant un handicap, la mère étant incapable de s'occuper convenablement de sa nombreuse progéniture puisqu'en se rendant chez une amie, elle a égaré son plus jeune enfant.

2°) **La vie quotidienne de la famille** regroupe sept valeurs ponctuelles qui représentent 40,4% des valeurs familiales et qui sont plus développées dans MGUIDECH, BARAAM, AMEL, AZHAR M., AZHAR T., CEDRA et RIADH.

a) **La ménagère** constitue la valeur la plus évoquée puisqu'elle représente 12,4% des valeurs de cette dimension et que l on

retrouve dans 20 journaux dont nous citons particulièrement MIZMAR, SAMER, SONDOUK, SAMIR et RIADH.

La ménagère est valorisée en tant que femme qui remplit bien son devoir et ce, à travers deux principaux rôles :

- Celui de cuisiniere, très fréquent, est valorisé parce que servant au mari puisque, dans tous les cas présentés, on indique que le repas est préparé pour lui et que sa femme l'attend. Ce rôle est tellement mis en valeur que la maman a pour mission de l'inculquer à sa fille dont elle assure la formation.

- Celui de ménagère, entretenant sa maison, tâche que l'on évoque globalement, essentiellement dans les conseils dispensés aux fillettes.

La notion de modernisme qui valorise certaines femmes au foyer est associée à l'utilisation des appareils ménagers importés. Nous n'avons relevé qu'un seul cas où l'on valorise la ménagère hors de l'enceinte familiale, en train de faire son marché.

b) **L'amour au sein de la famille** (10,1%); 20 journaux dont HODHOD, SONDOUK, MGUIDECH, RIADH, AMEL, AYOUB, AZHAR T., et BARAAM.

Cette valeur est véhiculée dans la majeure partie des cas explicitement. Elle se reflète essentiellement à travers les déclarations d'affection entre les enfants et leur mère ou leur grand-mère. D'autre part, cet amour est valorisé à travers certaines manifestations. Il est intéressant de souligner que c'est le plus souvent la grand-mère qui en prend l'initiative et manifeste, dans ses actes, son affection à ses petits enfants (elle s'interpose entre son fils et son petit fils pour protéger ce dernier;

elle contacte un responsable de la télévision pour faire passer sa petite fille sur antenne).

Dans les quelques cas où l'amour du père pour ses enfants est évoqué, il est sujet à caution :

- excessif, dans le cas du roi qui a changé sa fille en or;
- injuste, dans le cas du père qui réserve toute son affetion à son fils aîné, délaissant le cadet.

c) **La sécurité du foyer** (7,3%); 16 journaux dont AZHAR M., BARAAM, CEDRA, MGUIDECH, MAJALLATI, AZHAR T., et SAMER.

Cette notion est valorisée différemment selon qu'on se place dans la perspective des parents ou dans celle des enfants.

Pour les parents, la sécurité au foyer est une valeur fondamentale dont il se sentent responsables vis-à-vis de leurs enfants. Cette valorisation se reflète a travers le concept de nid de maison, univers clos et douillet où la sécurité physique matérielle et psychologique est assurée. Indirectement, cette sécurité est valorisée à travers l'évocation des dangers qui la menacent, que ces dangers soient externes (incendie, loup, voleur) ou internes (enfants).

Dans la perspective des enfants, la sécurité familiale ne constitue pas, au départ, une valeur. En effet, beaucoup d'enfants, animés d'un besoin d'autonomie, font preuve d'indépendance et quittent le foyer. Ce n'est que confrontés aux multiples dangers extérieurs qu'ils prennent conscience de la valeur de cette sécurité et qu'ils la recherchent à nouveau L'angoisse des parents, conscients des dangers, pendant l'absence des enfants, est toujours évoquée avec force, ce qui signifie à quel point nos auteurs tiennent à inculquer à leurs

jeunes lecteurs l'importance de la sécurité au foyer et à les mettre en garde, voire les décourager, contre leur besoin fonctionnel, et inhérent à leur développement, d'expériences leur permettant d'accéder à une certaine autonomie.

d) **L'entretien du foyer** (5,2%); 12 journaux dont BAHETH, ASSEBYENE, AMEL, MGUIDECH et SAMIR.

Cette notion est valorisée explicitement à travers les recommandations, les conseils, voire les recettes concernant l'entretien de la maison, conseils spécifiquement destinés aux fillettes auxquelles quelques journaux réservent une rubrique spéciale.

Cette même notion est valorisée implicitement par le biais de la représentation de quelque personnages féminins, femmes ou fillettes, dépeintes dans leurs tâches quotidiennes à l'intérieur du foyer.

Quel que soit le mode de présentation de cette valeur, le but sous-jacent qui est parfois transmis de façon explicite est la sensibilisation des lecteurs à certaines notions d'hygiène vue sous l'angle scientifique permettant ainsi de lutter contre les maladies. On laisse entendre que la femme qui s'acquitte convenablement de sa tâche avec, à l'esprit, le respect des règles d'hygiène, se hausse au rang de la femme moderne.

a) **Le mariage** (2,6%); 11 journaux dont AZHAR T., MGUIDECH, SAMIR, OUSSAMA, AYOUB et BISSAT.

Le plus fréquemment, le mariage est valorisé de façon explicite comme étant l'aboutissement heureux d'une longue histoire d'amour et d'une série d'épreuves subies par le prétendant lui assurant ainsi la main de sa bien-aimée en lui permettant dans certains cas de passer outre les inégalités

sociales. Il s'agit alors du mariage idéalisé à la manière des contes de fées.

Le mariage est également présenté sous l'angle des festivités qui l'entourent et où l'aspect social est prépondérant. Vu sous l'angle traditionnel, certains journaux le dévalorisent implicitement en accentuant les difficultés rencontrées par l'époux mais vu sous l'angle occidental, il est valorisé même quand il s'agit de faits très ponctuels et originaux.

Un seul journal valorise son aspect purement sexuel, à partir des manifestations d'euphorie qui précèdent l'accouplement des fourmis, ce qui permet d'éviter les allusions trop directes à cet aspect du mariage chez les humains.

f) **L'anniversaire** (2,3%); 7 journaux dont AMEL, ANISS, SAMIR et MAJED.

La célébration d'un anniversaire, notion empruntée à la culture occidentale, est valorisée explicitement par les journaux qui cherchent à l'inculquer à leurs lecteurs. On leur montre que l'anniversaire est un événement important marquant la vie de l'enfant, qu'il ne faut pas oublier, qu'il faut célébrer en famille et avec les amis, et en faisant à tous les lecteurs du journal. L'enfant qui fête son anniversaire jouit d'un statut privilégie auprès des autres. Il est remarquable que nous n'avons jamais rencontré d'adultes célébrant leur anniversaire; ce qui met en évidence le fait que nos auteurs assimilent ce genre de fête à l'enfance

g) **La vie simple en famille** (0,5%).

Les deux journaux, SAAD et AMEL, qui font de cette notion une valeur implicite, l'attribuent exclusivement aux vieux et aux bédouins et ce, par opposition à la vie citadine sophistiquée. La vie simple est donc l'apanage des gens qui vivent en dehors des

trépidations de la vie moderne, une vie en relation étroite avec le rythme naturel des choses, comme le veut la tradition arabe.

3°) **La famille élargie** arrive en dernière position puisque cette dimension ne totalise que 12% des valeurs familiales. Six journaux insistent plus que les autres sur cette notion; ce sont MIZMAR, BAHETH, ASSEBYENE, CEDRA, AZHAR M. et ANISS. En outre, cette dimension renferme cinq valeurs ponctuelles.

a) **Le bon voisinage** (4,7%); 15 journaux dont CEDRA, OUSSAMA, ASSEBYENE, SONDOUK et RIADH.

Cette notion est valorisée implicitement à travers la dévalorisation de son anti-valeur, le mauvais voisinage. En effet, la plupart des situations dans lesquelles nous l'avons recensée évoquent, en les cirtiquant, les inconvénients du mauvais voisinage (bruit, farces, insultes) dont le cas extrême est le kidnapping du fils des voisins aux seules fins de se venger du père.

Quant aux avantages du bon voisinage, ils sont vus sous l'angle des rapports cordiaux, voire amicaux entre voisins et de la solidarité qui se manifeste dans certains cas précis comme l'accouchement de la voisine. Il est remarquable que cette valeur telle qu'elle est présentée s'éloigne de la notion de voisinage traditionnel qui assimile le voisin à la famille. C'est beaucoup plus la notion de respect du voisin sans pour autant s'immiscer dans ses affaires intérieures qui est présentée aux jeunes lecteurs.

b) **Les grands-parents** (4%); 13 journaux dont BAHETH, MIZMAR, CEDRA, ASSEBYENE, MICKEY et SONDOUK.

A travers toutes les situations évoquées, à l'exception d'une

seule où la grand-mère mécontente de la naissance de sa petite fille est dévalorisée, la valeur attribuée aux grands-parents réside dans le trait dominant qui caractérise leurs relations avec leurs petits enfants, à savoir l'affection parfois exagérée dont ils entourent ces derniers.

D'autre part, ils sont valorisés à travers les deux rôles qui leur sont assignés :

- Les rôles traditionnels de conteurs d'histoires merveilleuses dont ils sont les seuls détenteurs, de protecteurs de leur petits enfants contre la sévérité de leurs parents.
- Les rôles modernes qui sont autant évoqués que les rôles traditionnels concernant essentiellement la place prépondérante des grands-parents dans le développement de la personnalité de l'enfant (respect de la vocation, incitation a la prise en charge de soi et à la créativité).

Il est intéressant de signaler que la constellation familiale varie en fonction des rôles réservés aux grands-parents. En effet quand leur rôle est traditionnel, ils font partie de la constellation familiale, dans l'autre cas, ils sont présentés comme ayant leur propre foyer où ils reçoivent leurs petits enfants.

c) **La grande famille** (1.9% : 6 journaux dont MASSIRA ASSEBYENE et AZHAR T.

Cette valeur exclusivement vue sous le rôle positif dépasse la notion de famille étendue à la parenté plus éloignée puisque l'appartenance à ce groupe n'est pas conditionnée par les liens de parenté. En effet, les auteurs assimilent explicitement cette valeur à plusieurs catégories de groupes :

- La famille, les voisins et les amis lorsqu'ils se réunissent pour célébrer une fête;

- Les habitants d'un même village;
- Les membres d'une même tribu;
- Les adhérents à une association de jeunesse.

Quel que soit le groupe, ses membres se considèrent comme appartenant à une même famille puisqu'ils se sentent régis par les mêmes règles de conduite sociale ou mûs par le même idéal.

d) **Les domestiques** (1.2%); 5 journaux dont MIZMAR, BISSAT et IRFANE.

Les domestiques, généralement des enfants des deux sexes avec une légère supériorité numérique des filles, sont exclusivement dévalorisés. Les quelques journaux qui les évoquent les présentent de préférence noirs; ils les dotent de prénoms réservés aux domestiques et ils ne leur font jouer que des rôles subalternes (ils doivent se contenter d'obéir aux ordres de leurs maîtres, des enfants parfois plus jeunes qu'eux) dans lesquels ils semblent se plaire, leur trait dominant étant la soumission.

e) **La belle-mere** (0.2%).

Un seul journal, ANISS, l'évoque pour la dévaloriser implicitement à travers une blague qui suggère que la belle-mère est un être indésirable pour le gendre qui veut s'éloigner le plus possible d'elle, l'empêchant ainsi d'avoir de l'influence sur sa femme.

2.2. Analyse des résultats en rapport avec les hypothèses

V.1. Les effets de l'évolution

Prise dans sa globalite, cette catégorie des valeurs familiales n'a pas subi d'augmentation notoire durant la période couverte par notre étude (C.B. = 48.1%; C.C. = 51.9%)'

Cette stabilité du point de vue quantitatif se perçoit également dans l'aspect qualitatif de ces valeurs. En effet, la tendance générale que nous venons de dégager dans l'analyse des résultats globaux se maintient avec force puisqu'aussi bien au niveau de la comparaison des trois sous-categories (Khi2 = 1,98) qu'au niveau intra-catégoriel, aucune différence sensible n'a été décelée :

- Famille conjugale (Khi 2 = 5 73).
- Vie quotidienne (Khi 2 = 7,17).
- Famille élargie (khi 2 = 3,92).

En d'autres termes, les valeurs relatives à la famille se présentent selon une configuration que l'on pourrait qualifier de stable puisqu'elle n'a pas évolué durant un quart de siècle. Rappelons, ainsi que nous l'avons déjà indiqué au cours de l'analyse descriptive, que cette configuration a les caractéristiques suivantes: la famille conjugale où l'enfant est roi est largement valorisée par rapport à la famille élargie incluant les grands-parents, la belle-mère, les domestiques et les voisins

V.2. **Les effets de l'idéologie politique dominante**

Cette catégorie de valeurs est globalement deux fois plus fournie dans la presse capitaliste que dans la presse socialiste ce qui est en adéquation avec les volumes respectifs de chaque corpus.

Le calcul statistique appliqué tant au niveau des trois sous-catégories (Khi 2 = 0,90) qu'à celui des valeurs ponctuelles incluses dans chacune de ces sous-catégories met en évidence la non existence de différences significatives entre les deux types de presse.

Ainsi, la famille conjugale ou élargie et la vie quotidienne au

sein de la famille se présentent de façon presque semblable dans nos journaux, quelle que soit l'idéologie politique à laquelle ils appartiennent.

V.3. Les effets de la zone géo-culturelle

Si, globalement, la presse du Machrek accorde plus d'importance aux valeurs familiales que la presse maghrébine (soit 69,5% contre 30,5%), notre variable géo-culturelle n'a pas été déterminante et notre hypothèse se trouve, de ce fait, infirmée tant au niveau des trois sous-catégories de valeurs familiales (Khi 2 = 0,90) qu'au niveau des valeurs comprises au sein de chacune de ces sous-catégories :

- Famille conjugale (Khi 2 = 2,68),
- Vie quotidienne (Khi 2 = 2,14),
- Famille élargie (Khi 2 = 1,43).

3. SYNTHESE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

3.1. Le système des valeurs

L'étude des 10873 valeurs que nous avons relevées dans notre presse fait apparaître avec force une tendance globale : la nette prédominance des valeurs physiologiques -physiques et cognitives-culturelles puisque deux valeurs sur cinq s'y rapportent.

A l'opposé, les valeurs économiques-pratiques, politiques, familiales, religieuses, morales et d'évasion, avec une valeur sur quatre, sont les moins représentées.

Au centre de l'échelle des valeurs, et plus prises en compte, nous relevons les valeurs sociales, celles relatives au moi et aux loisirs.

D'emblée, la représentation minimale des valeurs fondamentales pour la culture arabo-islamique que sont les valeurs familiales, religieuses et morales, a de quoi surprendre ! Par contre, la place de choix faite aux valeurs touchant aux deux dimensions de l'individu que sont les corps et la culture, nous surprend moins et rappelle, en ce qui concerne surtout la seconde catégorie, les valeurs prônées par l'institution scolaire.

Pour ne pas nous arrêter sur cette constatation sommaire et très globale, nous avons tenté d'évaluer la part respective faite aux valeurs relatives à l'individu et à celles relatives à la commanauté. Ce second regroupement met en lumière la très nette tendance à la valorisation de l'individu au détriment de la communauté. De plus, la comparaison des deux totaux de valeurs obtenues à l'intérieur de chaque sous-groupe de variable indique l'aspect uniforme de cette tendance qui persiste dans les mêmes proportions de deux valeurs individuelles pour une valeur communaitaire, quelle que soit la variable envisagée.

Ainsi donc, une première constatation s'impose : c'est une échelle de valeurs fortement individualiste qui est transmise de façon stable par notre presse.

Cette tendance globale étant dégagée, étudions le contenu de chacune des onze catégories de valeurs recensées. Pour ce faire, nous avons preféré délaisser la hiérarchisation des catégories dégagées à partir de la fréquence statistique des valeurs pour adopter le plan suivant, établi selon le degré de corrélation de chaque catégorie de valeurs avec nos hypothèses de travail.

C'est ainsi que nous débuterons par la synthèse des résultats concernant les valeurs morales et familiales, valeurs qui, bien que relativement peu nombreuses dans notre corpus, se révèlent les plus stables puisque n'ayant subi l'influence d'aucune

variable. Nous aborderons ensuite les valeurs sociales et celles relatives au moi, assez stables mais affectées cependant par une variable chacune, suivies des valeurs d'évasion, physiologiques, religieuses et politiques qui se sont avérées être plus dynamiques puisque sensibles à deux variables. Nous terminerons par les valeurs les moins stables qui départagent donc le plus nos auteurs puisque les trois variables les ont modofiées : il s'agit des valeurs économiques-pratiques, celles de loisirs et les valeurs cognitives-culturelles.

Pour clarifier les résultats et mettre en édivence certains phénomènes, nous degagerons, en premier lieu, la tendance globale qui caractérise chacune des onzes catégories de valeurs puis nous examinerons, a la lumière de nos hypothèses de travail conjuguées à certains axes interprétatifs, les résultats relatifs aux valeurs ponctuelles.

Parmi ces axes interprétatifs que nous avons retenus, il en est un que nous avons choisi de privilégier en y recourant systématiquement pour chaque catégorie de valeurs : le mode de présentation des valeurs. Cet axe qui s'est imposé à nous à partir de l'analyse du contenu des messages permet en effet de rendre compte du style d'écriture utilisé par les auteurs dont certains présentent la valeur directement, selon un pôle positif ou un pôle négatif, alors que d'autres préfèrent l'aborder indirectement par le biais de son antivaleur vue, elle aussi, selon le cas, positivement ou négativement.

C'est ainsi que nous appliquons le terme de style direct dans le cas où l'auteur recourt a la présentation directe de la valeur. Par contre le style indirect correspond au recours à la dévalorisation de l'anti-valeur afin de valoriser implicitement la valeur en question.

Mais, au-delà du style d'écriture, qu'il soit direct ou indirect, cet axe nous permet d'apprécier le degré d'imposition du message à partir du rapport existant entre ces deux styles, la prédominance du style direct déterminant un fort coefficient d'imposition en ce sens qu'on prive le jeune lecteur de la possibilité d'établir une comparaison entre la valeur et la non-valeur et d'émettre son propre jugement. Autrement dit, la tendance à l'imposition est inversement proportionnelle au degré de liberté laissé au lecteur dans son appréciation et son jugement.

Toutefois, il ne faudrait pas confondre l'opposition entre le style direct et le style indirect, opposition qui relève de la technique d'écriture, avec la notion d'ambivalence que nous avons rencontrée a propos d'un certain nombre de valeurs. Rappelons que nous entendons par valeur ambivalente une valeur vue tantôt selon le pôle positif et tantôt selon le pôle négatif. Mais, au-delà du simple constat des ambivalences, cette notion nous permettra d'apprécier le degré de clarté que nos auteurs manifestent à l'égard de l'échelle des valeurs qu'ils véhiculent à travers leurs messages.

3.2. Les valeurs familiales

L'étude de cette catégorie de valeurs fait apparaître une tendance globale d'autant plus nette qu'au niveau des sous-catégories, les valeurs familiales n'ont été affectées par aucune de nos trois variables, ce qui révèle leur stabilité. Ainsi, l'ensemble des auteurs s'accordent pour installer dans les mentalités enfantines l'image de la famille moderne, de type nucléaire, fidèle reflet de la famille de type occidental tant au niveau de sa taille que de son mode de vie quotidienne. La famille élargie du type traditionnel est doubelement dévalorisée : sur le plan quantitatif, puisqu'elle n'est évoquée que dans un

c... sur dix, mais aussi sur le plan qualitatif puisqu'on l'évoque soit dans des récits situés dans une époque lointaine, soit à propos de tribus ou bédouins, inadaptés au monde moderne.

Il est remarquable que même l'idéologie politique dominante ne puisse modifier cette image au nouveau type de famille que, unanimement, on cherche à inculquer.

Mais voyons un peu plus en détail comment se présente la famille conjugale à travers notre presse.

C'est un micro-groupe réduit généralement à quatre éléments et dont les enfants constituent le centre. Ces derniers, vus selon l'axe diachronique, en tant qu'êtres en devenir, sont largement valorisés. Envisagés sous l'angle synchonique, ils sont parfois dévalorisés face au savoir et à l'expérience des parents. Mais l'ambivalence de cette valeur «enfant» ne s'arrête pas là : comparés l'un à l'autre, frère et sœur ne sont pas valorisés de la même façon et la sœur est toujours présentée comme inférieure à son frère, plus intelligent, plus rusé, plus fort et plus débrouillard.

La même ambivalence apparaît au niveau des parents. Pris en tant qu'entité, ils sont appréciés dans leur rôle d'éducateur mais souvent dévalorisés par leurs enfants eux-mêmes, vus sous un jour peu flatteur. Le père est, lui aussi, une valeur ambivalente : si ses rôles d'éducateur, de père nourricier, de médiateur avec le monde extérieur le valorisent bien nettement, son autorité et sa sévérité ternissent son image face à celle de la mère plus affectueuse, tendre et indulgente. La mère, elle aussi, n'échappe pas à cette ambivalence puisque sur les plans cognitif, émotionnel et intellectuel, elle est toujours présentée comme inférieure à son mari.

La famille conjugale, en tant que groupe soudé, est une valeur sûre qui se manifeste exclusivement dans les événements heureux et toutes les manifestations de joie.

Voyons maintenant comment est envisagée la famille élargie de type traditionnel. En plus des parents et des enfants, elle inclut les grands-parents mais aussi souvent les voisins et plus rarement les proches parents, oncles, tantes et cousins. Cette grande famille, à laquelle sont assimilés certains groupes institutionnalisés, est présentée comme un groupe soudé, solidaire, uni par des règles de conduite et un idéal commun. Les grands-parents y assurent un rôle affectif de premier plan. Les voisins qui sont objet d'attention et de respect, sont valorisés à travers les divers services qu'ils rendent, services que l'on présente comme beaucoup plus importants que les quelques inconvénients inhérents aux mauvais voisins. Dans ce groupe homogène, deux éléments font l'objet d'une dévalorisation unanime : les domestiques qui sont relégués dans les rôles secondaires et se caractérisant par leur soumission, et la belle-mère très rarement évoquée, être indésirable pour le gendre du fait de son influence sur sa femme.

Mais comment se déroule la vie quotidienne au sein de la famille qu'elle soit du type nucléaire ou du type élargi? Ce qui ressort de cette sous-catégorie de valeurs est le manque de spécificité arabe ou régionale de cette esquisse que font les auteurs des préoccupations de la famille et des événements qui ponctuent sa vie. Une seule valeur, évoquée accidentellement, décrit la vie simple et traditionnelle des bédouins et paysans et dont les seuls témoins sont les vieux.

A travers les six autres valeurs de cette sous-catégorie, apparaît une vie standardisée dont le modèle est le mode de vie à

l'occidentale que les auteurs assimilent souvent à un certain pouvoir d'achat permettant la possession d'appareils électro-ménagers. Les stéréotypes féminins apparaissent avec force, la valeur la plus fréquente étant la femme au foyer dont elle assure seule l'entretien. Même un événement aussi capital que le mariage a perdu son aspect traditionnel qui n'est évoqué qu'à travers ses inconvénients, alors que les journaux s'efforcent d'installer la fête moderne, étrangère à la coutume arabe qu'est l'anniversaire. Le foyer lui-même, autrefois siège de la tribu, au sein duquel l'individu trouvait équilibre et sécurité, est remis en cause par les médiateurs jeunes qui veulent échapper à son emprise.

Après ce survol des résultats globaux, essayons de déterminer, à travers le degré d'imposition des auteurs, quelles sont les valeurs familiales qui leur semblent les plus importantes à transmettre, celles qui leur paraissent plus facilement accessibles aux jeunes lecteurs et enfin celles qu'eux-mêmes remettent en cause.

D'emblée, ces dernières apparaissent comme étant les plus nombreuses. C'est ainsi que des valeurs aussi fondamentales que les enfants, le père, les parents, le mariage, l'amour familial et la sécurité du foyer sont véhiculées, selon les circonstances, comme des valeurs ou comme des anti-valeurs, au même titre que la notion plus récente de femme moderne. Ce sont les habitudes ancestrales telles que l'autorité du père, les inconvénients matériels du mariage traditionnel qui sont remis en cause car étant présentées comme des contraintes limitant l'autonomie des membres de la famille et plus spécialement celle des enfants. Mais il est intéressant de constater que des notions plus modernes d'amour familial, de parents ou de femmes modernes sont tout autant contestées. L'amour familial, bien que vanté parce qu'étant indispensable à l'harmonie du foyer,

est pour certains auteurs tout autant aliénant que l'autorité traditionnelle du père. Quant aux parents, ils ne sont remis en question que dans les couples modernes où mari et femme discutent sur le même pied d'égalité à propos de l'avenir de leurs enfants. A travers ces parents dévalorisés, c'est la position moderne de la femme qui est constestée, tout autant qu'à travers l'image de la femme admirée de par sa ressemblance à la femme occidentale mais dévalorisée car réduite parfois à l'état d'objet sexuel.

L'incertitude de nos auteurs apparaît donc aussi bien à propos de valeurs traditionnelles qu'à propos de valeurs introduites récemment de par les modifications subies par la société arabe. Quant aux valeurs sûres, moins nombreuses, elles reflètent le très fort degré d'imposition des auteurs puisque le recours à une présentation contrastée, qui ne concerne que le planning familial et le bon voisinage, est presque accidentel. Quelles sont donc ces valeurs que les auteurs cherchent à inculquer directement et qui, de ce fait, apparaissent comme importantes à leurs yeux ?

Nous constatons d'emblée que, mises à part les notions récentes de famille conjugale et d'anniversaire, les autres valeurs s'appliquent à la famille en général, quelle que soit sa taille. Il est intéressant de relever que la moitié de ces valeurs sûres, indiscutables, concernent la femme dans son rôle immuable de ménagère. Celle-ci, bien que valorisée de par les appareils modernes mis à sa disposition pour l'accomplissement de ses tâches quotidiennes, n'échappe pas au stéréotype de la femme au foyer, rôle qui lui incombe d'office et qu'elle se doit de transmettre à sa fille. Ainsi donc, seuls les moyens dont elle dispose sont modernisés, mais son statut, lui, reste immuable et nous voyons dans cette pérennité du statut de la femme une contradiction avec, par ailleurs, la valorisation de la famille

conjugale ou de l'anniversaire, notions très modernes et qui, normalement, reflètent des transformations profondes au niveau des statuts. Cè qui n'est pas le cas dans la famille du type nucléaire présentée dans notre presse où statuts et rôles sont les mêmes que dans la famille traditionnelle. Seuls les grands-parents jouissent d'un nouveau statut qui rappelle celui qu'ils ont dans la société occidentale. En effet, nos auteurs, tout en valorisant leurs rôles traditionnels de conteurs et de soutien affectif pour leurs petits enfants, les présentent comme des individus indépendants, vivant en dehors de la famille conjugale.

Il apparaît donc nettement que, à l'exception de la composition de la famille, les auteurs continuent à véhiculer inconsciemment les stéréotypes traditionnels quant aux rôles et statuts assignés à chacun. D'ailleurs, la place de choix qu'ils réservent de façon unanime à la notion de fratrie, fratrie consanguine mais aussi fratrie élargie, pallie quelque peu la restriction de la famille à sa taille minimale.

Ainsi donc, à travers ces valeurs sûres, nous relevons les mêmes incohérences et contradictions que celles constatées à propos des valeurs ambivalentes. Un simple regard sur les cinq valeurs les plus fréquentes dans cette catégorie corrobore ce constat : mise à part la valeur attribuée à la femme en tant que ménagère, valeur qui fait l'unanimité des auteurs, les quatre autres valeurs : les enfants, l'amour familial, la sécurité affective et matérielle du foyer et le père, révèlent le déchirement des auteurs pris entre deux modèles très différents, voire contradictoires. Floue, perturbée, incohérente, telle est donc l'image de la famille qui est véhiculée dans notre presse, famille où une seule certitude demeure : le statut immuable et secondaire de la femme.

valeurs les plus fréquentes dans cette catégorie corrobore ce constat : mise à part la valeur attribuee à la femme en tant que ménagère, valeur qui fait l'unanimité des auteurs. les quatre autres valeurs : les enfants, l'amour familial, la sécurité affective et matérielle du foyer et le père, révèlent le déchirement des auteurs pris entre deux modèles très différents, voire contradictoires. Floue, perturbée, incohérente, telle est donc l'image de la famille qui est véhiculée dans notre presse, famille où une seule certitude demeure : le statut immuable et secondaire de la femme.

IMPRIMERIE EL ASRIA - TUNIS